

**ASSURER LA
CROISSANCE DE LA
CLASSE MOYENNE**

Déposé à la Chambre des communes
par le ministre des Finances, l'honorable
William Francis Morneau, C.P., député

Le 22 mars 2016

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2016)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie
doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Service Canada
1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

**No de cat. : F1-23/3F-PDF
ISSN : 1719-7759**

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

Une nouvelle approche	9
La promesse de progrès.....	10
Un avenir incertain.....	11
La montée de l'inégalité.....	14
Apporter des changements.....	16
Rétablir l'espoir, récompenser le travail acharné.....	17
Positionner le Canada dans une économie mondiale en évolution	18
Un plan à long terme pour la croissance.....	21
Vers une croissance plus inclusive.....	24
Conclusion	25
La voie à suivre	27
Introduction	27
Évolution et perspectives de l'économie mondiale	29
La croissance mondiale a ralenti.....	29
La volatilité des marchés financiers a augmenté.....	34
Les prix des produits de base ont chuté.....	36
Situation économique du Canada	37
Incidence de la faiblesse des prix du pétrole sur le revenu, l'investissement et l'emploi à l'échelle nationale.....	37
Évolution positive dans les secteurs autres que celui de l'énergie.....	41
Les conditions pour assurer une croissance plus vigoureuse à l'avenir.....	43
Risques existants associés aux perspectives économiques.....	45
La solidité budgétaire du Canada	50
Prendre des mesures pour stimuler l'économie.....	50
Incidence économique des mesures.....	54
Une approche responsable en matière de gestion budgétaire.....	55
Rétablir l'équilibre budgétaire de façon responsable.....	56
Abrogation de la <i>Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire</i>	58
Chapitre 1 - Aider la classe moyenne	59
Introduction	59
Renforcer la classe moyenne	60
Instauration de l'Allocation canadienne pour enfants.....	62
Nouvelle Allocation canadienne pour enfants – avantages pour les familles canadiennes.....	68
Éliminer le fractionnement du revenu pour les couples ayant des enfants.....	69
Éliminer le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants.....	69
Aider les jeunes Canadiens à réussir	70
Rendre les études postsecondaires plus abordables.....	70
Bonifier les bourses d'études canadiennes.....	71
Rendre l'endettement des étudiants plus facile à gérer.....	72
Instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant.....	73
Éliminer le crédit d'impôt pour études et le crédit d'impôt pour manuels.....	73

Aider les jeunes à obtenir une expérience de travail précieuse	76
Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée.....	76
Le conseil sur les jeunes du premier ministre	77
Services à l'intention des jeunes.....	77
Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes	78
Augmenter le nombre de stages coopératifs et renforcer l'apprentissage intégré au travail.....	78
Améliorer l'assurance-emploi.....	79
Élargir l'accès à l'assurance-emploi pour les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active.....	79
Réduire le délai de carence de l'assurance-emploi pour le faire passer de deux semaines à une semaine	80
Prolonger le Projet pilote Travail pendant une période de prestations	81
Simplifier les responsabilités en matière de recherche d'emploi pour les prestataires d'assurance-emploi	81
Prolonger les prestations régulières d'assurance-emploi dans les régions touchées	82
Prolonger la durée maximale des accords de travail partagé	84
Rendre la prestation de services d'assurance-emploi mieux adaptée aux besoins	84
Améliorer l'accès aux centres d'appels de l'assurance-emploi	85
Renforcer l'intégrité du programme d'assurance-emploi	85
Investir dans l'acquisition de compétences et la formation	88
Accroître les investissements dans la formation.....	89
Renforcer la formation des apprentis en milieu syndical	90
Investir dans l'éducation de base des adultes du Nord.....	90
Augmenter la déduction pour les habitants de régions éloignées.....	91
Appuyer les modalités de travail flexibles	91
Information sur le marché du travail destinée aux Canadiens.....	91
Instaurer un crédit d'impôt au titre des fournitures scolaires pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance.....	92
Chapitre 2 - Une croissance avantageuse pour la classe moyenne	95
Introduction.....	95
Investir dans l'infrastructure pour créer des emplois et assurer la prospérité de la classe moyenne	96
Phase 1 du nouveau plan en matière d'infrastructure du Canada.....	99
Créer des villes dynamiques au moyen d'investissements dans le transport en commun	102
Investir dans l'infrastructure verte	103
Renforcer la capacité des municipalités de lutter contre les changements climatiques.....	104
Financement de projets municipaux verts novateurs	105
Renforcer la capacité des collectivités relativement aux pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs.....	105
Adaptation et résilience de l'infrastructure aux changements climatiques.....	106
Appuyer la santé dans les collectivités grâce à un nouveau fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.....	106

Bâtir des collectivités plus vigoureuses	109
Élargir l'accès au logement abordable	109
Apporter un soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants	114
Investir dans l'infrastructure culturelle et récréative.....	115
Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite.....	117
Améliorer l'accès des collectivités rurales à l'économie numérique.....	117
Revitaliser l'infrastructure publique fédérale partout au Canada.....	118
Accélérer les investissements dans l'infrastructure fédérale.....	118
Renforcer l'infrastructure d'approvisionnement en eau en Saskatchewan.....	120
Améliorer le transport ferroviaire	121
Appuyer les services de traversiers dans le Canada atlantique	122
Bâtir un pays axé davantage sur l'innovation.....	123
Renforcer le domaine des sciences et de la recherche.....	125
Investissements stratégiques dans l'infrastructure des établissements postsecondaires.....	126
Renforcer la capacité et l'excellence en recherche de calibre mondial du Canada.....	127
Assurer le caractère stratégique et efficace du soutien fédéral à la recherche.....	131
Maintenir le leadership canadien dans le domaine spatial.....	131
Assurer la croissance du secteur agricole et agroalimentaire.....	132
Investir dans la science agricole.....	133
Appuyer la croissance et l'innovation des entreprises.....	135
Renforcer les réseaux et les grappes d'innovation	135
Aider les entreprises à impact élevé à prendre de l'expansion.....	136
Appuyer un secteur de l'automobile solide et innovateur.....	137
Dresser la carte des grappes canadiennes afin de recenser les forces régionales et d'en tirer parti.....	138
Aider les petites et moyennes entreprises à innover et à croître	139
Renforcer le réseau canadien d'accélérateurs et d'incubateurs.....	139
Relier les sociétés technologiques canadiennes aux marchés et à l'expertise mondiaux.....	140
Soutenir l'innovation des entreprises à l'aide de solutions d'optique et de photonique.....	140
Promouvoir le Canada comme destination touristique de choix.....	141
Accroître le développement économique du Nord	142
Crédit d'impôt pour exploration minière	142
Élargir les possibilités commerciales.....	143
Soutenir les fabricants à l'aide de mesures d'allègement tarifaire.....	143
Soutenir le renouvellement de la flotte de traversiers	144
Renforcer la réponse du Canada face au commerce déloyal	144
Chapitre 3 - Un avenir meilleur pour les peuples autochtones	151
Introduction.....	151
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	153
Mobilisation des peuples autochtones	154
Améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations.....	154
Favoriser de meilleurs milieux d'apprentissage en investissant dans les écoles des Premières Nations	156
Assurer la sécurité et le bien-être des enfants des Premières Nations.....	156

Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.....	157
Investir dans l'infrastructure sociale afin de favoriser une croissance inclusive.....	157
Améliorer le logement dans les collectivités des Premières Nations.....	158
Soutenir le logement des collectivités nordiques et inuites.....	158
Fournir un refuge sûr pour les victimes de violence.....	159
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.....	159
Investir dans l'infrastructure culturelle et récréative.....	161
Améliorer les établissements de soins de santé communautaires dans les réserves.....	161
Investir dans l'infrastructure verte dans les réserves.....	161
Surveiller la qualité de l'eau dans les réserves.....	162
Renforcer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves.....	162
Aborder la gestion des déchets dans les collectivités des Premières Nations.....	163
Investir dans l'infrastructure communautaire.....	163
Stratégie de développement économique de la Nation métisse.....	164
Renouveler la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.....	164
Aider les Autochtones qui font face au système de justice pénale.....	164
Initiative des langues autochtones.....	165
Soutien à l'Administration financière des Premières Nations.....	165
Soutenir les entreprises de pêche des Premières Nations.....	165
Chapitre 4 - Une économie axée sur une croissance propre.....	169
Introduction.....	169
Investir dans les technologies propres.....	170
Accélérer le développement de technologies propres.....	171
Investir dans l'infrastructure des véhicules électriques et des carburants de remplacement.....	172
Accroître l'aide fiscale pour l'énergie propre.....	173
Investir dans les chercheurs de calibre mondial en technologies propres et durables.....	173
Augmenter le soutien fédéral aux activités liées aux technologies propres dans toutes les régions.....	175
Faire avancer la collaboration régionale en matière d'électricité.....	175
Développer des technologies pétrolières et gazières plus propres.....	176
Enrichir les données sur le secteur des technologies propres.....	176
Assurer un environnement plus propre et plus durable.....	176
S'attaquer aux changements climatiques et à la pollution de l'air.....	177
Soutenir le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique.....	178
Passer à un secteur des transports plus propre.....	178
Soutenir l'efficacité énergétique et le développement de ressources énergétiques renouvelables.....	179
S'adapter aux répercussions des changements climatiques.....	180
Veiller à la coopération environnementale internationale.....	180
Réduire la pollution de l'air.....	181
Traitement fiscal des régimes de droits d'émission.....	182

Protéger et restaurer les écosystèmes et le patrimoine naturel du Canada	182
Offrir un accès gratuit au réseau des parcs nationaux et agrandir le réseau	182
Protéger les aires marines et côtières.....	184
Investir dans la recherche sur les océans et les eaux douces.....	185
Améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les Grands Lacs.....	185
Gérer les enjeux liés aux eaux transfrontalières	186
Contre la menace des polluants du <i>Manolis L</i>	186
Renforcer les processus d'évaluation environnementale du Canada.....	187
Rétablir la confiance dans l'évaluation environnementale.....	187
Soutenir l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	188
Faire le bilan de l'environnement de l'Arctique.....	188
Améliorer les processus d'examen réglementaire pour les grands projets du Nord.....	189
Chapitre 5 - Un Canada inclusif et équitable.....	193
Introduction.....	193
Améliorer la qualité de vie des aînés.....	195
Accroître le Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls.....	195
Améliorer le Régime de pensions du Canada	196
Rétablir les âges d'admissibilité au programme de la Sécurité de la vieillesse	197
Soutien accru aux couples d'aînés vivant séparés.....	198
S'assurer que les prestations pour les aînés suivent l'évolution du coût de la vie	199
Soutenir les anciens combattants du Canada	199
Améliorer les services aux anciens combattants.....	199
Aide financière aux anciens combattants.....	200
Fonds du Souvenir.....	202
Commémoration.....	203
Jeux Invictus	203
Renforcer le système de soins de santé du Canada	203
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.....	204
Inforoute Santé du Canada	204
Étendre le programme Nutrition Nord Canada.....	205
Améliorer la salubrité des aliments au Canada.....	205
Partenariat canadien contre le cancer	206
Améliorer la santé cardiovasculaire des femmes.....	206
Prendre des mesures à l'égard de la santé des hommes	207
Augmenter les taux de couverture d'immunisation.....	207
Harmonisation des lignes directrices sur la gestion des commotions cérébrales	208
Améliorer le système de justice du Canada	208
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue.....	208
Rétablir le Programme de contestation judiciaire du Canada.....	209
Garantir l'accès à la justice	210
Un système judiciaire fédéral plus efficient.....	210

Investir dans les arts et la culture	211
Investir dans les organismes artistiques et culturels	212
Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier	213
Soutenir les musées nationaux.....	214
Renforcer la sécurité publique.....	215
Bureau du coordonnateur de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation.....	216
Renforcer la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd	216
Déménagement du laboratoire de Vancouver de la Gendarmerie royale du Canada.....	217
Réouverture de l'installation de Kitsilano de la Garde côtière canadienne	218
Renforcer la sécurité des réseaux et des cybersystèmes du gouvernement du Canada.....	219
Accroître la sécurité du chemin de fer et du transport des marchandises dangereuses.....	220
Accroître la sécurité automobile	221
 Chapitre 6 - La place du Canada dans le monde	 225
Introduction.....	23725
Rétablir et renouveler l'aide internationale.....	227
Majorer l'enveloppe de l'aide internationale	227
Promouvoir la paix et la sécurité internationales.....	228
Accroître l'immigration.....	230
Augmenter le nombre de réfugiés syriens accueillis au Canada.....	230
Réduire les délais de traitement des demandes.....	231
Admettre plus de résidents permanents	231
Améliorer les vérifications des exportations	232
Défendre le Canada.....	232
Renouvellement des grands équipements des Forces armées canadiennes	233
 Chapitre 7 - Un gouvernement ouvert et transparent.....	 237
Introduction.....	237
De meilleurs services pour les Canadiens.....	238
Améliorer les services à la clientèle offerts par l'Agence du revenu du Canada.....	238
Stratégie en matière de services du gouvernement du Canada	241
Gouvernement ouvert et participation des Canadiens	241
Améliorer l'accès à l'information.....	241
Étendre les initiatives de données ouvertes.....	242
Réforme électorale.....	242
Autorisation par le Parlement des emprunts d'État.....	242
Un bon gouvernement au service des Canadiens.....	243
Se concentrer sur les résultats.....	243
Renforcer la fonction publique.....	244
Examiner les dépenses et le régime fiscal	244
Investir dans la technologie de l'information du gouvernement.....	245
Transformer les systèmes de services administratifs du gouvernement	245
Négocier de bonne foi avec les syndicats de la fonction publique fédérale.....	246
Renforcer les capacités de Condition féminine Canada.....	246
Processus relatif à l'intégrité des programmes du Conseil du Trésor	247

Chapitre 8 - Un régime fiscal équitable et un secteur financier vigoureux	249
Introduction.....	249
Rendre le régime fiscal plus équitable	250
Améliorer l'observation des règles fiscales	250
Sanctionner l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal.....	250
Renforcer le recouvrement des impôts.....	251
Renforcer l'intégrité fiscale.....	252
Renforcer l'Intégrité fiscale internationale.....	252
Renforcer l'intégrité fiscale au Canada.....	254
Autres mesures fiscales.....	255
Taux d'imposition des petites entreprises.....	255
Immobilisations admissibles.....	256
Dons de biens immobiliers et d'actions de sociétés privées.....	256
Déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié.....	256
Rétablir le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs.....	257
Renforcer le secteur financier pour soutenir la croissance économique.....	257
Améliorer la protection des consommateurs.....	258
Renouveler les lois régissant le secteur financier.....	259
Instaurer un régime de recapitalisation interne des banques.....	259
Analyser le secteur du logement et l'endettement des ménages.....	260
Surveiller les risques systémiques pour le système financier.....	261
Appuyer un système des coopératives de crédit solide dans l'ensemble du Canada.....	261
Raffermir le cadre de réglementation et de supervision pour les régimes de retraite sous réglementation fédérale.....	262
Assurer la gestion efficace continue des finances du Canada.....	262
 Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	 265
 Annexe 2 - Incidence économique des mesures budgétaires	 289
 Annexe 3 - Stratégie de gestion de la dette de 2016-2017	 297



Introduction

UNE NOUVELLE APPROCHE

En 2015, les Canadiennes et les Canadiens se sont vu offrir un plan apportant un changement véritable.

David et Neera sont deux Canadiens qui souhaitent un tel changement.

David a grandi au Canada. Il a constaté que le sentiment d'optimisme qu'éprouvaient ses parents et ses grands-parents quant à l'avenir de leur famille s'était émoussé au fil des ans. David adorait la collectivité où il avait vécu dans son enfance, mais lorsqu'est venu le temps d'acheter sa propre résidence familiale, il a dû chercher ailleurs. Son ancien quartier n'était tout simplement plus abordable.

Neera est arrivée au Canada en tant qu'étudiante. Toutefois, elle s'inquiète de ne pas pouvoir se permettre de payer les études universitaires de ses propres enfants. Il est parfois difficile de payer les dépenses de base, et ce, même si Neera et David travaillent tous les deux à temps plein.

Les Canadiens comme David et Neera sont prêts à travailler fort afin de bâtir un avenir meilleur, pour eux et pour leurs enfants. Ils veulent un gouvernement qui travaillera avec eux pour faire de cet objectif une réalité.

Le budget de 2016 représente un grand pas dans cette direction. Il offre une aide immédiate aux personnes qui en ont le plus besoin, et il jette les assises d'une croissance économique soutenue et inclusive dont des familles comme celle de David et Neera pourront profiter au cours des années à venir.

Fait plus important encore, le budget de 2016 est entièrement centré sur les Canadiens et sur ce qui leur tient le plus à cœur – la croissance de l'économie, la création d'emplois, ou encore le renforcement de la classe moyenne et l'aide aux personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Tous les Canadiens méritent des chances réelles et égales de réussite. Le budget de 2016 met en œuvre les premières étapes de cette promesse – pour David, Neera et chacun des Canadiens.

LA PROMESSE DE PROGRÈS

Génération après génération, les Canadiens ont travaillé fort, convaincus que leur travail acharné serait récompensé. Ils pensaient réellement qu'en échange de ces honnêtes efforts, ils pourraient améliorer les possibilités qui s'offriraient à eux et à leur famille.

Âgés, jeunes ou arrivés récemment, tous les Canadiens croyaient qu'en travaillant fort, ils pourraient se bâtir une vie meilleure : trouver un emploi, poursuivre des études ou fonder une famille.

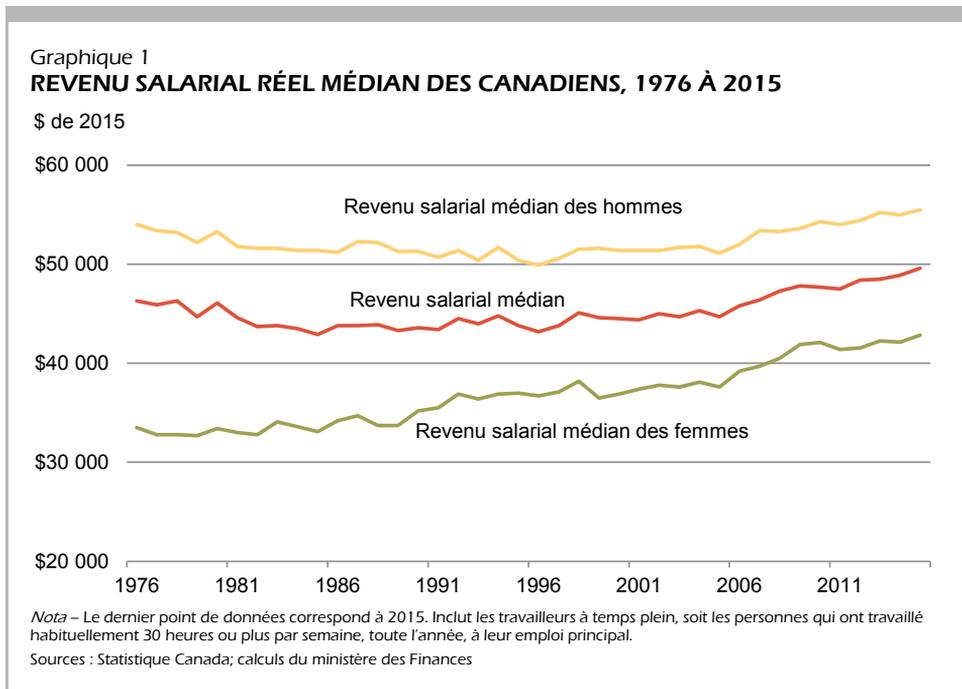
C'était une ère d'optimisme, une ère de découvertes scientifiques et de croissance économique. C'était aussi l'époque de l'édification de la nation. Des projets qui nécessitaient la vision et le leadership du gouvernement ont vu le jour. Qu'il s'agisse du Canadien Pacifique, ouvrant le Canada sur l'ouest, de la Voie maritime du Saint-Laurent, jetant les assises de la prospérité en Ontario et au Québec, de la route Transcanadienne ou des aéroports, des pipelines et des canaux, ces projets ont permis au Canada d'exploiter ses ressources naturelles, d'alimenter les municipalités en énergie et de permettre aux Canadiens d'établir des liens entre eux et avec le reste du monde.

Ce sentiment d'optimisme, combiné avec des politiques gouvernementales ayant pour effet de renforcer la classe moyenne, a contribué à faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui.

Il a contribué à bâtir les nombreuses collectivités dynamiques où des Canadiens comme David et Neera sont fiers, à juste titre, d'avoir élu domicile.

UN AVENIR INCERTAIN

Au cours des décennies qui ont suivi, toutefois, de moins en moins de Canadiens ont pu bénéficier des avantages de la croissance économique.



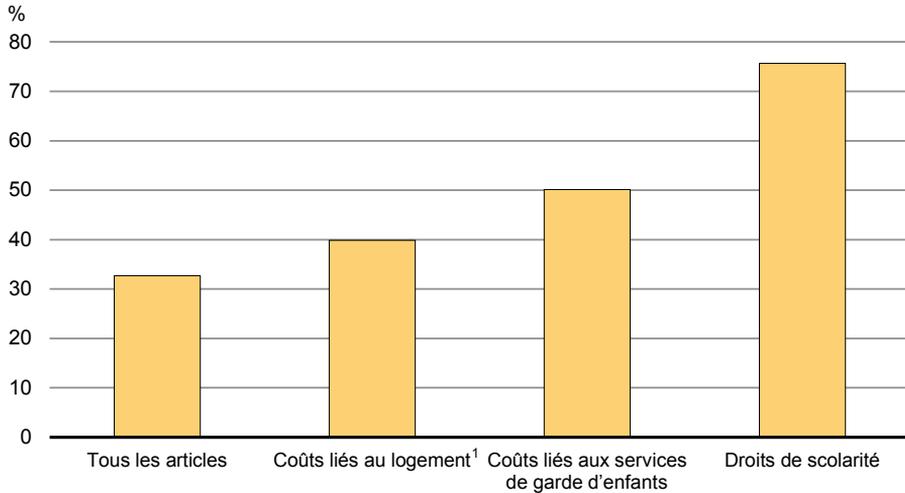
Depuis 30 ans, le revenu salarial médian n'a guère augmenté.

Pour les jeunes Canadiens, cette tendance inacceptable est une réalité depuis qu'ils ont commencé à travailler. David, qui vient d'avoir 40 ans, a de la difficulté à obtenir une hausse de salaire sans changer d'emploi ou déménager dans une autre municipalité – une perspective peu attrayante maintenant que ses enfants vont à l'école.

Le coût de la vie pour certaines familles canadiennes n'a cessé d'augmenter. Cela s'applique aux choses dont on a besoin aujourd'hui, comme des aliments sains et des services de garde d'enfants, tout comme aux droits de scolarité associés aux études postsecondaires – ce à quoi se fient les Canadiens pour assurer leur ascension sociale.

Graphique 2

AUGMENTATION NOMINALE DE CERTAINS COÛTS DES MÉNAGES 2000 À 2015



¹ Les coûts liés au logement consistent en une moyenne pondérée des coûts de loyer, d'hypothèque, d'assurance, d'impôts fonciers, de l'eau, du carburant et de l'électricité.

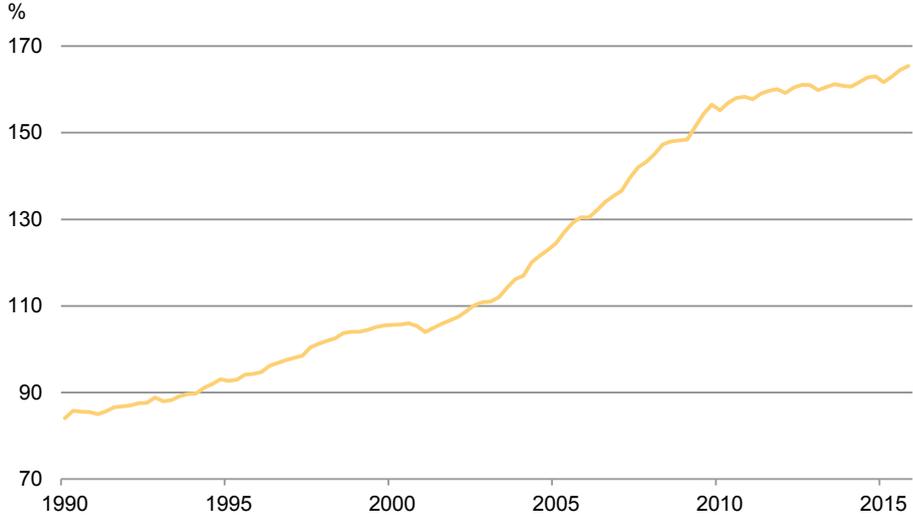
Source : Statistique Canada

Neera a travaillé d'arrache-pied quand elle était aux études et a obtenu des bourses pour l'aider à assumer le coût des droits de scolarité à l'université, mais ce ne sont pas tous les étudiants qui peuvent compter sur une bourse. Sa sœur a dû contracter une dette de près de 30 000 \$ pour terminer ses études, et elle verse encore des paiements 10 ans après avoir obtenu son diplôme collégial.

Même si les familles canadiennes travaillent fort et plus longtemps, étant donné la stagnation des revenus salariaux réels, les familles aux prises avec une augmentation rapide de leurs coûts connaissent une situation budgétaire tendue.

Certaines familles canadiennes accumulent aussi des dettes afin de joindre les deux bouts. Pour David et Neera, cette dette représente une source constante d'inquiétude. Ils ont pris une marge de crédit afin de réparer le toit de leur maison l'an dernier, mais cette réparation nécessaire a fait monter leurs factures mensuelles, ne laissant qu'une mince marge de manœuvre dans leur budget pour économiser pour des choses comme les vêtements de la rentrée scolaire et les vacances familiales.

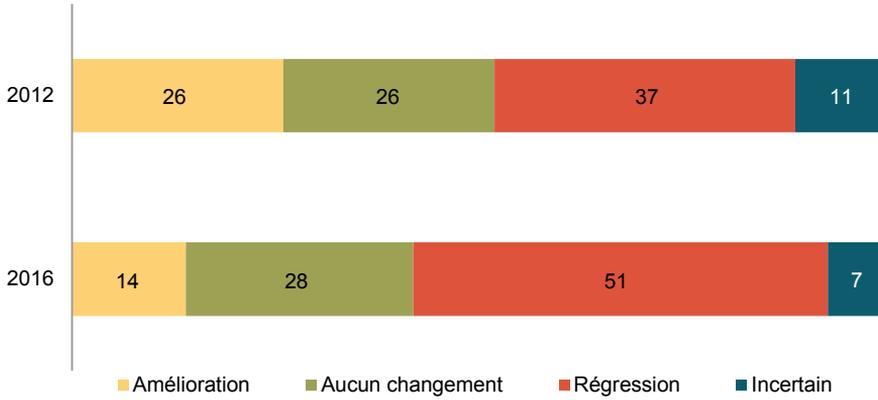
Graphique 3
**RATIO DE LA DETTE AU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES, CANADA,
1990 À 2015**



Nota – Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2015.
Source : Statistique Canada

Plus les familles doivent d'argent, plus elles ont de la difficulté à épargner et à planifier leur avenir. Par conséquent, de plus en plus de Canadiens de la classe moyenne comme David et Neera estiment qu'ils n'ont jamais travaillé aussi fort sans pour autant améliorer leur sort.

Graphique 4
PERCEPTIONS DU NIVEAU DE VIE FUTUR
% des répondants aux sondages



Source : Nanos Research, 12 février 2016

Au fur et à mesure que diminue la capacité de payer les études de leurs enfants, les soins destinés à leurs parents vieillissants et leur propre retraite, les Canadiens se demandent si la promesse de progrès canadiens est révolue.

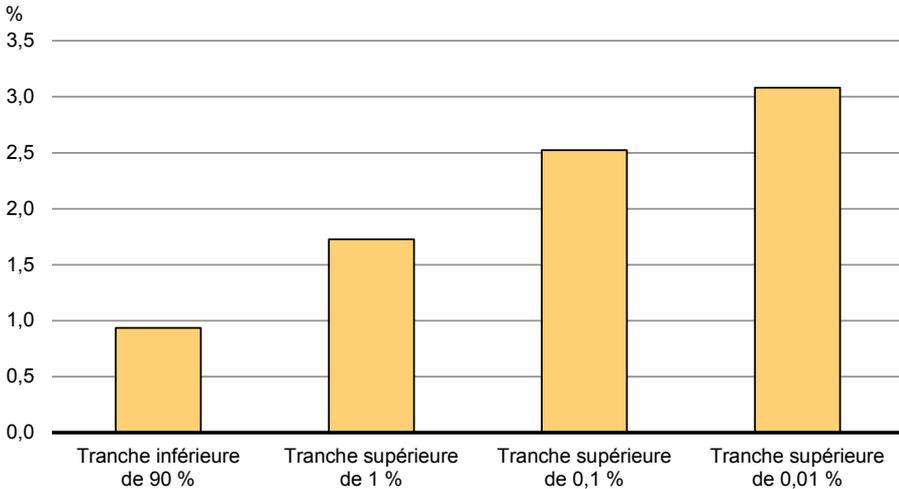
LA MONTÉE DE L'INÉGALITÉ

Ces constats ne s'appliquent toutefois pas à tous les Canadiens.

Dans la tranche de 0,01 % des Canadiens les plus riches, les revenus après impôt et transferts ont augmenté de façon spectaculaire depuis 30 ans. Les particuliers qui gagnent plus de 1,8 million de dollars par année ont vu leur revenu augmenter en moyenne de près de 156 % durant cette période (soit 3,1 % par année en moyenne) en chiffres corrigés de l'inflation.

Graphique 5

**CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU REVENU FAMILIAL RÉEL,
1982 À 2013**



Nota – L'année de référence pour les taux de croissance est 1982. La croissance dans les tranches supérieures de 1 %, 0,1 % et 0,01 % est fondée sur le revenu individuel réel après impôt et transferts des déclarants canadiens, d'après la Banque de données administratives longitudinales. La croissance dans la tranche inférieure de 90 % est fondée sur le revenu réel après impôt et transferts des ménages (ajusté en fonction de la taille de la famille), d'après les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et de l'Enquête canadienne sur le revenu. Le revenu après impôt et transferts correspond à la somme du revenu de toutes les sources du marché et des administrations publiques, moins l'impôt sur le revenu.

Source : Statistique Canada

Le résultat net : la croissance économique des trois dernières décennies n'a pas beaucoup bénéficié à la classe moyenne. Il est trop souvent arrivé que les avantages ne profitent qu'aux Canadiens qui étaient déjà riches, alors que la classe moyenne et les personnes qui travaillaient fort pour en faire partie avaient de la difficulté à joindre les deux bouts.

David est content d'avoir un emploi à temps plein assorti de bons avantages sociaux, mais il a souvent l'impression de stagner. Certains de ses amis qui gagnent plus d'argent que lui parlent déjà du moment où ils prendront leur retraite; David, lui, n'est pas certain de pouvoir le faire de sitôt.

Il est temps d'investir dans une croissance dont chacun pourra bénéficier.

APPORTER DES CHANGEMENTS

La nécessité d'une croissance plus inclusive n'a rien de nouveau. On sait depuis longtemps qu'une économie vigoureuse prend appui sur une classe moyenne forte. Lorsque les Canadiens de la classe moyenne disposent de plus d'argent pour dépenser, investir et assurer la croissance de l'économie, ce sont tous les Canadiens qui en profitent.

Lorsque les Canadiens de la classe moyenne ont confiance dans la stabilité de leur revenu disponible, la demande des consommateurs est forte et les entreprises ont la confiance nécessaire pour investir.

Lorsque les Canadiens de la classe moyenne sont capables d'épargner et d'investir, ils ont davantage confiance dans leur capacité de s'adapter aux reculs imprévus de leur situation.

Lorsque les familles de la classe moyenne ont une sécurité d'emploi, elles sont capables d'investir dans l'éducation de leurs enfants et d'épargner en vue de leur retraite.

Par exemple, Neera adore emmener ses filles au marché du samedi matin dans son quartier. Grâce à la nouvelle baisse d'impôt pour la classe moyenne, elle a quelques dollars de plus sur son chèque de paye, toutes les deux semaines, qu'elle peut dépenser avec ses filles, appuyant ainsi les entreprises locales.

Avec le budget de 2016, le gouvernement cherche à rétablir la confiance qu'une trop grande partie des Canadiens ont perdue, et ce, depuis trop longtemps. En écoutant les Canadiens, en plaçant leurs intérêts au cœur de ce budget et des budgets futurs, il est possible d'assurer un meilleur avenir pour tous les Canadiens.

RÉTABLIR L'ESPOIR, RÉCOMPENSER LE TRAVAIL ACHARNÉ

Pendant des décennies, le Canada a connu du succès notamment parce que les Canadiens voyaient l'avenir du pays avec optimisme.

Cela valait pour les parents de David et de Neera. Ils étaient convaincus que leur travail acharné serait récompensé par un bon niveau de vie, une retraite sûre et de meilleures perspectives pour leurs enfants. Voilà pourquoi les parents de David ont travaillé si fort, pourquoi ceux de Neera ont immigré au Canada et pourquoi l'éducation était une telle priorité pour les deux familles.

Dans l'intérêt du pays, il est essentiel que ce sentiment d'espoir et d'optimisme soit rétabli.

Le nouveau gouvernement adopte une approche fondamentalement différente, orientée par les choses qui ont le plus d'importance pour les Canadiens.

Le budget de 2016 mise sur la croissance, et non sur l'austérité. Il comprend des mesures qui feront croître l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Dans un environnement de faiblesse économique soutenue et de faibles taux d'intérêt, la politique budgétaire est le bon levier à utiliser pour appuyer la croissance à long terme. En effet, nombre d'organisations internationales, dont le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont demandé aux pays d'utiliser l'espace budgétaire dont ils disposent.

Il faut investir, et il faut le faire maintenant. Les investissements judicieux peuvent renforcer et élargir la classe moyenne, réduire les inégalités entre les Canadiens et réunir les conditions d'une croissance économique soutenue au Canada pour les années à venir.

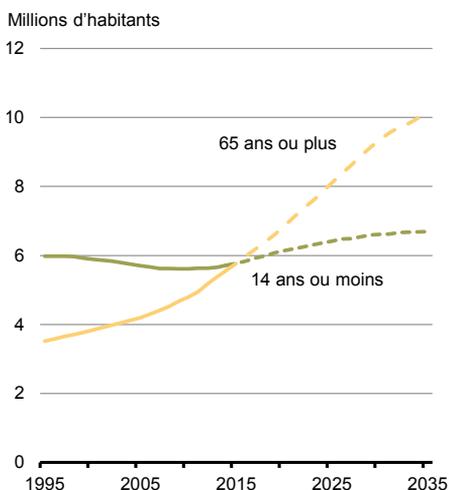
POSITIONNER LE CANADA DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN ÉVOLUTION

Dans l'économie canadienne – et, de fait, dans des économies du monde entier –, on assiste à des changements radicaux. Chacun a le potentiel de perturber la croissance économique; mis ensemble, ces changements représentent à la fois des défis et des possibilités pour l'économie canadienne.

L'un de ces défis est l'évolution démographique. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les aînés (personnes âgées de plus de 65 ans) sont plus nombreux que les enfants de moins de 15 ans. Au fil du temps, cette situation fera en sorte qu'il y ait moins de travailleurs canadiens soutenant l'ensemble de la population. Ce fait, combiné avec des gains de productivité décevants, rendra encore plus difficile la réalisation d'une croissance forte et inclusive.

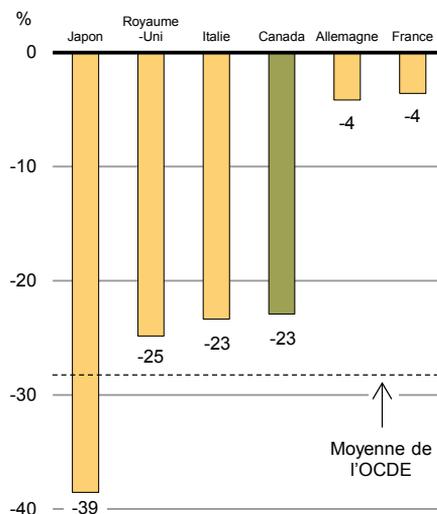
Graphique 6

POPULATION CANADIENNE PROJÉTÉE SELON L'ÂGE



Nota – Les lignes pointillées indiquent des projections.
Source : Statistique Canada

ÉCART DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LES AUTRES PAYS DU G7, 2014

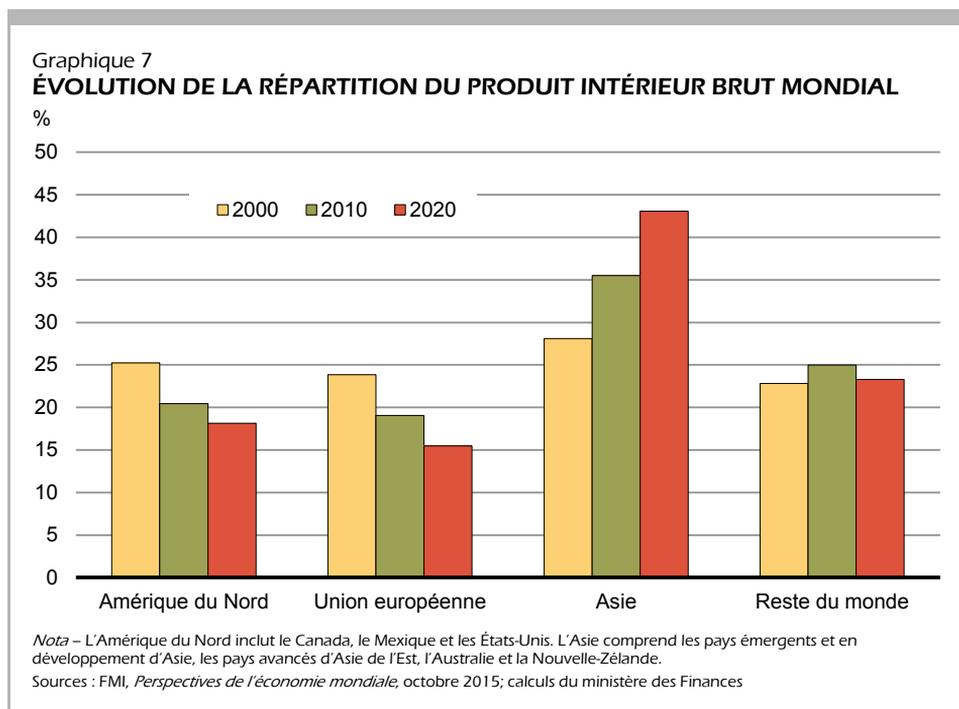


Nota – Le niveau de productivité du travail désigne le produit intérieur brut pondéré par la parité des pouvoirs d'achat (PPA) par heure travaillée. L'écart de la productivité du travail correspond à la différence en pourcentage entre un pays membre donné de l'OCDE et les États-Unis. Par exemple, après pondération par la PPA, la productivité canadienne est d'environ 25 % inférieure à celle des États-Unis.

Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances

Afin de gérer cette évolution démographique, le Canada doit en faire davantage pour investir dans sa nouvelle génération, dans l'éducation postsecondaire ainsi que dans la formation et l'innovation. Le niveau de vie de tous les Canadiens – et non pas seulement celui des aînés – en dépend.

L'évolution mondiale du commerce et les perspectives incertaines des économies émergentes présentent un autre défi. Par exemple, au cours des 15 dernières années, la place qu'occupe l'Asie dans l'économie mondiale a augmenté de façon spectaculaire, et cette tendance devrait se poursuivre à court terme.



Pour le Canada, cette évolution met en relief l'importance du renforcement des liens économiques avec l'Asie, mais elle indique aussi que les chocs économiques dans la région, le cas échéant, auront un plus grand effet sur l'économie canadienne que dans le passé.

L'évolution technologique – vers des économies plus propres et plus branchées sur le monde numérique – ne peut pas non plus être ignorée. Soit le Canada saisit ces occasions, soit il sera laissé pour compte. Par exemple, au cours de la dernière décennie, les nouveaux investissements mondiaux dans l'énergie propre se sont multipliés par cinq, passant d'environ 60 milliards de dollars américains en 2004 à près de 330 milliards en 2015.

Le gouvernement se doit de réaliser des investissements qui réuniront les conditions de la croissance future du Canada. Cela veut dire qu'il faut investir davantage dans l'infrastructure qui permet de faire circuler les personnes et les marchandises, ainsi que dans les compétences et les technologies qui rendent le Canada concurrentiel.

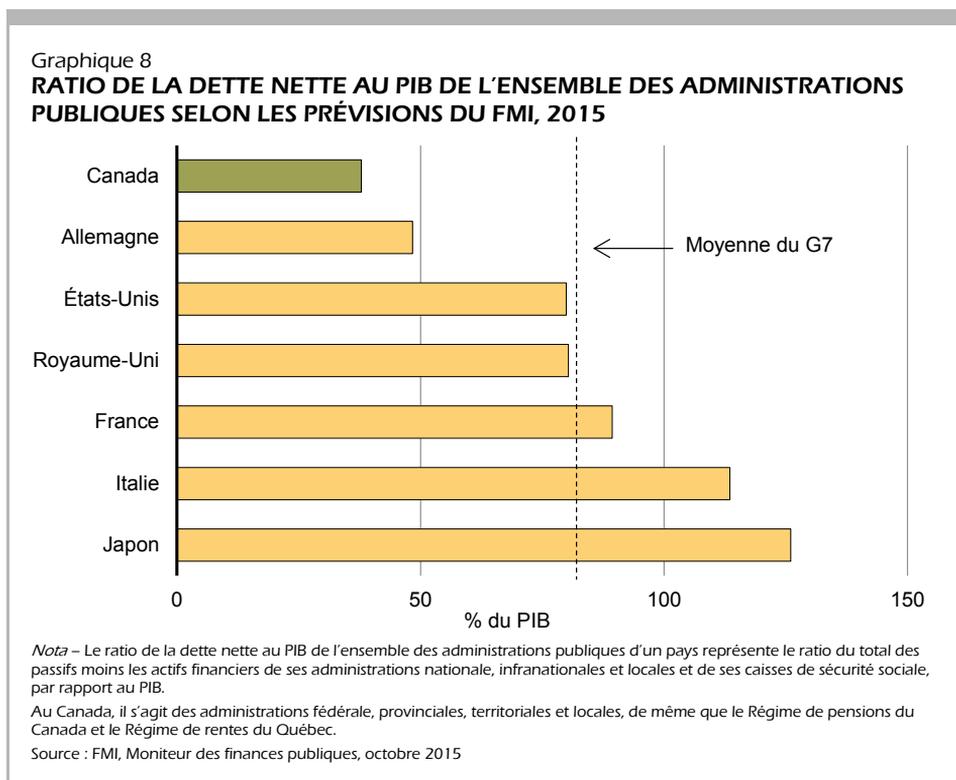
Cela veut aussi dire que, pour continuer d'alimenter sa main-d'œuvre, le Canada doit être un pays accueillant. Cette année, le Canada a l'intention d'accueillir plus de 300 000 nouveaux résidents permanents.

Enfin, cela veut dire qu'il faut prendre des mesures afin d'assurer que les peuples autochtones, le segment de population du Canada qui croît le plus rapidement, puissent prospérer et connaître du succès.

UN PLAN À LONG TERME POUR LA CROISSANCE

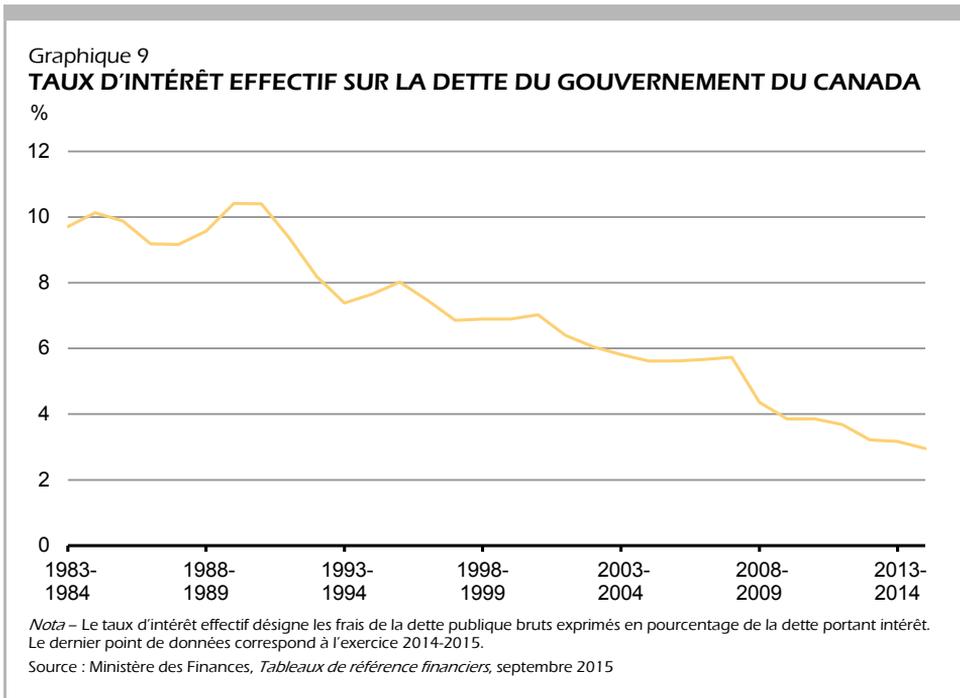
Le budget de 2016 reconnaît qu'il n'y a pas de solution rapide pour relever les défis auxquels l'économie canadienne fait face.

La bonne nouvelle est que le Canada part d'une position budgétaire relativement forte en 2016, affichant le plus faible ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7.

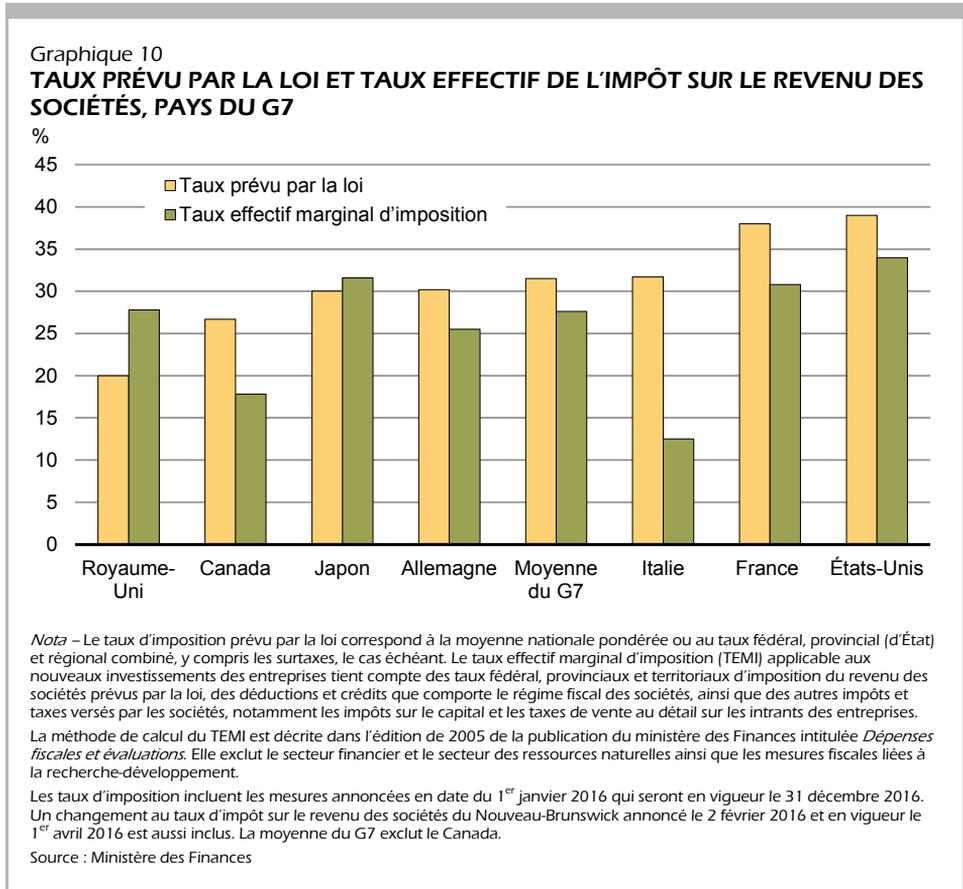


Ce faible ratio de la dette au PIB donne au gouvernement la possibilité de réaliser des investissements stratégiques qui feront croître l'économie pendant très longtemps. Les investissements dans de meilleures routes et un meilleur transport en commun, par exemple, non seulement aideront David et Neera à rentrer chez eux plus tôt après une longue journée, mais ils faciliteront aussi la circulation des personnes et des produits qui favorisent la croissance de notre économie.

Et, qu'il s'agisse d'un réseau de transport en commun plus étendu, d'une infrastructure qui contribuera à atténuer les effets des changements climatiques ou de collectivités plus vigoureuses où les gens se sentent chez eux, les filles de David et Neera bénéficieront elles aussi de ces investissements, surtout s'ils sont réalisés maintenant, alors que les taux d'intérêt se situent à un plancher historique.



Pour ce qui est de la concurrence mondiale, le Canada se trouve aussi dans une position avantageuse : les travailleurs canadiens comme David et Neera sont très instruits, et le taux d'imposition des sociétés au Canada figure parmi les plus bas des pays membres du G7.



Les défis comme ceux auxquels le Canada fait face n'ont pas de solutions à court terme, et les possibilités ne peuvent se concrétiser sans investissements judicieux et soutenus. En investissant dans les éléments dont a besoin l'économie canadienne pour assurer la prospérité à long terme, le budget de 2016 prépare le terrain pour une croissance économique plus forte dont bénéficieront un plus grand nombre de Canadiens dans les années à venir.

VERS UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE

Quelles que soient leurs circonstances économiques particulières, une écrasante majorité de Canadiens croient en l'équité et pensent que les avantages découlant d'une économie forte et en croissance devraient être accessibles à tous ceux qui travaillent fort pour les atteindre.

Le gouvernement est d'accord. Il est déterminé à renforcer la classe moyenne en aidant davantage les personnes qui en ont besoin et en aidant moins celles qui n'en ont pas besoin.

Le budget de 2016 trace la voie d'une croissance plus équitable et plus inclusive. Il traduit les priorités de Canadiens comme David et Neera, qui s'attendent à ce que le gouvernement soit de leur côté. Les priorités du gouvernement sont celles des Canadiens.

Voici ces priorités.

Aider la classe moyenne – Une économie vigoureuse prend appui sur une classe moyenne forte. Le budget de 2016 prévoit l'instauration d'une nouvelle Allocation canadienne pour enfants plus équitable et libre d'impôt, l'élimination d'allègements fiscaux mal ciblés et la hausse de l'investissement dans l'aide financière aux étudiants. Ces mesures, combinées avec la nouvelle baisse d'impôt pour la classe moyenne et une nouvelle fourchette d'imposition pour les particuliers gagnant un revenu imposable de plus de 200 000 \$ par année, donneront à la classe moyenne du Canada l'aide dont elle a besoin pour croître et prospérer.

Une croissance avantageuse pour la classe moyenne – Afin de renforcer la classe moyenne et d'assurer une croissance plus inclusive au profit d'un plus grand nombre de Canadiens, le budget de 2016 réalise des investissements historiques dans l'infrastructure et l'innovation. Ces investissements permettront d'aider immédiatement la classe moyenne du Canada et d'étendre les possibilités s'offrant aux personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Un avenir meilleur pour les peuples autochtones – Le temps est venu de renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones, relation qui doit être fondée sur la confiance, le respect et un véritable esprit de collaboration. Les investissements dans l'éducation, l'infrastructure, la formation et les autres programmes prévus dans le budget de 2016 contribueront à rehausser la qualité de vie des peuples autochtones, ainsi qu'à bâtir un Canada plus fort, plus uni et plus prospère.

Une économie axée sur une croissance propre – Un environnement propre et une économie vigoureuse vont de pair. Le budget de 2016 reconnaît ce fait en réalisant des investissements stratégiques dans les technologies propres et en prenant des mesures concrètes pour s’attaquer aux causes et aux effets des changements climatiques.

Un Canada inclusif et équitable – Le Canada donne sa pleine mesure et affiche une prospérité maximale lorsque tous les Canadiens ont des chances réelles et égales de réussite. Les investissements prévus dans le budget de 2016 contribuent à offrir des possibilités à plus de Canadiens, et ils faciliteront la mise en place d’un pays plus sain, plus créatif, plus généreux et plus juste.

CONCLUSION

Le budget de 2016 est centré sur les Canadiens. Il répond à la volonté de personnes comme David et Neera de travailler fort, et il répond à leur espérance d’un avenir meilleur et plus prospère pour eux-mêmes, pour leurs enfants et pour leurs futurs petits-enfants.

Les Canadiens savent que la prospérité d’un pays ne peut passer par des compressions. Le gouvernement sait que le travail acharné ne suffit pas. Il faut une nouvelle approche qui comprend des investissements judicieux et des choix équitables.

Le budget de 2016 incarne cette nouvelle approche.

Aperçu de la situation
économique et budgétaire

LA VOIE À SUIVRE

INTRODUCTION

De plus en plus, au Canada et ailleurs dans le monde, on s'entend pour dire que la politique budgétaire joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'assurer une croissance économique plus vigoureuse aujourd'hui et d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie à long terme. Le gouvernement réalisera sa promesse d'aider à renforcer et à faire croître la classe moyenne du Canada de façon à reconnaître ce potentiel.

En décembre 2015, le gouvernement a entrepris l'importante tâche de renforcer la classe moyenne en instaurant d'importantes réductions d'impôt. Le budget de 2016 prévoit d'autres investissements ciblés pour assurer la croissance de l'économie et créer des possibilités pour la classe moyenne.

[...] Une démarche globale s'impose pour réduire le recours excessif à la politique monétaire. En particulier, la politique budgétaire à court terme devrait apporter un soutien accru là où c'est nécessaire, dans les limites de l'espace budgétaire, spécialement au moyen d'investissements qui augmentent le potentiel de l'économie à la fois sur les plans de l'offre et de la demande.

– FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL,
RÉUNIONS DES MINISTRES DES FINANCES ET DES GOUVERNEURS DES
BANQUES CENTRALES DU G20,
26 ET 27 FÉVRIER 2016

En période de difficultés économiques, les Canadiennes et les Canadiens ont besoin d'aide, tout comme l'économie du pays. Le gouvernement est résolu à offrir ce soutien d'une façon responsable sur le plan budgétaire. En particulier, le gouvernement s'engage à réduire le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) à un niveau inférieur sur une période de cinq ans se terminant en 2020-2021. Les nouvelles dépenses qui seront mises en œuvre seront axées sur l'augmentation du potentiel de croissance à long terme du Canada, tout en préservant l'avantage d'un faible niveau d'endettement.

La présente section décrit les principaux aspects de l'évolution de la situation sur la scène internationale et sur le plan de l'économie au cours de la dernière année et expose le plan budgétaire du gouvernement, qui comprend les mesures prévues dans le présent budget.

Nota – Sauf indication contraire, la présente section repose sur les données disponibles au 17 mars 2016, et tous les taux présentés correspondent à des taux annualisés.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

La situation économique mondiale demeure difficile. La croissance mondiale continue de ralentir, la volatilité des marchés financiers s'est accentuée, la valeur des titres boursiers a diminué et les prix des produits de base ont chuté.

LA CROISSANCE MONDIALE A RALENTI

La croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2015 pour s'établir à son rythme le plus faible depuis la récession de 2008-2009, entraînée par la croissance plus lente des économies émergentes.

En Chine, la croissance du PIB réel a reculé à 6,9 % en 2015, soit son rythme le plus lent en 25 ans, ce qui témoigne de l'affaiblissement de la croissance dans le secteur industriel du pays (fabrication et construction). Ce ralentissement découle de la transition de l'économie chinoise vers une trajectoire de croissance plus lente, mais plus soutenable, s'appuyant sur la consommation des ménages et le secteur des services plutôt que sur l'investissement et la fabrication.

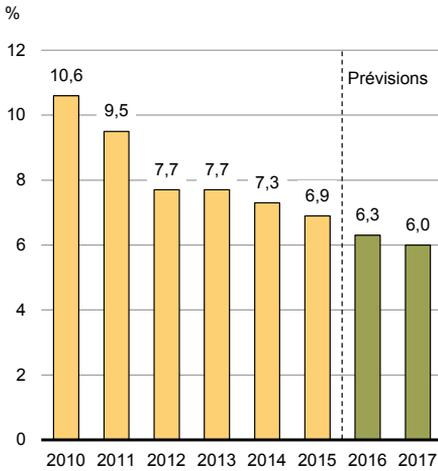
Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance en Chine continue de décélérer modestement à court terme, mais il existe un risque que la croissance ralentisse de façon plus marquée que prévu (graphique 11). Les investissements massifs réalisés depuis plusieurs années et la forte hausse de la dette des entreprises posent les risques les plus importants.

De plus, la croissance observée dans d'autres économies émergentes a ralenti en 2015, surtout dans les pays producteurs de produits de base. Cependant, la croissance dans ces autres économies émergentes devrait s'accélérer modestement à court terme, alors que les perspectives des pays producteurs de produits de base se stabilisent.

Le ralentissement de la croissance en Chine devrait se poursuivre, tandis qu'un raffermissement de la croissance est prévu dans d'autres économies émergentes

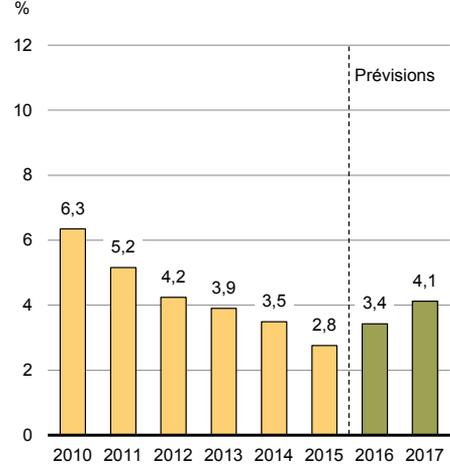
Graphique 11

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU PIB RÉEL EN CHINE



Sources : Haver Analytics; FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2016

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU PIB RÉEL DANS LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES EXCLUANT LA CHINE



Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2015, et *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2016; calculs du ministère des Finances

La croissance dans la plupart des économies avancées demeure faible. Dans la zone euro, la croissance du PIB réel s'est améliorée pour atteindre 1,5 % en 2015, contre 0,9 % en 2014, alors que la diminution des prix du pétrole brut a contribué à faire augmenter les dépenses de consommation, lesquelles ont connu leur rythme de croissance le plus élevé depuis 2007. Toutefois, les progrès vers une reprise plus robuste demeurent vacillants, étant donné que les niveaux élevés de prêts non productifs ont entraîné un resserrement des prêts consentis aux entreprises; cette situation représente un obstacle à l'investissement nécessaire pour favoriser une croissance plus vigoureuse.

Le FMI s'attend à ce que la croissance demeure faible dans la zone euro en 2016 et en 2017. D'importants risques pour la croissance persistent, notamment la dette souveraine élevée, les bilans toujours faibles des banques, l'incertitude géopolitique liée à la Russie et la persistance de la crise des réfugiés et des migrants.

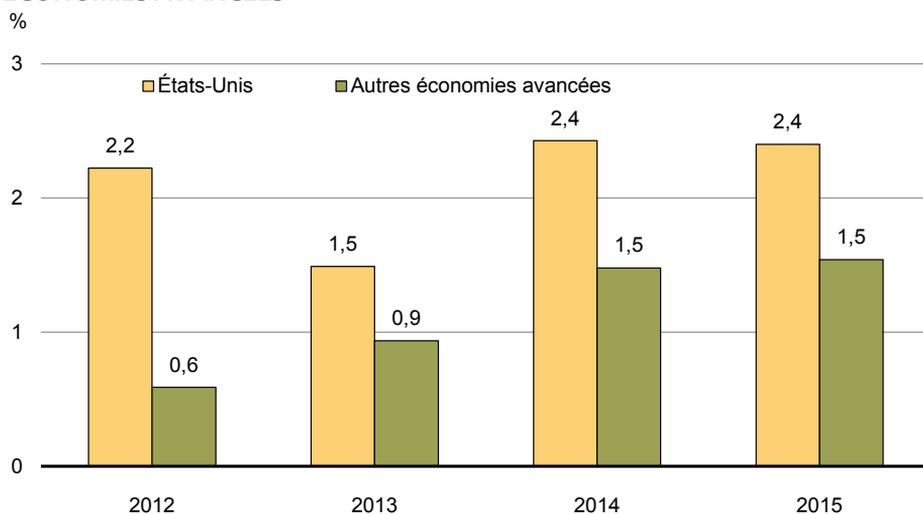
Par contre, les États-Unis ont affiché une performance relativement encourageante au sein de l'économie mondiale (graphique 12). La croissance du PIB réel s'est maintenue à 2,4 % en 2015, soit un taux supérieur à la moyenne de 2,1 % enregistrée au cours de la reprise, grâce à des dépenses de consommation vigoureuses. De plus, le marché du travail américain continue à montrer des signes de dynamisme : en moyenne, 235 000 emplois nets ont été créés par mois au cours des six derniers mois, et le taux de chômage est tombé à 4,9 %.

L'amélioration de la situation économique aux États-Unis s'est accompagnée de mesures prises par la Réserve fédérale pour normaliser la politique monétaire, premièrement en mettant fin aux achats d'actifs et, plus récemment, en augmentant son taux directeur pour la première fois depuis la récession de 2008-2009. La politique budgétaire a été largement neutre en 2014 et en 2015 à la suite d'un important resserrement plus tôt au cours de la reprise; on s'attend toutefois maintenant à ce qu'elle soutienne légèrement la croissance en 2016, principalement en raison de la hausse des dépenses, notamment au titre de la mise en œuvre d'un nouveau programme de cinq ans en matière d'infrastructure du transport.

Les États-Unis ont été l'une des économies relativement performantes du monde

Graphique 12

CROISSANCE RÉELLE DU PIB DES ÉTATS-UNIS ET DES AUTRES ÉCONOMIES AVANCÉES



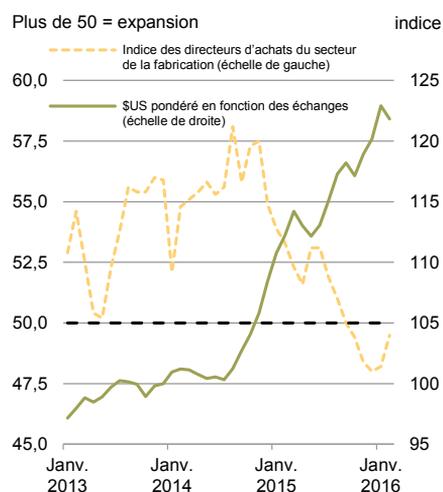
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2015, et *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2016; calculs du ministère des Finances

Cela dit, les États-Unis ne sont pas à l'abri des effets provoqués par un contexte économique mondial difficile. L'appréciation d'environ 20 % du dollar américain depuis le milieu de 2014, combinée à une demande mondiale limitée, a nui aux exportations nettes du pays. Le secteur de la fabrication a été particulièrement touché (graphique 13). En 2015, la diminution des exportations nettes a eu pour effet de retrancher 0,6 point de pourcentage de la croissance du PIB réel aux États-Unis.

De plus, dans le contexte de la baisse des prix mondiaux du pétrole, l'investissement du secteur pétrolier et gazier a diminué de moitié, ce qui pèse sur l'activité économique en général et sur l'emploi dans les régions productrices d'énergie que sont le Texas, le Dakota du Nord et l'Alaska.

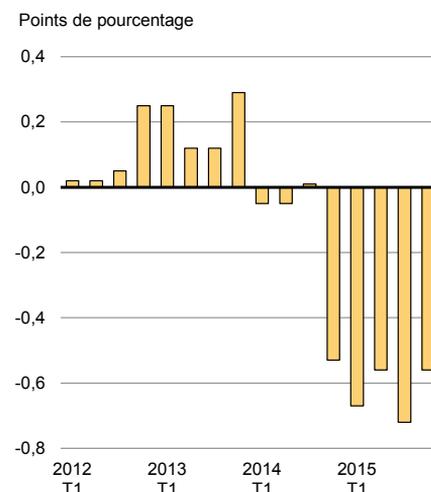
La faiblesse de la conjoncture mondiale et la vigueur du dollar pèsent sur la fabrication et les exportations des États-Unis

Graphique 13
INDICE DE CONFIANCE DU SECTEUR DE LA FABRICATION ET VALEUR DU DOLLAR AMÉRICAIN



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2016.
Sources : Réserve fédérale américaine; U.S. Institute of Supply Management

APPORT DES EXPORTATIONS NETTES À LA CROISSANCE DU PIB RÉEL AUX ÉTATS-UNIS (MOYENNE MOBILE SUR 4 TRIMESTRES)



Nota – Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2015.
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis; calculs du ministère des Finances

En même temps, chez les ménages, la diminution des prix de l'essence semble avoir mené à une hausse de l'épargne et contribué à l'assainissement des bilans, et non pas à une hausse des dépenses. Par conséquent, l'incidence globale de la baisse des prix du pétrole sur la croissance aux États-Unis a jusqu'à maintenant été plutôt neutre dans l'ensemble.

Selon l'enquête qui a été menée par le ministère des Finances en février 2016 auprès d'économistes du secteur privé, la croissance du PIB réel aux États-Unis devrait demeurer stable au cours des prochaines années. La croissance devrait s'établir dans une fourchette allant de 2 % à 2,5 % jusqu'en 2020, en raison de la vigueur du marché du travail, de la solidité des bilans des sociétés et des ménages, ainsi que de la poursuite d'une reprise graduelle du marché du logement.

Cela dit, la moyenne des prévisions du secteur privé est inférieure à celle des enquêtes précédentes. Cette baisse est attribuable principalement à l'incidence négative de l'appréciation du dollar américain sur les exportations et aux forces externes connexes associées à l'activité économique mondiale plus faible que prévu.

Dans ce contexte, en raison d'un environnement mondial fragile, les risques d'une détérioration de l'économie américaine demeurent prépondérants. En particulier, les États-Unis pourraient être touchés par une nouvelle turbulence des marchés financiers provenant de la Chine ou d'autres économies émergentes. Bien que les effets des vents contraires que subit l'économie mondiale se soient limités jusqu'à maintenant aux secteurs de la fabrication et des ressources naturelles, cette faiblesse pourrait se propager à l'ensemble de l'économie américaine. En effet, les résultats d'enquêtes sur l'activité non manufacturière ont montré un affaiblissement au cours des derniers mois, ce qui indique que l'élan de l'économie pourrait déjà avoir ralenti.

Tout considéré, le FMI a révisé à la baisse ses perspectives pour l'économie mondiale, et il s'attend à ce que la croissance demeure modeste en 2016 et en 2017, bien en deçà de son rythme du début de la décennie. La croissance mondiale est toujours exposée à d'importants risques, notamment la possibilité d'une décélération abrupte en Chine et la persistance d'une croissance inférieure aux prévisions aux États-Unis et dans les autres économies avancées.

LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS A AUGMENTÉ

Alors que la croissance mondiale a continué de ralentir, la volatilité des marchés financiers s'est accentuée. Les craintes relatives à la décélération de la croissance en Chine et l'incertitude au sujet de la réaction des autorités chinoises ont provoqué de la turbulence sur les marchés boursiers en Chine, celle-ci se propageant aux marchés boursiers des économies avancées (graphique 14).

Les inquiétudes concernant la rapidité avec laquelle la Réserve fédérale augmentera son taux directeur et les préoccupations au sujet des effets négatifs de la faiblesse des prix des produits de base sur les économies émergentes contribuent aussi à la volatilité des marchés financiers. Ces facteurs ont mené au resserrement des conditions du financement extérieur pour beaucoup d'économies émergentes – les flux entrants de capitaux ont diminué, les écarts des taux d'emprunt souverains se sont élargis et les monnaies se sont dépréciées davantage.

Cette situation a accru les risques relativement à la croissance des économies émergentes, en particulier celles qui présentent un taux élevé d'endettement des entreprises (cette dette est souvent libellée en dollars américains) ou des déficits importants du compte courant. Les conditions financières se sont également resserrées dans certaines économies avancées, notamment aux États-Unis.

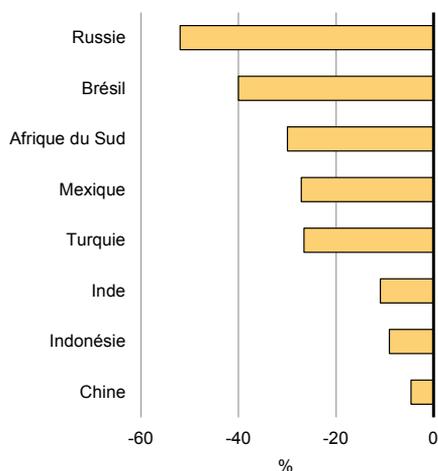
La réévaluation du prix des actifs à risque s'est traduite par le recul du cours des actions à l'échelle mondiale et de la valeur de la monnaie de nombreuses économies émergentes

Graphique 14
INDICES DES MARCHÉS BOURSISERS



Nota – Les indices sont : pour le Canada, le S&P/TSX; pour les États-Unis, le S&P500; l'indice composite des économies émergentes représente une moyenne pondérée en fonction du PIB fondée sur le Bovespa du Brésil, le RTS de la Russie, le Bombay Sensex de l'Inde et le Dow Jones China 88 de la Chine. Données quotidiennes en date du 16 mars 2016.
Source : Haver Analytics

VARIATION DES TAUX DE CHANGE
DES ÉCONOMIES ÉMERGENTES
DEPUIS JUILLET 2014



Nota – Les cours des monnaies sont exprimées en dollars américains par unité de devise étrangère. Données hebdomadaires, variation pendant la période du 4 juillet 2014 au 11 mars 2016.

Source : Haver Analytics

LES PRIX DES PRODUITS DE BASE ONT CHUTÉ

L'offre excédentaire persistante et les stocks en hausse, conjugués aux perturbations généralisées sur les marchés financiers et à la faible demande, ont continué à peser sur les prix des produits de base, et particulièrement sur les prix du pétrole brut. Au début de 2016, les prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI) ont reculé à un niveau avoisinant leur prix plancher de la dernière décennie, avant de reprendre un peu de vigueur en mars.

La plupart des analystes s'attendent à ce que les prix du pétrole demeurent bas et volatils. Toutefois, étant donné la demande mondiale croissante et l'allègement de l'offre, ils prévoient que les conditions du marché s'équilibreront et que les prix commenceront à augmenter de nouveau plus tard cette année ou au début de 2017. Les cours actuels sur les marchés à terme portent à croire que les prix du pétrole pourraient demeurer faibles durant une période prolongée (graphique 15).

Compte tenu de la faiblesse de la croissance mondiale et de la résilience de l'offre, les prix du pétrole risquent de rester bas à moyen terme

Graphique 15
PRIX DES PRODUITS DE BASE ÉNERGÉTIQUES ET NON ÉNERGÉTIQUES

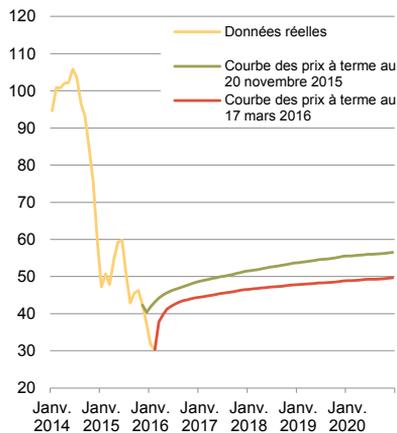
indice : 2002 = 100



Nota – Le dernier point de données correspond au 16 mars 2016.
 Sources : Commodity Research Bureau; Bloomberg; calculs du ministère des Finances

ÉVOLUTION DES PRIX DU PÉTROLE BRUT WTI SUR LES MARCHÉS À TERME

\$US / baril



Nota – Le dernier point de données correspond à décembre 2020.
 Source : Commodity Research Bureau

SITUATION ÉCONOMIQUE DU CANADA

La fragilité et l'incertitude du contexte économique mondial ont pesé sur l'économie canadienne. Au cours des quatre dernières années, la croissance au Canada a ralenti à moins de 2 % en moyenne et la chute des prix mondiaux du pétrole brut depuis la fin de 2014 a exercé une pression à la baisse encore plus forte sur l'économie. Cependant, les conditions sont en place pour permettre à l'économie de commencer à reprendre son élan et à afficher une croissance du PIB et une création d'emplois plus solides à l'avenir.

INCIDENCE DE LA FAIBLESSE DES PRIX DU PÉTROLE SUR LE REVENU, L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI À L'ÉCHELLE NATIONALE

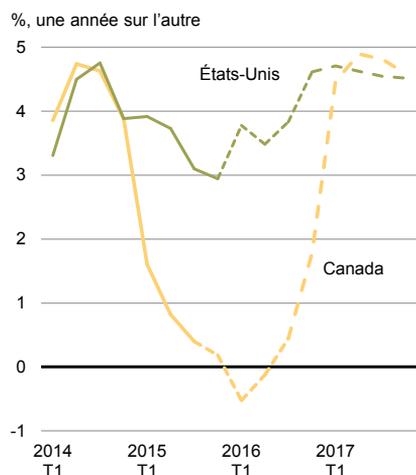
La conjoncture économique externe difficile, en particulier la chute rapide et marquée des prix mondiaux du pétrole brut, a eu une importante incidence sur l'économie canadienne en 2015, et elle continuera de faire ombrage aux perspectives de croissance du Canada en 2016.

L'ampleur du choc auquel fait face l'économie canadienne est considérable. Les prix des produits de base ont entamé leur baisse au milieu de 2014. Les prix du pétrole ont maintenant chuté d'environ 65 % et ne devraient se redresser que lentement au cours des prochaines années.

Comparativement aux attentes exprimées au moment de l'enquête de juin 2014 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé, laquelle a été menée avant l'effondrement des prix des produits de base, le PIB nominal aux fins de planification a été revu à la baisse de plus de 150 milliards de dollars, ce qui représente environ 7 % du PIB, d'ici la fin de 2017 (graphique 16).

Au Canada, les revenus ont subi un choc important par rapport aux prévisions du milieu de 2014 et comparativement aux États-Unis

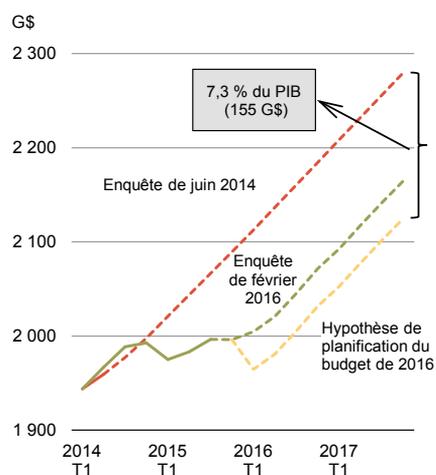
Graphique 16
PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU PIB NOMINAL



Nota – Les lignes en tirets représentent des prévisions. Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2017.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; enquête de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé (données ajustées aux fins de planification)

PERSPECTIVES DU PIB NOMINAL DU CANADA



Nota – Les lignes en tirets représentent des prévisions. Les chiffres de l'enquête de juin 2014 ont été redressés en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada publiée par Statistique Canada. Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2017.

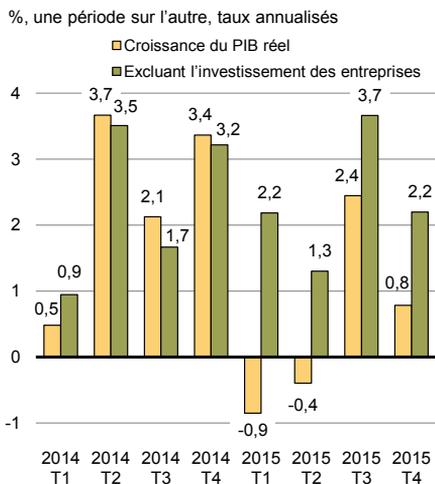
Sources : Statistique Canada; enquêtes de juin 2014 et de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; ministère des Finances

Puisque la faiblesse des prix du pétrole brut a entraîné une baisse importante de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier, la croissance du PIB réel a été négative ou faible pendant une bonne partie de 2015 (graphique 17). Selon les estimations de Statistique Canada et de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'investissement dans ce secteur aurait chuté de 30 % à 40 % en 2015 – un choc négatif pour l'économie se chiffrant à au moins 30 milliards de dollars, ce qui équivaut à 1½ % du PIB nominal.

La croissance du PIB réel au Canada a été faible en 2015, freinée par la chute de l'investissement des entreprises dans le secteur pétrolier et gazier

Graphique 17

CROISSANCE DU PIB RÉEL



CROISSANCE DE L'INVESTISSEMENT RÉEL DES ENTREPRISES



La baisse de l'investissement des entreprises dans le secteur pétrolier et gazier s'est fait le plus vivement ressentir dans les secteurs qui s'y rattachent et dans les principales provinces productrices de pétrole, notamment l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, où la chute des prix du pétrole continue d'entraîner des répercussions.

En Alberta, le nombre d'emplois rémunérés¹ a reculé d'environ 65 000 depuis octobre 2014 (moment du début de la chute des prix du pétrole); plus de 95 % de ces emplois ont été perdus dans les industries directement liées au secteur pétrolier. De nombreux indicateurs de l'activité économique générale, tels que le commerce de détail et les ventes de logements, ont aussi baissé. En outre, il existe un risque que le recul dans ces deux secteurs s'accroisse dans les prochains trimestres à mesure que l'emploi continue de diminuer dans la province. Les retombées négatives de la faiblesse de l'économie albertaine – province qui contribue traditionnellement de manière importante à la croissance économique du Canada – ont déjà une incidence directe sur l'économie canadienne dans son ensemble.

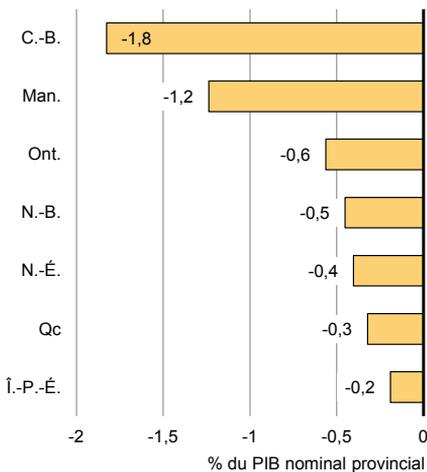
¹ L'emploi rémunéré selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada.

L'investissement plus faible dans le secteur pétrolier et gazier fait diminuer la demande de biens et de services partout au Canada. Des simulations réalisées au moyen du modèle d'entrées-sorties de Statistique Canada laissent croire qu'une baisse de 50 % de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier (ce qui est conforme aux attentes actuelles de l'industrie pour la baisse cumulée de 2015 et de 2016) pourrait se traduire par une réduction de près de 0,75 % de la production à l'extérieur des principales provinces productrices de pétrole (graphique 18).

Ce scénario est corroboré par l'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada de l'hiver 2015-2016, publiée à la mi-janvier. Les auteurs de l'enquête ont fait remarquer qu'en 2015, un nombre croissant d'entreprises de secteurs non énergétiques situées à l'extérieur des régions productrices d'énergie ont commencé à faire état de répercussions négatives relativement au choc des prix du pétrole.

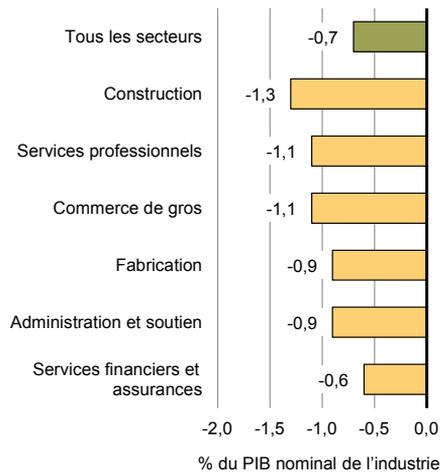
L'investissement plus faible dans le secteur pétrolier a une incidence négative en dehors de ce secteur et des principales provinces productrices de pétrole

Graphique 18
INCIDENCE PRÉVUE DE L'INVESTISSEMENT PLUS FAIBLE DANS LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER SUR LES PROVINCES AUTRES QUE L'ALBERTA, LA SASKATCHEWAN ET TERRE-NEUVE-LABRADOR



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

INCIDENCE PRÉVUE DE L'INVESTISSEMENT PLUS FAIBLE DANS LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER SUR LES AUTRES SECTEURS À L'EXTÉRIEUR DE L'ALBERTA, LA SASKATCHEWAN ET TERRE-NEUVE-LABRADOR



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

ÉVOLUTION POSITIVE DANS LES SECTEURS AUTRES QUE CELUI DE L'ÉNERGIE

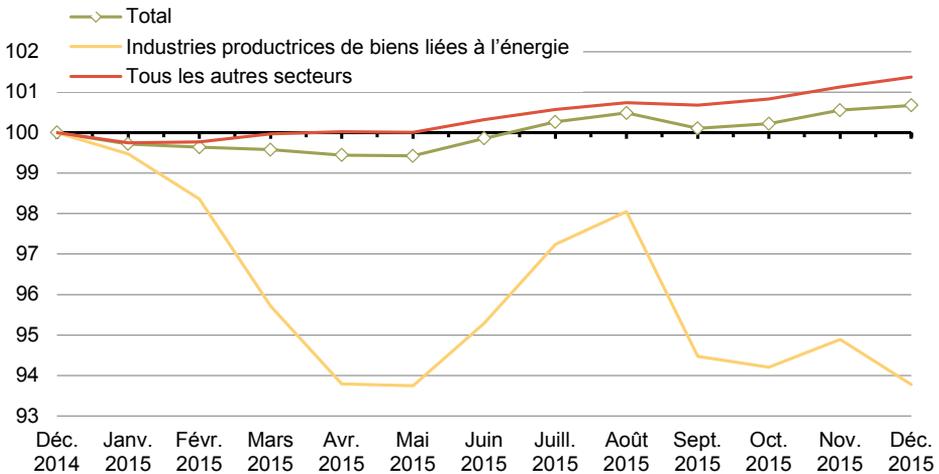
Bien que les circonstances actuelles soient difficiles, l'économie canadienne montre des signes de résilience. La production liée à l'énergie s'est brusquement contractée au cours de la première moitié de 2015, mais la production des autres secteurs est demeurée généralement stable. En outre, au cours de la deuxième moitié de l'année, malgré la persistance d'un important ralentissement dans le secteur de l'énergie, la production dans les secteurs non énergétiques a repris son élan, augmentant à un taux annuel moyen de 2,2 %. Cet élan a entraîné une croissance moyenne du PIB tous secteurs confondus de 2,0 % au deuxième semestre de l'année (graphique 19).

La croissance de la production à l'extérieur du secteur de l'énergie s'est avérée résiliente malgré la faiblesse soutenue du secteur de l'énergie

Graphique 19

INDICE DU PIB RÉEL MENSUEL PAR SECTEUR

indice : Décembre 2014 = 100



Nota – PIB réel aux prix de base (prix constants de 2007) par industrie. Les industries productrices de biens liées à l'énergie comprennent l'extraction pétrolière et gazière, les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière, et les travaux de génie et autres activités de construction. Le dernier point de données correspond à décembre 2015.

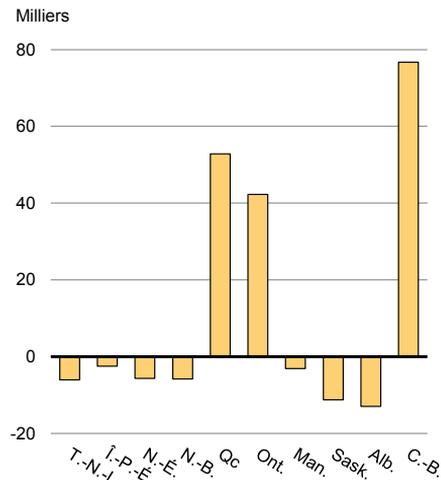
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

De même, malgré les pertes d'emplois dans les régions productrices de pétrole, le nombre total d'emplois au Canada a augmenté de près de 125 000 depuis octobre 2014, en raison des gains à l'extérieur du secteur des ressources (graphique 20). Cependant, cette augmentation du nombre d'emplois n'a pas suffi à compenser la croissance de la population active. Ainsi, le taux de chômage national a atteint 7,3 % en février 2016, soit une hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à octobre 2014.

Les régions non productrices de pétrole ont affiché des gains de l'emploi et des taux de chômage plus stables

Graphique 20

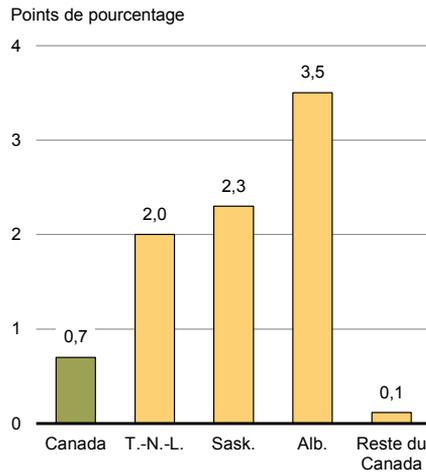
VARIATION DE L'EMPLOI DEPUIS OCTOBRE 2014 PAR PROVINCE



Nota – L'emploi selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Le dernier point de données correspond à février 2016.

Source : Statistique Canada

VARIATION DU TAUX DE CHÔMAGE DEPUIS OCTOBRE 2014, PRINCIPALES PROVINCES PRODUCTRICES DE PÉTROLE ET RESTE DU CANADA



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2016.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

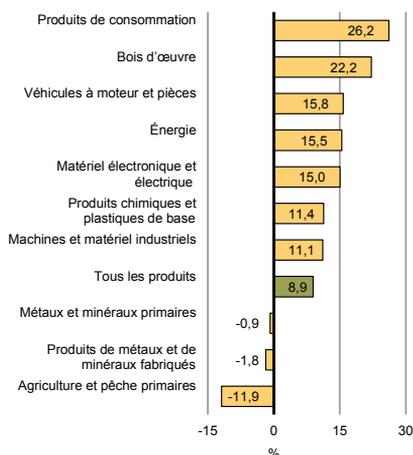
LES CONDITIONS POUR ASSURER UNE CROISSANCE PLUS VIGOUREUSE À L'AVENIR

L'économie canadienne est bien positionnée pour commencer à se remettre du choc des prix mondiaux du pétrole, reprendre son élan et afficher une croissance du PIB et une création d'emplois plus solides.

À mesure que l'économie s'adapte à la baisse des prix des produits de base, un dollar canadien plus faible et la croissance soutenue de l'économie américaine soutiennent en partie la reprise. Les exportations canadiennes montrent des signes d'amélioration, particulièrement au chapitre des produits forestiers, des véhicules automobiles et des produits de consommation, sous l'effet de la demande accrue de véhicules et du renforcement de l'activité du marché du logement aux États-Unis (graphique 21). De plus, les exportations plus vigoureuses à la fin de 2015 et au début de 2016 se traduisent par des gains solides dans les ventes réelles du secteur de la fabrication.

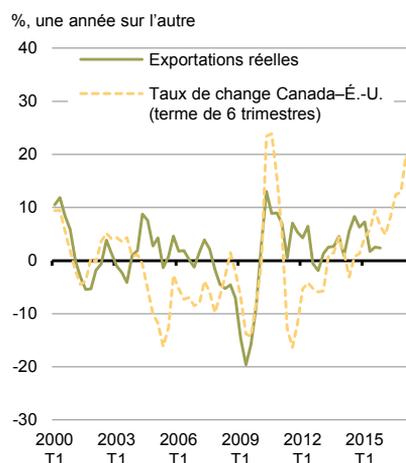
Les exportations canadiennes montrent des signes d'amélioration, appuyées par un dollar plus faible et la croissance soutenue de la demande intérieure aux États-Unis

Graphique 21
CROISSANCE DES EXPORTATIONS RÉELLES DE MARCHANDISES, JUIN 2014 À JANVIER 2016



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

EXPORTATIONS RÉELLES ET TAUX DE CHANGE



Nota – Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2015 pour les exportations réelles et au 2^e trimestre de 2017 pour le taux de change anticipé sur six trimestres.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

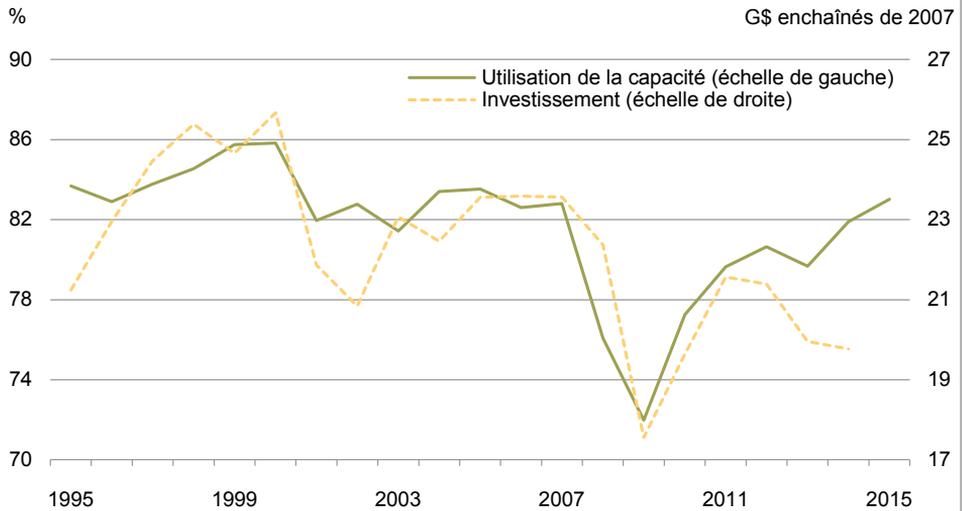
Le potentiel de croissance des exportations, conjugué à la croissance stable prévue aux États-Unis, incitera aussi davantage les entreprises canadiennes à investir dans des capacités de production supplémentaires. Depuis six ans, les entreprises de fabrication utilisent presque leur pleine capacité, alors que l'investissement a affiché une performance relativement décevante. En 2014, l'investissement dans le secteur de la fabrication avait chuté de 16 % par rapport à son niveau d'avant la récession. Pour répondre à la demande accrue, les producteurs canadiens devront accroître l'investissement, ce qui renforcera la croissance économique à court terme et la capacité de production à long terme (graphique 22).

La faiblesse du dollar canadien fera en sorte qu'il sera un peu plus difficile d'accroître l'investissement, étant donné que les importations représentent une part importante des achats de machinerie et d'équipement. Cependant, cette faiblesse du dollar sera probablement contrebalancée par l'incidence positive de la hausse de la demande extérieure sur les profits, et par conséquent, sur l'incitation à l'investissement.

La hausse de la demande extérieure incitera les fabricants canadiens à accroître l'investissement à l'avenir

Graphique 22

UTILISATION DE LA CAPACITÉ ET INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION



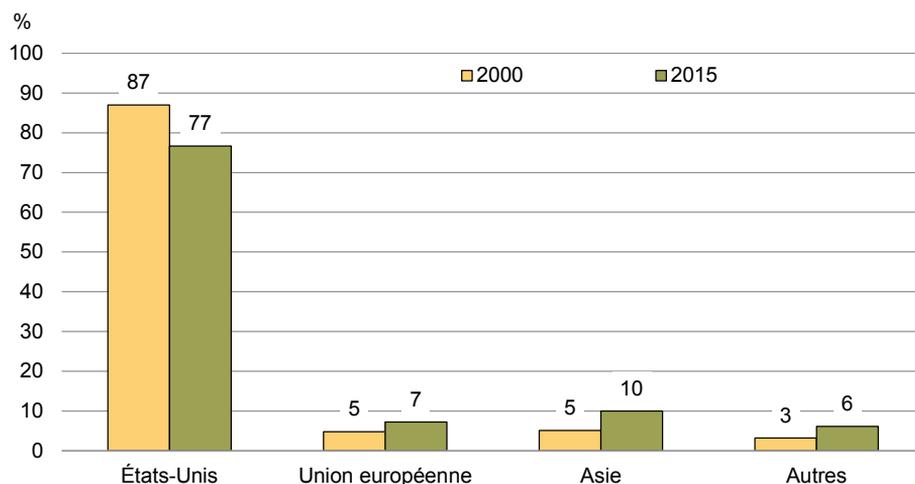
Nota – Le dernier point de données correspond à 2014 pour l'investissement et à 2015 pour l'utilisation de la capacité.
Source : Statistique Canada

Outre le redressement des exportations canadiennes de marchandises vers les marchés traditionnels, il sera essentiel que les exportateurs canadiens, s'ils souhaitent réussir à long terme, exploitent rapidement les possibilités offertes par les marchés émergents et en croissance et tirent parti du virage technologique en faveur d'économies plus respectueuses de l'environnement et plus interreliées. En particulier, d'ici la fin de la présente décennie, l'Asie devrait représenter près de la moitié de l'économie mondiale. Bien que les exportateurs canadiens aient réalisé une incursion dans ces marchés, les exportations vers ces marchés à l'avenir ont le potentiel de contribuer de façon plus importante à la croissance au Canada (graphique 23).

Le gouvernement prend des mesures pour soutenir les exportateurs canadiens dans une économie mondiale en mutation

Graphique 23

PART DES EXPORTATIONS CANADIENNES SELON LA RÉGION DE DESTINATION



Nota – L'Asie exclut le Moyen-Orient. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

RISQUES EXISTANTS ASSOCIÉS AUX PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

À la lumière de l'évolution récente de l'économie mondiale et de l'économie canadienne, les économistes du secteur privé ont revu à la baisse leurs prévisions à court terme concernant la croissance du PIB réel et l'inflation du PIB (graphique 24). Ils s'attendent maintenant à une croissance du PIB réel de 1,4 % en 2016 et de 2,2 % en 2017.

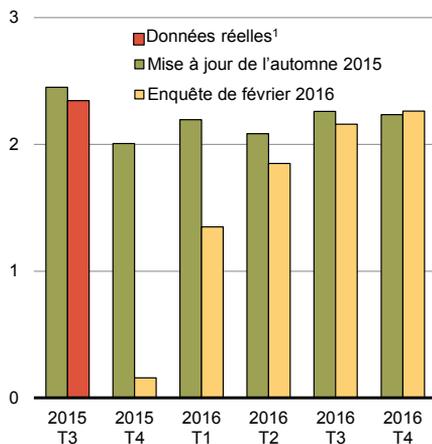
Ces économistes prévoient aussi que le prix moyen du pétrole brut WTI se situera à 40 \$US le baril en 2016. La diminution des prix anticipés du pétrole brut a mené à une révision à la baisse de leurs prévisions en ce qui concerne l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie), qu'ils ont ramenée à 1,0 % pour 2016.

L'enquête de février prévoyait que la croissance du PIB nominal s'établirait à 2,4 % en 2016. Le tableau A1.1 de l'annexe 1 présente de plus amples renseignements sur la moyenne des prévisions du secteur privé.

Les économistes du secteur privé ont nettement révisé à la baisse leurs prévisions à court terme quant à la croissance du PIB réel et aux prix du pétrole depuis la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2015

Graphique 24
PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU PIB RÉEL

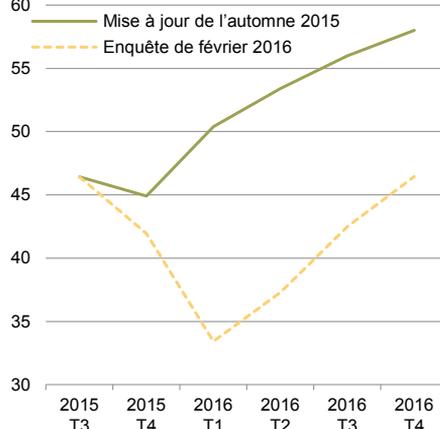
%, une période sur l'autre, taux annualisés



¹ Données réelles disponibles au moment de l'enquête de février 2016, c'est-à-dire les comptes économiques canadiens pour le 3^e trimestre de 2015, publiés le 1^{er} décembre 2015. Sources : Statistique Canada; pour la *Mise à jour des projections économiques et budgétaires de novembre 2015* (Mise à jour de l'automne), enquête d'octobre 2015 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; enquête de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé

PRIX PRÉVUS DU PÉTROLE BRUT WTI

\$US / baril



Sources : Commodity Research Bureau; pour la Mise à jour de l'automne 2015, enquête d'octobre 2015 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; enquête de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé

L'économie canadienne continue de faire face aux risques décrits dans les perspectives publiées par le ministère des Finances le 22 février dernier.

En particulier :

- La croissance de l'économie américaine risque de ne pas répondre aux attentes. Une telle situation pourrait avoir des effets négatifs sur les exportations canadiennes et aussi limiter l'incitation à investir davantage dans les secteurs non énergétiques de l'économie canadienne.
- Les prix du pétrole brut pourraient ne pas rebondir aussi rapidement que prévu. En effet, les marchés à terme laissent présager que les prix en 2020 pourraient demeurer inférieurs d'environ 14 \$US le baril aux prévisions de l'enquête de février auprès d'économistes du secteur privé.
- De nouvelles fortes variations des taux de change et d'importantes sorties de capitaux pourraient entraîner des tensions sur les marchés financiers dans les économies émergentes vulnérables. Ces tensions pourraient se propager aux marchés financiers mondiaux, ce qui aurait des répercussions sur le Canada.
- En Chine, le rééquilibrage de l'économie pourrait mener à un ralentissement de la croissance plus prononcé que prévu, entraînant une reprise de la volatilité sur les marchés financiers et un recul plus marqué des prix mondiaux des produits de base.

En plus de ces risques entourant l'économie mondiale, il y a aussi des risques de détérioration propres au Canada.

- Il existe un risque que les effets positifs de la faiblesse du dollar sur les fabricants et les exportateurs canadiens mettent plus de temps que prévu à se concrétiser et qu'ils soient moins importants qu'escomptés, et que le processus d'ajustement s'avère plus coûteux et plus difficile que prévu.

Le secteur canadien de la fabrication a connu d'importants changements structurels depuis dix ans en raison de l'appréciation marquée du dollar. Afin de tirer parti du nouveau contexte marqué par un taux de change inférieur, les fabricants devront encore une fois vivre une période d'adaptation.

En outre, bon nombre des pays concurrents du Canada sur le marché américain (comme le Mexique) ont également vu la valeur de leur monnaie diminuer par rapport au dollar américain. Cette situation pourrait atténuer le renforcement de la compétitivité internationale du Canada découlant de la baisse de son dollar.

- Le ratio de la dette au revenu disponible des ménages canadiens demeure élevé, ce qui pourrait restreindre dans une plus grande mesure que prévu l'apport du secteur du logement et des dépenses de consommation à la croissance au cours des années à venir.

Compte tenu de ces risques, le gouvernement a jugé qu'il convenait, aux fins de la planification budgétaire, d'ajuster à la baisse les prévisions du secteur privé à l'égard du PIB nominal de 40 milliards de dollars par année pour la période de 2016 à 2020.

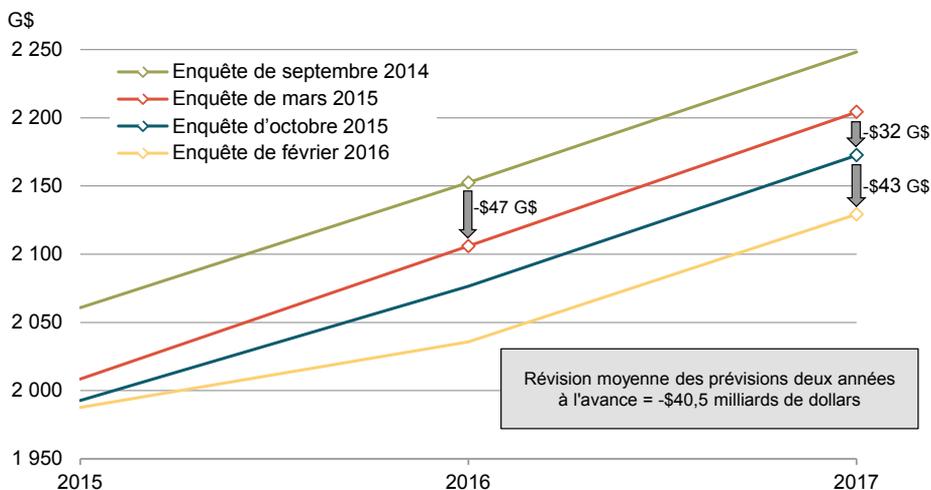
La taille de l'ajustement des prévisions de 40 milliards de dollars tient compte des facteurs suivants :

- En premier lieu, l'ajustement correspond à un prix moyen du pétrole d'environ 25 \$ le baril en 2016, plutôt que de 40 \$ comme le supposait l'enquête de février, et à une croissance du PIB réel de 1 % en 2016, au lieu de 1,4 % comme indiqué dans l'enquête de février. La croissance du PIB réel de 1 % se trouve dans l'éventail des perspectives du secteur privé dans l'enquête de février, alors que les prix du pétrole ont reculé à près de 25 \$ le baril en janvier et en février.
- En deuxième lieu, cet ajustement à la baisse correspond généralement à la réduction moyenne des prévisions du secteur privé concernant le PIB nominal dans le budget de 2015, dans la *Mise à jour* de novembre 2015 et dans l'enquête de février 2016 (graphique 25).

L'ajustement à la baisse des prévisions du secteur privé concernant le PIB nominal correspond aux révisions des prévisions précédentes

Graphique 25

RÉVISIONS DES PRÉVISIONS SUR UN HORIZON DE DEUX ANS CONCERNANT LE PIB NOMINAL DANS LES ENQUÊTES ANTÉRIEURES



Nota – Les chiffres ont été redressés en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada jusqu'au 3^e trimestre de 2015, publiée le 1^{er} décembre 2015.

Sources : Enquêtes de septembre 2014, de mars 2015, d'octobre 2015 et de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé

Cet ajustement des prévisions se traduit par une incidence budgétaire d'environ 6 milliards de dollars par année pour 2016-2017 et chacun des quatre exercices suivants. Le gouvernement continuera d'analyser l'évolution de la situation économique et les risques connexes afin de déterminer s'il convient de maintenir cet ajustement des prévisions à l'avenir.

LA SOLIDITÉ BUDGÉTAIRE DU CANADA

PRENDRE DES MESURES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

Le G20 doit élaborer des plans dès maintenant pour appuyer la demande de façon concertée en utilisant l'espace budgétaire disponible pour accroître l'investissement public.

— FMI, RÉUNIONS DES MINISTRES DES FINANCES ET DES
GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES DU G20,
26 ET 27 FÉVRIER 2016

Les administrations publiques de nombreux pays peuvent aujourd'hui emprunter à long terme à des taux d'intérêt très bas, ce qui augmente effectivement l'espace budgétaire. Il est possible pour bien des pays de mener des politiques budgétaires expansionnistes destinées à renforcer la demande. L'accent devrait être mis sur les politiques qui ont des retombées positives importantes à court terme et contribuent également à la croissance à long terme.

— OCDE, PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES INTERMÉDIAIRES,
18 FÉVRIER 2016

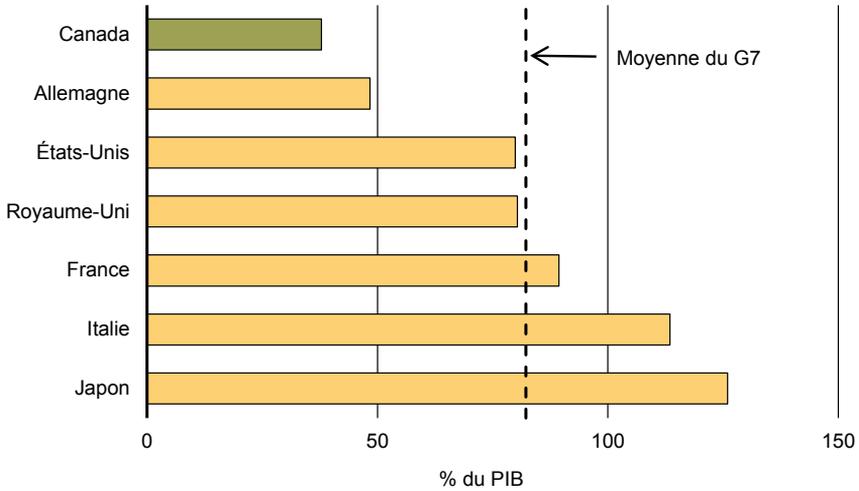
Dans une conjoncture caractérisée par la morosité persistante de l'économie et des taux d'intérêt qui se situent à des creux historiques, la politique budgétaire représente le levier stratégique à employer pour soutenir la croissance à long terme. En effet, des organisations internationales comme le FMI et l'OCDE ont appelé leurs pays membres à utiliser leur marge de manœuvre budgétaire.

Le gouvernement croit fortement que la meilleure façon d'accroître la prospérité pour un plus grand nombre de Canadiens est d'investir dans l'économie d'aujourd'hui. Étant donné que le Canada se trouve en position de force sur le plan budgétaire, grâce à un faible fardeau de la dette (graphique 26), à des frais de la dette publique qui se situent près d'un plancher historique en pourcentage des revenus budgétaires (graphique 27), et à des taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi faibles, le moment est bien choisi pour effectuer de tels investissements.

Le ratio de la dette nette au PIB du Canada est le plus faible du G7

Graphique 26

PRÉVISIONS DU FMI CONCERNANT LE RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DES PAYS DU G7, 2015



Nota – Le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques d'un pays représente le ratio du total des passifs moins les actifs financiers des administrations nationale, infranationales et locales et des caisses de sécurité sociale, par rapport au PIB. Au Canada, il s'agit des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

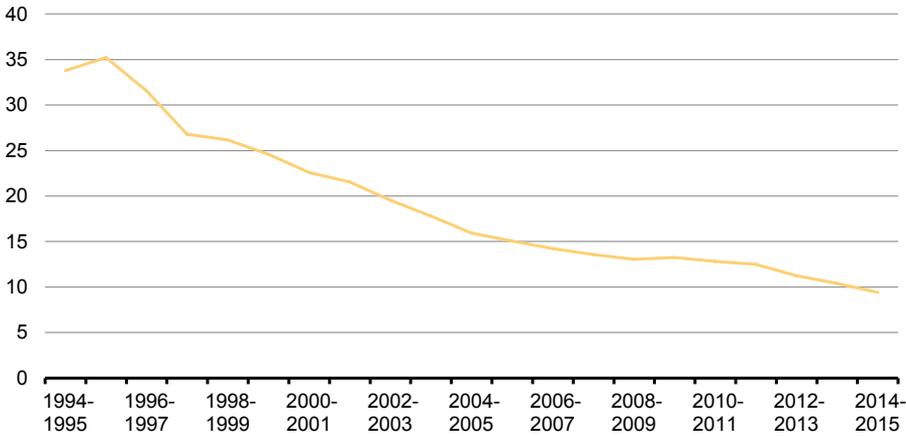
Source : FMI, Moniteur des finances publiques, octobre 2015

Les frais de la dette publique sont à leur niveau le plus bas depuis des décennies

Graphique 27

FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DES REVENUS

% du total des revenus



Source : Comptes publics du Canada

Par l'entremise du présent budget, le gouvernement saisit l'occasion de réaliser des investissements ciblés totalisant 50,2 milliards de dollars sur six ans (tableau 1, « Mesures du budget de 2016 »). Sur la base des perspectives de février¹ aux fins de planification, et compte tenu des mesures annoncées dans le présent budget, le solde budgétaire devrait afficher un déficit de 29,4 milliards en 2016-2017, déficit qui ira en décroissant par la suite pour atteindre 14,3 milliards en 2020-2021. De plus amples renseignements à ce sujet sont fournis à l'annexe 1.

Tableau 1

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE DEPUIS LA PUBLICATION DES PERSPECTIVES DE FÉVRIER

G\$

	Projections					
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Perspectives de février¹	-2,3	-18,4	-15,5	-13,9	-11,0	-7,2
Mesures du budget de 2016 ²	-3,1	-11,0	-13,5	-8,9	-6,7	-7,0
Solde budgétaire du budget de 2016	-5,4	-29,4	-29,0	-22,8	-17,7	-14,3
Faits saillants financiers du budget de 2016 :						
Revenus budgétaires	291,2	287,7	302,0	315,3	329,3	344,4
Charges de programmes	270,9	291,4	304,6	308,7	314,2	323,2
Frais de la dette publique	25,7	25,7	26,4	29,4	32,8	35,5
Total des charges	296,6	317,1	331,0	338,0	347,0	358,6
Dette fédérale	619,3	648,7	677,7	700,5	718,2	732,5
<i>% du PIB</i>	<i>31,2</i>	<i>32,5</i>	<i>32,4</i>	<i>32,1</i>	<i>31,6</i>	<i>30,9</i>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les perspectives budgétaires publiées le 22 février 2016 sont fondées sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé de l'enquête de février 2016, l'ajustement de 40 milliards de dollars par année apporté à la projection du secteur privé concernant le PIB nominal et l'évolution de la situation budgétaire depuis la Mise à jour de l'automne.

² Comprend l'incidence des mesures du budget sur les frais de la dette publique.

INCIDENCE ÉCONOMIQUE DES MESURES

Le ministère des Finances estime que les mesures contenues dans le budget de 2016, combinées à la baisse d'impôt pour la classe moyenne annoncée en décembre 2015, entraîneront une hausse de 0,5 % du PIB réel dans la première année et atteignant 1,0 % au cours de la deuxième année, comparativement à ce qui aurait été le cas sans ces mesures. Cela devrait se traduire par la création ou le maintien de 100 000 emplois d'ici 2017-2018 (tableau 2).

Tableau 2

INCIDENCE DES MESURES SUR LE PIB RÉEL ET L'EMPLOI

%, sauf indication contraire

	2016-2017	2017-2018
Mesures d'investissement dans le logement	0,1	0,1
Investissements dans l'infrastructure	0,2	0,4
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers	0,0	0,0
Mesures à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste	0,2	0,4
Autres mesures de dépenses	0,1	0,2
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés	0,0	0,0
Incidence totale sur le PIB	0,5	1,0
Incidence sur l'emploi (emplois créés ou maintenus)	43 000	100 000

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les hypothèses de planification à l'égard du PIB nominal et du solde budgétaire exposées dans le présent budget ne tiennent pas compte de cet effet positif de manière explicite. Toutefois, la plupart des prévisionnistes du secteur privé prévoyaient que le gouvernement annoncerait dans le présent budget des mesures additionnelles visant à promouvoir la croissance; ils avaient ainsi inclus l'incidence économique des mesures prévues dans leurs prévisions individuelles. Par conséquent, l'enquête de février menée auprès du secteur privé intègre, dans une certaine mesure, les effets économiques des mesures annoncées dans le présent budget.

Cette analyse a été effectuée à l'aide du modèle macroéconomique détaillé du Ministère qui sert à estimer l'apport des dépenses ou des politiques fiscales du gouvernement à l'activité économique. De plus amples renseignements sur la présente analyse, et les multiplicateurs qui y sont rattachés, se trouvent à l'annexe 2.

UNE APPROCHE RESPONSABLE EN MATIÈRE DE GESTION BUDGÉTAIRE

L'avantage budgétaire du Canada repose en grande partie sur un fardeau de la dette peu élevé, et le maintien de cet avantage revêt une importance capitale. Un faible niveau d'endettement fait en sorte que les générations futures ne seront pas gênées par des paiements d'intérêts excessifs. De même, il maintient la confiance du marché à l'égard de la saine gestion des finances publiques du Canada, et il préserve la capacité du Canada d'intervenir de façon déterminante dans l'éventualité d'une autre crise économique mondiale.

Pour maintenir le faible niveau d'endettement du Canada et l'avantage budgétaire du pays par rapport à ses homologues du G7, le gouvernement s'engage à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à un niveau inférieur sur une période de cinq ans se terminant en 2020-2021.

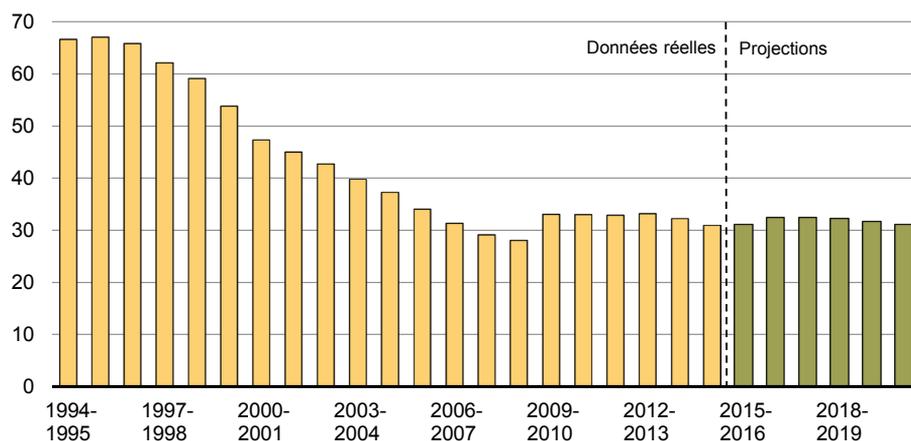
Ce faisant, le gouvernement veille à préserver les gains durement acquis dans les années 1990 et 2000, qui ont permis de réduire le ratio de la dette fédérale au PIB de plus de moitié par rapport au sommet de 66,8 % atteint en 1995-1996 (graphique 28).

Le ratio de la dette fédérale au PIB demeurera faible tout au long de la période de projection

Graphique 28

RATIO DE LA DETTE FÉDÉRALE AU PIB

% du PIB



Sources : Ministère des Finances; Comptes publics du Canada; Statistique Canada

RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE FAÇON RESPONSABLE

Le gouvernement demeure résolu à rétablir l'équilibre budgétaire de façon responsable, réaliste et transparente.

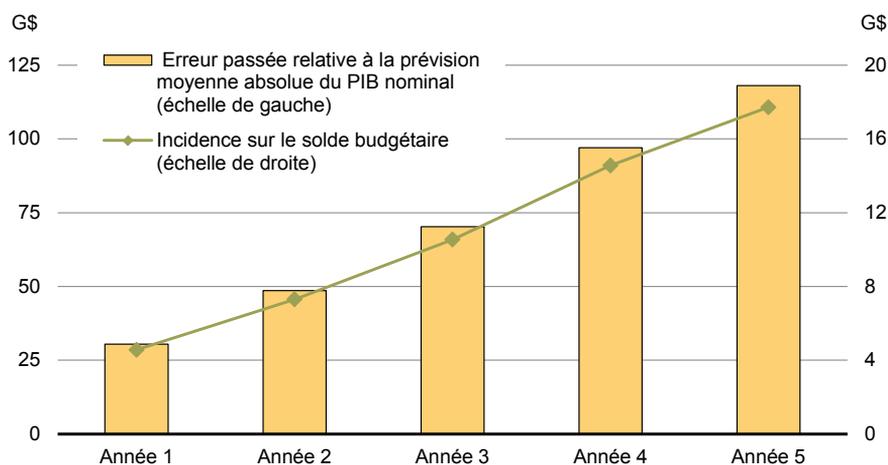
Même si le présent budget expose des prévisions budgétaires de référence aux fins de planification, la transparence en matière de planification budgétaire passe également par la reconnaissance que les résultats budgétaires seront différents en fonction de chaque scénario économique. Il incombe au gouvernement de communiquer ces prévisions et ses intentions de façon claire pour les Canadiens.

Il est important, par exemple, de prendre en compte l'incidence que les scénarios de croissance économique de rechange peuvent avoir sur les projections budgétaires, et de reconnaître que plus l'horizon prévisionnel est étendu, plus les projections économiques et budgétaires sont sujettes à erreur. Les erreurs de prévision économique à l'égard du PIB nominal peuvent avoir une incidence appréciable sur le solde budgétaire (graphique 29).

Les erreurs de prévision économique peuvent avoir une incidence appréciable sur le solde budgétaire

Graphique 29

ERREURS PASSÉES DE PRÉVISION ÉCONOMIQUE ET INCIDENCE SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE



Nota – L'erreur passée de prévision moyenne absolue est calculée à l'aide des erreurs de prévision (en différence de pourcentage du PIB nominal) à chaque période de prévision (de une à cinq années à venir) dans les enquêtes auprès du secteur privé sous-tendant chaque budget et Mise à jour depuis le budget de 1994. Elle est ensuite appliquée au PIB nominal projeté dans l'enquête de février 2016 pour obtenir des chiffres comparables en milliards de dollars.

Sources : Enquêtes du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances

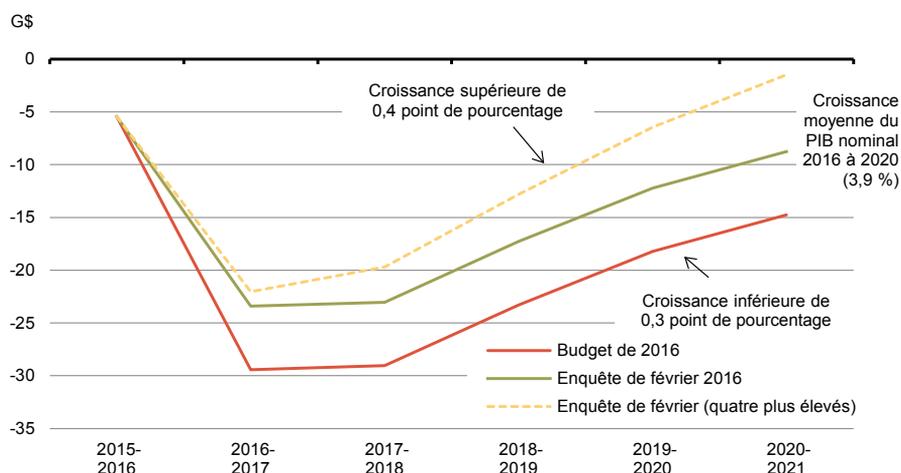
En outre, une faible variation des hypothèses de croissance économique peut également avoir une répercussion importante sur le PIB nominal, et donc sur le solde budgétaire, sur une période de projection plus longue. Par exemple, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions les plus élevées à l'égard de la croissance du PIB nominal – qui correspond à une croissance du PIB nominal plus élevée de 0,4 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions de l'enquête de février – l'équilibre budgétaire serait effectivement atteint d'ici 2020-2021 et le ratio de la dette fédérale au PIB serait de beaucoup inférieur à son niveau de 2016-2017 (graphiques 30 et 31).

À titre de comparaison, la trajectoire du solde budgétaire présentée dans le budget de 2016 est fondée sur les prévisions du secteur privé à l'égard du PIB nominal, lesquelles sont ajustées à la baisse de 40 milliards de dollars par année de 2016 à 2020, ce qui est équivalent à une croissance du PIB nominal de 0,3 point de pourcentage de moins par année, en moyenne, que dans l'enquête de février 2016.

D'autres scénarios de croissance ont une incidence importante sur l'échéancier du rétablissement de l'équilibre budgétaire...

Graphique 30

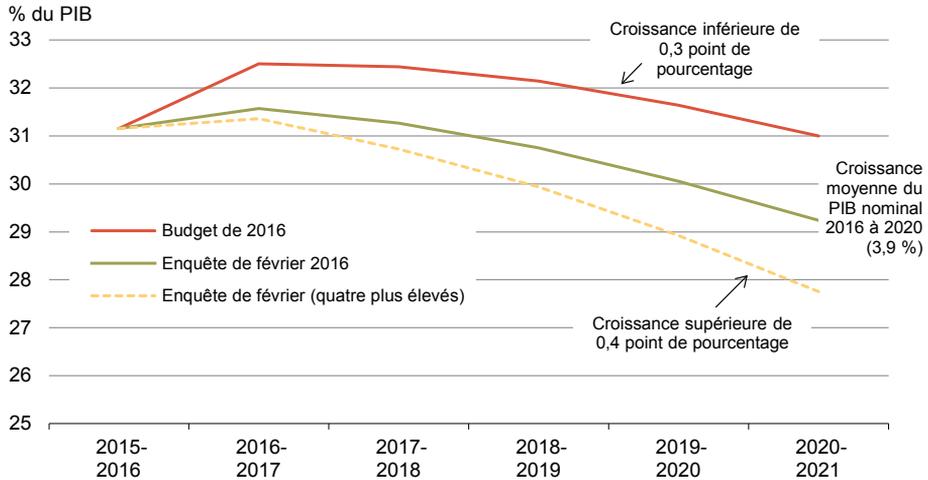
SOLDE BUDGÉTAIRE PROJETÉ



Nota – Le scénario de l'enquête de février 2016 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant le PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevés repose sur la moyenne des quatre projections les plus optimistes concernant la croissance du PIB nominal provenant d'économistes ayant participé à l'enquête.
Sources : Enquête du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances

... et sur la situation financière du Canada

Graphique 31
RATIO PROJÉTÉ DE LA DETTE FÉDÉRALE AU PIB



Nota – Le scénario de l'enquête de février 2016 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant le PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevés repose sur la moyenne des quatre projections les plus optimistes concernant la croissance du PIB nominal provenant d'économistes ayant participé à l'enquête.
Sources : Enquête du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances

À l'avenir, le gouvernement continuera de collaborer avec les économistes du secteur privé en vue d'élaborer une perspective économique de référence à des fins de planification budgétaire. De plus, le gouvernement élaborera d'autres scénarios de croissance liés à la moyenne des prévisions du secteur privé, et ces autres scénarios économiques – y compris leurs répercussions budgétaires – seront communiqués aux Canadiens à mesure que les projections seront mises à jour. Le gouvernement élaborera un échéancier de rétablissement de l'équilibre budgétaire lorsque les prévisions de croissance suivront de manière durable une trajectoire plus élevée.

ABROGATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La législation sur l'équilibre budgétaire adoptée par le gouvernement précédent n'est pas compatible avec le plan du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire de façon responsable et d'une manière qui soutient la croissance économique. Un retour immédiat à l'équilibre budgétaire en 2016-2017 exigerait un redressement budgétaire de l'ordre de 1 % du PIB nominal. Par conséquent, le gouvernement proposera l'abrogation de la *Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire*.

Chapitre 1

AIDER LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

Une économie vigoureuse prend appui sur une classe moyenne forte.

Les Canadiennes et les Canadiens, tout comme le gouvernement, comprennent cette réalité. C'est pourquoi la grande priorité de ce gouvernement consiste à bâtir une économie qui fonctionne pour les Canadiens de la classe moyenne et leur famille.

De nos jours, trop de familles de la classe moyenne ont de la difficulté à composer avec le coût associé au fait d'élever leurs enfants, et trop d'enfants continuent de vivre dans la pauvreté.

Pour façonner l'avenir meilleur que tous les Canadiens méritent, il faut faire des investissements; ceux-ci renforceront la classe moyenne et assureront sa croissance, aideront les jeunes canadiens à réussir, et appuieront les personnes qui ont besoin d'aide à intégrer ou à réintégrer la population active.



Le budget de 2016 investit dans les Canadiens, prépare la voie à une plus grande égalité économique et permet au Canada de se positionner avantageusement en vue d'assurer une croissance économique soutenue dans les années à venir.

Le présent chapitre expose le plan du gouvernement visant à aider la classe moyenne du Canada et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

RENFORCER LA CLASSE MOYENNE

Le 7 décembre 2015, le gouvernement a fait valoir son engagement à renforcer la classe moyenne en annonçant l'une de ses premières mesures.

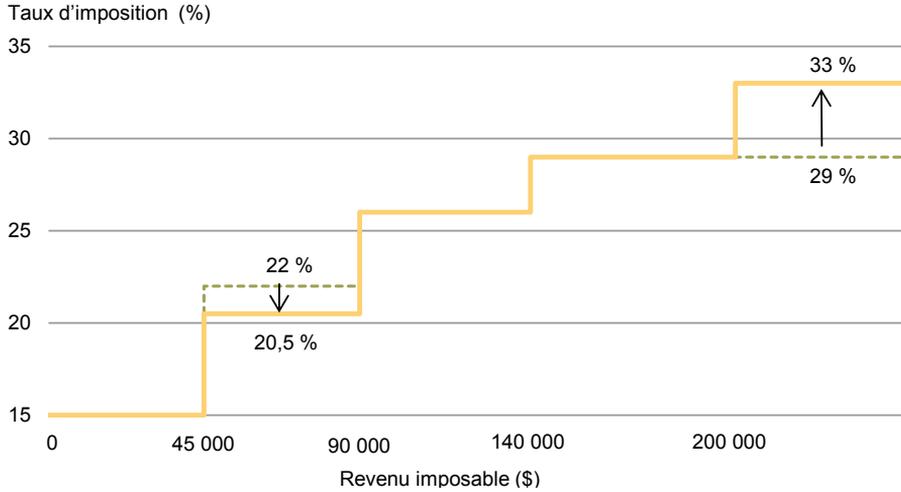
Il a instauré une baisse d'impôt pour la classe moyenne du Canada, en faisant passer le deuxième taux d'imposition du revenu des particuliers de 22 % à 20,5 %, soit une réduction de 7 %. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Canadiens dont le revenu imposable se situe entre 45 282 \$ et 90 563 \$ ont vu leur taux d'imposition du revenu diminuer, ce qui leur permet de conserver une plus grande part de leurs revenus pour économiser, investir et assurer la croissance de l'économie.

Au total, près de 9 millions de Canadiens tirent maintenant parti de cette réduction d'impôt. Les Canadiens sans conjoint qui bénéficient de cette mesure se verront accorder un allègement fiscal moyen de 330 \$ chaque année, et les couples qui en bénéficient se verront accorder un allègement fiscal moyen de 540 \$ chaque année.

Pour aider à financer cette baisse d'impôt pour la classe moyenne, le gouvernement a haussé les impôts des Canadiens les plus riches en instaurant un nouveau taux d'imposition du revenu des particuliers de 33 % pour les particuliers dont le revenu imposable excède 200 000 \$ par année.

Ensemble, ces changements procurent un allègement fiscal aux Canadiens de la classe moyenne en rendant le régime de l'impôt plus équitable, comme l'indique le graphique 1.1.

Graphique 1.1
**MODIFICATIONS AUX TAUX D'IMPOSITION DU REVENU
 DES PARTICULIERS, 2016**



En disposant de plus d'argent, les familles de la classe moyenne seront en mesure d'économiser davantage, renforçant ainsi leur propre sécurité financière. Elles auront aussi une plus grande possibilité d'investir – dans leur propre avenir et celui de leurs enfants. Enfin, elles auront plus d'argent à dépenser, ce qui stimulera l'activité économique à court terme, en plus de placer le Canada sur une trajectoire de croissance plus ferme à long terme.

Il est bien connu que le fait d'accroître le soutien aux familles à faible revenu a un effet positif à long terme. La pauvreté représente un problème non seulement pour les Canadiens pris individuellement – c'est l'ensemble du pays qui en subit les contrecoups. Il devient plus difficile de se remettre en santé et de rester en santé, et plus difficile de trouver et de conserver un bon emploi.

La pauvreté est particulièrement problématique dans le cas des enfants, et ses effets peuvent être de longue durée. Lorsqu'on sort les enfants de la pauvreté, ils sont mieux à même de réaliser leur plein potentiel – une possibilité que méritent tous les Canadiens.

Le système actuel de prestations pour enfants au Canada est compliqué; il consiste en une Prestation fiscale canadienne pour enfants non imposable et fondée sur le revenu, qui comprend deux composantes (la prestation de base et le supplément de la Prestation nationale pour enfants), et en une Prestation universelle pour la garde d'enfants imposable que reçoivent toutes les familles, peu importe leur revenu. De plus, ce système ne cible pas suffisamment les familles qui en ont le plus besoin.

C'est un système qui est à la fois inadéquat (il ne fournit pas aux familles le soutien dont elles ont besoin) et qui ne vise pas suffisamment ceux qui en ont le plus besoin (les familles ayant des revenus très élevés reçoivent des prestations). Les familles canadiennes méritent un meilleur système, et grâce à ce budget, elles recevront l'aide nécessaire pour réussir.

INSTAURATION DE L'ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

Le budget de 2016 donne aux familles canadiennes plus d'argent pour les aider à composer avec le coût élevé associé au fait d'élever des enfants, en remplaçant le système complexe de prestations pour enfants actuel par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. L'instauration de cette allocation représente la plus importante innovation en matière de politique sociale depuis une génération.

L'Allocation canadienne pour enfants sera :

- **plus simple** – les familles recevront un seul paiement tous les mois;
- **libre d'impôt** – les familles n'auront pas à rembourser une partie du montant des prestations qu'elles ont reçues au moment de produire leur déclaration de revenus;
- **mieux ciblée** pour ceux qui en ont le plus besoin – les familles à revenu faible ou moyen recevront des prestations plus élevées, tandis que les familles à revenu très élevé (généralement supérieur à 150 000 \$) recevront des prestations réduites par rapport à celles qu'elles reçoivent dans le cadre du système actuel;
- **beaucoup plus généreuse** – les familles qui reçoivent cette allocation verront leurs prestations pour enfants augmenter de près de 2 300 \$ en moyenne pour l'année de versement des prestations 2016-2017.

L'Allocation canadienne pour enfants consistera en une prestation annuelle maximale de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans, et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ recevront la prestation maximale.

En vertu du système actuel, les familles ayant un enfant et un revenu net de 30 000 \$ auraient reçu, après impôt, 4 852 \$ en prestations pour enfants si leur enfant est âgé de moins de 6 ans, et 3 916 \$ si leur enfant est âgé de 6 à 17 ans.

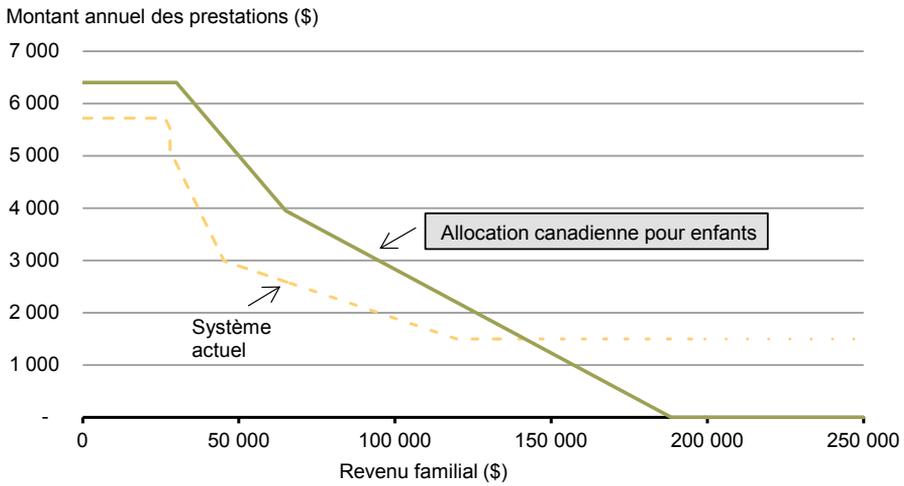
Reconnaissant les coûts supplémentaires associés aux soins prodigués à un enfant gravement handicapé, le budget de 2016 propose le maintien de la Prestation pour enfants handicapés, qui représente un montant supplémentaire pouvant atteindre 2 730 \$ par enfant admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Plus de détails concernant les seuils de réduction progressive et les taux de l'Allocation canadienne pour enfants et de la Prestation pour enfants handicapés se trouvent dans le document complémentaire intitulé *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*.

À compter de juillet 2016, l'Allocation canadienne pour enfants sera versée chaque mois aux familles admissibles, en remplacement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

D'après les estimations, les familles recevront approximativement 23 milliards de dollars au titre de l'Allocation canadienne pour enfants pendant l'année de prestations 2016-2017. Neuf familles sur dix recevront des prestations pour enfants plus élevées que celles offertes dans le cadre du système actuel (graphiques 1.2 et 1.3).

Graphique 1.2A
PRESTATIONS POUR ENFANTS POUR UN ENFANT ÂGÉ DE MOINS DE 6 ANS, ANNÉE DE PRESTATIONS 2016-2017



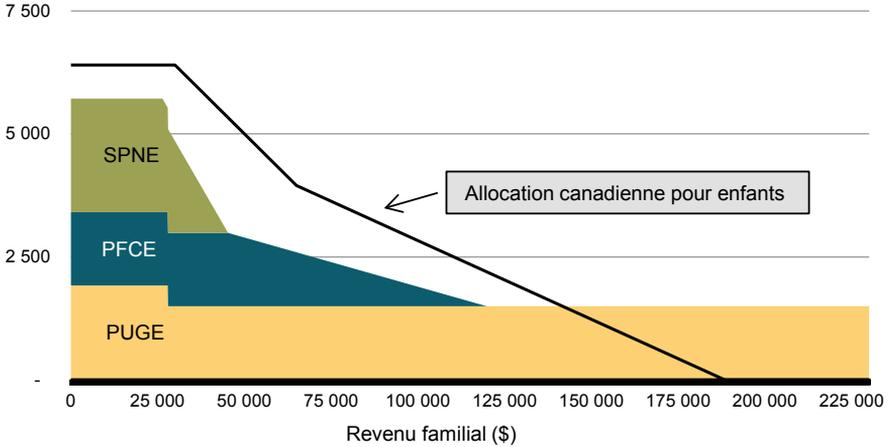
Nota – Les montants des prestations reçues dans le cadre du système actuel sont présentés à titre indicatif et tiennent compte de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial ou territorial prélevés sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les montants réels après impôt varient selon la province ou le territoire de résidence de la famille. On suppose que les parents sans conjoint incluent la Prestation universelle pour la garde d'enfants dans le revenu de l'enfant. Le revenu familial indiqué dans ce graphique est également appelé « revenu familial net rajusté ». Ce revenu représente le revenu familial net (soit le revenu net du particulier et de son époux ou conjoint de fait qui est précisé à la ligne 236 de la déclaration de revenus) moins tout revenu découlant de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité, auquel s'ajoute tout montant remboursé en vertu de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité. Le revenu familial net rajusté sera utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants.

Source : Ministère des Finances

Graphique 1.2B

**PRESTATIONS POUR ENFANTS POUR UN ENFANT ÂGÉ DE MOINS DE 6 ANS,
ANNÉE DE PRESTATIONS 2016-2017 (DÉTAILS SUR LE SYSTÈME ACTUEL)**

Montant annuel des prestations (\$)

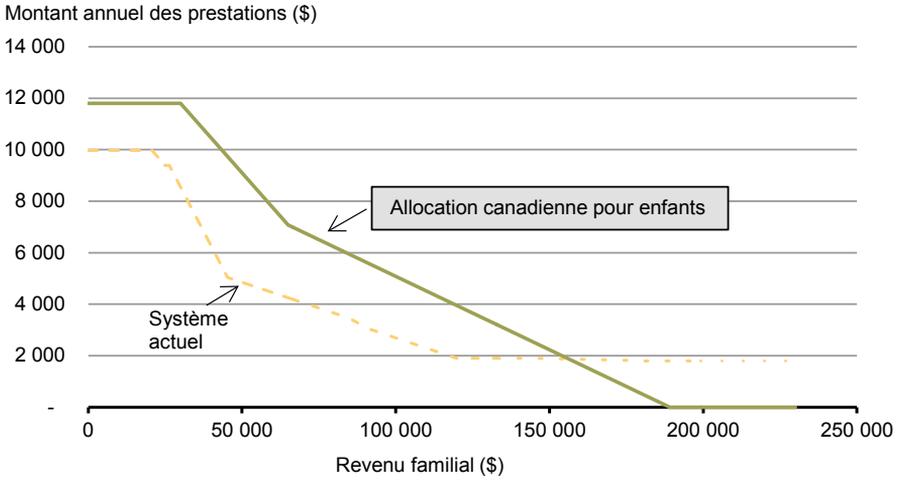


Nota – Les montants des prestations reçues dans le cadre du système actuel sont présentés à titre indicatif et tiennent compte de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial ou territorial prélevés sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les montants réels après impôt varient selon la province ou le territoire de résidence de la famille. On suppose que les parents sans conjoint incluent la Prestation universelle pour la garde d'enfants dans le revenu de l'enfant. Le revenu familial indiqué dans ce graphique est également appelé « revenu familial net rajusté ». Ce revenu représente le revenu familial net (soit le revenu net de tout particulier et de son époux ou conjoint de fait qui est précisé à la ligne 236 de la déclaration de revenus) moins tout revenu découlant de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité, auquel s'ajoute tout montant remboursé en vertu de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité. Le revenu familial net rajusté sera utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants. SPNE = Supplément de la Prestation nationale pour enfants; PFCE = Prestation fiscale canadienne pour enfants; PUGE = Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Source : Ministère des Finances

Graphique 1.3A

**PRESTATIONS POUR ENFANTS POUR DEUX ENFANTS
(L'UN ÂGÉ DE MOINS DE 6 ANS ET L'AUTRE ÂGÉ DE PLUS DE 6 ANS),
ANNÉE DE PRESTATIONS 2016-2017**

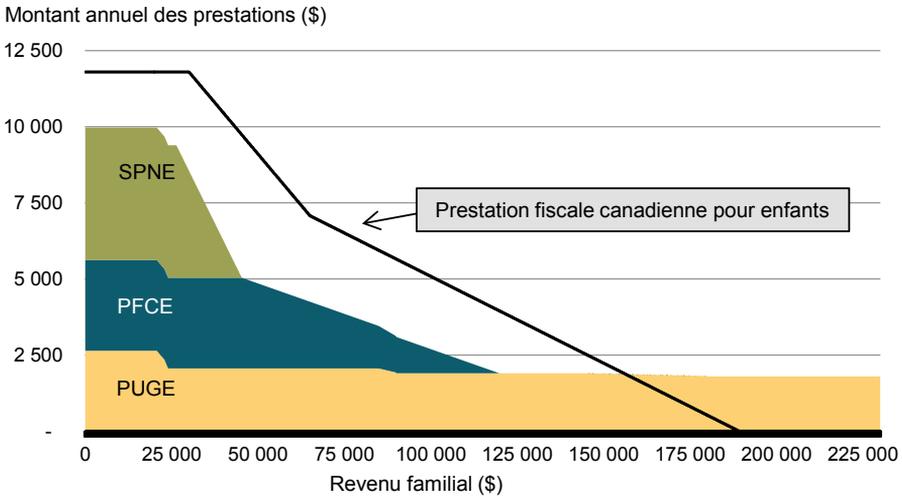


Nota – Les montants des prestations reçues dans le cadre du système actuel sont présentés à titre indicatif et tiennent compte de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial ou territorial prélevés sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les montants réels après impôt varient selon la province ou le territoire de résidence de la famille et selon le revenu de chacun des conjoints. Le revenu familial indiqué dans ce graphique est également appelé « revenu familial net rajusté ». Ce revenu représente le revenu familial net (soit le revenu net du particulier et de son époux ou conjoint de fait qui est précisé à la ligne 236 de la déclaration de revenus) moins tout revenu découlant de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité, auquel s'ajoute tout montant remboursé en vertu de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité. Le revenu familial net rajusté sera utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants.

Source : Ministère des Finances

Graphique 1.3B

**PRESTATIONS POUR ENFANTS POUR DEUX ENFANTS
(L'UN ÂGÉ DE MOINS DE 6 ANS ET L'AUTRE ÂGÉ DE PLUS DE 6 ANS),
ANNÉE DE PRESTATIONS 2016-2017 (DÉTAILS SUR LE SYSTÈME ACTUEL)**



Nota – Les montants des prestations reçues dans le cadre du système actuel sont présentés à titre indicatif et tiennent compte de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial ou territorial prélevés sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les montants réels après impôt varient selon la province ou le territoire de résidence de la famille et selon le revenu de chacun des conjoints. Le revenu familial indiqué dans ce graphique est également appelé « revenu familial net rajusté ». Ce revenu représente le revenu familial net (soit le revenu net du particulier et de son époux ou conjoint de fait qui est précisé à la ligne 236 de la déclaration de revenus) moins tout revenu découlant de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité, auquel s'ajoute tout montant remboursé en vertu de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et du régime enregistré d'épargne-invalidité. Le revenu familial net rajusté sera utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants.

SPNE = Supplément de la Prestation nationale pour enfants; PFCE = Prestation fiscale canadienne pour enfants; PUGE = Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Source : Ministère des Finances

La bonification de l'aide accordée aux familles à faible revenu, y compris à de nombreux parents seuls, représente une autre caractéristique importante de l'Allocation canadienne pour enfants. Comme l'indiquent les graphiques 1.2 et 1.3, la prestation maximale sera beaucoup plus généreuse que celle du régime actuel. De plus, la prestation sera réduite à compter d'un niveau de revenu plus élevé, et elle sera réduite plus graduellement à mesure que le revenu augmente.

Grâce à l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants, laquelle sera beaucoup mieux ciblée, environ 300 000 enfants de moins vivront dans la pauvreté en 2016-2017 par rapport à 2014-2015. Cette mesure représente un progrès important vers l'atteinte de l'objectif consistant à faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale de réussir. L'Allocation canadienne pour enfants continuera de jouer un rôle primordial en appui à la réduction de la pauvreté dans les années à venir.

NOUVELLE ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS – AVANTAGES POUR LES FAMILLES CANADIENNES

Hausse des prestations pour une famille de 4 personnes ayant un revenu de 90 000 \$ – Exemple

Aveen et Sarita ont deux enfants âgés de 8 et de 5 ans. En 2015, Aveen a gagné 30 000 \$ et Sarita a gagné 60 000 \$. Ensemble, ils auraient reçu 3 145 \$ en vertu du système actuel (pour l'année de prestations de juillet 2016 à juin 2017). En comparaison, l'Allocation canadienne pour enfants leur procurera 5 650 \$ en paiements non imposables, ce qui représente une hausse nette après impôt de 2 505 \$.

Hausse des prestations pour un parent seul ayant un enfant et un revenu de 30 000 \$ – Exemple

Samantha est mère monoparentale; elle a un enfant âgé de 3 ans et a gagné 30 000 \$ en 2015. Samantha aurait reçu 4 852 \$ en vertu du système actuel (pour l'année de prestations de juillet 2016 à juin 2017). Elle recevra plutôt 6 400 \$ en paiements d'Allocation canadienne pour enfants non imposables, ce qui représente une hausse nette après impôt de 1 548 \$.

Hausse des prestations pour une famille de 4 personnes ayant un revenu de 120 000 \$ – Exemple

Ann et Derek ont deux enfants âgés de 7 et de 4 ans. En 2015, Derek a gagné 84 000 \$ et Ann a gagné 36 000 \$. Ensemble, ils auraient reçu 1 901 \$ en vertu du système actuel (pour l'année de prestations de juillet 2016 à juin 2017). Ils recevront plutôt 3 940 \$ en paiements d'Allocation canadienne pour enfants non imposables, ce qui représente une hausse nette après impôt de 2 039 \$.

Hausse des prestations pour une famille ayant un enfant admissible à la Prestation pour enfants handicapés – Exemple

Marion et Jacques ont un enfant âgé de 4 ans qui est admissible à la Prestation pour enfants handicapés. En 2015, Marion a gagné 40 000 \$ et Jacques, 20 000 \$. Marion et Jacques auraient reçu 5 129 \$ en vertu du système actuel (pour l'année de prestations de juillet 2016 à juin 2017). Ils recevront plutôt 7 030 \$ en paiements d'Allocation canadienne pour enfants non imposables, ce qui représente une hausse nette après impôt de 1 901 \$.

Ces prestations pour enfants additionnelles comprennent :

- une hausse de 1 607 \$ découlant de l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants;
- une hausse de 294 \$ découlant de la modification apportée à la Prestation pour enfants handicapés.

Nota – Les prestations reçues par les familles dans ces exemples ne sont présentées qu'à titre indicatif. Le montant qu'une famille donnée recevrait en vertu du système actuel tient compte de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial ou territorial prélevés sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants, et varie donc selon la province ou le territoire de résidence de la famille. On suppose que ces parents ne déclarent pas de revenus d'autres types (à l'exception de la Prestation universelle pour la garde d'enfants en 2015, qui n'est pas prise en compte dans le revenu familial net rajusté) et qu'ils ne demandent pas de déductions.

L'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants sera complétée par d'autres investissements proposés dans le budget de 2016 à l'intention des familles ayant des enfants, comme le financement visant à établir un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (voir le chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne »).

ÉLIMINER LE FRACTIONNEMENT DU REVENU POUR LES COUPLES AYANT DES ENFANTS

Pour mieux aider les familles qui en ont le plus besoin, le budget de 2016 propose d'éliminer le fractionnement du revenu pour les couples ayant des enfants âgés de moins de 18 ans pour les années d'imposition 2016 et suivantes. **Le fractionnement du revenu de pension ne sera pas touché par ce changement.**

ÉLIMINER LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS ET LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS

À l'heure actuelle, les crédits d'impôt pour la condition physique des enfants et pour les activités artistiques des enfants ont une valeur qui peut atteindre 150 \$ et 75 \$ par enfant au titre de dépenses admissibles maximales de 1 000 \$ et de 500 \$, respectivement. Dans le cadre des efforts du gouvernement visant à simplifier le régime fiscal et à mieux cibler le soutien aux familles ayant des enfants, le budget de 2016 propose de réduire de moitié les dépenses maximales admissibles au titre de ces deux crédits pour 2016, et d'éliminer les deux crédits à compter de 2017.

Les mesures du gouvernement destinées aux familles ayant des enfants, jumelées à la baisse d'impôt pour la classe moyenne, procureront à ces familles des avantages supplémentaires nets après impôt qui s'élèveront à approximativement 14 milliards de dollars au cours de la période de 2015-2016 à 2020-2021.

AIDER LES JEUNES CANADIENS À RÉUSSIR

Depuis des générations, les parents canadiens donnent le même conseil à leurs enfants : si vous voulez un bon emploi, faites des études. Parallèlement, les employeurs sont continuellement à la recherche de travailleurs hautement qualifiés. C'est ce dont notre économie a besoin pour croître et demeurer concurrentielle.

Les jeunes Canadiens ont pris ce message à cœur. Ils savaient qu'en étudiant sans relâche à l'école, ils se verraient garantir l'accès à un collège, à une université ou à un programme d'apprentissage abordable, ce qui mènerait par la suite à un emploi stable et durable, rendant ainsi possible le remboursement de la faible dette qu'ils auraient accumulée.

Malheureusement, pour trop de Canadiens, les études postsecondaires sont devenues moins abordables en raison des coûts plus élevés. Moins de Canadiens réussissent à économiser pour leurs études, et ceux qui reçoivent de l'aide financière ont souvent de la difficulté à rembourser leurs prêts.

Au fur et à mesure que la population du Canada vieillit, la prospérité continue du pays dépendra de plus en plus de l'éducation et de la formation que recevront les jeunes Canadiens en vue de se préparer à occuper les emplois d'aujourd'hui et de demain. Maintenant plus que jamais, il est important que les études postsecondaires demeurent abordables et accessibles, et que les jeunes Canadiens aient accès à un travail valorisant en début de carrière.

L'avenir des jeunes Canadiens – et en fait, l'avenir de tous les Canadiens – en dépend.

RENDRE LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES PLUS ABORDABLES

Le budget de 2016 propose d'apporter une série de réformes au Programme canadien de prêts aux étudiants qui rendront les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen et qui feront en sorte que l'endettement lié aux études soit maîtrisable. De plus, ces mesures simplifieront le processus de demande d'aide financière aux étudiants, ce qui rendra le Programme plus transparent et prévisible.

BONIFIER LES BOURSES D'ÉTUDES CANADIENNES

Le budget de 2016 propose de majorer de 50 % le montant des bourses d'études canadiennes :

- de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année pour les étudiants de famille à faible revenu;
- de 800 \$ à 1 200 \$ par année pour les étudiants de famille à revenu moyen;
- de 1 200 \$ à 1 800 \$ par année pour les étudiants à temps partiel.

Des bourses plus importantes seront offertes à compter de l'année d'études 2016-2017.

Cette bonification des bourses d'études canadiennes, qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour depuis 2009, fera en sorte que les étudiants reçoivent une aide qui tient compte de la hausse des coûts des études postsecondaires, et qui rend maîtrisable le niveau d'endettement des étudiants.

Les familles à revenu moyen qui ont de la difficulté à économiser pour les études de leurs enfants bénéficieront de ces montants accrus. Près de 100 000 étudiants de familles à revenu moyen recevront une aide bonifiée chaque année en raison de cette mesure.

Les familles à faible revenu, dont la plupart n'arrivent pas à épargner pour les études postsecondaires, en profiteront encore plus. Environ 247 000 étudiants de famille à faible revenu tireront parti de ces changements.

Les étudiants à temps partiel, qui souvent suivent des cours tout en travaillant ou en s'occupant de leur famille, en tireront également parti. Environ 16 000 étudiants à temps partiel recevront une aide financière bonifiée.

Au total, cette mesure se traduira par une aide financière de 1,53 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et de 329 millions par année par la suite.

À l'avenir, le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin d'élargir l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes de façon à ce qu'un nombre encore plus élevé d'étudiants puissent recevoir de l'aide non remboursable. En vertu du nouveau modèle du Programme, les seuils actuels de revenu faible et de revenu moyen seront remplacés par un seuil progressif unique à partir duquel le montant des bourses diminuera progressivement en fonction du revenu et de la taille de la famille.

Les nouveaux seuils d'admissibilité devraient être en place pour l'année d'études 2017-2018, après la tenue de consultations avec les provinces et les territoires. Le budget de 2016 propose de fournir 790 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2017-2018, et 216 millions par année par la suite, afin de rehausser les seuils d'admissibilité.

Le Programme canadien de bourses aux étudiants a été couronné de succès et a eu des effets positifs incroyables pour les étudiants du pays. Si l'on souhaite qu'il conserve son utilité, il faut augmenter le montant d'aide accordé pour compenser l'augmentation des frais associés à la poursuite d'études postsecondaires [...] Des bourses ciblées constitueraient le meilleur mécanisme pour réduire la dette des étudiants, et elles sont en outre associées à un meilleur taux de remboursement à long terme.

— ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

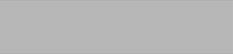
RENDRE L'ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS PLUS FACILE À GÉRER

Trop souvent, les anciens étudiants sont confrontés à des prêts impayés considérables, qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser.

Le budget de 2016 propose d'augmenter le seuil de remboursement des prêts dans le cadre du Programme d'aide au remboursement du Programme canadien de prêts aux étudiants, afin qu'aucun étudiant n'ait à rembourser son prêt d'études canadien avant de gagner au moins 25 000 \$ par année.

Ce nouveau seuil accordera une plus grande souplesse à l'égard du remboursement et tiendra mieux compte du salaire minimum, ce qui facilitera la transition des étudiants vers le marché du travail.

Cette mesure représentera une aide de 131,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et de 31 millions par année par la suite. De plus, le gouvernement intensifiera ses efforts pour veiller à ce que les étudiants admissibles au Programme d'aide au remboursement s'en prévalent pleinement.



**Rendre
l'endettement
des étudiants
plus facile à gérer**

Steven, qui a récemment obtenu un diplôme d'études postsecondaires, gagne 23 000 \$ par année à son emploi actuel. Il éprouve de la difficulté à rembourser sa dette de prêt d'études canadien de 12 000 \$. En vertu des modifications proposées au Programme d'aide au remboursement, Steven ne sera pas tenu de faire de paiements immédiats sur son prêt d'études canadien puisque son revenu annuel est inférieur au nouveau seuil de remboursement de 25 000 \$. Le gouvernement couvrira les intérêts jusqu'à ce qu'il ait la marge de manœuvre financière pour commencer à rembourser son prêt d'études canadien.

INSTAURER UNE CONTRIBUTION À TAUX FIXE DE L'ÉTUDIANT

Le budget de 2016 propose d'instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant pour déterminer l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes et aux prêts d'études canadiens, dans le but de remplacer le régime actuel fondé sur l'évaluation du revenu et des actifs financiers des étudiants.

Ce changement permettrait aux étudiants d'occuper un emploi et d'acquérir une expérience de travail précieuse sans avoir à se soucier de subir une réduction de l'aide financière qu'ils recevront. Les apprenants adultes bénéficieraient aussi de ce changement, étant donné que plusieurs d'entre eux pourraient occuper un emploi ou détenir d'importants actifs financiers pendant leurs études. Cette mesure procurera une aide de 267,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, et de 73 millions par année par la suite.

Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires en vue de mettre au point le modèle de contribution à taux fixe pour qu'il soit mis en œuvre pour l'année d'études 2017-2018.

ÉLIMINER LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ÉTUDES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR MANUELS

À l'appui de l'engagement du gouvernement de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les familles à revenu faible ou moyen, le budget de 2016 propose d'éliminer les crédits d'impôt pour études et pour manuels le 1^{er} janvier 2017. Ces crédits ne tiennent pas compte du revenu et fournissent souvent un faible soutien direct aux étudiants au moment où ils en ont le plus besoin.

Les économies découlant de l'élimination de ces crédits seront utilisées pour bonifier l'aide financière aux étudiants, afin de mieux accorder l'aide offerte aux étudiants de famille à revenu faible ou moyen en temps utile. Les montants inutilisés de ces crédits d'impôt qui auront été reportés prospectivement d'années antérieures à 2017 pourront être demandés pour les années d'imposition 2017 et suivantes.

Les mesures proposées dans le budget de 2015 relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants et aux bourses d'études canadiennes sont abandonnées afin de mieux cibler le soutien pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen.

Sommaire des mesures proposées afin de rendre les études postsecondaires plus abordables

	Programme actuel	Changements proposés¹	Incidence
Bonifier les bourses d'études canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 \$ par année pour les étudiants de famille à faible revenu • 800 \$ par année pour les étudiants de famille à revenu moyen • 1 200 \$ par année pour les étudiants à temps partiel 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000 \$ par année pour les étudiants de famille à faible revenu • 1 200 \$ par année pour les étudiants de famille à revenu moyen • 1 800 \$ par année pour les étudiants à temps partiel 	<p>Ces changements permettront aux étudiants d'assumer le coût de leurs études sans augmenter leur niveau d'endettement.</p> <p>D'autres améliorations visant à élargir l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes seront en place pour l'année d'études 2017-2018.</p>
Instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant	Les étudiants doivent estimer leurs actifs financiers et le revenu gagné pendant qu'ils sont aux études pour déterminer leur admissibilité aux bourses et aux prêts d'études canadiens.	Les étudiants seront tenus de verser un montant fixe chaque année au titre de leurs frais d'études; leurs actifs financiers et leur revenu ne seront plus pris en compte.	Ce changement permettra aux étudiants d'occuper un emploi et d'acquérir une expérience de travail précieuse sans avoir à se soucier d'une réduction de leur aide financière. Les apprenants adultes bénéficieront aussi de ce changement, étant donné que plusieurs d'entre eux pourraient occuper un emploi ou détenir d'importants actifs financiers pendant leurs études.
Rendre l'endettement des étudiants plus facile à gérer	Le seuil de remboursement des prêts dans le cadre du Programme d'aide au remboursement est de 20 210 \$.	Le seuil de remboursement des prêts dans le cadre du Programme d'aide au remboursement sera de 25 000 \$.	Ce changement fera en sorte qu'aucun étudiant n'aura à rembourser son prêt d'études canadien avant de gagner au moins 25 000 \$ par année.
<p>¹ Les changements proposés seront mis en œuvre à compter de l'année d'études 2016-2017, à l'exception de la contribution à taux fixe qui s'appliquera à compter de l'année d'études 2017-2018.</p>			

AIDER LES JEUNES À OBTENIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PRÉCIEUSE

UNE STRATÉGIE EMPLOI JEUNESSE RENOUVELÉE

Chaque année, le gouvernement investit plus de 330 millions de dollars dans la Stratégie emploi jeunesse afin d'aider les jeunes à acquérir les compétences, les aptitudes et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver et conserver un bon emploi.

Afin d'élargir les possibilités d'emploi destinées aux jeunes Canadiens, le budget de 2016 propose d'investir en 2016-2017 un montant supplémentaire de 165,4 millions de dollars au titre de la Stratégie emploi jeunesse.

Ce financement sera utilisé aux fins suivantes :

- créer pour les jeunes de nouveaux emplois verts, afin d'aider les jeunes Canadiens à obtenir une expérience de travail précieuse, à acquérir des connaissances relatives à l'environnement naturel, et à contribuer à la croissance économique dans les secteurs liés à l'environnement;
- augmenter le nombre de jeunes Canadiens ayant accès au programme Connexion compétences, qui aide les jeunes Canadiens – dont les Autochtones et les handicapés – à réussir leur transition vers le marché du travail;
- augmenter le nombre d'occasions d'emploi offertes aux jeunes Canadiens dans le secteur du patrimoine, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail.

Ces fonds s'ajouteraient au financement de 339 millions de dollars qui a déjà été annoncé au titre du programme Emplois d'été Canada, lequel sera mis en œuvre sur une période de trois ans à compter de 2016-2017.

En 2017-2018 et en 2018-2019, le gouvernement réalisera des investissements supplémentaires dans la Stratégie emploi jeunesse qui viseront à soutenir les possibilités d'emploi à l'intention des jeunes vulnérables.

Investir dans les emplois d'été pour les jeunes

Le gouvernement du Canada comprend que pour réussir la transition vers le marché du travail, les jeunes Canadiens ont besoin d'un travail valorisant en début de carrière. Les emplois d'été sont pour eux un moyen important d'acquérir de l'expérience de travail.

À cette fin, le 12 février 2016, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 339 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour créer jusqu'à 35 000 emplois supplémentaires à chacune des trois prochaines années dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. Cet investissement permettra de plus que doubler le nombre d'occasions d'emploi appuyées par le programme.

Emplois d'été Canada aide les employeurs à créer des emplois d'été pour les étudiants. Il fournit du financement aux organismes à but non lucratif, aux employeurs du secteur public et aux petites entreprises de 50 employés ou moins, afin de créer des emplois d'été pour les étudiants à temps plein âgés de 15 à 30 ans qui prévoient retourner aux études à la prochaine année d'études. Le programme fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement.

LE CONSEIL SUR LES JEUNES DU PREMIER MINISTRE

Pour que le gouvernement puisse s'assurer de mieux comprendre les besoins des jeunes du Canada et de mieux y répondre, il créera et mettra sur pied, au cours de la prochaine année, un conseil consultatif sur les jeunes du premier ministre, qui sera formé de jeunes Canadiens âgés de 16 à 24 ans et provenant de diverses collectivités de toutes les régions du pays. Le conseil fournira des propositions non partisans au premier ministre sur des questions essentielles telles que l'emploi et l'éducation, les manières de favoriser le dynamisme des collectivités ainsi que les changements climatiques et la croissance respectueuse de l'environnement.

SERVICES À L'INTENTION DES JEUNES

Le gouvernement est déterminé à aider les jeunes Canadiens à acquérir une précieuse expérience de travail et de vie tout en soutenant les collectivités d'un océan à l'autre. Le budget de 2016 propose de consacrer 105 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 25 millions par année par la suite, à l'appui de services à l'intention des jeunes. De plus amples détails seront annoncés au cours des prochains mois.

GROUPE D'EXPERTS SUR L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

On peut en faire davantage – et on devrait en faire davantage – pour améliorer les résultats en matière d'emploi obtenus par les jeunes vulnérables. À cette fin, le budget de 2016 propose d'établir un groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. Ce groupe évaluera les obstacles que doivent surmonter ces jeunes vulnérables pour trouver et conserver un emploi et examinera les pratiques innovatrices adoptées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les employeurs, aussi bien au pays qu'à l'étranger, dans le but d'améliorer les possibilités d'emploi à leur intention.

Le groupe d'experts fera rapport au ministre de la Jeunesse et à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail d'ici décembre 2016. Les constatations du groupe d'experts aideront à orienter les investissements futurs dans ce domaine, y compris des améliorations éventuelles de la Stratégie emploi jeunesse.

AUGMENTER LE NOMBRE DE STAGES COOPÉRATIFS ET RENFORCER L'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ AU TRAVAIL

Reconnaissant l'importance de l'éducation et de la formation axées sur la demande, le gouvernement lancera en 2016 une initiative de partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaires en matière de stages coopératifs. Cette initiative appuiera les partenariats entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire intéressés à mieux harmoniser leurs programmes d'études aux besoins des employeurs. L'initiative appuiera également la création de nouveaux stages coopératifs et de possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les jeunes Canadiens, en mettant l'accent sur les domaines en forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les affaires. Le coût total de cette mesure s'élèverait à 73 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017. D'autres mesures de soutien relatives aux stages coopératifs seront intégrées à l'engagement du gouvernement visant à faire progresser un programme d'innovation visant à favoriser la croissance économique (voir le chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne »).

AMÉLIORER L'ASSURANCE-EMPLOI

Le programme de l'assurance-emploi du Canada offre une sécurité économique aux Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin. Certains ont besoin d'aide parce qu'ils ont perdu leur emploi sans faute de leur part. D'autres ont besoin d'un soutien supplémentaire parce qu'ils ont quitté la population active pour élever leurs enfants ou prendre soin d'un être cher. Peu importe les circonstances, aucun Canadien ne devrait avoir de la difficulté à obtenir l'aide dont il a besoin.

Pour mieux veiller à ce que les Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin, et au moment où ils en ont besoin, le gouvernement prend des mesures immédiates pour améliorer l'assurance-emploi. Ainsi, le gouvernement apporte des changements aux règles d'admissibilité aux prestations pour les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active, bonifie temporairement les prestations dans certaines régions, et investit afin d'améliorer la prestation de services. De plus, à compter de 2017, le délai de carence pour les prestations sera réduit. Cela veut dire que si un travailleur perd son emploi et demande des prestations d'assurance-emploi, il sera sans revenu moins longtemps.

ÉLARGIR L'ACCÈS À L'ASSURANCE-EMPLOI POUR LES PERSONNES QUI DEVIENNENT OU REDEVIENNENT MEMBRES DE LA POPULATION ACTIVE

Beaucoup de nouveaux travailleurs, comme les jeunes Canadiens et les immigrants récents, ont de la difficulté à accéder au soutien en matière d'assurance-emploi. À l'heure actuelle, les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active doivent accumuler au moins 910 heures de rémunération assurable avant d'avoir droit aux prestations régulières d'assurance-emploi. Le budget de 2016 propose d'éliminer ces exigences d'admissibilité plus élevées qui limitent l'accès de cette catégorie de demandeurs au marché du travail. À la suite de ce changement, les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active seront assujetties aux mêmes exigences d'admissibilité que les autres demandeurs de la région où ils habitent. On estime que 50 000 personnes supplémentaires deviendront admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de cette mesure, qui entrera en vigueur en juillet 2016.

Élimination des exigences de l'assurance-emploi touchant les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active

Donald habite à Winnipeg, au Manitoba, où il a travaillé à temps partiel au cours des six derniers mois après avoir obtenu son diplôme d'études collégiales. Il a récemment été mis à pied.

En vertu des règles actuelles de l'assurance-emploi, Donald est considéré comme une personne qui est devenue membre de la population active. Par conséquent, il doit avoir accumulé au moins 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines pour avoir droit à des prestations. Puisque Donald n'a travaillé que 780 heures au cours de cette période, il n'est pas admissible.

En vertu des changements proposés, Donald serait assujéti aux mêmes exigences que les autres demandeurs de sa région. En date du 13 mars 2016, le seuil pour les demandeurs résidant à Winnipeg est établi à 665 heures de travail. Donald satisferait à cette exigence, et pourrait ainsi recevoir jusqu'à 17 semaines de prestations d'assurance-emploi pendant qu'il se cherche un nouvel emploi pour entamer sa carrière.

Il est proposé que cette mesure entre en vigueur en juillet 2016.

RÉDUIRE LE DÉLAI DE CARENCE DE L'ASSURANCE-EMPLOI POUR LE FAIRE PASSER DE DEUX SEMAINES À UNE SEMAINE

Dans le cadre du programme d'assurance-emploi, les demandeurs doivent attendre deux semaines avant de pouvoir commencer à recevoir des prestations. Le délai de carence fait office de franchise à payer, comme c'est le cas pour d'autres types d'assurance. Malheureusement, ce délai peut faire en sorte que certains Canadiens ont de la difficulté à joindre les deux bouts pendant qu'ils attendent leur premier paiement d'assurance-emploi. Afin de contribuer à réduire la période durant laquelle un demandeur se retrouve sans revenu, le budget de 2016 propose de modifier la loi de manière à faire passer le délai de carence des prestations d'assurance-emploi de deux semaines à une semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

PROLONGER LE PROJET PILOTE TRAVAIL PENDANT UNE PÉRIODE DE PRESTATIONS

Le projet pilote Travail pendant une période de prestations du programme d'assurance-emploi permet aux prestataires de demeurer en contact avec le marché du travail, en garantissant qu'ils sont toujours avantagés s'ils acceptent un travail. Aux termes du projet pilote actuel, les bénéficiaires peuvent conserver 50 cents de prestations d'assurance-emploi pour chaque dollar de gains d'emploi, jusqu'à concurrence de 90 % de la rémunération hebdomadaire assurable entrant dans le calcul de leurs prestations. Le budget de 2016 propose de prolonger jusqu'en août 2018 le projet pilote Travail pendant une période de prestations. Cette prolongation donnera plus de temps pour évaluer l'utilité du programme pour les Canadiens. Les prestataires pourront en outre faire appliquer les règles d'un projet pilote antérieur, instauré en 2005, à leur demande.

SIMPLIFIER LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-EMPLOI

En 2012, des changements apportés au programme d'assurance-emploi ont précisé les attentes quant aux types d'emplois que les chômeurs devaient chercher et accepter. Pour certains prestataires, cette situation les a obligés à accepter du travail présentant un taux de rémunération plus bas et exigeant des déplacements plus longs. Le budget de 2016 propose d'annuler ces changements qui définissent de façon stricte les responsabilités en matière de recherche d'emploi des chômeurs. Le gouvernement veillera également à la mise en place de mesures de soutien équitables et souples pour aider les prestataires d'assurance-emploi à obtenir une formation et à se trouver un nouvel emploi.

PROLONGER LES PRESTATIONS RÉGULIÈRES D'ASSURANCE-EMPLOI DANS LES RÉGIONS TOUCHÉES

Les Canadiens s'entraident lorsque les temps sont difficiles et ils méritent un programme d'assurance-emploi qui rend compte de cette réalité.

Le programme d'assurance-emploi s'adapte aux conditions économiques en augmentant graduellement l'accessibilité et la durée des prestations à mesure que les taux de chômage régionaux augmentent. Cependant, la chute des prix mondiaux du pétrole depuis la fin de 2014 a généré des chocs marqués et prolongés sur le marché de l'emploi dans les régions où l'économie est axée sur les produits de base.

Pour répondre à ces chocs sur le marché de l'emploi, le budget de 2016 propose d'apporter des modifications législatives visant à allonger la durée des prestations d'assurance-emploi de 5 semaines, jusqu'à concurrence de 50 semaines, pour tous les prestataires admissibles des 12 régions économiques de l'assurance-emploi qui ont connu les hausses de chômage les plus marquées.

Ces prestations prolongées seront offertes pendant un an à compter de juillet 2016, et cette mesure s'appliquera rétroactivement à toutes les demandes admissibles au 4 janvier 2015. Ainsi, les prestataires de l'assurance-emploi dans ces 12 régions recevront le soutien financier nécessaire pendant qu'ils se cherchent du travail.

Le budget de 2016 propose également d'adopter des modifications législatives afin d'offrir jusqu'à 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs de longue date des 12 mêmes régions économiques de l'assurance-emploi, jusqu'à concurrence de 70 semaines de prestations.

Les prestations prolongées pour les travailleurs de longue date seront disponibles pendant un an à compter de juillet 2016, et cette mesure s'appliquera rétroactivement à toutes les demandes admissibles au 4 janvier 2015. Les travailleurs de longue date, qui peuvent avoir travaillé pendant de nombreuses années dans une seule industrie ou pour un seul employeur, auront ainsi le soutien financier nécessaire pendant qu'ils se cherchent du travail, possiblement dans un secteur complètement différent.

Prolonger les prestations d'assurance-emploi

Gary habite à Red Deer, en Alberta, où il a travaillé comme tuyauteur dans le secteur pétrolier et gazier; il a gagné 60 000 \$ par année au cours des 12 dernières années. Gary vient d'être mis à pied, et il s'inquiète de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Le taux de chômage dans sa région est passé de 5,4 % en février 2015 à 8,3 % en date du 13 mars 2016.

Gary a travaillé 1 750 heures au cours des 52 semaines qui ont précédé sa mise à pied. Dans sa région économique, cela veut dire qu'il a droit à un maximum de 40 semaines de prestations d'assurance-emploi hebdomadaires de 537 \$. En tout, en vertu des paramètres actuels du programme, Gary pourrait recevoir 21 480 \$ en soutien du revenu pendant qu'il se cherche du travail.

Cependant, en vertu des mesures temporaires proposées dans le budget de 2016, Gary aurait droit à 5 semaines de prestations supplémentaires. De plus, puisqu'il a payé les cotisations maximales d'assurance-emploi et n'a jamais demandé de prestations, il serait aussi admissible à un maximum de 20 semaines supplémentaires de prestations pour travailleurs de longue date. Ces semaines supplémentaires portent le soutien total que Gary pourrait recevoir en vertu du programme d'assurance-emploi à 65 semaines de prestations. À son taux hebdomadaire de prestations, ce soutien s'élève à 34 905 \$.

Les semaines de prestations supplémentaires donneront à Gary l'assurance qu'il peut subvenir aux besoins de sa famille pendant sa transition à un nouvel emploi.

Il est proposé que ces mesures entrent en vigueur en juillet 2016.

Prolonger les prestations d'assurance-emploi

Le budget de 2016 propose de prolonger la période de prestations régulières d'assurance-emploi de 5 semaines pour tous les prestataires admissibles et d'offrir jusqu'à 20 semaines supplémentaires de prestations régulières aux travailleurs de longue date, dans les régions économiques de l'assurance-emploi suivantes :

- Terre-Neuve et Labrador
- Sudbury
- Nord de l'Ontario
- Nord du Manitoba
- Saskatoon
- Nord de la Saskatchewan
- Calgary
- Nord de l'Alberta
- Sud de l'Alberta
- Nord de la Colombie-Britannique
- Whitehorse
- Nunavut

Dans ces régions, le taux de chômage a augmenté de 2 points de pourcentage ou plus durant une période prolongée entre mars 2015 et février 2016, comparativement à son niveau le plus bas atteint entre décembre 2014 et février 2015, sans montrer de signes de reprise notables.

PROLONGER LA DURÉE MAXIMALE DES ACCORDS DE TRAVAIL PARTAGÉ

Le travail partagé permet aux employeurs et aux employés d'éviter les mises à pied lors d'une période de réduction temporaire du niveau normal des activités d'une entreprise, qui est hors du contrôle de l'employeur. Les accords de travail partagé offrent un soutien du revenu aux employés qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi et dont l'horaire de travail a été réduit temporairement pendant que leur employeur redresse la situation.

Le budget de 2016 propose de prolonger la durée maximale des accords de travail partagé pour les faire passer de 38 à 76 semaines partout au Canada. Ces accords de travail partagé prolongés aideront les employeurs à conserver les employés qualifiés et à éviter des coûts liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés lorsque les activités de l'entreprise reprendront leur cours normal. Ils permettent aussi aux employés de continuer de travailler et de maintenir leurs compétences tout en obtenant un supplément à leur salaire réduit grâce aux prestations d'assurance-emploi pour les journées où ils ne travaillent pas.

RENDRE LA PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCE-EMPLOI MIEUX ADAPTÉE AUX BESOINS

Entre décembre 2014 et décembre 2015, les demandes d'assurance-emploi ont augmenté de 7,8 % à l'échelle nationale, et le nombre de bénéficiaires a crû de 7,3 %. Pour veiller à ce que les Canadiens obtiennent en temps utile les prestations auxquelles ils ont droit, le budget de 2016 propose d'octroyer 19 millions de dollars en 2016-2017 à Service Canada afin de lui permettre de répondre à la demande accrue associée au traitement des demandes d'assurance-emploi, et d'offrir un meilleur soutien aux Canadiens qui sont à la recherche d'un nouvel emploi.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX CENTRES D'APPELS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Les agents des centres d'appels de l'assurance-emploi offrent un soutien aux Canadiens qui ont besoin d'aide pour soumettre des renseignements concernant une demande d'assurance-emploi ou qui souhaitent vérifier le statut de leur demande. Le budget de 2016 propose d'investir 73 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour améliorer l'accès aux centres d'appels de l'assurance-emploi. Cet investissement permettra d'accroître le nombre d'agents des centres d'appels, ce qui réduira les temps d'attente et fera en sorte que les Canadiens pourront accéder aux renseignements et au soutien requis pour recevoir leurs prestations d'assurance-emploi le plus rapidement possible.

RENFORCER L'INTÉGRITÉ DU PROGRAMME D'ASSURANCE-EMPLOI

Les Canadiens s'attendent à une saine gestion du programme d'assurance-emploi et à une reddition de comptes à l'égard de ce programme qui est financé par les cotisations versées par les employeurs et les travailleurs. Pour veiller à ce que les prestations aident ceux qui en ont besoin, le budget de 2016 propose d'affecter 21 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour favoriser la conformité aux règles du programme.

De plus, le gouvernement est déterminé à améliorer davantage le programme d'assurance-emploi. Pour y parvenir, il compte notamment faciliter l'accès aux prestations de compassion, tout en rendant les modalités de ces prestations plus flexibles et plus inclusives pour ceux qui prennent soin d'un proche gravement malade. Le gouvernement souhaite également assouplir les modalités des prestations de congé parental afin de mieux tenir compte des situations familiales et professionnelles particulières. Des progrès à l'égard de ces objectifs seront réalisés au cours du mandat du gouvernement.

Résumé des mesures proposées pour améliorer le régime d'assurance-emploi

	Programme actuel	Changements proposés	Répercussions
Élargir l'accès pour les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active	Ceux qui deviennent ou redeviennent membres de la population active doivent accumuler au moins 910 heures de rémunération assurable au cours des 52 semaines précédant leur demande pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi.	Ceux qui deviennent ou redeviennent membres de la population active n'auraient à accumuler que de 420 à 700 heures de rémunération assurable, selon le taux de chômage dans leur région, pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi.	Ceux qui deviennent ou redeviennent membres de la population active seront assujettis aux mêmes critères d'admissibilité que les autres demandeurs d'assurance-emploi de la région où ils habitent.
Réduire le délai de carence de l'assurance-emploi pour le faire passer de deux semaines à une semaine	À l'heure actuelle, les demandeurs d'assurance-emploi sont assujettis à un délai de carence de deux semaines avant de recevoir des prestations.	Le délai de carence serait réduit pour le faire passer de deux semaines à une semaine.	La réduction du délai de carence contribuera à réduire la période durant laquelle un demandeur se retrouve sans revenu.
Prolonger le projet pilote Travail pendant une période de prestations	La <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> permet aux prestataires d'assurance-emploi qui travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations de gagner 50 \$ ou 25 % de leurs prestations hebdomadaires, selon le montant le plus élevé, avant que leurs prestations soient réduites du plein montant de leurs gains additionnels.	Le projet pilote Travail pendant une période de prestations permet aux prestataires de garder 50 cents de chaque dollar gagné pendant qu'ils reçoivent des prestations, jusqu'à concurrence de 90 % de leur rémunération assurable hebdomadaire.	La prolongation du projet pilote Travail pendant une période de prestations encouragera les prestataires à accepter un travail disponible en leur permettant de gagner un revenu plus élevé pendant qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

Résumé des mesures proposées pour améliorer le régime d'assurance-emploi

	Programme actuel	Changements proposés	Répercussions
Simplifier les responsabilités en matière de recherche d'emploi pour les prestataires d'assurance-emploi	Depuis 2012, on exige des prestataires qu'ils acceptent un emploi à salaire réduit ou à une plus grande distance de leur domicile lorsqu'ils reçoivent l'assurance-emploi pendant une longue période.	Les prestataires continueraient d'être tenus de se chercher un emploi et d'accepter un emploi convenable, mais les exigences relatives à l'acceptation d'un travail à salaire moindre et avec des temps de déplacement plus longs seraient éliminées.	La simplification des exigences en matière de recherche d'emploi procurera aux prestataires d'assurance-emploi plus d'équité et de souplesse dans leur recherche d'un nouvel emploi.
Prolonger les prestations régulières d'assurance-emploi dans les régions touchées	Les prestataires sont admissibles à des prestations régulières d'assurance-emploi durant une période allant de 14 à 45 semaines, selon le taux de chômage dans leur région et le nombre d'heures assurables travaillées pendant la période de référence.	Les prestataires des régions touchées seraient admissibles à 5 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi, jusqu'à concurrence de 50 semaines. Les travailleurs de longue date des régions touchées seraient admissibles à des prestations régulières d'assurance-emploi pendant une période supplémentaire pouvant atteindre 20 semaines, à concurrence de 70 semaines de prestations.	La prolongation de la période de prestations régulières d'assurance-emploi dans les régions touchées, y compris pour les travailleurs de longue date, fera en sorte que les prestataires de ces régions obtiendront le soutien financier dont ils ont besoin pendant qu'ils se cherchent du travail.

Résumé des mesures proposées pour améliorer le régime d'assurance-emploi

	Programme actuel	Changements proposés	Répercussions
Prolonger la durée maximale des accords de travail partagé	Des accords de travail partagé peuvent être établis pour 26 semaines et prolongés de 12 semaines, pour une durée maximale de 38 semaines.	La durée maximale des accords de travail partagé serait prolongée à 76 semaines.	La prolongation de la durée des accords de travail partagé aidera les employeurs à conserver les employés qualifiés et à éviter des coûts liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés, et elle permettra aux employés de maintenir leurs compétences et de conserver leur emploi tout en obtenant un supplément à leur rémunération réduite grâce aux prestations d'assurance-emploi.

INVESTIR DANS L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET LA FORMATION

Dans le contexte actuel d'une économie qui évolue rapidement, les Canadiens ont besoin d'obtenir les compétences et la formation nécessaires pour accéder à des emplois bien rémunérés, aujourd'hui et à l'avenir. Même si la main-d'œuvre du Canada est déjà hautement qualifiée, il est possible d'améliorer encore plus la performance du pays en aidant les Canadiens de la classe moyenne, et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour participer pleinement au marché du travail. C'est pourquoi le budget de 2016 propose des investissements supplémentaires dans la formation axée sur les compétences afin d'aider les Canadiens à réussir et de renforcer la classe moyenne.

ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS LA FORMATION

Dans le cadre d'ententes conclues avec les provinces et les territoires, le gouvernement finance un éventail de programmes de formation et d'emploi pour les Canadiens au chômage ou sous-employés. Ces programmes donnent aux Canadiens la possibilité de perfectionner et de mettre à niveau leurs compétences, ainsi que d'accéder à des outils de recherche d'emploi et à des services d'orientation professionnelle. Au titre des Ententes sur le développement du marché du travail, le gouvernement accorde 1,95 milliard de dollars par année aux provinces et aux territoires pour appuyer les chômeurs qui sont admissibles à l'assurance-emploi. Pour ce qui est des personnes qui n'y sont pas admissibles, le gouvernement accorde 500 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi. Le budget de 2016 propose d'octroyer un montant supplémentaire de 125 millions en 2016-2017 au titre des Ententes sur le développement du marché du travail, et 50 millions de plus en 2016-2017 au titre des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi. Ces investissements permettront de faire en sorte que les Canadiens au chômage ou sous-employés aient accès à la formation et aux mesures de soutien dont ils ont besoin pour perfectionner leurs compétences et chercher des occasions en vue d'améliorer leur avenir.

Il s'agit de la première étape du plan du gouvernement visant à accroître le soutien à l'acquisition de compétences et à la formation par l'entremise de ces ententes. En 2016-2017, le gouvernement tiendra de vastes consultations avec les provinces, les territoires et les intervenants afin de cerner des façons d'améliorer ces ententes et d'orienter les investissements futurs, dans le but de renforcer les programmes liés au marché du travail.

RENFORCER LA FORMATION DES APPRENTIS EN MILIEU SYNDICAL

L'existence d'une main-d'œuvre qualifiée, mobile et agréée dans les métiers spécialisés repose sur des systèmes de formation des apprentis de grande qualité. Les apprentis travaillent et apprennent dans divers milieux, y compris en cours d'emploi, dans les collèges et les écoles polytechniques et par l'intermédiaire de centres de formation en milieu syndical. Afin de renforcer le rôle que jouent les formateurs en milieu syndical, le budget de 2016 propose de fournir 85,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, en vue d'élaborer un nouveau cadre à l'appui de la formation des apprentis en milieu syndical. En plus d'améliorer la qualité de la formation à l'aide d'investissements dans le matériel, ce cadre visera une plus grande participation des syndicats à la formation des apprentis, et il soutiendra des approches et des partenariats novateurs avec d'autres intervenants, y compris des employeurs.

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION DE BASE DES ADULTES DU NORD

Le Programme d'éducation de base des adultes du Nord offre un financement ciblé aux collèges du Nord pour qu'ils puissent élargir et améliorer leurs services d'éducation de base aux adultes et tirer parti de leur réseau existant d'infrastructure d'enseignement.

En vue d'appuyer la prestation de services d'éducation de base à l'intention des adultes par les collèges dans les territoires, le budget de 2016 propose d'accorder 3,9 millions de dollars en 2016-2017 afin de prolonger d'un an le Programme d'éducation de base des adultes du Nord. Pendant ce temps, le gouvernement examinera le programme dans le but de déterminer la meilleure façon d'appuyer la participation des habitants du Nord au marché du travail.

AUGMENTER LA DÉDUCTION POUR LES HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Pour aider à attirer davantage de main-d'œuvre qualifiée dans les collectivités du Nord et les régions éloignées, le budget de 2016 prévoit le relèvement du montant maximal quotidien de la déduction pour la résidence, le faisant passer de 16,50 \$ à 22 \$. On estime que cette mesure, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016, réduira les revenus fédéraux d'environ 255 millions de dollars au cours de la période de 2015-2016 à 2020-2021.

APPUYER LES MODALITÉS DE TRAVAIL FLEXIBLES

Beaucoup de Canadiens ont de la difficulté à trouver un équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et familiales, ce qui peut nuire à leur bien-être général et à leur productivité au travail. Les modalités de travail souples, comme les heures de travail flexibles ou la possibilité de travailler à domicile, peuvent aider les employés à équilibrer ces responsabilités. Le gouvernement examinera des façons de veiller à ce que les employés sous réglementation fédérale soient mieux à même de gérer les exigences du travail rémunéré et leurs responsabilités personnelles et familiales à l'extérieur du travail.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DESTINÉE AUX CANADIENS

L'accès en temps opportun à des renseignements fiables et complets sur le marché du travail est essentiel pour faire en sorte que tous les Canadiens, y compris les étudiants, les travailleurs, les employeurs et les éducateurs, possèdent les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Le gouvernement demeure résolu à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'offrir de l'information qui permettra aux Canadiens de disposer des outils nécessaires en vue d'accéder à un vaste éventail de possibilités d'emploi.

INSTAURER UN CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ENSEIGNANTS ET LES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

En reconnaissance des coûts engagés par les enseignants et les éducateurs, souvent à leur propre frais, pour l'achat de fournitures qui enrichissent le milieu d'apprentissage des enfants, le budget de 2016 propose un nouveau crédit d'impôt sur le revenu au titre des fournitures scolaires pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance. Ce crédit remboursable au taux de 15 % s'appliquera à un montant maximum de 1 000 \$ de fournitures admissibles (comme le papier, la colle et la peinture pour les projets artistiques, les jeux et les casse-tête, et les livres supplémentaires). Le crédit proposé entrera en vigueur au début de l'année d'imposition 2016; il procurera un avantage totalisant environ 140 millions de dollars pour la période de 2015-2016 à 2020-2021.

Tableau 1.1

AIDER LA CLASSE MOYENNE

(M\$)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Renforcer la classe moyenne				
Baisse d'impôt pour la classe moyenne et autres mesures fiscales	370	1 265	1 180	2 815
Instauration de l'Allocation canadienne pour enfants – Coût net		4 510	5 370	9 880
<i>Dont :</i>				
<i>Allocation canadienne pour enfants</i>		17 355	22 875	40 230
<i>Prestation fiscale canadienne pour enfants et supplément de la Prestation nationale pour enfants</i>		-7 920	-10 740	-18 660
<i>Prestation universelle pour la garde d'enfants</i>		-4 925	-6 765	-11 690
Éliminer le fractionnement du revenu pour les couples ayant des enfants	-475	-1 920	-1 980	-4 375
Éliminer le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants	-20	-120	-245	-385
Total partiel – Renforcer la classe moyenne	-125	3 735	4 325	7 935
Aider les jeunes Canadiens à réussir				
Bonifier les bourses d'études canadiennes		216	468	684
Rendre l'endettement des étudiants plus facile à gérer		15	25	40
Instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant			49	49
Éliminer le crédit d'impôt pour études et le crédit d'impôt pour manuels		-105	-445	-550
Économies résultant de l'abandon des mesures liées au programme canadien de prêts aux étudiants du budget de 2015		-76	-113	-189
Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée		165		165
Services à l'intention des jeunes		5	25	30
Augmenter le nombre de stages coopératifs et renforcer l'apprentissage intégré au travail		12	12	24
Total partiel – Aider les jeunes Canadiens à réussir		232	21	253

Tableau 1.1

AIDER LA CLASSE MOYENNE

(M\$)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Améliorer l'assurance-emploi				
Élargir l'accès à l'assurance-emploi pour les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active		259	307	567
Réduire le délai de carence de l'assurance-emploi pour le faire passer de deux semaines à une semaine		206	752	957
Prolonger le projet pilote Travail pendant une période de prestations		48	81	129
Prolonger les prestations régulières d'assurance-emploi dans les régions touchées		405	177	582
Prolonger la durée maximale des accords de travail partagé		44	83	126
Rendre la prestation de services d'assurance-emploi mieux adaptée aux besoins		19		19
Améliorer l'accès aux centres d'appels de l'assurance-emploi		32	41	73
Renforcer l'intégrité du programme d'assurance-emploi		6	8	14
Total partiel – Améliorer l'assurance-emploi		1 018	1 449	2 467
Investir dans l'acquisition de compétences et la formation				
Accroître les investissements dans la formation		175		175
Renforcer la formation des apprentis en milieu syndical			10	10
Investir dans l'éducation de base des adultes habitant dans le Nord		4		4
Augmenter la déduction pour les habitants de régions éloignées	10	45	50	105
Instaurer un crédit d'impôt au titre des fournitures scolaires pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance	5	25	25	55
Total partiel – Investir dans l'acquisition de compétences et la formation	15	249	85	349
Total	-110	5 234	5 880	10 914
<i>Moins : Fonds déjà annoncés</i>	<i>-370</i>	<i>-1 275</i>	<i>-1 190</i>	<i>-2 835</i>
<i>Moins : Revenus projetés</i>		<i>-369</i>	<i>-1 057</i>	<i>-1 426</i>
Coût budgétaire net	-480	3 590	3 633	6 743

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 2

UNE CROISSANCE AVANTAGEUSE POUR LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

Au cours du dernier siècle, les efforts et l'optimisme des membres de plus en plus nombreux de la classe moyenne ont contribué à faire du Canada un pays meilleur – non seulement pour eux, mais aussi pour leurs enfants et petits-enfants.

Les investissements qu'ils ont faits dans la prospérité future du Canada ont amélioré la qualité de vie de toutes les générations qui ont suivi. Le temps est venu pour que le Canada fasse de nouveau des investissements judicieux et stratégiques qui assureront la croissance de son économie et en feront un endroit où il fait encore mieux vivre.

La classe moyenne canadienne profitera de l'aide immédiate apportée par le budget de 2016, mais la croissance soutenue est tout aussi importante. En investissant dans l'infrastructure maintenant – dans les projets dont le Canada a besoin et dans les personnes qui peuvent les construire – on peut assurer une croissance à long terme qui sera avantageuse pour la classe moyenne.



En même temps, pour obtenir de nouveaux résultats, le Canada doit emprunter de nouvelles voies. Dans le budget de 2016, le gouvernement définit une nouvelle vision pour l'économie canadienne : faire du Canada un centre de l'innovation mondiale.

Ensemble, les investissements dans l'infrastructure et dans l'innovation jetteront les bases d'une société plus inclusive, qui affiche une croissance plus vigoureuse et offre une meilleure qualité de vie pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE POUR CRÉER DES EMPLOIS ET ASSURER LA PROSPÉRITÉ DE LA CLASSE MOYENNE

L'investissement dans l'infrastructure crée de bons emplois bien rémunérés qui peuvent aider la classe moyenne à croître et à prospérer aujourd'hui. En facilitant les déplacements des personnes et des marchandises, une infrastructure bien planifiée peut assurer une croissance économique soutenue pendant de nombreuses années à venir.

Parallèlement, de nouveaux défis rendent le besoin d'investir plus pressant : la croissance rapide des villes du Canada, les changements climatiques et les menaces pour l'eau et le sol.

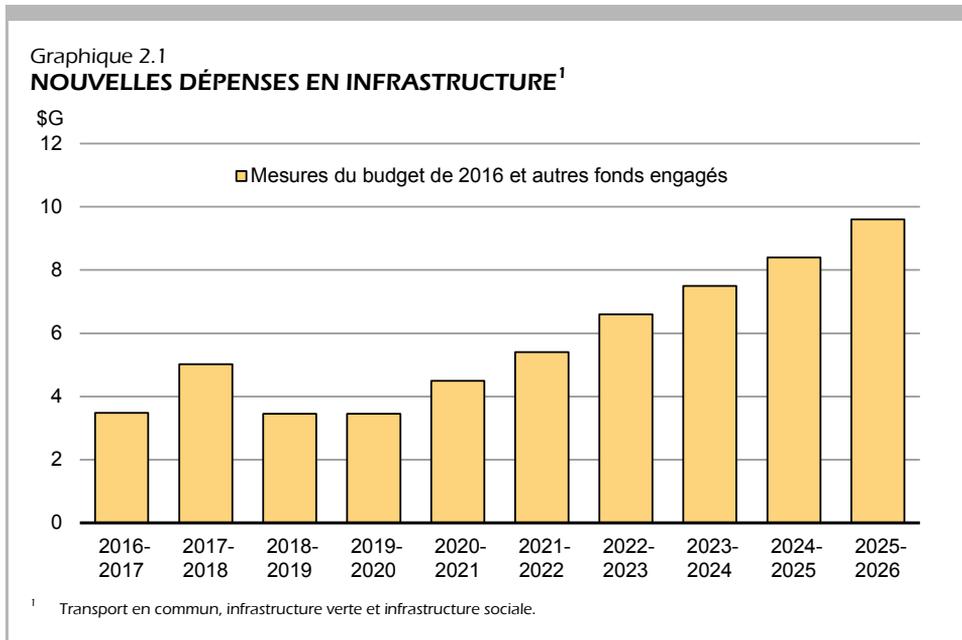
La congestion des réseaux de transport dans les collectivités canadiennes rend la vie plus difficile pour les familles occupées, et elle nuit à notre économie – si les entreprises ne peuvent pas expédier leurs marchandises vers les marchés, cela fait obstacle à la croissance.

Les changements climatiques mettent aussi les collectivités à rude épreuve. Des canaux de dérivation aux réseaux d'électricité, il faut investir pour assurer que les collectivités du Canada demeurent des milieux de vie sûrs et résilients.

L'investissement dans l'infrastructure va au-delà de la création de bons emplois et de la croissance économique. Il s'agit aussi de bâtir des collectivités auxquelles les Canadiens sont fiers d'appartenir.

Par des investissements historiques dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale, le budget de 2016 tirera parti des taux d'intérêt qui se situent à des creux historiques pour renouveler l'infrastructure du pays et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Dans le budget de 2016, le gouvernement mettra en œuvre un plan historique afin d'investir plus de 120 milliards de dollars dans l'infrastructure sur 10 ans afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et d'améliorer la position économique du Canada pour l'avenir.



Le plan du gouvernement sera mis en œuvre en deux phases.

En plus du financement issu des programmes actuels qui soutiennent les projets d'infrastructure, le gouvernement mettra en œuvre, dans un premier temps, un plan à court terme pour investir immédiatement dans l'infrastructure dont les Canadiens ont besoin, afin de moderniser et de remettre en état les réseaux de transport en commun et les réseaux d'aqueducs et d'eaux usées, d'offrir des logements abordables et de protéger les infrastructures existantes contre les effets des changements climatiques. Cette phase 1 met l'accent principalement sur les investissements dans l'infrastructure au cours des deux prochaines années.

La phase 2 consistera à exécuter le plan à long terme du gouvernement en matière d'infrastructure au cours des huit années suivantes. Dans cette phase, les buts seront plus vastes et ambitieux : une économie plus moderne et plus propre, une société plus inclusive et une économie qui est mieux placée pour tirer profit du potentiel du commerce mondial.

Cette deuxième phase ira de pair avec la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Elle aura pour effet d'accroître la qualité de vie dans les grandes villes du Canada à l'aide de réseaux de transport intégrés, rentables et durables. Cette phase aura aussi pour objectif de mettre en place des corridors commerciaux rapides et efficaces qui permettent aux exportateurs canadiens de tirer pleinement avantage du commerce international.

En faisant ces investissements, le gouvernement établira un équilibre entre le soutien apporté à des projets dont la taille et la portée diffèrent – en incluant à la fois des projets d'envergure locale ou régionale et de grands projets d'importance stratégique pour l'économie qui peuvent donner lieu à un changement transformateur à l'échelle nationale.

Un plan à long terme d'investissement dans l'infrastructure représente une occasion de contribuer de manière significative à la croissance économique et au développement durable du Canada en relevant d'importants défis d'envergure nationale liés à l'infrastructure. Un soutien sera accordé pour réaliser des projets ambitieux qui réduisent la congestion urbaine, améliorent et élargissent les corridors commerciaux et réduisent l'empreinte carbone du système énergétique national.

De nouvelles institutions pourraient offrir au Canada l'occasion d'améliorer la gestion de l'infrastructure partout au pays, en collaborant avec nos partenaires dans les buts suivants :

- viser une prise de décisions fondée sur les données probantes, à laquelle on parvient à l'aide de conseils d'experts indépendants;
- examiner de nouveaux mécanismes de financement novateurs permettant de réduire le coût des projets d'infrastructure municipale afin d'en réaliser plus et de les entreprendre plus tôt;
- si cela est dans l'intérêt public, mobiliser les régimes de retraite publics et d'autres sources de financement novatrices – comme les initiatives de gestion de la demande et le recyclage d'actifs – en vue de rendre l'infrastructure plus abordable et plus durable à long terme au Canada;
- mieux soutenir l'utilisation des technologies d'infrastructure de pointe en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des actifs existants.

Le gouvernement collaborera avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec les grands investisseurs institutionnels d'envergure mondiale et d'autres intervenants, et il annoncera la phase 2 du plan à long terme au cours de la prochaine année.

PHASE 1 DU NOUVEAU PLAN EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE DU CANADA

À compter du budget de 2016, les Canadiens verront de véritables investissements dans leurs collectivités – des investissements immédiats qui créeront des emplois et favoriseront une croissance propre dans tout le pays.

La phase 1 du plan du gouvernement en matière d'infrastructure prévoit un financement de 11,9 milliards de dollars sur cinq ans. Pour mettre ce plan en action, le budget de 2016 prévoit un versement initial immédiat, qui comprend les sommes suivantes :

- 3,4 milliards de dollars sur trois ans afin de rénover et d'améliorer les réseaux de transport en commun partout au Canada;
- 5,0 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements dans des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées partout au Canada;
- 3,4 milliards de dollars sur cinq ans pour l'infrastructure sociale, y compris le logement abordable, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'infrastructure culturelle et récréative et les installations de soins de santé communautaires dans les réserves².

Selon le ministère des Finances, ces mesures ainsi que d'autres mesures annoncées dans le budget de 2016 permettront de hausser le niveau du produit intérieur brut (PIB) réel de 0,5 % au cours de la première année et de 1,0 % au cours de la deuxième année (voir l'annexe 2, « Incidence économique des mesures budgétaires »).

Cette approche est conforme aux recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Fonds monétaire international, qui ont appelé les gouvernements disposant d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante à réaliser des investissements propres à accroître la productivité, de façon à stimuler la demande à court terme tout en jetant de solides assises pour assurer la croissance à long terme.

² Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le gouvernement prend en outre des mesures pour s'assurer que les Canadiens bénéficient de meilleurs services grâce à une infrastructure fédérale moderne, efficiente et durable. Le budget de 2016 propose un financement de 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années, selon la comptabilité de caisse, afin d'entretenir et de mettre à niveau des biens d'infrastructure fédérale comme les parcs nationaux, les ports pour petits bateaux, les aéroports fédéraux et l'infrastructure frontalière. Ce financement soutiendra également le nettoyage de sites contaminés partout au pays.

En plus du nouveau financement annoncé dans le budget de 2016, le gouvernement appuiera les priorités liées à l'infrastructure des communautés de tout le Canada par les moyens suivants :

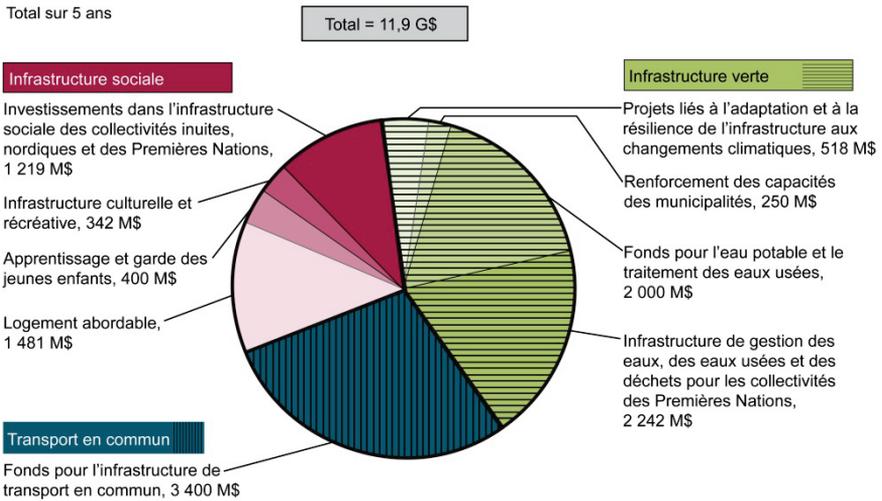
- le maintien du financement d'environ 3 milliards de dollars par année réservé aux projets d'infrastructures municipales par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités;
- la collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour mettre en branle les projets, en accélérant les dépenses au titre des fonds de 9 milliards de dollars disponibles dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada et d'autres programmes d'infrastructure existants;
- le transfert de fonds non affectés de programmes d'infrastructure fédéraux plus anciens aux municipalités par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence en 2016-2017 afin d'assurer que les fonds seront canalisés à court terme vers les priorités des municipalités en matière d'infrastructure;
- l'harmonisation des efforts des institutions du gouvernement afin de mieux soutenir l'innovation en infrastructure, notamment en transférant la responsabilité de PPP Canada Inc. au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Phase 1 du nouveau plan en matière d'infrastructure du Canada

Dans le budget de 2016, le gouvernement lance un plan transformateur en vue d'investir près de 60 milliards de dollars de plus dans les infrastructures. Le budget de 2016 jette les bases de la croissance future au moyen d'investissements immédiats dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale. Ces investissements représentent **11,9 milliards de dollars** de l'engagement sur 10 ans du gouvernement. Au cours des prochains mois, le gouvernement présentera aussi ses priorités à long terme pour renouveler et moderniser l'infrastructure du Canada.

Graphique 2.2

LE BUDGET DE 2016 ANNONCE LA PHASE 1 DU PLAN EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE



CRÉER DES VILLES DYNAMIQUES AU MOYEN D'INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT EN COMMUN

Les villes canadiennes connaissent une croissance rapide, mais l'investissement dans le transport en commun n'a pas progressé au même rythme. Cet écart a mené à l'augmentation de la congestion routière, et à de longs temps de déplacement qui rendent plus difficile pour les travailleurs de se rendre au travail et pour les familles de passer du temps ensemble.

Les embouteillages ont de graves conséquences financières – entraînant des pertes de productivité dont les coûts se chiffrent en milliards de dollars pour l'économie canadienne chaque année – et des effets néfastes sur l'environnement.

Pour améliorer et élargir les réseaux du transport en commun partout au Canada, le budget de 2016 propose d'investir jusqu'à 3,4 milliards de dollars dans le transport en commun sur trois ans, à compter de 2016-2017. Ce financement sera fourni par l'intermédiaire d'un nouveau fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Ces investissements permettront de raccourcir les temps de déplacement, de réduire la pollution atmosphérique, de renforcer les collectivités et d'assurer la croissance de l'économie canadienne.

Faire des investissements immédiats dans le transport en commun

Les Canadiens ont besoin d'un investissement immédiat dans leurs réseaux locaux de transport en commun pour pouvoir arriver au travail à temps et revenir à la maison après une longue journée. Le fonds pour l'infrastructure de transport en commun permettra de réaliser des investissements trop longtemps attendus. Le financement soutiendra les projets qui permettront d'accroître la capacité, d'améliorer le service ou d'obtenir de meilleurs résultats du point de vue de l'environnement. Les projets pourraient comprendre :

- des mises à niveau des voies de métro, des ponts, de la signalisation et des aiguillages du Métro de Montréal;
- le remplacement du parc de véhicules, y compris l'achat de nouveaux wagons de métro, d'autobus à plancher bas et de tramways par la Commission de transport de Toronto;
- des travaux accélérés de conception, de mise en œuvre et de construction pour de nouveaux projets à grande échelle, tels que de nouvelles lignes de train léger dans le Grand Vancouver et à Ottawa.

Afin de faire avancer rapidement les projets, le gouvernement financera jusqu'à 50 % du coût admissible des projets. Les fonds accordés au titre du programme seront versés aux municipalités en fonction du nombre d'usagers, selon le tableau ci-dessous.

Administration	Proportion de l'achalandage national du transport en commun	Financement dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
Colombie-Britannique	13,63 %	460 490 000 \$
Alberta	10,28 %	347 190 000 \$
Saskatchewan	0,86 %	29 000 000 \$
Manitoba	2,45 %	82 840 000 \$
Ontario	44,01 %	1 486 680 000 \$
Québec	27,35 %	923 710 000 \$
Nouveau-Brunswick	0,26 %	8 740 000 \$
Nouvelle-Écosse	0,95 %	32 200 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	0,02 %	660 000 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	0,15 %	4 940 000 \$
Yukon	0,03 %	890 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	0,01 %	320 000 \$
Total	100,00 %	3 377 660 000 \$

Nota – Le nombre d'usagers est fondé sur les calculs de l'Association canadienne du transport urbain présentés dans le Répertoire statistique du transport en commun au Canada de 2014. Il n'y a aucun réseau de transport en commun au Nunavut.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE VERTE

Pour veiller à ce que les collectivités du Canada soient des milieux de vie sains et productifs, le budget de 2016 propose d'investir 5,0 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'infrastructure qui protège les collectivités et appuie la transition continue du Canada vers une économie axée sur la croissance propre.

Ces investissements aideront les collectivités canadiennes à s'adapter aux défis posés par les changements climatiques. Tel qu'il est indiqué au chapitre 4, « Une économie axée sur la croissance propre », le gouvernement investira dans l'infrastructure des véhicules électriques et des carburants de remplacement utilisés dans les transports, les initiatives visant à favoriser la collaboration régionale en matière d'électricité et l'élaboration de codes et de normes du bâtiment qui intègrent des exigences liées à la résilience aux changements climatiques.

Un grand nombre de collectivités canadiennes ont aussi besoin de moderniser de toute urgence leur infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. En collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières Nations, le gouvernement investira dans cette infrastructure essentielle et cherchera à établir de nouveaux partenariats visant des projets novateurs d'infrastructure verte et des programmes de renforcement des capacités.

RENFORCER LA CAPACITÉ DES MUNICIPALITÉS DE LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de transformer notre façon de vivre, de travailler et de nous déplacer dans nos collectivités, les municipalités offrent les services de première ligne aux Canadiens. En ce qui concerne les enjeux comme les changements climatiques – un défi de taille qui touchera chaque collectivité d'une manière différente –, l'aide des autres ordres de gouvernement est nécessaire.

Pour appuyer les efforts de première ligne des municipalités, le gouvernement a annoncé un nouveau financement de 75 millions de dollars destiné aux administrations locales afin de lutter contre les changements climatiques, par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités. Cet investissement permettra de soutenir des projets menés par les municipalités en vue de trouver et de réaliser des possibilités de réduire les gaz à effet de serre. Les fonds serviront aussi à appuyer l'évaluation des risques climatiques locaux et l'intégration de leur incidence éventuelle dans les plans de gestion des actifs.

FINANCEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX VERTS NOVATEURS

Le budget de 2016 propose d'octroyer 125 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, à la Fédération canadienne des municipalités pour accroître le Fonds municipal vert, y compris pour des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce Fonds, établi en partenariat avec les municipalités en 2000, permet de financer les priorités des municipalités en matière d'infrastructure verte novatrice. Depuis sa création, le Fonds a fourni plus de 700 millions de dollars pour la réalisation de projets partout au pays.

Fonds municipal vert

Le Fonds municipal vert soutient partout au Canada des projets qui produisent des bienfaits tangibles pour les collectivités sur les plans environnemental, économique et social. Voici certaines des initiatives financées récemment :

- l'élargissement du projet pilote réussi de la cité solaire de Halifax en vue d'installer dans les résidences des systèmes de chauffage solaire de l'eau et des appareils sanitaires à débit d'eau réduit;
- la première bibliothèque municipale à consommation « nette zéro » à Varennes, au Québec, qui produira autant d'énergie qu'elle en consommera sur une base annuelle.

RENFORCER LA CAPACITÉ DES COLLECTIVITÉS RELATIVEMENT AUX PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE GESTION DES ACTIFS

Le gouvernement propose aussi un nouveau fonds de renforcement des capacités de 50 millions de dollars destiné à soutenir l'application des pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs à l'échelle du Canada. Les plans de gestion des actifs orientent la façon dont les actifs d'infrastructure de base doivent être construits, renouvelés, exploités, entretenus et remplacés. Ce type de planification permet d'optimiser l'utilisation des ressources publiques. Les petites collectivités, en particulier, ont indiqué qu'elles ne possèdent pas les capacités organisationnelles nécessaires pour entreprendre ces importantes activités de planification. Les fonds seront versés par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités et viendront renforcer, dans les collectivités, la capacité de planification à long terme à l'appui des investissements stratégiques.

En outre, Infrastructure Canada collaborera avec Statistique Canada afin d'améliorer les données liées à l'infrastructure. Cette collaboration permettra d'obtenir de meilleurs renseignements sur l'état et la performance des actifs d'infrastructure publique de base pour tous les ordres de gouvernement.

ADAPTATION ET RÉSILIENCE DE L'INFRASTRUCTURE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La prospérité future du Canada dépend de sa capacité d'adaptation aux nouveaux défis, y compris ceux qui découlent des changements climatiques et d'autres menaces pour l'eau et le sol. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'investir dans des priorités communes qui contribueront à la croissance de l'économie propre du Canada, tout en aidant les collectivités à mieux se préparer aux défis de l'avenir.

De nombreuses collectivités ont déjà désigné des projets qui sont prêts à recevoir un investissement immédiat du gouvernement fédéral, notamment :

- 248 millions de dollars pour le Projet visant les canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin. Ce projet permettra à la province du Manitoba de régulariser les niveaux des lacs et de fournir une protection contre les inondations aux résidents, aux entreprises et aux collectivités autour de ces lacs. En l'absence d'une meilleure infrastructure de régularisation des eaux, le risque de dommages à répétition causés par des inondations semblables à celle survenue en 2011 est très élevé.
- 212 millions de dollars pour mettre à niveau l'usine de traitement des eaux usées Lions Gate afin qu'elle puisse résister aux phénomènes climatiques. L'installation actuelle, qui assure le traitement primaire des eaux usées pour les résidents du district de West Vancouver, de la ville de North Vancouver et du district de North Vancouver, est menacée par les risques que présentent les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques, comme la hausse prévue du niveau de la mer.

APPUYER LA SANTÉ DANS LES COLLECTIVITÉS GRÂCE À UN NOUVEAU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées est essentielle pour maintenir la propreté de nos cours d'eau ainsi que la salubrité et la qualité de vie de nos collectivités. Des améliorations doivent être apportées de toute urgence à de nombreux réseaux partout au Canada afin que les familles canadiennes continuent d'avoir accès à de l'eau potable. Il y a aussi partout au pays des installations de traitement des eaux usées à risque élevé qui devront être mises à niveau d'ici 2020 afin de respecter la nouvelle réglementation environnementale fédérale plus rigoureuse.

Pour répondre à ces besoins, le gouvernement annonce un nouveau fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, destiné aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Le budget de 2016 prévoit un investissement de 2,0 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, pour des améliorations immédiates à l'infrastructure de distribution et de traitement des eaux.

En plus d'assurer un soutien pour les priorités urgentes des provinces, des territoires et des municipalités en matière d'eau potable et d'eaux usées, des fonds seront versés aux collectivités dès cette année, suivant un processus accéléré. Le gouvernement financera jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets pour faire en sorte que ceux-ci avancent rapidement. L'investissement dans ce fonds permettra d'améliorer la salubrité et la qualité de l'eau pour les familles canadiennes, tout en appuyant la création d'emplois et une économie axée sur la croissance propre.

Le budget de 2016 prévoit aussi l'octroi de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans afin de répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, d'assurer le fonctionnement et l'entretien appropriés des installations et de mettre fin, d'ici cinq ans, aux avis d'ébullition d'eau de longue durée dans les réserves des Premières Nations, comme il est indiqué au chapitre 3, « Un avenir meilleur pour les peuples autochtones ».

Accélérer les dépenses en infrastructure pour les collectivités

En plus des nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à accélérer les dépenses consacrées aux projets d'infrastructure dans le cadre de programmes existants.

Le gouvernement collabore avec grand empressement avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin de réaliser ces investissements le plus rapidement possible.

Voici des exemples récents de soutien fédéral pour des projets importants :

- Plus de 73,3 millions de dollars en financement du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral pour 57 projets d'immobilisations et de renforcement des capacités dans des collectivités partout en Colombie-Britannique, y compris l'infrastructure d'eau potable et d'eaux usées, l'infrastructure récréative et culturelle, les routes et les ponts locaux, les réseaux d'énergie communautaires et des améliorations destinées aux passagers à l'aéroport régional de Smithers.
- Près de 5,4 millions de dollars du Fonds des petites collectivités pour des projets d'eau potable et d'eaux usées dans 11 collectivités de la Saskatchewan comptant chacune moins de 2 000 habitants, y compris le village de Yarbo. Cet investissement aidera à assurer un approvisionnement sécuritaire en eau potable et permettra d'élargir ou d'améliorer les réseaux de traitement des eaux usées dans ces collectivités pour plusieurs années à venir.
- 62 millions de dollars pour le tunnel du système de captage des eaux usées mixtes d'Ottawa, dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, afin de réduire les débordements d'eaux usées mixtes dans la rivière des Outaouais.
- 17,1 millions de dollars au titre du Fonds de la taxe sur l'essence pour mettre à niveau quatre systèmes de traitement et de distribution d'eau potable à Sherbrooke, au Québec. Cet investissement appuie la modernisation d'une infrastructure durable essentielle et procure aux résidents de Sherbrooke une eau potable de qualité.
- 19 millions de dollars pour l'usine de collecte et de traitement des eaux usées de Sydney Harbour West, en Nouvelle-Écosse, afin de rendre les services de traitement des eaux usées de la région conformes aux normes de la réglementation fédérale en matière d'environnement et d'appuyer des agrandissements, des mises à niveau et des modifications à l'infrastructure actuelle de collecte des eaux usées.
- Jusqu'à 25,3 millions de dollars du Fonds des petites collectivités pour appuyer cinq projets d'installations de sport et de loisirs au Nunavut, dont la construction d'un centre culturel à Cape Dorset et du Centre aquatique d'Iqaluit, ainsi que des réparations à l'aréna de Cambridge Bay.
- Un financement de 583 millions de dollars en vue du développement de la voie périphérique ceinturant Calgary est en cours d'examen dans le cadre du volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada. Ce projet procurerait aux Albertains un réseau de routes moderne et sécuritaire qui améliorerait les temps de déplacement à l'intérieur et autour de l'une des villes les plus importantes du Canada, et il appuierait la croissance économique dans la province.

BÂTIR DES COLLECTIVITÉS PLUS VIGOUREUSES

Les investissements dans les collectivités du Canada ne visent pas seulement à créer de bons emplois et à favoriser une croissance économique propre. Ils visent aussi à bâtir des collectivités plus vigoureuses.

Grâce à de nouveaux investissements dans l'infrastructure sociale, comme le logement abordable et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le budget de 2016 aidera à renforcer la classe moyenne, à promouvoir la croissance inclusive pour les Canadiens et à sortir plus de Canadiens – y compris des enfants et des aînés – de la pauvreté.

Aux fins des engagements du gouvernement relatifs à la phase 1, le budget de 2016 propose des investissements initiaux dans l'infrastructure sociale totalisant 3,4 milliards de dollars sur cinq ans. Ces investissements aideront à élargir l'accès au logement abordable (y compris des refuges pour les victimes de violence), à soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, à moderniser l'infrastructure culturelle et récréative, ainsi qu'à améliorer les installations de soins de santé communautaires dans les réserves. De cette somme, 1,2 milliard de dollars seront investis dans les collectivités autochtones, inuites et nordiques, tel qu'il est indiqué au chapitre 3, « Un avenir meilleur pour les peuples autochtones ».

Pour s'assurer que les investissements tiennent compte des besoins des Canadiens et des collectivités canadiennes, le gouvernement du Canada consultera les intervenants au cours des prochains mois afin de déterminer où des investissements futurs dans l'infrastructure sociale devraient être effectués.

ÉLARGIR L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE

Tous les Canadiens ont besoin d'un logement sécuritaire, adéquat et abordable, et devraient y avoir droit. Autrement, les Canadiens se sentent moins en sécurité, et il devient plus difficile pour eux d'accomplir tous leurs autres buts, qu'il s'agisse d'élever des enfants en santé, de poursuivre des études, d'obtenir un emploi ou de profiter d'autres possibilités. Lorsqu'il y a pénurie de logements abordables, toute l'économie du Canada en souffre.

Pour donner un meilleur accès aux Canadiens à des logements plus abordables, le budget de 2016 propose d'investir 2,3 milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017. De ce montant, 2,2 milliards donne suite à l'engagement du gouvernement à investir dans l'infrastructure sociale, y compris par l'octroi de 739 millions pour le logement dans les collectivités inuites, nordiques et des Premières Nations. Une partie importante de l'investissement de 2,3 milliards sera affectée aux provinces et aux territoires, qui sont en mesure d'identifier les collectivités ayant le plus besoin de logements abordables. Cet investissement dans le logement abordable permettra de fournir un soutien ciblé à ceux qui en ont le plus besoin, et de créer de bons emplois qui aideront à assurer la croissance de l'économie du Canada d'une manière propre et durable.

Pour assurer l'efficacité maximale de ces investissements, et pour aider le secteur du logement social à devenir financièrement autonome, le gouvernement consultera les provinces et les territoires, les collectivités autochtones et non autochtones et les principaux intervenants au cours de la prochaine année afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement.

TABLEAU 2.1

INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT ABORDABLE

M\$

	2016-2017	2017-2018	Total
Doubler le financement de l'initiative Investissement dans le logement abordable	261,6	242,8	504,4
Accroître le logement abordable pour les aînés	100,3	100,4	200,7
Appuyer les projets de rénovation énergétique et d'économie de l'eau dans les logements sociaux existants	500,0	73,9	573,9
Soutenir les refuges pour les victimes de violence	60,0	29,9	89,9
Lutter contre l'itinérance	57,9	53,9	111,8
Total partiel	979,8	500,9	1 480,7
<i>Investissements supplémentaires dans le logement pour les collectivités inuites, nordiques et des Premières Nations¹</i>	<i>356,2</i>	<i>382,8</i>	<i>739,0</i>
Investissements totaux financés en vertu de l'engagement en matière d'infrastructure sociale	1 336	883,7	2 219,7
<i>Investissements supplémentaires pour appuyer la construction de logements locatifs abordables²</i>	<i>13,1</i>	<i>72,6</i>	<i>85,7</i>
Total général	1 349,1	956,3	2 305,4

¹ Comprend le financement pour la rénovation et la construction de refuges dans les réserves. Un montant supplémentaire de 3,4 millions de dollars serait fourni pour les refuges dans les réserves en 2018-2019, portant le total des investissements dans le logement destiné aux collectivités inuites, nordiques et des Premières Nations à 742,4 millions sur trois ans, à compter de 2016-2017. Voir le chapitre 3, « Un avenir meilleur pour les peuples autochtones ».

² Le financement de la construction de logements locatifs abordables se poursuivra au-delà de 2017-2018. Un financement supplémentaire de 122,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, serait fourni, portant le total des investissements à 208,3 millions sur cinq ans. Le financement consacré à cette mesure s'ajoute aux investissements dans le logement abordable en vertu de l'engagement du gouvernement en matière d'infrastructure sociale.

DOUBLER LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DANS LE LOGEMENT ABORDABLE

Devant la demande élevée et persistante de logement abordable partout au pays, le budget de 2016 propose de doubler le financement fédéral actuel fourni dans le cadre de l'initiative Investissement dans le logement abordable. En vertu de cette initiative, les provinces et les territoires injectent un montant équivalant aux investissements fédéraux et ils ont la marge de manœuvre requise pour concevoir et exécuter des programmes adaptés aux besoins et aux tensions éprouvés par les collectivités en matière de logement.

Le gouvernement investira 504,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016–2017, pour appuyer la construction de nouveaux logements abordables, la rénovation et la réparation de logements abordables existants ainsi que d'autres mesures pour favoriser le caractère abordable du logement (comme les suppléments de loyer) et la vie autonome en toute sécurité. Cette augmentation de l'aide financière devrait bénéficier à plus de 100 000 ménages canadiens.

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES AÎNÉS

La population des aînés du Canada augmente, et beaucoup d'aînés trouvent maintenant difficile de se permettre un logement qui leur convient ou leur permet d'y demeurer facilement le plus longtemps possible.

Le budget de 2016 propose de fournir 200,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour appuyer la construction, la réparation et l'adaptation de logements abordables pour les aînés. Même si ce financement sera fourni dans le cadre d'Investissement dans le logement abordable, les provinces et les territoires ne seront pas tenus de verser une somme équivalente. Cet investissement devrait aider à améliorer les conditions du logement pour plus de 5 000 ménages de personnes âgées à faible revenu.

APPUYER LES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉCONOMIE DE L'EAU DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS

En plus du soutien accordé dans le cadre d'Investissement dans le logement abordable, le gouvernement fournit un soutien continu visant 570 000 logements sociaux partout au Canada. Un grand nombre de ces logements sont vétustes, sont dotés de systèmes de consommation d'eau et d'énergie peu efficaces et présentent un besoin urgent de réparations.

Pour appuyer ces rénovations nécessaires, le budget de 2016 propose de fournir 573,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017. Cet investissement aidera à répondre au besoin croissant de réparations à mesure que le parc de logements sociaux vieillit, et il permettra aussi d'améliorer l'efficacité et de réduire la consommation sur le plan de l'énergie, réduisant ainsi les coûts des services publics et rendant le logement plus abordable. En venant accroître l'efficacité énergétique et l'économie d'eau, cet investissement aidera aussi le secteur du logement social à contribuer au plan global du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

ACCORDER DES SUBVENTIONS AU LOYER POUR LES FOURNISSEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement soutient le logement social au moyen d'accords d'exploitation à long terme avec des fournisseurs de logements sociaux. À mesure que ces accords viennent à échéance, certains fournisseurs de logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral peuvent avoir de la difficulté à continuer de servir les ménages à faible revenu sans augmenter les loyers. Le budget de 2016 propose de réaffecter 30 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin d'aider ces fournisseurs à maintenir le loyer fondé sur le revenu pour les ménages vivant dans un logement social. Ce soutien supplémentaire serait fourni à titre temporaire, jusqu'à ce que des approches à long terme pour aider le secteur du logement social à devenir financièrement autonome puissent être élaborées dans le cadre de consultations avec les provinces, les territoires et les intervenants.

APPUYER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS ABORDABLES

Ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont les moyens d'être propriétaires de leur propre habitation – ou qui souhaitent l'être. C'est pourquoi le logement locatif abordable est un élément important du continuum du logement, offrant des options de logement à beaucoup de ménages, y compris ceux de Canadiens à revenu faible ou moyen, d'ainés et de nouveaux immigrants.

Pour encourager la construction de logements locatifs abordables, le budget de 2016 propose d'investir 208,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, dans un fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, qui sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les fonds seraient utilisés pour mettre à l'essai des approches commerciales innovatrices, par exemple des modèles comportant une combinaison de logements locatifs et d'habitations occupées par leur propriétaire, en vue de réduire les coûts et les risques liés au financement de projets de logements locatifs abordables. Cet investissement, qui devrait permettre d'appuyer la construction de jusqu'à 4 000 nouveaux logements locatifs abordables sur cinq ans, s'ajoute aux investissements dans le logement abordable en vertu de l'engagement du gouvernement en matière d'infrastructure sociale.

À l'avenir, la Société canadienne d'hypothèques et de logement consultera aussi les intervenants sur la conception d'une initiative de financement en matière de logements locatifs abordables visant à fournir des prêts à faibles coûts aux municipalités et aux promoteurs pour la construction de nouveaux projets de logements locatifs abordables. Jusqu'à 500 millions de dollars en prêts seraient disponibles par année pendant cinq ans. Cette initiative encouragerait la construction de logements locatifs abordables en mettant des fonds à faibles coûts à la disposition de promoteurs pendant les premières phases (les plus risquées) de développement. Cette initiative pourrait appuyer la construction de plus de 10 000 nouveaux logements locatifs sur cinq ans.

SOUTENIR LES REFUGES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE

Quiconque fuit la violence familiale doit pouvoir trouver un abri. À cette fin, le budget de 2016 propose un financement de 89,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour la construction et la rénovation de refuges et de maisons de transition pour les victimes de violence familiale. Même si ce financement sera fourni dans le cadre de l'initiative Investissement dans le logement abordable, les provinces et les territoires ne seront pas tenus de verser une somme équivalente. Cet investissement sans précédent devrait permettre d'appuyer la construction ou la rénovation de plus de 3 000 places dans des refuges au cours des deux prochaines années.

LUTTER CONTRE L'ITINÉRANCE

L'itinérance est une réalité pour beaucoup trop de Canadiens, et un défi pour toutes les collectivités canadiennes.

Pour aider les Canadiens sans abri à trouver un logement stable, le budget de 2016 propose d'investir 111,8 millions de dollars additionnels sur deux ans, à compter de 2016-2017, dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement offre un soutien et un financement directs à des collectivités partout au Canada pour des projets visant à prévenir et à réduire l'itinérance, y compris les initiatives suivant le modèle Logement d'abord qui aident les sans-abri canadiens à obtenir un logement stable tout en leur offrant un soutien pour remédier à des problèmes sous-jacents, notamment de santé mentale ou de toxicomanie. Cet investissement procurera aux collectivités le soutien dont elles ont besoin pour prévenir et réduire l'itinérance, ce qui comprend les initiatives Logement d'abord, l'amélioration des services d'intervention d'urgence et les mesures d'appui pour les jeunes, les femmes qui fuient la violence et les anciens combattants.

APPORTER UN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Pour les familles canadiennes, les services de garde d'enfants abordables et de haute qualité sont plus qu'une commodité – ils sont un besoin. Le gouvernement reconnaît le lien profond entre la garde d'enfants et la sécurité économique des familles, et il propose d'investir 500 millions de dollars en 2017-2018 pour appuyer l'établissement d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. De cette somme, 100 millions serait consacré à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones dans les réserves.

Puisque les besoins de garde d'enfants varient d'une famille à l'autre, et puisque les provinces et les territoires ont répondu à ces besoins de façon différente, le cadre sera conçu de manière à répondre aux besoins des familles canadiennes peu importe où elles habitent.

L'élaboration du cadre commencera en 2016-2017 et sera un effort conjoint – le gouvernement, les provinces, les territoires et les peuples autochtones prendront tous part à sa création. Les investissements en vertu du nouveau cadre devraient commencer en 2017-2018.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE

L'infrastructure culturelle et récréative – des endroits comme les centres communautaires, les musées, les parcs et les arénas – aide la population à se sentir chez elle dans les collectivités. Dans beaucoup de collectivités, ce sont les endroits où les familles peuvent s'amuser ensemble, où les voisins peuvent se rencontrer et où les Canadiens peuvent célébrer les nombreuses cultures qui font du Canada un endroit si diversifié.

Pour soutenir ces éléments importants de nos collectivités, le budget de 2016 propose d'investir 168,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels. Ce fonds appuie la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine. Les bénéficiaires comprendraient les organismes à but non lucratif voués aux arts et au patrimoine, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations et organismes municipaux ainsi que les institutions équivalentes des peuples autochtones.

De plus, pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération du Canada, le budget de 2016 propose de verser aux agences de développement régional 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017. Ce financement, fondé sur le principe du partage des coûts avec les municipalités, les organismes communautaires et les organisations à but non lucratif, servira à appuyer des projets de rénovation, d'agrandissement et d'amélioration de l'infrastructure communautaire et culturelle existante dans toutes les régions du pays, y compris des projets visant à favoriser une économie axée sur une croissance propre.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES COLLECTIVITÉS

Il est important que les Canadiens handicapés puissent participer pleinement à la vie de leur collectivité. Le budget de 2016 propose de fournir 4 millions de dollars de plus sur deux ans, à compter de 2016-2017, au Fonds pour l'accessibilité afin d'aider à payer les coûts en capital des travaux de construction et de rénovation liés à l'amélioration de l'accessibilité physique et de la sécurité des personnes handicapées dans les collectivités canadiennes.

LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le Programme de partage des frais pour les lieux historiques nationaux, qui est exécuté par l'Agence Parcs Canada, offre du financement aux responsables de lieux historiques nationaux dont la propriété ou l'administration ne relève pas du gouvernement fédéral pour aider à protéger l'infrastructure culturelle d'importance nationale. Le budget de 2016 propose de fournir 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à l'Agence Parcs Canada afin d'améliorer le programme, y compris en élargissant sa portée pour inclure les phares et les chemins de fer patrimoniaux. Ce financement aidera à faire en sorte que les lieux historiques nationaux du Canada soient entretenus pour les générations futures.

Investir dans l'infrastructure des collectivités autochtones

Le budget de 2016 propose de faire des investissements historiques de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer l'infrastructure dans les collectivités autochtones, dans le cadre d'investissements plus généraux dans l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale :

- 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées dans les réserves;
- 409,0 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la gestion des déchets dans les réserves;
- 270,2 millions de dollars sur cinq ans afin d'agrandir et d'améliorer les installations de santé dans les collectivités des Premières Nations;
- 732,0 millions de dollars sur deux ans pour répondre aux besoins de logement dans les réserves et dans les collectivités inuites et nordiques;
- 129,4 millions de dollars sur deux ans pour les réparations et les rénovations aux installations d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones et pour appuyer l'établissement d'un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 76,9 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la construction d'installations culturelles et récréatives dans les réserves;
- 10,4 millions de dollars sur trois ans pour la rénovation et la construction de refuges pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations.

ASSISTANCE POUR LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS PAR LA PYRRHOTITE

La propriété foncière est un objectif que beaucoup de Canadiens cherchent à atteindre et pour lequel ils travaillent fort, et elle représente un investissement qu'ils veulent protéger. Malheureusement, des habitations dans certaines régions du Québec ont connu de graves problèmes structurels coûteux en raison de la présence d'un minéral appelé pyrrhotite dans leurs fondations. En réponse à cette situation, le gouvernement du Québec a fourni un soutien financier important aux propriétaires touchés afin qu'ils puissent remplacer les fondations et entreprendre d'autres réparations nécessaires. Pour aider un plus grand nombre de propriétaires à composer avec les conséquences de la pyrrhotite, le gouvernement versera un financement pouvant atteindre 30 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017.

AMÉLIORER L'ACCÈS DES COLLECTIVITÉS RURALES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Peu d'emplois, de secteurs de l'économie ou d'aspects de la vie demeurent intouchés par les technologies de l'information et des communications. L'accès à des connexions à large bande meilleures et plus fiables donnera aux Canadiens des collectivités rurales et éloignées de nouvelles possibilités de participer à l'économie numérique et de tirer parti des progrès réalisés dans les domaines de la télésanté, de l'apprentissage en ligne et de l'accès à distance aux services gouvernementaux.

Le budget de 2016 propose de mettre en œuvre la priorité du gouvernement d'accroître l'accès aux services à large bande haute vitesse en investissant jusqu'à 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, dans un nouveau programme visant à élargir et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées.

De plus amples détails concernant les paramètres de ce programme seront annoncés dans les mois à venir.

REVITALISER L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE FÉDÉRALE PARTOUT AU CANADA

Le gouvernement du Canada possède un portefeuille d'infrastructure considérable réparti partout au pays. Cette infrastructure fédérale est importante et touche chaque aspect de la vie au Canada : elle facilite les déplacements de biens et de personnes, elle assure la salubrité des aliments et la sécurité aux frontières, et elle rassemble les Canadiens pour célébrer le riche passé de leur pays. Elle est aussi essentielle pour rehausser la productivité et la croissance de l'économie, et elle contribue à la santé et au bien-être des Canadiens en offrant des services de base comme le transport, l'eau, l'électricité et l'énergie.

Les Canadiens sont touchés lorsque l'infrastructure fédérale sur laquelle ils comptent n'est pas entretenue de façon adéquate, ce qui peut mener à la détérioration de nos routes, ponts et barrages, et au vieillissement de nos immeubles et laboratoires et de nos ports et aéroports. Le gouvernement a une responsabilité envers les Canadiens de non seulement faire le nécessaire à l'égard des biens qui ont besoin de réparation, mais aussi de saisir l'occasion d'améliorer la croissance propre, en mettant l'accent sur la réduction de notre empreinte carbone et en cherchant des solutions vertes dans la mesure du possible.

Étant donné que les taux d'intérêt se situent à des creux historiques, le moment est idéal pour que le gouvernement investisse dans la revitalisation de l'infrastructure, afin qu'elle continue de jouer un rôle essentiel dans l'économie, et ce, au profit de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE FÉDÉRALE

Des projets importants visant à améliorer l'état de l'infrastructure fédérale du Canada débiteront en 2016, créant de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités pour les entreprises dans tout le pays. En plus de leurs avantages immédiats en matière de création d'emplois partout au Canada dans les secteurs de la construction, du génie et de la fabrication, auxquels s'ajoutent d'importantes retombées économiques, ces investissements feront en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier d'une infrastructure moderne, efficace et durable qui constitue le fondement de notre qualité de vie et de notre prospérité à long terme.

Le budget de 2016 propose d'investir jusqu'à 3,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, selon la comptabilité de caisse, pour entretenir et mettre à niveau les biens d'infrastructure fédéraux qui procurent les services dont dépendent tous les Canadiens.

- Le Canada est un pays vaste et magnifique, doté d'aires naturelles époustouflantes et impressionnantes. Pour s'assurer que les Canadiens puissent continuer de jouir de notre réseau de parcs nationaux de calibre mondial, des fonds pouvant atteindre 191 millions de dollars seront investis dans les sentiers et les routes qui traversent ces parcs.
- Les ports sont un volet essentiel de notre réseau de transport, dont dépendent quotidiennement l'industrie des pêches et les plaisanciers. Les pêcheurs commerciaux et les plaisanciers bénéficieront d'investissements allant jusqu'à 149 millions de dollars qui revitaliseront les ports pour petits bateaux partout au pays.
- L'intendance environnementale fait partie de l'obligation du gouvernement de s'assurer que les générations futures pourront vivre dans un monde propre. Afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement, des fonds pouvant atteindre 217 millions de dollars seront fournis pour les travaux d'assainissement de sites contaminés.
- Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour faire avancer les sciences, la recherche et l'innovation, piliers des économies fortes et avancées. Les laboratoires fédéraux et d'autres biens fédéraux qui appuient les sciences, la recherche et l'innovation recevront un financement allant jusqu'à 139 millions de dollars.
- Afin de moderniser certaines des infrastructures culturelles de calibre mondial du Canada et de les préserver pour les générations à venir, un financement allant jusqu'à 281 millions de dollars sera fourni pour appuyer les travaux de construction d'un nouveau centre des collections et de la conservation pour le Musée canadien des sciences et de la technologie, de renouvellement des salles de spectacle du Centre national des Arts, et de réparation au Musée des beaux-arts du Canada, qui touchent notamment ses fenêtres emblématiques.
- Les Canadiens se tournent vers leurs gouvernements pour les protéger. Fournir une infrastructure fiable à l'intention des citoyens, prendre des mesures pour atténuer les menaces à la sécurité, et empêcher les actes dangereux et illégaux sont des responsabilités de base de tous les gouvernements. Le gouvernement du Canada investira jusqu'à 232 millions de dollars dans la sécurité. Ce financement servira à améliorer l'infrastructure de la Défense nationale et à renforcer la sûreté de l'infrastructure publique et marine dans les bases de la Garde côtière canadienne.

- Des fonds pouvant atteindre 91 millions de dollars seront aussi fournis pour appuyer des services gouvernementaux importants, notamment l'infrastructure du transport liée aux aéroports et aux traversiers.
- Pour offrir des services de qualité aux Canadiens, il faut des actifs en bon état. Le gouvernement investira jusqu'à 2,1 milliards de dollars pour la réparation et la rénovation de son vaste éventail de propriétés et d'immeubles, ainsi que pour l'écologisation des opérations du gouvernement. Ce financement permettra entre autres d'améliorer les logements militaires, de mettre à niveau l'infrastructure frontalière, de moderniser la production d'énergie pour les services de communication et de trafic maritimes ainsi que de réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie des bâtiments fédéraux dans la région de la capitale nationale.

Ce financement s'ajoute à l'engagement du gouvernement de consacrer près de 60 milliards de dollars de nouveau financement pour l'infrastructure au cours des 10 prochaines années.

Réduire l'empreinte carbone des bâtiments fédéraux

Services publics et Approvisionnement Canada gère six centrales de chauffage et de refroidissement qui desservent 85 immeubles dans la région de la capitale nationale. À l'heure actuelle, ces centrales produisent en moyenne 1 17 kilotonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année, et elles nécessitent des travaux de réfection majeurs. Conformément à son engagement d'agir comme un chef de file dans le domaine des changements climatiques, le gouvernement saisira cette occasion pour mettre ces centrales à niveau en les dotant de technologies plus efficaces, qui réduiront à la fois les émissions de gaz à effet de serre de plus de 45 % dans l'avenir et les coûts à long terme pour le gouvernement. En outre, la nouvelle technologie utilisée permettra au gouvernement d'étudier la faisabilité d'utiliser la biomasse comme source d'énergie de rechange, dont l'adoption pourrait réduire encore plus les émissions de gaz à effet de serre.

RENFORCER L'INFRASTRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN SASKATCHEWAN

Les barrages et autres structures de régularisation des eaux dans le sud de la Saskatchewan répondent aux besoins d'irrigation des agriculteurs et des éleveurs, offrent des possibilités récréatives aux familles canadiennes et assurent l'accès des collectivités à des sources d'eau propres et durables.

Le gouvernement fédéral est résolu à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan afin de poursuivre le transfert des barrages fédéraux à la Saskatchewan Water Security Agency pour mieux répondre aux besoins de la province en eau et en infrastructure d'approvisionnement en eau.

Favoriser des transports sûrs et efficaces

Le gouvernement du Canada est propriétaire-exploitant d'un certain nombre d'actifs dans le domaine des transports, dont des ports et des aéroports, qui font partie de réseaux de transport sûrs, sécuritaires et efficaces. Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, le budget de 2016 propose de consacrer 186,6 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, aux actifs fédéraux dans le domaine des transports. Les investissements particuliers comprendront :

- 148,6 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure des ports pour petits bateaux, y compris par de grands projets d'aménagement d'installations permanentes visant les quais, les jetées, les brise-lames et les ouvrages de protection des rives, afin de procurer un réseau portuaire sûr et accessible aux pêcheurs commerciaux dans tout le Canada;
- 23 millions de dollars pour mettre à niveau les systèmes de sécurité-incendie et remettre en état ou remplacer des structures telles que les aérogares et les hangars dans six aéroports ruraux et éloignés : Wabush et St. Anthony, à Terre-Neuve-et-Labrador; Îles-de-la-Madeleine, au Québec; et Sandspit, Penticton et Port Hardy, en Colombie-Britannique;
- 6,7 millions de dollars pour mettre à niveau l'infrastructure au port de Gros-Cacouna, au Québec, afin qu'il continue de fonctionner en toute sécurité;
- 8,3 millions de dollars pour améliorer les installations de Transports Canada utilisées pour les essais et l'homologation d'aéronefs, y compris le hangar de services situé à l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa.

AMÉLIORER LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Depuis près de 40 ans, VIA Rail Canada Inc. assure le transport ferroviaire de voyageurs entre les collectivités de tout le pays. En 2015, VIA Rail a transporté 3,8 millions de passagers sur un réseau de 12 500 kilomètres, desservant 450 villes, de Prince Rupert, en Colombie-Britannique, jusqu'à Halifax, en Nouvelle-Écosse. La grande majorité des passagers (plus de 90 %) ont voyagé à l'intérieur du corridor à forte densité Québec-Windsor.

Dans les années qui viennent, VIA Rail devra effectuer d'importantes dépenses en investissement. Le budget de 2016 propose d'accorder à VIA Rail 7,7 millions de dollars en 2016-2017, selon la comptabilité de caisse, pour appuyer les études techniques et d'autres activités préalables à l'achat prévues pour le renouvellement de sa flotte, améliorer la sécurité aux passages à niveau croisant des rails lui appartenant et renforcer la sécurité dans ses gares.

VIA Rail a élaboré un projet de service ferroviaire à fréquence élevée et utilisant des voies dédiées dans le corridor Québec-Windsor. Ce projet permettrait d'accroître la fréquence du service, d'assurer un plus grand respect des horaires et de réduire le temps de déplacement. Le budget de 2016 propose de verser 3,3 millions de dollars sur trois ans à Transports Canada pour appuyer une évaluation approfondie du projet de service ferroviaire à fréquence élevée de VIA Rail.

Améliorer les gares et les centres d'entretien de VIA Rail Canada Inc.

Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, le budget de 2016 propose de fournir 34 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à VIA Rail pour des améliorations à ses gares et à ses centres d'entretien, y compris des mises à niveau des systèmes mécaniques et électriques et le remplacement de toitures.

APPUYER LES SERVICES DE TRAVERSISERS DANS LE CANADA ATLANTIQUE

Les services de traversiers constituent un élément important du réseau de transport dans le Canada atlantique. Transports Canada fournit un soutien financier pour les liaisons entre Îles-de-la-Madeleine, au Québec, et Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard; entre Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Digby, en Nouvelle-Écosse; et entre Wood Islands, à l'Île-du-Prince-Édouard, et Caribou, en Nouvelle-Écosse.

Le budget de 2016 propose de fournir 51,9 millions de dollars en 2016-2017, selon la comptabilité de caisse, pour le maintien de ces services de traversiers ainsi que l'élimination du NM *Princess of Acadia* qui est remplacé par le nouveau NM *Fundy Rose* sur la liaison entre Saint John et Digby. Le NM *Fundy Rose* respecte les normes environnementales nationales et internationales et rejette moins de polluants atmosphériques que le navire qu'il a remplacé.

Investir dans l'infrastructure de Marine Atlantique S.C.C.

Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, le budget de 2016 propose aussi de fournir 22 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à Marine Atlantique S.C.C. afin d'installer un nouveau système d'amarrage pour ses traversiers opérant entre Channel-Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador, et North Sydney, en Nouvelle-Écosse.

BÂTIR UN PAYS AXÉ DAVANTAGE SUR L'INNOVATION

L'économie mondiale est en évolution : la technologie transforme la façon dont les Canadiens obtiennent l'information, achètent des biens et des services, interagissent entre eux et bâtissent des collectivités. En même temps, les pays du monde entier cherchent des moyens d'encourager une croissance propre et de favoriser des sociétés prospères et en santé. Pour stimuler la croissance, améliorer les sources de revenus des Canadiens et créer des emplois dans des secteurs tels que la fabrication, la technologie numérique et l'énergie renouvelable, le Canada doit se tenir à la fine pointe de cette transformation. L'innovation est aujourd'hui le moteur de la croissance inclusive, et le Canada se doit de se démarquer à ce chapitre pour réussir.

Dans le budget de 2016, le gouvernement expose une nouvelle vision pour l'économie canadienne : faire du Canada un centre de l'innovation mondiale. Le Canada sera propulsé par ses citoyens entreprenants et créatifs, ses capacités de pointe en sciences et en technologie, son excellente infrastructure d'innovation et la compétitivité internationale de ses entreprises qui offrent des produits et services de haute qualité et qui prospèrent dans un contexte commercial propice à la commercialisation de l'innovation et à la croissance. Tout au long de 2016 et de 2017, le gouvernement définira un nouveau plan audacieux dans son programme d'innovation pour réaliser cette vision.

Ce programme d'innovation reposera sur une stratégie de changement.

Tout au long de 2016, le gouvernement reconcevra et redéfinira la façon dont il appuie l'innovation et la croissance, en collaboration et en coordination avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les municipalités, les universités et les collèges et le secteur à but non lucratif.

Les résultats attendus seront définis clairement dans le programme d'innovation – au moyen d'objectifs et d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en vue de réaliser cette vision.

Le plan du gouvernement, qui sera coordonné par des ministères clés, mettra à contribution l'ensemble du gouvernement. Qu'il s'agisse des technologies propres, des sciences de la santé, de la fabrication de pointe, des technologies numériques, de la mise en valeur des ressources naturelles ou de l'agroalimentaire, la stratégie du gouvernement fonctionnera de manière à harmoniser le soutien apporté aux principaux ingrédients de l'innovation, pour aider à propulser les entrepreneurs et les innovateurs du Canada des étapes du démarrage et de la commercialisation vers la réussite sur les marchés mondiaux.

UN CANADA PLUS INNOVATEUR

Des entreprises canadiennes branchées sur le monde et concurrentielles, qui créent de la valeur et des emplois pour la classe moyenne, notamment dans les secteurs des technologies propres, des sciences de la santé, de la fabrication de pointe, des technologies numériques, des ressources naturelles et de l'agroalimentaire

Citoyens créatifs et entrepreneurs

Innovateurs compétents, entrepreneurs et créateurs

Personnel et chercheurs hautement spécialisés

Programmes d'études et de formation pertinents pour l'industrie

Immigrants qualifiés, ayant des réseaux à l'étranger

Principaux outils fédéraux

Conseils subventionnaires, soutien aux stages et aux expériences de travail pour les jeunes (p. ex., la formation d'apprenti), politique en matière d'immigration

Sciences et technologies

Recherche de pointe (recherche en amont et appliquée) dans les établissements postsecondaires et d'autres instituts de recherche

Accès à des laboratoires et à des centres de recherche bien équipés

Diffusion des découvertes et mobilisation du savoir dans des applications

Principaux outils fédéraux

Conseils subventionnaires, laboratoires fédéraux, soutien à la Fondation canadienne pour l'innovation et à Génome Canadien

Infrastructure d'innovation

Accès à des organisations et institutions de commercialisation

Conseils sur les affaires fournis aux entreprises prometteuses par l'intermédiaire d'accélérateurs et d'incubateurs

Réseaux et regroupements de chercheurs, d'entreprises innovatrices, de fonds d'investissement et de mentors pour permettre la commercialisation d'idées novatrices

Accès à des réseaux à haute vitesse

Principaux outils fédéraux

Conseil national de recherches, Programme d'aide à la recherche industrielle, organismes de développement régional

Environnement commercial appuyant la commercialisation et la croissance

Marchés de capitaux solides ayant une tolérance pour le risque afin d'appuyer les découvertes commerciales

Régime fiscal efficace qui encourage l'innovation, le commerce et la croissance des entreprises canadiennes

Cadres du marché favorables à la concurrence, aux investissements étrangers et à la propriété intellectuelle

Accès aux marchés étrangers pour les biens et les services canadiens

Principaux outils fédéraux

Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada, Service des délégués commerciaux, accords commerciaux

Nota – La liste des outils fédéraux n'est pas exhaustive.

Par l'harmonisation, la coordination et la simplification des efforts, le programme d'innovation fera ressortir plus clairement les visées du soutien à l'innovation apporté par le gouvernement et procurera au bout du compte un plus grand appui aux innovateurs et aux entrepreneurs du Canada.

Pour aider à réaliser cette vision, le budget de 2016 propose plusieurs mesures intérimaires pour stimuler la recherche et accélérer la croissance des entreprises :

- centrer le nouveau soutien fédéral pour les sciences sur la recherche fondamentale de calibre mondial;
- maintenir le financement pour la commercialisation de découvertes scientifiques prometteuses et l'adoption de nouvelles applications par l'industrie;
- amorcer le processus en vue d'orienter le soutien fédéral aux entreprises vers celles qui entendent prendre de l'expansion, afin de leur procurer les ressources et le soutien nécessaires pour réaliser leur potentiel;
- développer un meilleur fonds de données probantes pour cerner les lacunes, évaluer le rendement et éclairer les décisions futures.

RENFORCER LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE

Le gouvernement est conscient du rôle central de la science pour assurer une économie propre et prospère et obtenir des éléments probants en vue de prendre des décisions stratégiques judicieuses. Les universités, les collèges et autres institutions de recherche du Canada occupent une place fondamentale dans la société canadienne en formant des travailleurs hautement qualifiés et créatifs. Ces établissements sont des catalyseurs de découvertes, et ils collaborent pour produire des innovations qui aident les entreprises à croître et à faire face à la concurrence. Le budget de 2016 prévoit des mesures pour redonner de la vigueur à la recherche et aux sciences au Canada en investissant dans l'infrastructure des établissements postsecondaires et des laboratoires fédéraux, en favorisant l'excellence en recherche et en accélérant la diffusion et la commercialisation du savoir dans des applications qui profitent à l'industrie et à la société dans son ensemble.

INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES DANS L'INFRASTRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

La prospérité des Canadiens repose sur la capacité à attirer et à conserver au pays des personnes talentueuses, à stimuler l'innovation et à bâtir une économie durable. La qualité de l'infrastructure des établissements postsecondaires joue un rôle clé à ce chapitre. Par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour l'innovation, le gouvernement du Canada investit déjà beaucoup dans l'infrastructure de recherche des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche du Canada. Chaque année, les provinces et les territoires consacrent aussi un financement important à la rénovation des campus. Malgré cela, une grande partie de l'infrastructure postsecondaire du Canada date de plus de 25 ans et se trouve presque à la fin de sa vie utile. C'est là l'occasion d'investir dans des locaux plus écologiques et propices à l'innovation.

Reconnaissant l'importance pour le Canada de pouvoir compter sur des établissements postsecondaires solides, le budget de 2016 propose de consacrer jusqu'à 2 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, à un nouveau fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, une initiative de durée limitée qui permettra de contribuer jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure dans les établissements postsecondaires et les organisations de recherche et de commercialisation affiliées, en collaboration avec les provinces et les territoires. Cette initiative vise à renforcer et à moderniser les installations de recherche et de commercialisation des campus canadiens, ainsi que les installations de formation utiles pour l'industrie dans les collèges et les écoles polytechniques, et à appuyer des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la viabilité environnementale de ces types d'installations.

Ces investissements ciblés et à court terme dans des projets d'infrastructure stimuleront l'activité économique dans l'ensemble du pays et profiteront à l'économie canadienne et à la société à long terme. Le travail est en cours, en consultation avec les provinces et les territoires, pour mettre cette initiative en œuvre dès que possible.

Exemples de projets admissibles en vertu du nouveau fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

Le nouveau fonds appuiera des investissements des types suivants :

- conversion de locaux sous-utilisés en laboratoires de recherche par une université pour relever son niveau d'excellence dans un de ses domaines de spécialité;
- modernisation ou aménagement par un collège d'installations de formation propres à un secteur, y compris dans des domaines spécialisés comme les métiers désignés Sceau rouge;
- agrandissement des incubateurs et des accélérateurs sur un campus pour accroître et améliorer le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises en démarrage au cours de l'élaboration de stratégies d'expansion des entreprises;
- investissements dans les installations de collèges ou d'universités qui appuient le développement de prototypes ou l'évaluation de démonstrations de principes, afin de mieux répondre aux besoins des partenaires de l'industrie;
- rénovation par des établissements postsecondaires d'immeubles consacrés à la recherche et développement ou à des activités de formation avancées, afin de les doter de systèmes de chauffage écoénergétiques et de respecter la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).

RENFORCER LA CAPACITÉ ET L'EXCELLENCE EN RECHERCHE DE CALIBRE MONDIAL DU CANADA

La recherche dans les établissements postsecondaires et les hôpitaux de recherche du Canada ouvre de nouveaux horizons et mène aux percées technologiques qui aident à répondre aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux et permettent de saisir les occasions qui se présentent. Le gouvernement sait que la création de connaissances et la formation de personnes hautement qualifiées sont essentielles à la prospérité du Canada dans l'économie mondiale.

Le budget de 2016 prend des mesures pour renforcer l'excellence de la recherche canadienne en investissant dans la recherche fondamentale par l'intermédiaire des conseils subventionnaires et en offrant un soutien supplémentaire aux chercheurs et aux institutions de calibre mondial.

Je n'avais aucune idée de la façon de mettre en application cette nouvelle connaissance – s'il était possible de l'obtenir – et personne ne m'a demandé de justifier mes travaux en ce sens. Nous présumions plutôt que, dans l'hypothèse où une percée était réalisée dans la compréhension de la nature, c'est-à-dire en science fondamentale, les applications suivraient sans aucun doute. Cette hypothèse s'est révélée exacte.

– « A SCIENTIST AND THE WORLD HE LIVES IN » – DISCOURS
DEVANT L'EMPIRE CLUB OF CANADA (1986)
JOHN C. POLANYI, LAURÉAT CANADIEN
DU PRIX NOBEL DE CHIMIE DE 1986

Reconnaissant le rôle fondamental des travaux de recherche axée sur la découverte dans une société d'innovation, le budget de 2016 propose d'accorder aux conseils subventionnaires 95 millions de dollars additionnels par année, en permanence, à compter de 2016-2017. Il s'agit de la plus importante bonification du financement annuel pour la recherche fondamentale en plus de 10 ans. Ces fonds seront attribués comme suit :

- 30 millions aux Instituts de recherche en santé du Canada;
- 30 millions au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada;
- 16 millions au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada;
- 19 millions au Fonds de soutien à la recherche au titre des coûts indirects assumés par les établissements d'enseignement postsecondaire qui mènent des recherches parrainées par le gouvernement fédéral.

Grâce à ces nouveaux fonds, les conseils subventionnaires disposeront au total de 141 millions de dollars en ressources annuelles, ce qui comprend le financement permanent de 46 millions prévu dans le budget de 2015 à compter de 2016-2017.

Le budget de 2016 fait aussi les investissements suivants pour attirer et maintenir en poste les chercheurs de calibre mondial et faire en sorte que les découvertes prometteuses trouvent des applications qui créent une valeur pour les Canadiens.

Promouvoir le Canada comme lieu de choix pour les études et la recherche de calibre mondial

Mitacs, un organisme national à but non lucratif, établit des partenariats entre le milieu universitaire, l'industrie et le monde, en vue de bâtir un Canada axé davantage sur l'innovation. Le budget de 2016 propose de fournir 14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, au programme Globalink de Mitacs. Ces fonds permettront d'appuyer 825 stages et bourses par année, de façon à aider les universités canadiennes à attirer les meilleurs étudiants du monde et à permettre aux étudiants canadiens de tirer parti de possibilités de formation à l'étranger.

Faire avancer le leadership canadien en génomique

Génome Canada, un organisme à but non lucratif mis sur pied en 2000, joue un rôle essentiel en aidant à repérer les possibilités et à saisir des occasions pour le Canada dans le domaine de la génomique, qui est en forte progression. Afin de continuer à appuyer les chercheurs en génomique et les percées scientifiques prometteuses, le budget de 2016 propose d'octroyer 237,2 millions de dollars en 2016-2017 pour appuyer les activités pancanadiennes de Génome Canada jusqu'à la fin de 2019-2020.

Commercialiser les découvertes de calibre mondial du Canada dans le domaine de la santé

Lancé en 2007, le Centre for Drug Research and Development est un organisme à but non lucratif situé à Vancouver, sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique. Son mandat consiste à recenser les découvertes prometteuses issues des recherches en santé des universités du Canada et de les faire déboucher sur de nouveaux médicaments et traitements au terme d'un processus à la fois difficile et coûteux. À ce jour, le centre a fait avancer la commercialisation de nouveaux traitements prometteurs, a obtenu des engagements de grandes sociétés pharmaceutiques, a attiré des investissements étrangers au Canada et a assuré son leadership sur la scène mondiale en se faisant le promoteur de la formation d'une alliance avec d'autres centres du monde entier, la Global Alliance of Leading Drug Discovery and Development Centres. Le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 32 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, afin de stimuler la croissance de la filière de projets prometteurs du centre et de faire en sorte que le Canada tire pleinement avantage de ses investissements considérables dans la recherche en santé.

Renforcer le leadership international du Canada dans la recherche sur les cellules souches par l'entremise du Réseau de cellules souches

Le Réseau de cellules souches a été créé en 2001 pour servir de catalyseur permettant que la recherche sur les cellules souches conduise à des applications cliniques, à la commercialisation de produits et à des politiques publiques pertinentes. Afin de soutenir davantage les atouts du Canada dans ce domaine hautement prometteur, le budget de 2016 propose d'octroyer jusqu'à 12 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour appuyer les activités de recherche, de formation et de sensibilisation du Réseau.

Rehausser la réputation internationale du Canada par l'entremise de l'Institut Périmètre de physique théorique

L'Institut Périmètre de physique théorique, situé à Waterloo, en Ontario, est un centre indépendant qui se consacre à la recherche fondamentale en physique théorique. Depuis sa création en 1999, l'Institut s'est forgé une réputation mondiale en raison de son milieu de recherche exceptionnel et de son mérite scientifique remarquable, qui a contribué à attirer au Canada des chercheurs de premier plan. De plus, l'Institut accueille chaque année des centaines de chercheurs étrangers, assure la formation de nouveaux chercheurs prometteurs et mène des activités de sensibilisation auprès des étudiants, des enseignants et du grand public. Conjointement avec l'Institut de l'informatique quantique de l'Université de Waterloo, l'Institut Périmètre est une institution clé dans l'écosystème d'innovation de la Quantum Valley située dans cette région, qui contribue au leadership du Canada dans de nouvelles technologies quantiques susceptibles de transformer les industries et d'en créer de nouvelles. Le budget de 2016 propose d'octroyer 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à l'Institut Périmètre afin de renforcer la position de ce dernier en tant que centre de recherche de calibre mondial en physique théorique. Pour chaque dollar versé par le gouvernement fédéral, les autres partenaires de l'Institut en verseront deux.

Appuyer la recherche sur le cerveau par l'entremise de la Fondation Neuro Canada

La Fondation Neuro Canada, un organisme de bienfaisance national, recueille des fonds afin de favoriser les avancées dans la recherche fondamentale en neuroscience, dans le but d'améliorer la compréhension et de rehausser les soins de santé dispensés aux personnes qui sont aux prises avec des blessures ou des maladies neurologiques. Pour aider à améliorer les connaissances sur le cerveau et la santé du cerveau, le budget de 2016 propose de consacrer jusqu'à 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, au Fonds canadien de recherche sur le cerveau de la Fondation Neuro Canada, qui appuie les projets attribués par voie de concours visant la recherche collaborative et multidisciplinaire sur le cerveau. Les autres partenaires non gouvernementaux de la Fondation affecteront à cette initiative une somme équivalant à la contribution fédérale.

ASSURER LE CARACTÈRE STRATÉGIQUE ET EFFICACE DU SOUTIEN FÉDÉRAL À LA RECHERCHE

Dans le but de garantir un appui stratégique et efficace à la recherche de la part du gouvernement fédéral, notamment par l'entremise des conseils subventionnaires, le budget de 2016 prévoit aussi un examen complet, par la ministre des Sciences, de tous les éléments du soutien fédéral à la science fondamentale au cours de la prochaine année. Afin de renforcer les conseils subventionnaires ainsi que l'écosystème de recherche du Canada, l'examen visera les objectifs suivants :

- évaluer les possibilités d'accroître l'incidence du soutien fédéral sur l'excellence en recherche au Canada et les avantages qui en découlent;
- examiner la justification des cibles actuelles du financement des conseils subventionnaires et accroître la cohérence du large éventail de priorités et d'instruments de financement du gouvernement fédéral en matière de recherche et développement;
- évaluer le soutien accordé aux nouveaux chefs de file prometteurs dans le domaine de la recherche;
- prévoir une marge de manœuvre suffisante pour profiter de nouvelles possibilités qui se présentent au Canada dans le domaine de la recherche, y compris de grands projets scientifiques et d'autres collaborations internationales.

MAINTENIR LE LEADERSHIP CANADIEN DANS LE DOMAINE SPATIAL

La participation du Canada au laboratoire de recherche en orbite de la Terre de la Station spatiale internationale a commencé il y a plus de 30 ans avec le bras spatial Canadarm, un projet transformateur qui a frappé l'imagination des chercheurs, des astronautes et de la population canadienne et qui a été une source de fierté nationale à l'égard des réalisations technologiques du Canada. Depuis ce temps, le Canada a fait la preuve de sa capacité hors du commun de développer et de déployer des technologies spatiales de pointe, telles que le bras spatial Canadarm2 et le robot Dextre, ainsi que celle de mener des recherches révolutionnaires dans les laboratoires de la station.

Afin de garantir la place qu'occupe le Canada à la Station spatiale internationale, le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 379 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2017-2018, pour que l'Agence spatiale canadienne officialise les négociations avec la National Aeronautics and Space Administration américaine et entreprenne les activités nécessaires pour prolonger la participation du Canada jusqu'en 2024.

En outre, le Canada continuera de prendre part à d'autres importantes collaborations internationales propices au renforcement des atouts du Canada et des capacités de l'industrie spatiale, ce qui comprend le maintien de la participation canadienne au Programme de recherche de pointe sur les systèmes de télécommunications de l'Agence spatiale européenne, pour lequel la somme de 30 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, avait été octroyée dans le budget de 2015.

Les contributions du Canada à la Station spatiale internationale mettent en valeur l'ingéniosité de l'industrie canadienne

- Le bras spatial Canadarm2, construit à Brampton, en Ontario, par MacDonald Dettwiler and Associates (MDA), est un bras robotique d'une longueur de 17 mètres qui a assemblé la Station spatiale internationale dans l'espace. En plus de soutenir l'entretien général de la Station, le bras effectue des « attrapées cosmiques » : il attrape des engins spatiaux sans pilote et en assure l'arrimage; ces aéronefs transportent des marchandises variées allant de matériel scientifique à des fournitures destinées aux six astronautes à bord de la Station.
- Dextre, lui aussi construit par MDA, est connu comme le « bricoleur spatial » de la Station spatiale, puisqu'il effectue des travaux d'entretien et de réparation comme changer des piles et poser de caméras à l'extérieur de la Station. Cette technologie réduit grandement le nombre des sorties dans l'espace risquées que doivent faire les astronautes pour effectuer des activités de routine, en plus de permettre à ces derniers de se concentrer sur leur tâche principale de scientifiques.
- Thomson Nielsen (qui porte maintenant le nom de Best Medical Canada) est une société établie à Ottawa qui a conclu un accord de partenariat avec la National Aeronautics and Space Administration en vue de développer la technologie soutenant le dosimètre pour activités extravéhiculaires, qui mesure le niveau de radiation présent chez les astronautes durant les sorties dans l'espace. Cette technologie détecte la radiation dans les parties les plus sensibles du corps – la peau, les yeux et la moelle osseuse –, et on s'en sert maintenant pour surveiller l'exposition à la radiation dans 1 000 cliniques d'oncologie dans le monde entier.

ASSURER LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada forme un pan essentiel de notre économie, qui contribue au succès à la fois des collectivités rurales et urbaines partout au pays. À sa base sont les agriculteurs et les éleveurs qui travaillent fort pour nourrir le Canada et le monde.

L'agriculture est un domaine de responsabilité partagée, et le gouvernement fédéral collabore de près avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour fournir les programmes et les services destinés au secteur agricole et agroalimentaire par l'intermédiaire d'un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial.

Le cadre stratégique quinquennal actuel, *Cultivons l'avenir 2* (2013-2018), prévoit des dépenses de 3 milliards de dollars par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et met l'accent sur le soutien à l'innovation, à la compétitivité et au développement de marchés dans le secteur agricole et agroalimentaire.

De plus, le cadre comprend une série complète de programmes de gestion des risques commerciaux afin d'aider les agriculteurs à gérer les risques associés à la forte volatilité des marchés et aux catastrophes. Le niveau de soutien prévu en vertu de ces programmes varie selon les conditions du marché, avec des dépenses annuelles fédérales-provinciales-territoriales d'environ 2 milliards de dollars.

À l'avenir, le gouvernement est déterminé à appuyer un secteur agricole et agroalimentaire solide et innovateur.

INVESTIR DANS LA SCIENCE AGRICOLE

Les sciences et la recherche favorisent la productivité et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en contribuant au développement de nouveaux produits et procédés, à la durabilité environnementale et à la réduction des menaces posées par les maladies et les ravageurs. La recherche agricole publique est particulièrement importante pour étudier de nouveaux enjeux, comme les changements climatiques, qui ont de vastes conséquences pour les producteurs agricoles et agroalimentaires dans l'ensemble du secteur.

Le gouvernement fédéral opère un réseau national de centres de recherche de calibre mondial, et il est déterminé à collaborer avec les agriculteurs, les gouvernements provinciaux, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants nationaux et internationaux. Fort de sa longue tradition et de ses solides assises en recherche agricole publique, le Canada demeure un chef de file international dans ce domaine. Les besoins en matière de connaissances et de recherche scientifiques du secteur continuent d'évoluer et requièrent de plus en plus l'utilisation de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de recherche.

Pour soutenir la science agricole moderne au Canada, le budget de 2016 propose de verser 30 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir la recherche avancée en génomique agricole. Les investissements dans les équipements scientifiques spécialisés et dans l'expertise scientifique permettront au Ministère d'accélérer l'analyse de l'ADN et l'enregistrement numérique des quelque 17 millions de spécimens physiques d'insectes, de plantes, de champignons, de bactéries et de nématodes en sa possession. Cette mesure viendra améliorer l'accessibilité publique de cet ensemble de spécimens et soutiendra la recherche dans des domaines prioritaires, y compris les changements climatiques et l'identification et la prévention rapides des menaces biologiques pour l'agriculture.

Au cours de l'année à venir, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire élaborera une stratégie en vue de réaliser d'autres investissements dans la science et la recherche agricoles, sur la base de l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale qui sera mené par la ministre des Sciences. Ainsi, les futurs investissements dans la recherche agricole seront bien placés dans l'ensemble de l'écosystème de recherche du Canada.

Moderniser l'infrastructure scientifique dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement

Le gouvernement est déterminé à s'assurer que les laboratoires fédéraux et les centres de recherche à l'échelle du Canada disposent de l'infrastructure et des équipements nécessaires à la recherche scientifique de pointe. Les centres de recherche canadiens de calibre mondial consacrés à l'industrie agricole et agroalimentaire ainsi qu'à la santé végétale et animale contribuent à accroître la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, facilitent la protection de la base de ressources végétales et animales du Canada et contribuent au recrutement et à la formation des plus grands scientifiques. L'engagement du Canada à l'égard de la recherche dans ce domaine favorise en outre les investissements dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire du Canada, en plus de soutenir la compétitivité et la durabilité de la production agricole et agroalimentaire canadienne.

Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, le budget de 2016 propose de fournir 41,5 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2016-2017 afin de soutenir la remise en état et la modernisation de certaines stations de recherche et de certains laboratoires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec. En plus d'assurer que ces actifs soient en bon état, cet investissement facilitera la recherche biologique et environnementale avancée grâce à l'acquisition d'équipements scientifiques ultramodernes.

APPUYER LA CROISSANCE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

Pour que le Canada devienne un chef de file mondial en matière d'innovation, un plus grand nombre d'entrepreneurs créatifs et de sociétés innovantes du pays devront saisir les occasions de croissance qui se présentent sur les marchés mondiaux. Des entreprises dynamiques et branchées sur le monde seront le moteur d'une croissance économique propre, feront augmenter la productivité du Canada et soutiendront des emplois bien rémunérés pour la classe moyenne. Comme le gouvernement poursuit l'élaboration de son programme d'innovation, le budget de 2016 prévoit des mesures provisoires afin d'aider les entreprises innovantes et orientées vers la croissance à réaliser leur potentiel et d'amener les entreprises à mettre l'innovation au cœur de leur stratégie d'affaires.

RENFORCER LES RÉSEAUX ET LES GRAPPES D'INNOVATION

Pour que les forces du Canada en matière de sciences et de technologie se traduisent par des entreprises prospères et compétitives à l'échelle mondiale, il faut que le secteur privé, les établissements postsecondaires, les gouvernements et d'autres intervenants collaborent de manière plus stratégique pour avoir le plus grand impact possible. Les liens entre les producteurs et les utilisateurs du savoir – y compris les chercheurs et les entreprises – et la collaboration au sein des chaînes d'approvisionnement sur la base des possibilités commerciales créent de la valeur par l'innovation et favorisent la croissance économique. Cependant, l'information insuffisante et les difficultés de coordination peuvent empêcher ces liens de se développer pleinement, ce qui nuit à la vigueur de l'écosystème de l'innovation. Pour contribuer à relever ces défis, le budget de 2016 propose de rendre disponibles jusqu'à 800 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, afin de soutenir les réseaux et les grappes d'innovation dans le cadre du programme d'innovation à venir du gouvernement.

Ce soutien viendra stimuler le dynamisme du secteur privé, améliorer le rendement des investissements publics dans l'innovation et permettre des initiatives ambitieuses réunissant une masse critique d'intervenants et reliant leurs idées au marché. Plus de précisions sur l'allocation de ces fonds seront fournies au cours des prochains mois.

AIDER LES ENTREPRISES À IMPACT ÉLEVÉ À PRENDRE DE L'EXPANSION

Le gouvernement est conscient du rôle essentiel des entreprises à impact élevé dans la création d'emplois et la croissance économique. Faire en sorte que plus d'entreprises réalisent leur potentiel de croissance inexploité favorise l'éclosion d'une économie florissante et novatrice. Toutefois, ces entreprises à croissance rapide font souvent face aux mêmes défis à des jalons prévisibles de leur trajectoire de croissance. En coordonnant le soutien fédéral dispensé sous forme de solutions de financement, de services de conseil et d'aide à l'exportation et à l'innovation par les principaux organismes d'exécution, le gouvernement permettra à ces entreprises d'être mieux placées pour investir dans l'innovation et obtenir les talents et les capitaux nécessaires à leur succès sur les marchés mondiaux.

Conformément à l'objectif du programme d'innovation consistant à mieux coordonner et harmoniser le soutien aux innovateurs canadiens, le budget de 2016 propose le lancement d'une nouvelle initiative, en 2016-2017, pour aider les entreprises à impact élevé à augmenter l'échelle de leurs activités et à être plus compétitives sur la scène mondiale. En raison de son approche centrée sur le client, les entreprises seront en mesure d'accéder, à des moments cruciaux de transition, à des services coordonnés qui seront adaptés à leurs besoins. Ces services seront offerts par des acteurs clés, dont Innovation, Sciences et Développement économique Canada, la Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada, le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada et les agences de développement régional. L'initiative vise à cibler 1 000 entreprises au cours des premières années, puis à étendre les services à d'autres entreprises par la suite.

Aider les entreprises à impact élevé à des étapes clés de leur croissance

La nouvelle initiative en faveur des entreprises à impact élevé aidera les entreprises participantes à augmenter l'échelle de leurs activités et à être plus compétitives sur la scène mondiale à l'aide de services coordonnés et adaptés à leurs besoins. Voici des exemples de types de soutien adapté :

- Une société bien établie en Saskatchewan développe actuellement une technologie révolutionnaire de traitement des cultures. Elle s'attend à connaître une croissance rapide une fois qu'elle aura commercialisé sa technologie, mais elle a peu d'expérience de l'exportation et de la mise en marché de nouvelles technologies. Grâce à la nouvelle initiative en faveur des entreprises à impact élevé, l'entreprise bénéficierait d'un accès aux services de conseil de la Banque de développement du Canada, de l'aide du Service des délégués commerciaux pour établir des relations d'affaires sur de nouveaux marchés, et des produits d'assurance à l'exportation d'Exportation et développement Canada. Ainsi, la société peut jeter des bases solides en vue d'obtenir un taux de croissance élevé et de mettre sa technologie sur le marché de façon plus rapide et efficace.
- Une société de l'Ontario qui développe une technologie visant à analyser instantanément les données de fabrication s'adresse aux responsables du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada pour obtenir de l'aide. La société connaît une croissance exponentielle depuis cinq ans, mais elle a maintenant de la difficulté à accéder à des fonds de roulement. L'initiative en faveur des entreprises à impact élevé donne à la société l'accès aux solutions de financement de la Banque de développement du Canada, ce qui lui permet d'obtenir les fonds de roulement dont elle a besoin. Les économies de temps et d'efforts réalisées permettent à la société de se concentrer sur ce qui importe le plus : poursuivre la croissance de ses activités.
- Une société d'Halifax, qui se spécialise dans une technologie prêt-à-porter prometteuse, a de la difficulté à réunir les nouveaux capitaux dont elle a besoin pour maintenir la production anticipée de sa plus récente technologie. D'après ses discussions avec des clients éventuels, elle bénéficierait en outre du soutien du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada en vue de mettre en marché sa plus récente technologie. À la lumière de consultations suivies avec des conseillers de l'initiative en faveur des entreprises à impact élevé, la société serait en mesure d'accéder au soutien d'Exportation et développement Canada et du Service des délégués commerciaux à des moments cruciaux de son plan de développement des exportations, augmentant ainsi ses probabilités de succès.

APPUYER UN SECTEUR DE L'AUTOMOBILE SOLIDE ET INNOVATEUR

Le secteur de l'automobile est l'un des principaux employeurs et exportateurs du Canada; sa valeur est estimée à 17 milliards de dollars par année, et il emploie directement plus de 125 000 Canadiens dans des domaines allant de l'assemblage des produits de l'automobile à la production de pièces.

Alors que le secteur de l'automobile mondiale évolue vers la production de véhicules plus propres et plus branchés, le Canada a l'occasion de mettre ses forces à contribution dans des domaines comme les matériaux légers et les technologies de l'information et des communications pour la conception et la construction des voitures de l'avenir. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario et le secteur de l'automobile ont formé un partenariat ayant pour objectif d'attirer des projets de recherche et développement stratégiques et à grande échelle centrés sur les nouvelles technologies de véhicule, et ce, par l'intermédiaire du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile. Le budget de 2016 annonce que ce fonds, qui doit actuellement mettre fin à ses activités à la fin de 2017-2018, sera prolongé jusqu'à la fin de 2020-2021. Au cours des prochains mois, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique collaborera avec le gouvernement de l'Ontario et les intervenants de l'industrie pour mieux faire connaître les solides capacités du Canada et influencer sur les décisions concernant la destination des investissements pour assurer la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'automobile. À cette fin, le gouvernement examinera différents moyens de maximiser les retombées du soutien fédéral procuré à ce secteur, y compris en réévaluant les modalités du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile.

DRESSER LA CARTE DES GRAPPES CANADIENNES AFIN DE RECENSER LES FORCES RÉGIONALES ET D'EN TIRER PARTI

Les grappes consistent en un vaste réseau de liens complémentaires entre les entreprises et d'autres acteurs, tels que les universités et les collèges, les organisations de recherche et les sources de financement, dans un secteur et un lieu précis. La présence de grappes fortes peut procurer d'importants avantages concurrentiels ainsi que des possibilités de croissance pour une région et les sociétés qui s'y trouvent. Dans le budget de 2016, le gouvernement annonce son intention d'élaborer, en collaboration avec les provinces, les territoires, les institutions de recherche et d'autres intervenants, un portail pancanadien de cartographie des grappes sectorielles du Canada. L'accessibilité des données liées à la cartographie des grappes – telles que la composition de la performance économique régionale et les modèles des relations d'affaires – au moyen d'un outil Internet convivial contribuera à orienter la conception et l'exécution de programmes par tous les ordres de gouvernement. Une telle carte viendra également renforcer la capacité des régions à attirer des investissements de l'étranger, en plus d'aider les sociétés à cerner et à comparer les possibilités de collaboration et de vente.

AIDER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES À INNOVER ET À CROÎTRE

Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada soutient les petites et moyennes entreprises innovantes et orientées vers la croissance en leur offrant des services-conseil, du financement pour les projets de recherche et développement et des possibilités de réseautage. Pendant que les travaux d'élaboration du programme d'innovation se poursuivent, le budget de 2016 propose de consacrer 50 millions de dollars additionnels au Programme d'aide à la recherche industrielle en 2016-2017 afin d'augmenter le nombre de sociétés que ses conseillers en technologies industrielles hautement qualifiés desservent au pays. Ce financement complète les investissements supplémentaires qui sont proposés à l'appui de l'expérience de travail des nouveaux diplômés par le truchement de la Stratégie emploi jeunesse (voir la section « Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée » au chapitre 1).

RENFORCER LE RÉSEAU CANADIEN D'ACCÉLÉRATEURS ET D'INCUBATEURS

Les services de mentorat, les possibilités de réseautage et les conseils sur le développement des affaires offerts par les accélérateurs et les incubateurs d'entreprises peuvent jouer un rôle important en vue d'améliorer les perspectives de croissance des jeunes entreprises technologiques. Conformément à l'objectif du gouvernement consistant à définir les résultats et les mesures du succès, le budget de 2016 annonce que le gouvernement collaborera avec les intervenants en vue d'élaborer un cadre de mesure du rendement destiné aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises au Canada. Ce cadre permettra à ces organisations d'effectuer une analyse comparative de leur rendement en vue de l'améliorer, en plus d'aider les sociétés à choisir les meilleures options en matière de soutien. De plus, il aidera les gouvernements de tous ordres à augmenter l'efficacité des investissements publics dans ce domaine.

RELIER LES SOCIÉTÉS TECHNOLOGIQUES CANADIENNES AUX MARCHÉS ET À L'EXPERTISE MONDIAUX

Un accès accru aux marchés et à l'expertise mondiaux peut faciliter la croissance des entreprises technologiques canadiennes. Le budget de 2016 propose un financement de 4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour renouveler l'initiative des accélérateurs technologiques canadiens. Ce programme soutient les entreprises canadiennes actives dans les domaines des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et des technologies propres en leur offrant des possibilités de mentorat, l'accès à des clients et à des partenaires éventuels ainsi que des espaces de bureau dans des accélérateurs d'entreprises à l'étranger. Géré par le Service des délégués commerciaux du Canada, le programme est offert dans neuf emplacements aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Inde.

SOUTENIR L'INNOVATION DES ENTREPRISES À L'AIDE DE SOLUTIONS D'OPTIQUE ET DE PHOTONIQUE

L'Institut national d'optique, qui a son siège à Québec, est un organisme privé à but non lucratif qui offre un soutien à la recherche et développement ainsi qu'une aide technique aux entreprises dans les domaines de l'optique et de la photonique. Grâce à des applications dans des domaines aussi diversifiés que la fabrication, la biomédecine, les sciences de la vie, la défense et l'aérospatiale, l'Institut aide des sociétés canadiennes à accroître leur compétitivité et à percer sur de nouveaux marchés. Afin de soutenir le travail de l'Institut auprès d'entreprises canadiennes, le budget de 2016 propose de lui verser 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, par l'entremise de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Les activités scientifiques fédérales à l'appui des entreprises canadiennes

Le gouvernement du Canada réalise directement diverses activités scientifiques et de recherche et développement dans des laboratoires et des installations de recherche de tout le pays, en mettant à profit l'expertise et le soutien de quelque 35 000 scientifiques, techniciens et autres employés fédéraux. Ces solides capacités scientifiques permettent au gouvernement de s'acquitter de son mandat en matière de réglementation dans des domaines comme la santé, la sécurité et l'environnement ainsi que de soutenir l'innovation dans des industries comme celles de l'énergie propre, des technologies de l'information et des communications et des transports.

Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, des investissements seront réalisés pour moderniser, écologiser et renforcer les capacités des installations fédérales vouées aux sciences, à la recherche et à l'innovation. Les fonds qui soutiendront l'innovation des entreprises comprennent les montants suivants :

- 87,2 millions de dollars, pour des projets de Ressources naturelles Canada dans tout le pays qui soutiennent la recherche dans les domaines de la foresterie, des mines et minéraux, des sciences de la Terre et de la cartographie, de même que l'innovation des technologies énergétiques. Cet investissement prolongera la durée de vie utile de laboratoires vieillissants et réduira l'incidence des espaces de travail désuets sur la réalisation des priorités scientifiques de Ressources naturelles Canada;
- 8,7 millions de dollars, qui iront à des projets de l'Agence spatiale canadienne, y compris la remise en état de la chambre anéchoïque que l'Agence utilise dans ses installations de la baie Shirleys, en Ontario, pour simuler les conditions spatiales afin de mettre à l'essai de grands astronefs et des instruments. Cet investissement permettra à l'Agence de continuer de soutenir le développement technologique dans le secteur spatial du Canada à l'aide de capacités d'assemblage, d'intégration et de mise à l'essai de pointe;
- 18,5 millions de dollars, qui iront à des projets du Conseil national de recherches Canada, dont un système ultramoderne de production de vagues au bassin des essais des carènes de St. John's, qui sert à évaluer le rendement des technologies et des véhicules marins. L'investissement répondra aux besoins de l'industrie dans des domaines comme la construction navale, l'exploitation minière en eaux profondes, ainsi que la recherche et le sauvetage.

PROMOUVOIR LE CANADA COMME DESTINATION TOURISTIQUE DE CHOIX

Le secteur du tourisme fait partie intégrante de l'économie canadienne, soutenant plus de 627 000 emplois dans les régions rurales, les petites villes et les grandes villes de tout le pays. La promotion auprès d'un public international des destinations spectaculaires, des attraits, des événements et des festivals qu'offre le Canada permet de mieux faire connaître le pays et de soutenir la croissance dans le secteur touristique. L'organisation nationale de marketing touristique du Canada, Destination Canada, a un excellent bilan de collaboration avec des partenaires de l'industrie pour maximiser l'incidence des campagnes de marketing.

Le budget de 2016 fait fond sur ce modèle réussi en proposant de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Destination Canada pour profiter de possibilités de faire appel à ses partenaires en vue de renforcer les initiatives de marketing dans les marchés internationaux importants, comme les États-Unis et la Chine.

ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

Une économie solide, diversifiée, durable et dynamique pour les habitants du Nord, y compris les peuples autochtones, les collectivités et les entreprises dans l'ensemble des trois territoires du Canada, contribue à la prospérité du Canada. Le programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord est l'un des principaux leviers fédéraux du développement économique dans le Nord depuis 2004. Ce programme est axé sur la promotion de la croissance et du développement dans le Nord, y compris dans des domaines clés comme les géosciences, l'énergie renouvelable, les pêches, le tourisme et la culture, ainsi que le soutien de la diversification économique et la promotion de la participation des habitants du Nord aux activités économiques dans leur région.

Le budget de 2016 poursuit sur cette lancée. Il propose un financement de 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour renouveler le programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord géré par l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR EXPLORATION MINIÈRE

Le crédit d'impôt pour exploration minière au taux de 15 % aide les petites sociétés d'exploration minière à obtenir des capitaux en incitant les particuliers à acquérir des actions accréditatives émises pour financer leurs activités d'exploration primaire. Ce crédit s'ajoute à la déduction d'impôt accordée aux investisseurs au titre des frais d'exploration qui leur sont transférés par la société émettrice des actions. Le crédit d'impôt doit venir à échéance le 31 mars 2016. Compte tenu des temps difficiles auxquels font face les petites sociétés minières, le gouvernement propose d'appuyer leurs activités d'exploration en prolongeant le crédit pour une année de plus, soit jusqu'au 31 mars 2017. On estime que cette mesure se traduira par une réduction nette des revenus fédéraux de 20 millions de dollars pour la période de 2016-2017 à 2017-2018.

ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS COMMERCIALES

Un environnement de commerce et d'investissement ouverts permet aux entreprises de prospérer et fournit de meilleurs emplois à la classe moyenne. L'élimination des obstacles au commerce – intérieur et extérieur – viendra renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux, tout comme l'établissement d'un cadre stratégique et d'outils appropriés permettant aux Canadiens de profiter de nouveaux débouchés commerciaux.

Le gouvernement a récemment achevé les dernières étapes de l'élaboration de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Le Canada et la Commission européenne sont résolus à ratifier l'Accord dans les plus brefs délais afin que les citoyens puissent rapidement en retirer les avantages. Le Partenariat transpacifique offre pour sa part d'excellentes possibilités d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les pays de l'Asie-Pacifique, d'augmenter la production nord-américaine et d'améliorer la qualité des emplois au Canada. Le gouvernement continue de consulter la population canadienne de façon ouverte et transparente sur les avantages de la ratification du Partenariat.

Pour l'avenir, le gouvernement est également résolu à approfondir les relations commerciales avec de grands marchés émergents, y compris la Chine et l'Inde.

SOUTENIR LES FABRICANTS À L'AIDE DE MESURES D'ALLÈGEMENT TARIFAIRE

Les manufacturiers canadiens ont besoin d'un vaste éventail d'intrants pour fabriquer leurs produits de haute qualité. Certains de ces intrants de fabrication sont importés et peuvent faire l'objet de droits de douane à leur entrée au Canada. Ces droits représentent des frais non récupérables qui augmentent les coûts de production des fabricants canadiens, ce qui nuit à leur compétitivité au pays et à l'étranger. L'élimination de tels droits pour soutenir le secteur canadien de la fabrication est une pratique de longue date.

Le budget de 2016 annonce que le gouvernement éliminera les droits de douane qui s'appliquent sur une douzaine d'intrants de fabrication, ce qui permettra aux fabricants canadiens de réaliser environ 9 millions dollars en économies tarifaires au cours des cinq prochaines années dans les secteurs des produits de consommation et des transports.

Dans le budget de 2016, le gouvernement annonce également son intention de lancer des consultations publiques sur l'élimination des droits de douane perçus sur les ingrédients entrant dans la fabrication de produits alimentaires qui ne sont pas soumis à la gestion de l'offre. Ces ingrédients sont principalement utilisés dans l'industrie de la transformation agroalimentaire, qui représente le plus grand employeur du secteur canadien de la fabrication et un important moteur de l'économie canadienne. L'élimination des droits visant les ingrédients importés favorisera l'investissement et la création d'emplois dans ce secteur clé, en rendant les transformateurs agroalimentaires canadiens plus compétitifs, tant au pays qu'à l'étranger.

SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE TRAVERSIERS

Les services de traversiers font partie intégrante du réseau de transport du Canada, transportant plus de 55 millions de passagers et 19 millions de véhicules par année dans des circuits répartis d'un bout à l'autre du pays. Pour soutenir les plans des exploitants de traversiers visant à renouveler leurs flottes vieillissantes, le budget de 2016 propose la renonciation aux droits de douane de 25 % s'appliquant aux traversiers de toutes tailles importés après le 1^{er} octobre 2015. Cette mesure permettra aux exploitants de traversiers, comme ceux de Terre-Neuve-et-Labrador, de réaliser des économies tarifaires d'environ 118 millions de dollars sur six ans, somme qu'ils pourront réinvestir pour renouveler leur flotte, améliorer les services de traversiers et réduire les prix pour les passagers et les utilisateurs commerciaux.

RENFORCER LA RÉPONSE DU CANADA FACE AU COMMERCE DÉLOYAL

Des mécanismes de recours commerciaux efficaces et modernes constituent une partie importante de l'engagement du gouvernement pour appuyer les emplois et les investissements canadiens. Pour favoriser des conditions propices à la croissance manufacturière et aux nouveaux investissements, il faut des marchés ouverts au Canada et à l'étranger, ainsi que la capacité de lutter contre l'échange de marchandises à des prix déloyaux qui entrent dans le marché canadien. Dans le cadre du budget de 2016, le gouvernement prendra des mesures pour renforcer sa capacité d'appliquer des recours contre les importations faisant l'objet d'un dumping ou de subventions, par voie de modifications législatives. De plus, le gouvernement consultera les intervenants pour s'assurer que les mécanismes de recours commerciaux du Canada confèrent aux entreprises canadiennes la capacité de réagir à l'évolution de la conjoncture commerciale mondiale.

Projet du pont international Gordie-Howe

Le gouvernement du Canada collabore avec l'État du Michigan et l'administration américaine fédérale afin de construire un nouveau passage frontalier entre Windsor et Detroit, et ce, depuis le début des années 2000. Un jalon important du projet de construction du pont international Gordie-Howe a été franchi le 20 janvier 2016, avec l'achèvement de la première phase du processus d'approvisionnement et l'annonce de trois soumissionnaires présélectionnés. Au cours des prochains mois, un processus de demande de propositions sera lancé en vue de sélectionner un partenaire du secteur privé pour la construction et l'exploitation continue du nouveau passage frontalier.

Les investissements dans l'infrastructure fédérale comme le projet du pont international Gordie-Howe aideront à stimuler les économies locales, régionales et nationales en venant créer des emplois et des possibilités pour la classe moyenne. Le nouveau passage frontalier au plus important passage frontalier terrestre d'Amérique du Nord contribuera à la croissance économique et à la prospérité continues aussi bien du Canada que des États-Unis.

Tableau 2.2

UNE CROISSANCE AVANTAGEUSE POUR LA CLASSE MOYENNE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Infrastructure du transport en commun				
Créer des villes dynamiques au moyen d'investissements dans le transport en commun		852	1 696	2 548
Total partiel – Infrastructure du transport en commun		852	1 696	2 548
Investir dans l'infrastructure verte				
Renforcer la capacité des municipalités de lutter contre les changements climatiques		75		75
Financement de projets municipaux verts novateurs			125	125
Renforcer la capacité des collectivités relativement aux pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs		50		50
Adaptation et résilience de l'infrastructure aux changements climatiques		24	70	94
Appuyer la santé dans les collectivités grâce à un nouveau fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées		501	959	1 460
Total partiel – Investir dans l'infrastructure verte		650	1 154	1 804
Bâtir des collectivités plus vigoureuses – Infrastructure sociale				
Doubler le financement de l'initiative Investissement dans le logement abordable		262	243	504
Accroître le nombre de logements abordables pour les aînés		100	100	201
Appuyer les projets de rénovation énergétique et d'économie de l'eau dans les logements sociaux existants		500	74	574
Accorder des subventions au loyer pour les fournisseurs de logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral		15	15	30
Soutenir les refuges pour les victimes de violence		60	30	90
Lutter contre l'itinérance		58	54	112
Apporter un soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants			400	400
Investir dans l'infrastructure culturelle et récréative		159	159	318
Améliorer l'accessibilité des collectivités		2	2	4
Lieux historiques nationaux		10	10	20
Total partiel – Bâtir des collectivités plus vigoureuses		1 166	1 087	2 253

Tableau 2.2

UNE CROISSANCE AVANTAGEUSE POUR LA CLASSE MOYENNE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Bâtir des collectivités plus vigoureuses – Autres				
Appuyer la construction de logements locatifs abordables		13	73	86
Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite		10	10	20
Améliorer l'accès des collectivités rurales à l'économie numérique		6	81	87
Total partiel – Bâtir des collectivités plus vigoureuses - Autres		29	164	193
Revitaliser l'infrastructure publique fédérale partout au Canada				
Accélérer les investissements dans l'infrastructure fédérale		372	587	959
Améliorer le transport ferroviaire		5	2	7
Appuyer les services de traversiers dans le Canada atlantique		34		34
Total partiel - Revitaliser l'infrastructure publique fédérale partout au Canada		412	589	1 000
Mesures supplémentaires en matière d'infrastructure				
Programmes existants d'infrastructure – Nouveaux engagements et Fonds de la taxe sur l'essence		102	160	262
Total partiel – Mesures supplémentaires en matière d'infrastructure		102	160	262

Tableau 2.2

UNE CROISSANCE AVANTAGEUSE POUR LA CLASSE MOYENNE

M\$

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Renforcer le domaine des sciences et de la recherche				
Investissements stratégiques dans l'infrastructure des établissements postsecondaires		500	1 250	1 750
Renforcer la capacité et l'excellence en recherche de calibre mondial du Canada		95	95	190
Promouvoir le Canada comme lieu de choix pour les études et la recherche de calibre mondial		7	7	14
Faire avancer le leadership canadien en génomique		237		237
Commercialiser les découvertes de calibre mondial du Canada dans le domaine de la santé			16	16
Renforcer le leadership international du Canada dans la recherche sur les cellules souches par l'entremise du Réseau de cellules souches		6	6	12
Rhausser la réputation internationale du Canada par l'entremise de l'Institut Périmètre de physique théorique			10	10
Appuyer la recherche sur le cerveau par l'entremise de la Fondation Neuro Canada		4	8	12
Maintenir le leadership canadien dans le domaine spatial			10	10
Investir dans la science agricole		4	6	10
Total partiel – Renforcer le domaine des sciences et de la recherche		853	1 408	2 261
Appuyer la croissance et l'innovation des entreprises				
Renforcer les réseaux et les grappes d'innovation			150	150
Aider les petites et moyennes entreprises à innover et à croître		50		50
Relier les sociétés technologiques canadiennes aux marchés et à l'expertise mondiaux		2	2	4
Soutenir l'innovation des entreprises à l'aide de solutions d'optique et de photonique		10	10	20
Promouvoir le Canada comme destination touristique de choix		25	25	50
Accroître le développement économique du Nord		20	20	40
Crédit d'impôt pour exploration minière		30	-10	20
Total partiel – Appuyer la croissance et l'innovation des entreprises		137	197	334

Tableau 2.2

UNE CROISSANCE AVANTAGEUSE POUR LA CLASSE MOYENNE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Élargir les possibilités commerciales				
Soutenir les fabricants à l'aide de mesures d'allègement tarifaire		2	2	4
Soutenir le renouvellement de la flotte de traversiers	13	26	25	64
Total partiel – Élargir les possibilités commerciales	13	28	26	67
Total	13	4 229	6 481	10 722
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>		-43	-10	-53
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles</i>	-4	-25	-45	-74
Coût budgétaire net	9	4 161	6 426	10 595

Chapitre 3

UN AVENIR MEILLEUR POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

INTRODUCTION

Le budget de 2016 fait avancer l'objectif du gouvernement consistant à renouveler la relation avec les peuples autochtones en accomplissant des progrès réels à l'égard des enjeux qui comptent le plus pour eux. Trop de générations de peuples autochtones ont souffert en raison de la négligence et des politiques ratées du gouvernement fédéral. Rien ne devrait empêcher un enfant autochtone d'avoir les mêmes espoirs et aspirations que tout autre enfant au Canada ou d'avoir l'occasion de les concrétiser. Sur le plan économique, les arguments sont solides. Les Autochtones représentent le segment de la population canadienne qui croît le plus rapidement et constituent un élément important de la prospérité économique du Canada. Les investissements sans précédent en faveur des Autochtones qui sont proposés dans le budget de 2016 nous aideront à tourner la page et à entamer un nouveau chapitre dans la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens en bénéficieront.



Aucune relation n'est plus importante pour moi – et pour le Canada – que celle que nous entretenons avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits.

— LE PREMIER MINISTRE JUSTIN TRUDEAU
PROPOS TENUS LORS DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS DE
L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
8 DÉCEMBRE 2015

La relation entre le Canada et les peuples autochtones est de la plus grande importance. Pourtant, les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations ne jouissent pas de la même qualité de vie que les autres membres de la population canadienne. La pauvreté intergénérationnelle nuit aux familles et comporte des coûts pour l'économie canadienne. Le gouvernement est déterminé à travailler en partenariat avec les peuples autochtones afin d'éliminer les obstacles qui, depuis trop longtemps, empêchent les personnes et les collectivités de réaliser leur plein potentiel afin de contribuer à la prospérité du Canada en tant que participants à la vie économique. Afin de soutenir nos intérêts économiques communs et de faire avancer le processus de réconciliation, le gouvernement propose un niveau d'investissement sans précédent pour soutenir les collectivités autochtones et les aspirations des peuples autochtones. Les investissements proposés, y compris dans l'éducation et l'infrastructure dans les réserves, commencent à s'attaquer à certaines des causes profondes de la pauvreté, favorisent les possibilités et la croissance inclusive et aident à jeter les bases de la croissance dans les collectivités autochtones. Cela profitera à l'ensemble de l'économie canadienne.

Le budget de 2016 propose d'investir 8,4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones et de leurs collectivités et d'apporter un changement transformateur. Ceci représente une importante augmentation par rapport aux investissements qui auraient été faits en vertu de l'Accord de Kelowna. L'ampleur sans précédent de cet investissement met en évidence l'intention du gouvernement de renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Les investissements proposés dans l'éducation, l'infrastructure, la formation et d'autres programmes contribueront directement à rehausser la qualité de vie des peuples autochtones et à rendre le Canada plus fort, plus uni et plus prospère.

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Total
Un avenir meilleur pour les peuples autochtones						
Rebâtir la relation	36	40	20	20	20	136
Éducation, enfance et formation	460	774	806	993	1 187	4 220
Infrastructure sociale	503	607	53	36	20	1 219
Infrastructure verte	311	418	498	504	511	2 242
Autres initiatives	218	202	44	46	47	557
Total	1 528	2 041	1 422	1 600	1 784	8 374

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Notre gouvernement est résolu à atteindre une réconciliation réelle et véritable avec les Autochtones au pays. L'enquête est une mesure importante prise en vue de mettre fin au taux inadmissible de violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones.

DÉCLARATION COMMUNE DE CAROLYN BENNETT, MINISTRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD, DE JODY WILSON-RAYBOULD, MINISTRE DE LA JUSTICE, ET DE PATRICIA HAJDU, MINISTRE DE LA CONDITION FÉMININE
15 FÉVRIER 2016

Le nombre de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées représente une tragédie nationale. Le 8 décembre 2015, le gouvernement a annoncé son intention de lancer une enquête nationale sur la surreprésentation inacceptable des femmes et des filles autochtones parmi les victimes d'actes violents. Le budget de 2016 propose d'allouer 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

MOBILISATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Pour renouveler la relation avec les peuples autochtones, le gouvernement devra en faire davantage pour s'assurer que ces peuples sont entendus. Les organisations autochtones représentatives ont un rôle important à jouer à cet égard, et elles doivent être des partenaires actifs alors que le gouvernement cherche à faire avancer les dossiers qui importent le plus aux Autochtones. Afin de soutenir la capacité des organisations autochtones représentatives d'interagir avec le gouvernement, le budget de 2016 propose d'octroyer 96 millions de dollars sur cinq ans et 10 millions de façon continue. L'investissement proposé contribuera à faire en sorte que nous puissions avancer dans un véritable esprit de collaboration.

AMÉLIORER L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS

Les investissements dans l'éducation des Autochtones seront avantageux non seulement pour la population autochtone elle-même, mais aussi pour le gouvernement canadien et, par extension, toute la population canadienne.

— CENTRE D'ÉTUDE DES NIVEAUX DE VIE,
MAI 2009

L'amélioration des résultats scolaires des enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves est essentielle afin de rehausser la qualité de vie de ces enfants et de contribuer au renforcement des collectivités. À l'heure actuelle, seulement 38 % des membres des Premières Nations âgés de 18 à 24 ans et vivant dans une réserve ont terminé leurs études secondaires, comparativement à 87 % pour les Canadiens non autochtones. Même si le budget de 2014 a annoncé un financement de 1,25 milliard de dollars sur trois ans à compter de 2016-2017 pour appuyer l'éducation dans les réserves, ce financement a par la suite été réduit dans le budget de 2015 à 241 millions sur la même période. Le présent gouvernement s'est engagé à fournir un financement pour s'assurer que chaque enfant des Premières Nations reçoit une éducation de qualité.

Pour répondre à ce besoin essentiel d'améliorer les résultats scolaires, le budget de 2016 propose de réaliser des investissements importants dans l'éducation primaire et secondaire dans les réserves, soit un total de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017, ce qui comprend le financement restant annoncé antérieurement dans le budget de 2014 à cette fin (tableau 3.1). Cela comprend des fonds tant pour répondre aux besoins immédiats que pour suivre le rythme de la croissance des coûts à moyen terme. Le budget de 2016 propose aussi d'investir dans les programmes linguistiques et culturels. En tenant compte de la réalité propre aux enfants des Premières Nations et de leurs besoins particuliers, ces programmes enrichiront l'expérience en salle de classe. Le budget de 2016 propose également des investissements dans les programmes d'alphabétisation et de numératie ainsi que dans l'éducation spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers, ce qui contribuera à rehausser les résultats scolaires.

Afin d'améliorer de manière significative les résultats scolaires chez les Premières Nations, le budget de 2016 propose un financement important pour appuyer la transformation du système d'éducation actuel dans les réserves par la mise en place d'un processus respectueux de consultation et de partenariat avec les Premières Nations. De plus, le domaine de l'éducation évolue constamment, et l'incidence des politiques sur les résultats scolaires devrait être mesurée et évaluée étroitement. Le budget de 2016 propose de verser des fonds à cette fin et d'appliquer les plus récentes innovations en matière d'éducation au contexte des Premières Nations, y compris le soutien à l'Initiative d'éducation autochtone Martin, qui a fait ses preuves au chapitre de l'augmentation du taux d'alphabétisation des enfants des Premières Nations dans les réserves.

Pour que les étudiants autochtones aient les mêmes chances de réussite que les autres étudiants canadiens, il faut aussi assurer l'accès des Autochtones diplômés du secondaire à l'éducation postsecondaire. Actuellement, un grand nombre d'entre eux font face à des obstacles à cet égard. Le gouvernement collaborera avec les étudiants, les parents, les éducateurs et les groupes autochtones afin de se pencher sur les meilleures façons de procurer aux élèves qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires les ressources et les mesures de soutien dont ils ont besoin pour pouvoir réaliser leurs rêves et participer à part entière à la nouvelle économie mondiale.

FAVORISER DE MEILLEURS MILIEUX D'APPRENTISSAGE EN INVESTISSANT DANS LES ÉCOLES DES PREMIÈRES NATIONS

La réussite scolaire des enfants des Premières Nations, de même que la santé et le bien-être de ces derniers, dépendent en grande partie de la qualité de leurs écoles. Les besoins sont grands dans les réserves pour ce qui est de rénover, de construire et d'assurer l'entretien adéquat des écoles. Le budget de 2016 propose d'investir 969,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, dans l'infrastructure de l'éducation des Premières Nations dans les réserves.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS

La santé et la sécurité des enfants des Premières Nations constituent une grande priorité du gouvernement. Le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations soutient les organismes de protection de l'enfance des Premières Nations qui offrent des services adaptés sur le plan culturel, en vue d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants des Premières Nations dans les réserves. Pour à la fois répondre aux besoins immédiats des enfants des Premières Nations et amorcer un processus de réforme visant à renforcer le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le budget de 2016 propose d'investir 634,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017. Les réformes du programme seront élaborées en collaboration avec des intervenants des Premières Nations. Le but consiste à veiller à ce que le programme mette l'accent sur la prévention des conditions nuisibles pour les enfants plutôt que sur les interventions après préjudice, lesquelles impliquent habituellement de séparer les enfants de leurs familles et de leurs collectivités. Une approche améliorée aidera les parents des Premières Nations, qui sont nombreux à vivre avec des séquelles laissées par les pensionnats, à davantage se prévaloir des mesures de soutien dont ils ont besoin pour élever leurs enfants dans un milieu sécuritaire et sain.

STRATÉGIE DE FORMATION POUR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI DESTINÉE AUX AUTOCHTONES

La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones aide les peuples autochtones de toutes les régions du pays à acquérir des compétences axées sur l'emploi et à suivre des cours de formation leur permettant d'obtenir des emplois durables. Il est possible d'améliorer la formation offerte par l'entremise de ce programme dans des domaines qui permettraient aux peuples des Premières Nations de répondre directement aux besoins de leurs collectivités, y compris en ce qui concerne la construction domiciliaire, le traitement des eaux, la garde d'enfants et l'administration locale. Le budget de 2016 propose d'investir 15 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de lancer un projet pilote destiné à améliorer la formation en fonction des besoins des collectivités.

Les investissements proposés dans le budget de 2016 constituent la première phase d'un processus visant à mettre à jour et à élargir la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Au cours de l'année à venir, le gouvernement consultera les intervenants, dont les organisations et les employeurs autochtones, afin de s'employer au renouvellement et à l'élargissement de cette Stratégie.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE SOCIALE AFIN DE FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Les investissements dans l'infrastructure sociale des collectivités autochtones constituent un pilier important de la stratégie du gouvernement du Canada visant à favoriser une croissance inclusive. Les investissements dans l'infrastructure sociale peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie dans les collectivités autochtones, en venant accroître l'accès à des logements de qualité, à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et à de meilleures infrastructures liées à la santé, à la culture et aux loisirs. Le gouvernement propose d'investir 1,2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années afin de soutenir l'infrastructure sociale des collectivités inuites, des Premières Nations et du Nord. Les investissements proposés s'inscrivent dans la première phase du plan sur dix ans du gouvernement consistant à investir dans l'infrastructure sociale et à positionner le Canada en vue d'une croissance inclusive et soutenue à long terme. La deuxième phase de ce plan sur dix ans comprendra d'autres investissements dans l'infrastructure sociale destinée aux collectivités autochtones.

AMÉLIORER LE LOGEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Les Autochtones qui vivent dans les réserves sont plus susceptibles de connaître de piètres conditions de logement et le surpeuplement que la population en général. Afin de répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les réserves, le budget de 2016 propose d'accorder 554,3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017. De ce montant, une somme de 416,6 millions sur deux ans serait fournie à Affaires autochtones et du Nord Canada afin de répondre aux besoins immédiats en matière de logement dans les réserves. La Société canadienne d'hypothèques et de logement recevrait une somme supplémentaire de 137,7 millions sur deux ans, qui servira en grande partie à soutenir la rénovation et l'amélioration des logements existants dans les réserves.

Les investissements proposés constituent une première étape. Au cours de l'année à venir, le gouvernement collaborera avec les collectivités des Premières Nations à l'élaboration d'une approche à long terme efficace destinée à soutenir la construction et l'entretien d'une offre suffisante de logements dans les réserves dans le contexte d'un plus vaste cadre national relatif au logement.

SOUTENIR LE LOGEMENT DES COLLECTIVITÉS NORDIQUES ET INUITES

Le besoin de logements abordables est également particulièrement élevé dans les collectivités nordiques et inuites. Dans le but de répondre aux besoins urgents en matière de logement dans ces régions, le budget de 2016 propose d'octroyer jusqu'à 177,7 millions de dollars sur deux ans à compter de 2016-2017 aux provinces et aux territoires par l'entremise de l'initiative Investissement dans le logement abordable. Plus précisément, sur une période de deux ans, on fournirait 8 millions au Yukon, 12 millions aux Territoires du Nord-Ouest et 76,7 millions au Nunavut. En outre, des investissements seraient aussi destinés à trois régions inuites : le Nunavik (50 millions sur deux ans), le Nunatsiavut (15 millions sur deux ans) et la région désignée des Inuvialuits (15 millions sur deux ans).

FOURNIR UN REFUGE SÛR POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE

Quiconque fuit la violence conjugale ne devrait jamais se retrouver sans endroit où aller, y compris dans les collectivités des Premières Nations. Les femmes et les enfants qui fuient la violence ont besoin d'un endroit sûr où vivre pendant qu'ils planifient leur avenir et mettent fin au cycle de la violence. Afin de soutenir la rénovation et la construction de nouveaux refuges pour les victimes de violence conjugale dans les collectivités des Premières Nations, le budget de 2016 propose de fournir 10,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017.

Le budget de 2016 propose en outre de verser jusqu'à 33,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et jusqu'à 8,3 millions par la suite, en fonds supplémentaires destinés à mieux soutenir les refuges pour les victimes de violence familiale vivant dans les collectivités des Premières Nations. Ces fonds garantiront aussi que l'on disposera des ressources de fonctionnement nécessaires aux nouveaux refuges proposés pour les collectivités des Premières Nations dans le contexte de l'ensemble des investissements dans l'infrastructure sociale.

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Le gouvernement reconnaît que l'accès à un service de garde d'enfants abordable et de qualité qui est approprié sur le plan culturel est essentiel aux parents et aux enfants autochtones. Le budget de 2016 propose d'entreprendre des travaux de réparation et de rénovation urgents dans les installations utilisées dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves et de l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits au moyen d'un investissement proposé de 29,4 millions de dollars en 2016-2017.

De plus, le budget de 2016 propose d'investir 100 millions de dollars en 2017-2018 dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans les réserves. Le gouvernement consultera des organisations et des parents autochtones afin de déterminer la meilleure approche pour offrir dans les réserves des services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et ce, dans le contexte d'un nouveau cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les investissements proposés viendront compléter les investissements considérables que le gouvernement propose dans l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année.

Tableau 3.1

S'ASSURER QUE CHAQUE ENFANT DES PREMIÈRES NATIONS REÇOIT UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Total
Améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations						
Investissements dans les systèmes d'éducation primaire et secondaire actuels dans les réserves						
Répondre aux besoins de financement immédiats et à la croissance des coûts des programmes	35,8	85,5	143,6	206,7	276,0	747,6
Langues et cultures	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0	275,0
Alphabétisation et numératie	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Éducation spécialisée	115,5	115,5	115,5	115,5	115,5	577,5
<i>Total partiel – Investissements dans les systèmes d'éducation primaire et secondaire actuels dans les réserves</i>	<i>226,3</i>	<i>276,0</i>	<i>334,1</i>	<i>397,2</i>	<i>465,5</i>	<i>1 700,1</i>
Soutenir la transformation du système pour améliorer les résultats en éducation						
Mise en œuvre de la transformation	46,6	91,4	132,8	234,3	319,0	824,1
Innovation, recherche, mesure et évaluation	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5
Initiative d'éducation autochtone Martin	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30,0
<i>Total partiel – Soutenir la transformation du système pour améliorer les résultats en éducation</i>	<i>60,1</i>	<i>104,9</i>	<i>146,3</i>	<i>247,8</i>	<i>332,5</i>	<i>891,6</i>
Frais administratifs	1,1	2,0	2,0	2,0	2,0	9,1
<i>Total – Améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations</i>	<i>287,5</i>	<i>382,9</i>	<i>482,4</i>	<i>647,0</i>	<i>801,0</i>	<i>2 600,8</i>
Favoriser de meilleurs milieux d'apprentissage en investissant dans les écoles des Premières Nations						
	96,6	282,9	197,4	183,7	208,8	969,4
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants						
	29,4	100	–	–	–	129,4
Total des investissements	413,5	765,8	679,8	830,7	1 009,8	3 699,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE

Dans les collectivités des Premières Nations, l'infrastructure culturelle et récréative peut constituer un point de mire important des activités communautaires. Afin de soutenir la construction de l'infrastructure culturelle et récréative dans les réserves, le budget de 2016 propose d'investir 76,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017.

AMÉLIORER LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES DANS LES RÉSERVES

L'infrastructure de santé dans les réserves est vieillissante et, dans certains cas, elle ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des collectivités. Afin de répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations, le budget de 2016 propose de verser 270 millions de dollars sur cinq ans. Ces fonds soutiendront la construction, la rénovation et la réparation de postes de soins infirmiers, de résidences pour les travailleurs de la santé et de bureaux de santé qui offrent des renseignements sur la santé dans les réserves.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE VERTE DANS LES RÉSERVES

Les investissements dans l'infrastructure verte dans les réserves peuvent contribuer à protéger l'environnement des collectivités et à assurer la santé et la sécurité de leurs habitants. Ils peuvent aussi conduire à la création d'emplois. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement propose d'améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des déchets dans les réserves en fournissant 2,24 milliards de dollars aux collectivités des Premières Nations dans le but d'appuyer ces améliorations. Les investissements proposés s'inscrivent dans la première phase du plan sur dix ans du gouvernement consistant à investir dans l'infrastructure verte. La deuxième phase de ce plan comprendra d'autres investissements dans l'infrastructure verte destinés aux collectivités autochtones.

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES RÉSERVES

Pour s'assurer que l'eau est potable, il faut qu'elle soit analysée et surveillée régulièrement par des opérateurs exploitants de réseaux d'approvisionnement en eau qualifiés et des laboratoires autorisés. Pour améliorer la surveillance et l'analyse de l'eau potable communautaire dans les réserves, le budget de 2016 propose d'investir 141,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017. Ces mesures viendront compléter les investissements considérables que le gouvernement propose de réaliser dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves par l'entremise de l'initiative axée sur l'infrastructure verte. L'investissement proposé facilitera aussi le suivi des progrès accomplis en vue de mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau dans les réserves.

RENFORCER L'INFRASTRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LES RÉSERVES

En 2011, une Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations a révélé la nécessité de réaliser davantage d'investissements dans ce type d'infrastructure. Elle a aussi mis en évidence les défis que devaient relever les collectivités autochtones pour entretenir et exploiter adéquatement leurs installations. Malgré certains progrès, d'importantes lacunes persistent. Le budget de 2016 propose de répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, de veiller à l'exploitation et à l'entretien adéquats des installations et de mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves dans un délai de cinq ans, en investissant une somme supplémentaire de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017.

ABORDER LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

De nombreuses collectivités des Premières Nations doivent relever des défis afin de gérer adéquatement les ordures et les déchets dans les réserves, lesquels peuvent contaminer l'environnement et exposer la population à des risques pour la santé et la sécurité. Le budget de 2016 propose de soutenir les efforts déployés en vue d'améliorer la gestion des ordures et des déchets dans les réserves grâce à un investissement proposé de 409 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017. Le financement proposé aidera les Premières Nations situées près de municipalités à détourner les déchets des terres des réserves vers les installations municipales et, grâce à des programmes de recyclage et de compostage, à réduire la quantité d'ordures destinées aux sites d'enfouissement.

Dans le cas des collectivités des Premières Nations éloignées, les investissements soutiendront la construction de sites d'enfouissement correctement conçus et feront en sorte que l'élimination des déchets soit conforme aux normes environnementales, limitant ainsi les répercussions possibles de la piètre gestion des déchets sur l'environnement et la santé.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

Afin de compléter les investissements à caractère social et écologique qui sont proposés dans les réserves, le budget de 2016 prévoit également de verser la somme supplémentaire de 255 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, dans le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations afin de soutenir les investissements réalisés dans une infrastructure complémentaire diversifiée qui englobe les routes et les ponts, les systèmes énergétiques, la connectivité à Internet à large bande et l'infrastructure physique en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les services d'incendie. Ces investissements seront utiles aux collectivités au fil de leur développement et de leur croissance.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA NATION MÉTISSE

Près de 32 % des Autochtones du Canada s'identifient comme Métis, et la Nation métisse regroupe des collectivités métisses importantes en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le budget de 2016 propose de fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir le développement économique des Métis.

RENOUVELER LA STRATÉGIE POUR LES AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

Bon nombre d'Autochtones déménagent dans les centres urbains afin d'y saisir de nouvelles occasions; toutefois, ils sont nombreux à faire face à des défis qui sont propres aux Autochtones en milieu urbain. La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui est dotée d'un budget de 51 millions de dollars par année, cherche à jumeler les Autochtones vivant dans les centres urbains à des services et à des programmes qui sont adaptés à leurs besoins particuliers. Toutefois, une tranche de 23,7 millions du financement du programme doit expirer à la fin de l'exercice 2015-2016. Le budget de 2016 propose de renouveler ce financement pour 2016-2017. Au cours de la prochaine année, le gouvernement cherchera des façons de renforcer le programme afin de répondre plus efficacement aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain.

AIDER LES AUTOCHTONES QUI FONT FACE AU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Les peuples autochtones sont surreprésentés dans le système de justice, et ils font face à des défis qui peuvent nuire à leur accès à une procédure judiciaire équitable. Le budget de 2016 propose de verser la somme supplémentaire de 4 millions de dollars par année dans le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Ce programme aide les Autochtones à franchir les étapes du système de justice pénale afin qu'ils comprennent mieux leurs droits et la nature des accusations portées contre eux. Le Programme aide aussi les participants à l'administration du système de justice pénale à surmonter les obstacles linguistiques et culturels au moment de traiter avec des Autochtones, ainsi qu'à mieux saisir les circonstances socioéconomiques auxquelles ils font face.

INITIATIVE DES LANGUES AUTOCHTONES

Pour un grand nombre d'Autochtones, la langue est une expression de nationalité et d'identité – une façon de transmettre les valeurs, les croyances et les récits d'une génération à l'autre. Par l'entremise de l'Initiative des langues autochtones, le gouvernement investit 5 millions de dollars par année afin de promouvoir, de préserver et d'enrichir les langues autochtones. Le budget de 2016 propose de prolonger le financement de l'initiative jusqu'en 2016-2017. Le gouvernement collaborera avec les peuples autochtones dans le but d'étudier les meilleures façons de soutenir les langues et les cultures autochtones au-delà de 2016-2017.

SOUTIEN À L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

L'Administration financière des Premières Nations permet aux Premières Nations admissibles de s'employer collectivement à émettre des obligations et à se procurer des capitaux privés de longue durée pour des projets d'infrastructure et de développement économique dans leurs collectivités. Le budget de 2016 propose d'accorder 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de renforcer le capital de base de l'Administration. Cette mesure aidera l'Administration à continuer d'obtenir la meilleure cote de crédit possible au profit de ses membres emprunteurs, permettant aux Premières Nations participantes de continuer d'accéder à un financement à long terme à des taux préférentiels.

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE PÊCHE DES PREMIÈRES NATIONS

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique s'articulent autour d'approches efficaces de cogestion avec des membres des Premières Nations et d'autres participants à la pêche. Ces initiatives visent à intégrer les entreprises de pêche des Premières Nations dans les pêcheries commerciales existantes, afin d'offrir des débouchés économiques aux pêcheurs des Premières Nations et d'améliorer la gestion globale des pêches sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Le budget de 2016 propose de verser 33,1 millions de dollars en 2016-2017 à Pêches et Océans Canada pour prolonger l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique. Ces mesures feront en sorte que les Premières Nations pourront accéder aux pêches commerciales et développer des entreprises de pêche commerciale durables.

Établir une nouvelle relation avec les Premières Nations

Le gouvernement s'est engagé à hausser le plafond de financement de 2 % imposé aux programmes des Premières Nations et à s'employer à établir une nouvelle relation fiscale accordant aux collectivités des Premières Nations un financement adéquat, prévisible et durable.

Le plafond de financement de 2 % imposé aux programmes offerts par Affaires autochtones et du Nord Canada a été mis en place à la fin des années 1990, à une époque de grande restriction budgétaire. Il devait permettre une croissance viable du financement des programmes à l'appui des peuples autochtones.

Le budget de 2016 propose un investissement sans précédent dans les programmes à l'intention des peuples autochtones, y compris l'éducation primaire et secondaire, les services à l'enfance et à la famille et l'infrastructure dans les réserves. **D'ici 2020-2021, le financement total des programmes destinés aux Autochtones sera de près de 22 % supérieur au niveau de financement qui aurait été prévu selon le plafond de financement de 2 % précédent.** Les investissements proposés devraient répondre aux besoins en matière de financement des programmes au cours des cinq prochaines années. Afin de définir une nouvelle relation financière à long terme, le gouvernement entreprendra des consultations avec les Premières Nations au cours de l'année à venir.

Table 3.2

UN AVENIR MEILLEUR POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Rebâtir la relation				
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées		20	20	40
Mobilisation des peuples autochtones		16	20	36
Total partiel – Rebâtir la relation		36	40	76
Éducation, enfance et formation				
Améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations		288	383	670
Favoriser de meilleurs milieux d'apprentissage en investissant dans les écoles des Premières Nations		97	283	380
Assurer la sécurité et le bien-être des enfants des Premières Nations		71	99	170
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones		5	10	15
Total partiel – Éducation, enfance et formation		460	774	1 235
Peuples autochtones – Infrastructure sociale				
Améliorer le logement dans les collectivités des Premières Nations		277	277	554
Soutenir le logement des collectivités nordiques et inuites		76	102	178
Fournir un refuge sûr pour les victimes de violence – Rénovation et construction de nouveaux refuges		4	4	7
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants		29	100	129
Investir dans l'infrastructure culturelle et récréative		35	42	77
Améliorer les établissements de soins de santé communautaires dans les réserves		82	82	164
Total partiel – Peuples autochtones – Infrastructure sociale		503	607	1 109

Table 3.2

UN AVENIR MEILLEUR POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Peuples autochtones – Infrastructure verte				
Renforcer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves		296	322	618
Aborder la gestion des déchets dans les collectivités des Premières Nations		15	96	112
Total partiel – Peuples autochtones – Infrastructure verte		311	418	729
Autres mesures				
Fournir un refuge sûr pour les victimes de violence – Opérations de relogement		5	5	10
Surveiller la qualité de l'eau dans les réserves		27	27	55
Investir dans l'infrastructure communautaire		105	150	255
Stratégie de développement économique de la Nation métisse		5	5	10
Renouveler la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain		24		24
Aider les Autochtones qui font face au système de justice pénale		4	4	8
Initiative des langues autochtones		5		5
Soutien à l'Administration financière des Premières Nations		10	10	20
Soutenir les entreprises de pêche des Premières Nations		33		33
Total partiel – Autres mesures		218	202	419
Total		1 528	2 041	3 569
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>		<i>-203</i>	<i>-243</i>	<i>-446</i>
Coût budgétaire net		1 324	1 798	3 123

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 4

UNE ÉCONOMIE AXÉE SUR UNE CROISSANCE PROPRE

INTRODUCTION

La protection de l'environnement et la croissance de l'économie vont de pair. Partout dans le monde, les pays cherchent de nouvelles façons de développer et d'écologiser leur économie, tout en créant des possibilités pour leurs citoyens. L'essor rapide du marché mondial des technologies propres offre aux entreprises canadiennes une occasion formidable de montrer leur ingéniosité et de favoriser une prospérité durable pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.



Lors de la récente Conférence des Parties sur le climat (CdP21) des Nations Unies à Paris, le Canada, avec 194 autres pays participants, a convenu de prendre des mesures pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale en limitant l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Le gouvernement a aussi annoncé sa participation à Mission Innovation, une initiative des secteurs public et privé visant à augmenter radicalement les investissements mondiaux dans l'énergie propre. Pour réaliser ces engagements, le gouvernement a entrepris d'élaborer un cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, en collaboration avec les provinces et les territoires. La tarification des émissions de carbone donnera au Canada l'élan pour passer à une économie faible en carbone plus vigoureuse et résiliente, et l'aidera à relever le défi mondial des changements climatiques.

Le passage à une économie propre permettra au Canada de profiter des occasions qu'offre la nouvelle économie mondiale en contribuant à diversifier les activités économiques et à ouvrir de nouveaux marchés, tout en réduisant les émissions et en générant des emplois bien rémunérés pour les Canadiens. Les investissements annoncés dans le budget de 2016 ne sont qu'un début; des mesures additionnelles suivront.

INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES PROPRES

Les technologies propres représentent un élément clé de la stratégie du gouvernement visant à promouvoir une croissance économique durable, et elles joueront un rôle essentiel dans la transformation de l'économie du Canada en une économie à faibles émissions de carbone. Le marché mondial des technologies propres présente des débouchés prometteurs aux entreprises canadiennes, constitue une source de nouveaux emplois dans le domaine des technologies propres pour la classe moyenne et représente un catalyseur de la prospérité de tous les Canadiens.

En guise de première étape, le budget de 2016 propose de fournir une première ronde de financement stratégique précoce pour des projets liés aux technologies propres, afin de tirer parti de cette possibilité de croissance et d'améliorer la performance environnementale. Ces mesures sont décrites dans les sections suivantes.

Pour soutenir de futurs investissements, le budget de 2016 propose d'octroyer plus de 1 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, afin d'appuyer les technologies propres, notamment dans les secteurs de la foresterie, des pêches, de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'agriculture. De plus amples détails concernant l'allocation de ces fonds seront communiqués au cours des prochains mois, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'innovation du gouvernement.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES PROPRES

Le fait d'investir dans la recherche, le développement et la démonstration de nouvelles technologies propres ne peut que stimuler l'innovation nécessaire pour rapprocher ces technologies de l'étape de la commercialisation. Cette approche contribuera à atteindre les objectifs en matière de changements climatiques, à augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes et à créer des emplois dans le domaine des technologies propres.

Le budget de 2016 propose d'accorder plus de 130 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir les activités de recherche, de développement et de démonstration portant sur les technologies propres :

- Une somme de 50 millions de dollars sera versée sur quatre ans, à compter de 2017-2018, dans le Fonds de technologies du DD de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Ces ressources permettront à TDDC d'annoncer en 2016 de nouveaux projets de technologies propres qui soutiennent le développement et la démonstration de nouvelles technologies permettant de faire face aux problèmes des changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air ainsi que la propreté de l'eau et du sol.
- Une somme de 82,5 millions de dollars sera versée sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin de soutenir la recherche, le développement et la démonstration de nouvelles technologies propres. Ces ressources stimuleront l'innovation nécessaire pour rapprocher les technologies employant une énergie propre de l'étape de la commercialisation, réduire les répercussions environnementales de la production d'énergie et créer des emplois respectueux de l'environnement.

Soutenir les technologies propres novatrices

Établi en 2001, Technologies du développement durable Canada (TDDC) soutient le développement d'une vaste gamme de technologies destinées à accroître la productivité, l'efficacité et la compétitivité de l'industrie canadienne, et contribue à rendre l'environnement plus propre. Le Fonds de technologies du DD est le programme phare exploité par TDDC. Voici certaines des sociétés employant des technologies propres qui ont bénéficié du soutien de TDDC.

Sigma Devtech Inc. (Québec) – Le plastique biodégradable est souvent désigné comme une solution aux montagnes de plastique qui se retrouvent sur les sites d'enfouissement; toutefois, il est actuellement produit en petites quantités et à prix élevé. Sigma Devtech entend surmonter ces problèmes à l'aide d'une technologie produisant un type de bioplastique à partir des déchets des usines de pâtes. TDDC consacre 3,1 millions de dollars à ce projet.

Cellufuel Inc. (Nouvelle-Écosse) – Un biocarburant qui, sur le plan chimique, ne peut être différencié du carburant à base de pétrole et qui est compatible avec les moteurs et l'infrastructure de carburant existants s'est révélé difficile à produire. La technologie de Cellufuel convertit le bois en diesel renouvelable qui correspond à la qualité du diesel à base de pétrole. TDDC consacre 2,2 millions de dollars à ce projet.

Comet Biorefining Inc. (Ontario) – Les bioproduits pourraient remplacer les produits à base de pétrole dans un éventail d'industries, accroissant ainsi la durabilité par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La technologie exclusive de Comet Biorefining permet de convertir la biomasse non alimentaire, comme les matières agricoles et forestières, en sucre de dextrose de grande pureté. Le sucre peut être transformé en une gamme de produits chimiques et de biomatières renouvelables, et les sous-produits du procédé peuvent servir à l'alimentation animale et aux produits chimiques performants. TDDC consacre 10,9 millions de dollars à ce projet.

INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET DES CARBURANTS DE REMPLACEMENT

Une action rapide s'impose pour soutenir la transition vers les carburants à faibles émissions de carbone dans le secteur des transports, étant donné que les choix en matière de véhicules qui sont faits aujourd'hui détermineront l'éventail de technologies qui seront sur la route en 2030. Le budget de 2016 propose d'accorder 62,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin de soutenir le déploiement de l'infrastructure destinée aux carburants de remplacement, y compris l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et les postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène. Le gouvernement poursuivra cet objectif en collaborant avec les provinces et les territoires, les municipalités et le secteur privé. Ces ressources soutiendront en outre les projets de démonstration de technologies qui font progresser les technologies de recharge des véhicules électriques.

ACCROÎTRE L'AIDE FISCALE POUR L'ÉNERGIE PROPRE

Le régime de l'impôt sur le revenu encourage les entreprises à investir dans le matériel de production d'énergie propre et à haut rendement énergétique en offrant des taux de déduction pour amortissement (DPA) accéléré. Les catégories de DPA 43.1 et 43.2 visent divers types de matériel servant à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables ou de combustibles dérivés de déchets, ou encore à conserver l'énergie grâce à un usage plus efficace des combustibles fossiles. Le budget de 2016 propose d'étendre l'admissibilité à la DPA accéléré à deux nouveaux secteurs importants : la recharge des véhicules électriques et le stockage de l'énergie électrique.

Premièrement, la mesure incitative sera étendue aux bornes de recharge pour véhicules électriques, le traitement le plus généreux étant accordé aux chargeurs qui fournissent suffisamment d'électricité pour les déplacements sur une longue distance. Les véhicules électriques et la production stationnaire d'énergie renouvelable sont des technologies complémentaires; en prévoyant des incitatifs dans les deux cas, on contribuera à maximiser les retombées environnementales possibles de la production d'énergie renouvelable.

Deuxièmement, la gamme des équipements stationnaires de stockage d'énergie électrique admissibles au titre des catégories 43.1 et 43.2 de la DPA sera clarifiée et élargie de façon à permettre explicitement une gamme nettement supérieure d'équipements accessoires aux équipements de production admissibles. En outre, des biens de stockage d'énergie électrique autonomes seront inclus dans la catégorie 43.1, pour autant que l'efficacité du matériel sur un cycle complet soit supérieure à 50 %. Le stockage de l'énergie électrique contribue à supplanter la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et à faciliter l'intégration d'une proportion accrue de production intermittente d'électricité renouvelable dans le réseau électrique.

Le report d'impôt lié à cette mesure devrait se traduire par une réduction de 19 millions de dollars des revenus fédéraux pour la période allant de 2016-2017 à 2020-2021.

INVESTIR DANS LES CHERCHEURS DE CALIBRE MONDIAL EN TECHNOLOGIES PROPRES ET DURABLES

La recherche constitue le point de départ des nouvelles technologies et approches qui aideront le Canada à devenir une économie à faibles émissions de carbone.

Le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada renforce la capacité du Canada d'attirer et de conserver des chercheurs d'envergure mondiale dans des domaines d'importance stratégique. Les universités canadiennes reçoivent jusqu'à 10 millions de dollars sur sept ans pour chaque chaire qu'elles accueillent.

Le budget de 2016 propose l'octroi de 20 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2018-2019, afin de créer deux autres chaires d'excellence en recherche du Canada dans des domaines liés aux technologies propres et durables. Ces chaires, qui s'ajoutent aux 20 nouvelles chaires prévues, seront sélectionnées dans le cadre du concours qui sera lancé au printemps de 2016.

Les chefs de file mondiaux du Canada dans la recherche en matière de technologies propres

Par l'intermédiaire du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, le gouvernement soutient les chercheurs de calibre mondial et leur équipe dans les domaines des technologies propres, contribuant à faire en sorte que les Canadiens puissent saisir des occasions sur les marchés mondiaux, et ce, tout en protégeant l'environnement.

- Steven L. Bryant, Ph. D., titulaire de la chaire d'excellence en recherche du Canada dans le domaine du génie des matériaux liés aux réservoirs de pétrole non classiques à l'Université de Calgary, s'emploie à combler l'écart entre la situation technologique actuelle de l'industrie des sables bitumineux et la situation où elle devrait se trouver pour s'assurer d'un avenir durable et concurrentiel à l'échelle mondiale. L'équipe de M. Bryant combine la recherche en nanotechnologie et en sciences des matériaux avec le génie chimique et pétrolier, les sciences de la Terre et la chimie en vue de réduire l'empreinte des procédés des plateformes d'extraction actuelles, en plus de développer de nouvelles plateformes qui viennent réduire au minimum les répercussions environnementales et maximiser la productivité, contribuant ainsi à accélérer la transformation de l'industrie.
- Ali Emadi, Ph. D., titulaire de la chaire d'excellence en recherche du Canada dans le domaine des groupes motopropulseurs hybrides à l'Université McMaster à Hamilton, en Ontario, fait avancer le leadership canadien en matière de recherche automobile dans le domaine essentiel de la technologie des groupes motopropulseurs électriques. Ces travaux contribuent à transformer les transports à l'aide de véhicules hybrides et électriques rechargeables, ce qui répond aux besoins d'une population croissante de consommateurs sensibles à leur consommation d'énergie au Canada et partout dans le monde.
- Robin Rogers, Ph. D., titulaire de la chaire d'excellence en recherche du Canada en chimie verte et en produits chimiques écologiques à l'Université McGill, à Montréal, au Québec, dirige des travaux visant à restructurer les technologies axées sur les produits chimiques, les matériaux et les technologies de fabrication dans le but de prévenir la pollution, d'économiser de l'énergie et, ce faisant, de créer de nouveaux débouchés. Par exemple, sa recherche sur les liquides ioniques biologiquement actifs destinés aux industries pharmaceutique et agrochimique contribue à augmenter l'efficacité, à offrir de nouvelles options de traitements et à réduire le fardeau environnemental.

AUGMENTER LE SOUTIEN FÉDÉRAL AUX ACTIVITÉS LIÉES AUX TECHNOLOGIES PROPRES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Les six organismes de développement régional du Canada soutiennent le développement économique et communautaire en tirant parti des réseaux et des capacités à l'échelle locale. L'aide combinée des organismes en faveur des activités liées aux technologies propres a atteint 50 millions de dollars en 2015-2016. Le budget de 2016 annonce que le montant total annuel du soutien aux technologies propres accordé par les organismes de développement régional doublera par rapport aux ressources actuelles pour atteindre 100 millions de dollars à compter de 2016-2017.

Les obligations vertes : des investissements judicieux dans la croissance propre du Canada

Les obligations vertes se veulent un moyen de financer des projets qui soutiennent des objectifs environnementaux importants. Les investisseurs savent ainsi que leur argent sera utilisé d'une façon respectueuse de l'environnement. En décembre 2015, Exportation et développement Canada (EDC), une société d'État fédérale, a émis une obligation verte de 300 millions de dollars américains. Cette mesure s'appuyait sur le Cadre de référence pour les obligations vertes de la société, qui a connu un franc succès, et sur l'émission précédente de 300 millions de dollars américains effectuée en 2014. Ces produits sont utilisés pour soutenir les opérations admissibles dans les catégories suivantes : l'énergie renouvelable, les améliorations des procédés industriels, le recyclage et la récupération, les biocarburants et la bioénergie, la gestion des déchets et de l'eau, l'énergie de remplacement et le transport terrestre du public. EDC est résolu à devenir un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.

FAIRE AVANCER LA COLLABORATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de répondre à la demande croissante d'électricité, il faudra réaliser d'importants investissements dans le secteur de l'électricité du Canada au cours des 20 prochaines années. Le budget de 2016 propose d'accorder 2,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada dans le but de faciliter les dialogues et les études à l'échelle régionale sur les projets d'infrastructure électrique les plus prometteurs en vue de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative contribuera à orienter les investissements futurs afin de maximiser les retombées économiques et environnementales.

DÉVELOPPER DES TECHNOLOGIES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES PLUS PROPRES

Le développement des ressources en hydrocarbures du Canada en employant des moyens plus propres et plus durables sera essentiel pour permettre au secteur de continuer à contribuer à la prospérité canadienne.

Le budget de 2016 propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin d'investir dans des technologies qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre attribuables au secteur pétrolier et gazier.

ENRICHIR LES DONNÉES SUR LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES

Des données complètes, publiées régulièrement, sur le secteur canadien des technologies propres soutiendront les efforts déployés en vue de surveiller les contributions qu'apporte déjà ce secteur à l'économie canadienne.

Le budget de 2016 propose d'accorder 2,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin d'enrichir les données sur les technologies propres, en collaboration avec Statistique Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces fonds conduiront à un cadre statistique permettant de présenter des renseignements publiés régulièrement sur les contributions du secteur des technologies propres à l'économie canadienne, en plus d'aider le gouvernement à suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs en matière de technologies propres.

ASSURER UN ENVIRONNEMENT PLUS PROPRE ET PLUS DURABLE

La protection de l'environnement et la croissance de l'économie ne sont pas des objectifs incompatibles. Un environnement propre et une économie forte vont de pair. Le gouvernement est déterminé à léguer aux générations futures de Canadiens un pays durable et prospère. À cette fin, le budget de 2016 propose de fournir 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de s'attaquer aux changements climatiques et à la pollution de l'air, de protéger les zones écosensibles et de rétablir la confiance du public dans les processus d'évaluation environnementale.

S'ATTAQUER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LA POLLUTION DE L'AIR

Le gouvernement s'est engagé à exercer un leadership alors que le Canada s'emploie à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. La collaboration entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral s'avère importante pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser une croissance économique durable. Le Canada envisage donc un cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique qui permettra d'atteindre ou de dépasser ses cibles internationales au chapitre des émissions de gaz à effet de serre. La tarification du carbone constituera un élément déterminant de la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone plus vigoureuse et résiliente, tout en rehaussant la qualité de vie de la population.

Lors de la réunion des premiers ministres tenue le 3 mars 2016, le gouvernement, de même que ses partenaires provinciaux et territoriaux, ont convenu de collaborer à l'élaboration de la déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques. Cette déclaration se veut la première étape de la formulation d'un plan concret visant à respecter les engagements internationaux du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, elle s'inscrit dans l'élan donné par l'accord des Nations Unies à Paris.

Le budget de 2016 propose de fournir près de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. Ces fonds :

- soutiendront l'élaboration du cadre pancanadien, y compris le fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- contribueront à faire en sorte que le Canada respecte ses obligations internationales;
- permettront de prendre des mesures pour réduire les émissions provenant des transports et de la production d'énergie, les plus grandes sources de pollution au Canada;
- feront avancer les activités liées aux sciences et aux programmes en vue de mieux comprendre les changements climatiques et de s'y adapter;
- permettront de prendre des décisions visant à contrer la pollution de l'air qui sont fondées sur des données probantes.

SOUTENIR LE CADRE PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CROISSANCE PROPRE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le contexte du cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, le gouvernement s'est engagé à créer le fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Le budget de 2016 y consacre 2 milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018. Ce fonds soutiendra des mesures provinciales et territoriales visant à réduire de façon concrète les émissions de gaz à effet de serre, qui s'ajoutent aux plans actuels et permettent de réaliser des réductions considérables au cours de la période visée par la cible canadienne déterminée à l'échelle nationale. Des ressources seront affectées aux projets qui offrent les réductions des émissions de gaz à effet de serre les plus grandes, en termes absolus, au plus bas coût par tonne.

Le budget de 2016 propose en outre de verser 109,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Environnement et Changement climatique Canada dans le but de faire avancer les objectifs du gouvernement en matière de changements climatiques au pays. Les ressources serviront à entreprendre des mesures dans quatre domaines interreliés : les sciences, la communication des données, les politiques et la réglementation. Des mesures durables contre les changements climatiques, fondées sur de solides données scientifiques et déterminées par la communication transparente de résultats ainsi que par des mesures ambitieuses en matière de politiques et de réglementation, soutiendront le passage à une économie à faibles émissions de carbone au Canada.

PASSER À UN SECTEUR DES TRANSPORTS PLUS PROPRE

Le secteur des transports représentait 23 % des émissions de gaz à effet de serre en 2013 et était la deuxième plus grande source d'émissions au Canada. En 2013, il a produit à lui seul de ces émissions. Ce secteur est également un important pollueur atmosphérique.

Le budget de 2016 propose de fournir 56,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Transports Canada et à Environnement et Changement climatique Canada afin de soutenir la transition vers un secteur des transports plus propre, notamment grâce à l'élaboration de règlements et de normes visant à rendre les technologies des transports plus propres. Le financement soutiendra aussi la participation continue du Canada à l'élaboration de normes internationales régissant les émissions provenant des secteurs de l'aviation, du transport maritime et du transport ferroviaire dans le monde, par l'entremise notamment de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

SOUTENIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES RENOUVELABLES

Les politiques d'efficacité énergétique et d'énergie propre favorisent l'adoption accrue des technologies propres et réduisent les répercussions environnementales de la consommation d'énergie tout en faisant profiter les Canadiens d'économies d'énergie. Ces mesures sont essentielles à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le budget de 2016 propose de verser 128,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin de mettre en place des politiques et des programmes axés sur l'efficacité énergétique et de maintenir les capacités en matière de formulation de politiques sur l'énergie propre. Ces ressources favoriseront une amélioration des normes d'efficacité énergétique et des codes des produits, des bâtiments, des industries et des véhicules; elles feront aussi avancer l'élaboration d'un cadre législatif destiné aux projets d'énergie renouvelable extracôtière.

Le budget de 2016 propose aussi d'accorder 10,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Affaires autochtones et du Nord Canada afin de mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable dans les collectivités autochtones et nordiques hors réseau qui dépendent du diesel et d'autres carburants fossiles pour produire de la chaleur et de l'électricité. Les Premières Nations bénéficieront aussi de nouveaux fonds qui seront consacrés au Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (voir le chapitre 3, « Un avenir meilleur pour les peuples autochtones »), qui soutiendra une gamme d'investissements dans l'infrastructure communautaire, y compris les systèmes énergétiques.

S'ADAPTER AUX RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Canada devra en outre adapter son infrastructure publique aux changements climatiques et renforcer la résilience des collectivités face aux répercussions des changements climatiques. Le budget de 2016 propose de fournir 129,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à sept ministères et organismes fédéraux pour qu'ils mettent en œuvre des programmes visant à établir la base scientifique sur laquelle s'appuiera la prise de décisions, à protéger la santé et le bien-être des Canadiens, à renforcer la résilience des collectivités nordiques et autochtones et à accroître la compétitivité des secteurs économiques clés.

Le budget de 2016 propose également de verser la somme supplémentaire de 40 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin d'intégrer le concept de la résilience aux changements climatiques dans les guides de conception des bâtiments et les codes du bâtiment. Les fonds soutiendront la révision, d'ici 2020, des codes du bâtiment nationaux régissant les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel. Des guides intégrant la résilience aux changements climatiques à l'étape de la conception et de la remise en état de l'infrastructure publique seront en outre prêts à être adoptés d'ici 2020.

VEILLER À LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE

Les changements climatiques et la pollution de l'air sont des questions d'intérêt mondial qui trouvent leurs solutions dans le cadre d'une coopération internationale. Le budget de 2016 propose de fournir 61,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Environnement et Changement climatique Canada, à Ressources naturelles Canada et à Affaires mondiales Canada pour poursuivre la participation internationale dans le domaine de l'environnement visant à faire avancer les objectifs du Canada en matière de changements climatiques et de pollution de l'air. Grâce à ces fonds, le Canada pourra continuer de jouer un rôle de leader au sein des organisations environnementales internationales, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils permettront aussi au Canada de travailler à un accord nord-américain sur l'énergie propre et l'environnement avec les États-Unis et le Mexique.

Engagement international du Canada en matière de financement des mesures contre les changements climatiques

Le Canada est déterminé à prendre des mesures ambitieuses contre les changements climatiques. Le 27 novembre 2015, le gouvernement a annoncé que le Canada ferait, d'ici 2020, une contribution totale sans précédent de 2,65 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, dans le but d'aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter. La contribution canadienne au financement des mesures contre les changements climatiques, dont le montant atteindra progressivement 800 millions de dollars par année selon la comptabilité de caisse d'ici 2020-2021, représente une hausse substantielle par rapport au soutien accordé dans le passé. Elle représente aussi le double du financement accéléré du Canada.

Le Canada apportera sa contribution au financement de la lutte contre les changements climatiques en adoptant différentes voies et différents mécanismes dans des domaines d'intervention cruciaux, comme aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques, lancer des technologies employant une énergie renouvelable et gérer les risques associés aux phénomènes météorologiques violents. Cette contribution soutiendra l'engagement pris par le Canada aux termes de l'Accord de Copenhague de 2009 de coopérer avec ses partenaires en vue de mobiliser conjointement, de sources diverses, 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020.

RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air nuit à l'environnement et à la santé des Canadiens, et elle engendre des coûts économiques. Des progrès sont accomplis dans la lutte aux émissions atmosphériques provenant de sources intérieures (c.-à-d. industries et véhicules) et de sources transfrontalières, mais la pollution de l'air demeure préoccupante.

Le budget de 2016 propose de verser 345,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Environnement et Changement climatique Canada, à Santé Canada et au Conseil national de recherches du Canada pour lutter contre la pollution de l'air au pays. Grâce à ces fonds, ces institutions pourront mener des recherches sur les sources de pollution atmosphérique et les répercussions sur la santé et l'environnement et en assurer la surveillance. Elles pourront aussi rendre compte aux Canadiens des sources de pollution de l'air et de la qualité de l'air aux échelles locale, régionale et nationale, poursuivre la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air conjointement avec les provinces et les territoires, appliquer et faire respecter les instruments réglementaires et non réglementaires en vigueur qui visent à réduire la pollution de l'air, et maintenir la capacité économique et stratégique nécessaire pour élaborer de nouvelles approches et de nouveaux instruments de réglementation en vue d'améliorer la qualité de l'air.

Ces efforts seront appuyés par les avancées réalisées dans les technologies propres canadiennes, qui apporteront des solutions pour réduire la pollution de l'air en même temps que des possibilités économiques connexes et qui contribueront à une prospérité durable et inclusive pour les Canadiens.

TRAITEMENT FISCAL DES RÉGIMES DE DROITS D'ÉMISSION

Plusieurs provinces instaurent ou ont instauré des systèmes d'échanges de droits d'émission. Le budget de 2016 propose des règles particulières d'impôt sur le revenu pour préciser le traitement fiscal des droits d'émission et assurer ainsi un traitement approprié des opérations sous ces systèmes.

PROTÉGER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES ET LE PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les aires marines protégées du Canada constituent des exemples remarquables des paysages naturels de notre pays; ils génèrent de l'activité économique en attirant des visiteurs du pays et de l'étranger et permettent aux Canadiens d'avoir accès à leur patrimoine naturel.

D'un océan à l'autre, le Canada possède des ressources océaniques et d'eau douce incomparables. Les mesures visant à protéger la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes sont essentielles à la vie et aux moyens de subsistance de tous les Canadiens.

Le budget de 2016 propose un certain nombre de mesures destinées à améliorer davantage et à étendre les aires protégées, à renforcer la prise de décision fondée sur les données probantes au moyen d'un financement accru des sciences des océans et des eaux douces, à protéger la qualité de l'eau des océans et des lacs du Canada, et à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement grâce à des mesures d'assainissement des sites contaminés fédéraux.

OFFRIR UN ACCÈS GRATUIT AU RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX ET AGRANDIR LE RÉSEAU

Les parcs nationaux du Canada appartiennent à tous les Canadiens. L'Agence Parcs Canada est chargée de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en exposer des exemples éloquentes à l'échelle du pays. Par son large réseau de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques nationaux, Parcs Canada rapproche les Canadiens de leur patrimoine.

Le gouvernement est déterminé à agrandir le réseau de parcs nationaux et le réseau d'aires marines nationales de conservation afin de faire en sorte que chacune des régions naturelles distinctes du Canada soit protégée. Il est en outre résolu à élaborer des programmes et des services et à élargir ceux qui existent afin que plus de Canadiens puissent faire l'expérience de nos parcs nationaux et mieux connaître notre environnement et nos lieux historiques.

Le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 142,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à l'Agence Parcs Canada et à Ressources naturelles Canada dans le but de respecter ces engagements.

- Un montant de 42,4 millions de dollars sera versé sur cinq ans, à compter de 2016-2017, pour l'aménagement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, y compris l'aire marine nationale de conservation du détroit de Lancaster, au Nunavut, et le parc national Thaidene Néné, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Un montant pouvant atteindre 83,3 millions de dollars sera versé sur cinq ans à compter de 2016-2017 afin d'offrir l'entrée gratuite à tous les visiteurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux exploités par l'Agence en 2017, année du 150^e anniversaire de la Confédération, et l'entrée gratuite à tous les enfants de moins de 18 ans, à compter de 2018.
- Un montant de 16,6 millions de dollars sera versé sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin d'élargir le programme Initiation au camping, d'élaborer de nouveaux programmes visant à narrer les récits du Canada et d'encourager la possibilité de narration de récits et les possibilités d'écotourisme pour les Autochtones.

Investir dans nos parcs nationaux

Les parcs nationaux du Canada appartiennent à tous les Canadiens. Le gouvernement est déterminé à préserver et à agrandir nos parcs nationaux, nos aires marines nationales de conservation et nos lieux historiques, ainsi qu'à les rendre plus accessibles aux Canadiens. Pour ce faire, le budget de 2016 prévoit d'importants nouveaux investissements, dont les suivants :

- Un montant de 42,4 millions de dollars sera versé à l'Agence Parcs Canada et à Ressources naturelles Canada pour qu'ils poursuivent l'aménagement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, y compris l'aire marine nationale de conservation du détroit de Lancaster, au Nunavut, et le parc national Thaidene Néné, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Un montant pouvant atteindre 83,3 millions de dollars sera versé à l'Agence Parcs Canada afin d'offrir l'entrée gratuite à tous les visiteurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux exploités par l'Agence en 2017, le 150^e anniversaire de la Confédération, et l'entrée gratuite à tous les enfants de moins de 18 ans, à compter de 2018.

Investir dans nos parcs nationaux

- Un montant de 16,6 millions de dollars sera versé à l'Agence Parcs Canada afin d'élargir le programme Initiation au camping, d'élaborer de nouveaux programmes visant à narrer les récits du Canada, et d'encourager la narration de récits et les possibilités d'écotourisme pour les Autochtones.

Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée dans le chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose d'accorder jusqu'à 191 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, selon la comptabilité de caisse, à l'Agence Parcs Canada afin d'améliorer les actifs touristiques et routiers. Ce montant comprend les sommes suivantes :

- 85,9 millions de dollars destinés à élargir à quatre voies la route Transcanadienne qui traverse le parc national Yoho, en Colombie-Britannique;
- 21,6 millions de dollars pour paver la route traversant le parc national Wood Buffalo, dans les Territoires du Nord-Ouest;
- 65,9 millions de dollars destinés à une nouvelle piste cyclable et de randonnée dans le parc national Jasper, en Alberta;
- 17,7 millions de dollars pour construire une nouvelle piste cyclable et de randonnée dans la réserve du parc national Pacific Rim, en Colombie-Britannique.

PROTÉGER LES AIRES MARINES ET CÔTIÈRES

Le Canada est signataire de la Convention sur la diversité biologique. En 2010, les membres de cette convention internationale ont adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité; un de ces objectifs consistait à conserver 10 % des aires côtières et marines d'ici 2020. Pour ce faire, le Canada doit protéger une superficie additionnelle de 525 000 km², ce qui équivaut plus ou moins à la superficie des provinces de l'Atlantique réunies.

Au Canada, les aires marines et côtières sont protégées par diverses mesures, y compris la désignation de zones de protection marines protégées en vertu de la *Loi sur les océans*, d'aires marines nationales de conservation et de réserves nationales de faune. Environ 1 % des aires marines et côtières du Canada sont déjà protégées.

Le budget de 2016 propose de verser 81,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Pêches et Océans Canada et à Ressources naturelles Canada afin de soutenir les activités de conservation marine, y compris la désignation de nouvelles zones de protection marines en vertu de la *Loi sur les océans*. De plus, Parcs Canada poursuivra les efforts visant à aménager de nouvelles aires marines nationales de conservation. Ensemble, ces mesures sont conçues pour atteindre l'objectif consistant à protéger 10 % des aires marines et côtières du Canada d'ici 2020.

INVESTIR DANS LA RECHERCHE SUR LES OCÉANS ET LES EAUX DOUCES

Les océans et les voies navigables sont essentiels à l'économie du Canada. Ils nous relient aux marchés mondiaux et représentent une ressource pour les collectivités côtières et autochtones. Les données probantes scientifiques sont à la base de l'élaboration, par le gouvernement, de politiques sur la gestion et la protection des océans, des côtes, des cours d'eau et des pêches, l'objectif étant d'en garantir la santé, la durabilité et la rentabilité pour les générations futures.

Le budget de 2016 propose de fournir 197,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Pêches et Océans Canada pour intensifier les activités de surveillance et de recherche scientifiques visant les océans et les eaux douces, ainsi que pour soutenir la Région des lacs expérimentaux dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Les fonds soutiendront des activités de recherche nouvelles et élargies qui favoriseront la santé des stocks de poissons et l'aquaculture durable, rendront possible une surveillance plus complète des répercussions de la pollution aquatique et approfondiront notre connaissance des écosystèmes d'eau douce.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES DANS LES GRANDS LACS

Plusieurs millions de Canadiens vivent et travaillent le long des rives des Grands Lacs. La protection de la qualité de l'eau et de la santé des écosystèmes des Grands Lacs est essentielle pour que les Canadiens puissent continuer à compter sur ce riche écosystème pour leur eau potable, leurs loisirs et leurs emplois.

À ce jour, les niveaux de phosphore présents dans le lac Érié ont été mesurés et des cibles de réduction ont été établies. Afin de contribuer à préserver la ressource précieuse que sont les Grands Lacs, le budget de 2016 propose de fournir 3,1 millions de dollars en 2016-2017 à Environnement et Changement climatique Canada afin que l'on continue d'améliorer l'état des eaux et des écosystèmes sublittoraux en réduisant le taux de phosphore et la présence des algues qui y sont associées dans le lac Érié. Grâce à ces ressources, l'accent passera de l'établissement de cibles relatives au phosphore à l'atteinte de ces cibles, ce qui comprendra l'élaboration d'un plan d'action national ainsi que la surveillance et la communication des résultats. Les leçons tirées de la réduction du taux de phosphore dans le lac Érié pourraient être appliquées aux autres Grands Lacs.

GÉRER LES ENJEUX LIÉS AUX EAUX TRANSFRONTALIÈRES

Le Canada et les États-Unis partagent 20 % des eaux douces du monde dans les Grands Lacs à eux seuls, et gèrent conjointement quantité d'autres lacs et rivières. La Commission mixte internationale est l'organe binational qui gère les eaux transfrontalières canado-américaines. Ces eaux présentent une grande valeur économique, environnementale et symbolique pour les Canadiens, et notre façon de les gérer revêt la plus haute importance. Au cours des dernières années, les inondations et le caractère variable des niveaux d'eau et de la qualité de l'eau ont touché quatre bassins importants qui chevauchent la frontière canado-américaine : le secteur supérieur des Grands Lacs, le lac Champlain et la rivière Richelieu, le lac des Bois et la rivière Souris.

Le budget de 2016 propose d'octroyer jusqu'à 19,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à la Commission mixte internationale afin de permettre au Canada de verser des fonds équivalents à ceux des États-Unis pour étudier ces enjeux, dans le but de protéger l'environnement local et les collectivités locales.

CONTRE LA MENACE DES POLLUANTS DU *MANOLIS L*

Le *Manolis L*, échoué à une profondeur de plus de 80 mètres en 1985 au large de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, est resté inactif jusqu'en avril 2013, date à laquelle, sous l'effet d'une puissante tempête, des hydrocarbures échappés des fissures présentes dans la coque est remonté jusqu'à la surface. Depuis, la Garde côtière canadienne a installé un système de confinement du pétrole.

Le budget de 2016 propose de fournir 6 millions de dollars en 2016-2017 à la Garde côtière canadienne pour procéder à l'évaluation technique de l'épave, une étape subséquente essentielle en vue de formuler une solution permanente pour contrer la menace de la pollution provenant du navire.

Accélérer l'assainissement des sites contaminés fédéraux

La contamination de sites fédéraux est le résultat de pratiques passées. Ces sites représentent des risques pour l'environnement du Canada et la santé des Canadiens. Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée dans le chapitre 2, « Une croissance bénéfique à la classe moyenne », le budget de 2016 propose de fournir plus de 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017 selon la comptabilité de caisse, afin d'accélérer l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés dont le gouvernement est responsable. Ce financement permettra de cerner et de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement que représentent les sites contaminés fédéraux.

RENFORCER LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU CANADA

De robustes processus d'évaluation environnementale soutiennent une prise de décisions fondée sur les données probantes pour les grands projets. Les Canadiens comptent sur le gouvernement pour que ces processus tiennent pleinement compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques propres aux nouveaux projets. Le budget de 2016 propose des mesures visant à rétablir la confiance dans les processus d'évaluation environnementale du Canada, à fournir à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités, et à renforcer et soutenir la capacité de prendre des décisions fondées sur les données probantes pour les projets du Nord.

RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à examiner les processus fédéraux d'évaluation environnementale dans le cadre des efforts visant à rétablir la confiance du public ainsi qu'à soutenir le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones du Canada. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à faire en sorte que les décisions concernant les projets soumis à une évaluation environnementale fédérale soient prises en fonction de données probantes scientifiques et que les peuples autochtones participent davantage à l'examen et à la surveillance des grands projets.

Le 27 janvier 2016, le gouvernement a annoncé les principes provisoires suivants, destinés à orienter les évaluations environnementales pour les grands projets, en guise de première partie d'une stratégie plus vaste.

1. Les examens des projets continueront d'être faits dans le cadre législatif actuel et en conformité avec les dispositions des traités.
2. Les décisions seront fondées sur les connaissances scientifiques et sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones.
3. Les opinions du public et des collectivités touchées seront sollicitées et prises en considération.
4. Les peuples autochtones seront consultés de façon significative, et, le cas échéant, il sera tenu compte des répercussions sur leurs droits et leurs intérêts.
5. Les émissions de gaz à effet de serre directes et en amont liées aux projets en cours d'examen seront évaluées.

Le budget de 2016 propose d'accorder 16,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, à l'Office national de l'énergie, à Ressources naturelles Canada et à Transports Canada afin que l'approche provisoire soit mise en œuvre. Ces fonds favoriseront la participation du public et des Autochtones à des consultations améliorées sur les projets en cours d'examen par l'Office national de l'énergie. Ils appuieront également les consultations des Autochtones par l'État. Les fonds fournis à l'Office national de l'énergie seront entièrement recouverts auprès de l'industrie.

SOUTENIR L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est la principale autorité responsable des évaluations environnementales fédérales. Elle réalise des évaluations environnementales, conseille la ministre de l'Environnement et du Changement climatique au moment de la mise sur pied des commissions d'examen des projets et soutient les commissions dans l'exercice de leurs fonctions. L'Agence aide aussi la ministre à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, y compris l'élaboration et la diffusion de déclarations de décisions exécutoires concernant les évaluations environnementales. L'Agence administre en outre le Programme d'aide financière aux participants, mis sur pied pour appuyer les particuliers, les organisations sans but lucratif et les groupes autochtones qui participent aux évaluations environnementales fédérales.

Le budget de 2016 propose d'accorder 14,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Ces ressources soutiendront des activités comme le renforcement de la capacité de l'Agence à entreprendre des consultations auprès du public et des groupes autochtones. Elles soutiendront aussi la conformité et l'application des lois.

FAIRE LE BILAN DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARCTIQUE

L'Arctique constitue un écosystème vaste et dynamique, qui recèle un énorme potentiel de ressources naturelles dont les membres des collectivités nordiques dépendent pour gagner leur vie. Le gouvernement est déterminé à consulter rapidement le peuple inuit sur le potentiel d'activités pétrolières et gazières extracôtières dans l'Arctique et à s'assurer que la prise de décisions concernant la gestion des ressources est fondée sur des données probantes et qu'elle tient compte des répercussions possibles pour l'environnement et la faune particuliers de cette région.

Le budget de 2016 propose d'octroyer 19 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Affaires autochtones et du Nord Canada afin de collaborer avec des chercheurs et des collectivités inuites à regrouper des travaux de recherche existants et des connaissances traditionnelles sur l'environnement arctique, en plus de mener de nouvelles recherches pour acquérir les connaissances qui font défaut. Ces travaux faciliteront l'évaluation des répercussions environnementales possibles d'activités pétrolières et gazières futures dans trois régions de l'Arctique – la mer de Beaufort, la baie de Baffin et le détroit de Davis, ainsi que Kivalliq, Kitikmeot et les îles de l'Arctique du Nunavut –, et ils aideront à déterminer le bien-fondé de procéder ou non à des activités pétrolières et gazières dans ces régions.

AMÉLIORER LES PROCESSUS D'EXAMEN RÉGLEMENTAIRE POUR LES GRANDS PROJETS DU NORD

Les grands projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure constituent les principaux catalyseurs de l'économie du Nord : ils créent des possibilités d'emploi et des débouchés, en plus de générer des revenus fiscaux dont bénéficient les habitants du Nord et tous les Canadiens. Depuis 2010, le Bureau de gestion des projets nordiques joue un rôle essentiel en coordonnant la participation des ministères et organismes fédéraux aux processus d'examen réglementaire des grands projets de ressources et d'infrastructure qui sont proposés dans le Nord, y compris les évaluations environnementales, la coordination des consultations tenues par la Couronne et le suivi de l'avancement de ces projets dans le Nord.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord soutient les initiatives de développement dans les territoires, en plus d'être l'agent de mise en œuvre régional pour le Bureau de gestion des projets nordiques. Le budget de 2016 propose d'octroyer 10,1 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord dans le but de maintenir le rôle de leader que joue l'Agence au Bureau de gestion des projets nordiques pour ce qui est d'améliorer la rapidité d'exécution, la prévisibilité et la transparence des processus nordiques d'examen réglementaire.

Table 4.1

UNE ÉCONOMIE AXÉE SUR LA CROISSANCE PROPRE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Technologies propres				
Innovation en matière de technologies propres			195	195
Accélérer le développement de technologies propres		28	56	85
Investir dans l'infrastructure des véhicules électriques et des carburants de remplacement		14	49	63
Élargir l'aide fiscale pour l'énergie propre		1	3	4
Faire avancer la collaboration régionale en matière d'électricité		1	2	3
Développer des technologies pétrolières et gazières plus propres		5	45	50
Enrichir les données sur le secteur des technologies propres		2		2
Total partiel – Technologies propres		51	350	401
Un environnement plus propre et plus durable				
Soutenir le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique		36	1 039	1 076
Passer à un secteur des transports plus propre		28	28	57
Soutenir l'efficacité énergétique et le développement de ressources énergétiques renouvelables		41	45	86
S'adapter aux répercussions des changements climatiques		25	37	62
Veiller à la coopération environnementale internationale		12	12	24
Réduire la pollution de l'air		97	100	197
Offrir un accès gratuit au réseau des parcs nationaux et agrandir le réseau		19	73	92
Protéger les aires marines et côtières		16	18	34
Investir dans la recherche sur les océans et les eaux douces		30	38	68
Améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les Grands Lacs		3		3
Gérer les enjeux liés aux eaux transfrontalières		4	5	9
Contre la menace des polluants du <i>Manolis L</i>		6		6
Rétablir la confiance dans l'évaluation environnementale		5	8	13

Table 4.1

UNE ÉCONOMIE AXÉE SUR LA CROISSANCE PROPRE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Soutenir l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		5	3	9
Faire le bilan de l'environnement de l'Arctique		3	3	6
Améliorer les processus d'examen réglementaire pour les grands projets du Nord		3	3	5
Total partiel – Un environnement plus propre et plus durable		333	1 413	1 746
Total		384	1 764	2 147
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>		<i>-271</i>	<i>-271</i>	<i>-542</i>
<i>Moins : Revenus projetés</i>		<i>-2</i>	<i>-5</i>	<i>-7</i>
Coût budgétaire net		111	1 488	1 599

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 5

UN CANADA INCLUSIF ET ÉQUITABLE

INTRODUCTION

Le Canada donne sa pleine mesure lorsque tous les citoyens ont l'occasion de réaliser leur plein potentiel et sont traités équitablement et que les contributions de tous les segments de la société sont reconnues à leur juste valeur. En tant que membres de la nation, nous partageons ces convictions qui ont fait du Canada un modèle dans le monde.

Le budget de 2016 respecte le programme du gouvernement consistant à donner à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens l'occasion d'améliorer leur niveau de vie, et de contribuer à la prospérité du pays et d'en profiter. Les investissements qui sont proposés dans le budget de 2016 soutiennent des politiques sociales solides qui permettent de créer des possibilités, de bâtir des collectivités, de soutenir ceux qui ont travaillé fort pour le pays, de promouvoir la santé et le bien-être, de veiller à ce que le système de justice soit équitable et accessible, de célébrer notre patrimoine et nos institutions nationales et d'encourager la cohésion sociale.



Le discours du Trône du 4 décembre 2015 a établi un programme visant à donner à tous les Canadiens l'occasion d'améliorer leur niveau de vie, et de contribuer à la prospérité du pays et d'en profiter. Les mesures prévues dans le budget de 2016 concrétisent ce programme au moyen d'investissements ciblant certains des segments les plus vulnérables de la société, y compris les aînés et les anciens combattants.

Le gouvernement respectera ses engagements consistant à aider tous les Canadiens à prendre leur retraite dans la sécurité et la dignité et à offrir aux anciens combattants le soutien et les soins qu'ils méritent afin de compenser les sacrifices consentis pour leur pays.

Afin d'éliminer les obstacles systémiques et d'offrir une égalité des chances à tous les Canadiens handicapés, le gouvernement consultera les provinces, les territoires, les municipalités et les intervenants en vue d'instaurer une loi sur les Canadiens handicapés. Le présent budget alloue 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir la pleine participation des Canadiens handicapés à ce processus.

Les Canadiens sont extrêmement fiers de leur pays et de sa place dans le monde. Le gouvernement réalisera des investissements qui mettront en valeur notre patrimoine commun et nos institutions nationales.

Les Canadiens veulent se sentir en sécurité à la maison, en ligne et dans leurs collectivités. Le gouvernement propose des mesures qui contribueront à protéger les Canadiens en veillant à ce que les agents de la sécurité publique disposent du matériel et des installations nécessaires pour enquêter sur les crimes graves, ainsi que des mesures qui permettront d'approfondir notre compréhension de la radicalisation au pays. Le budget de 2016 favorise le bien-être continu des Canadiens en améliorant les systèmes de cybersécurité et de sécurité ferroviaire, maritime et automobile, et renforce la capacité d'intervention en cas d'urgence, que ce soit sur terre ou le long de nos magnifiques côtes.

En outre, ce budget respecte les promesses qui ont été faites aux Canadiens et jette les assises d'un Canada encore meilleur qui préconise la diversité et l'inclusion – des avantages uniques qui contribuent à une prospérité commune et qui consolident la place du Canada dans le monde.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS

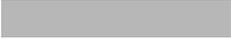
Les programmes de retraite publics du Canada – le programme de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada – jouent un rôle important pour assurer la sécurité du revenu de retraite des Canadiens. Le gouvernement est déterminé à apporter des changements afin de renforcer les régimes de retraite publics et d'améliorer les résultats pour les aînés canadiens, aujourd'hui et à l'avenir.

ACCROÎTRE LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI POUR LES AÎNÉS VIVANT SEULS

Le système de revenu de retraite du Canada est parvenu à réduire l'incidence de la pauvreté chez les aînés au pays. Toutefois, certains aînés courent toujours un risque important de vivre avec un revenu faible. En particulier, les aînés vivant seuls sont presque trois fois plus susceptibles d'avoir un revenu faible que les aînés en général.

Le budget de 2016 propose d'accroître d'un montant pouvant atteindre 947 \$ par année la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls et qui sont les plus vulnérables, à compter de juillet 2016. Cette mesure soutiendra les aînés qui dépendent presque exclusivement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, et qui risquent donc de connaître des difficultés financières. Grâce à cette bonification, la prestation complémentaire maximale actuelle au Supplément de revenu garanti sera plus que doublée. Elle représente une augmentation de 10 % des prestations maximales totales du Supplément de revenu garanti qui sont offertes aux aînés vivant seuls et dont le revenu est le plus faible. Cette mesure représente un investissement de plus de 670 millions de dollars par année et améliorera la sécurité financière de quelque 900 000 aînés vivant seuls partout au Canada.

Les aînés vivant seuls dont le revenu annuel (de sources autres que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti) est d'environ 4 600 \$ ou moins recevront l'intégralité de l'augmentation de 947 \$. Au-delà de ce seuil de revenu, le montant de la prestation bonifiée diminuera graduellement, et il sera réduit à zéro lorsque le revenu atteindra environ 8 400 \$. Les prestations seront ajustées tous les trimestres en fonction de l'augmentation du coût de la vie.



**Avantages que
tireront les
aînés à faible
revenu vivant
seuls**

Lynn, qui habite à Montréal, au Québec, est âgée de 74 ans et vit seule. Sans revenus autres que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, elle éprouve des difficultés à joindre les deux bouts. La bonification de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls qui est proposée dans le budget de 2016 lui permettra de disposer de 947 \$ de plus par année.

Charles est un veuf de 68 ans qui habite à Edmonton, en Alberta. Il reçoit des prestations annuelles du Régime de pensions du Canada de 5 000 \$ ainsi que des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. La bonification de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls qui est proposée dans le budget de 2016 permettra à Charles de disposer de 848 \$ de plus par année.

AMÉLIORER LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le Régime de pensions du Canada est un programme solide qui peut répartir les risques entre les cotisants et verser des prestations prévisibles et à vie aux Canadiens lorsque ceux-ci prennent leur retraite. Il offre une pension transférable, à faible coût et modeste à tous les travailleurs canadiens, sauf au Québec où les travailleurs cotisent au Régime de rentes du Québec qui offre des prestations similaires.

La plupart des Canadiens qui approchent l'âge de la retraite semblent être sur la bonne voie pour remplacer adéquatement, à la retraite, les revenus gagnés lorsqu'ils étaient en âge de travailler. Toutefois, la chute de la couverture des régimes de retraite dans le secteur privé soulève d'importantes préoccupations. Par ailleurs, les Canadiens vivent plus longtemps et en meilleure santé, ce qui accroît le risque qu'ils épuisent leurs économies de leur vivant. Ces préoccupations sont particulièrement importantes pour les jeunes Canadiens.

La bonification du Régime de pensions du Canada constituerait une étape importante pour améliorer les résultats en matière de retraite des travailleurs et réduire l'incertitude que bon nombre de Canadiens ressentent parce qu'ils ignorent s'ils pourront profiter d'une retraite dans la sécurité et la dignité.

En décembre 2015, le gouvernement a entamé des discussions avec les provinces et les territoires au sujet de la bonification du Régime de pensions du Canada, l'objectif étant d'être en mesure de prendre une décision collective avant la fin de 2016. Au cours des prochains mois, le gouvernement lancera des consultations afin de donner aux Canadiens l'occasion de faire part de leurs points de vue sur la bonification du Régime de pensions du Canada.

RÉTABLIR LES ÂGES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'une des composantes cruciales du plan du gouvernement pour renforcer les régimes de retraite publics et améliorer la vie des aînés canadiens est le rétablissement des âges d'admissibilité au programme de la Sécurité de la vieillesse. Le budget de 2016 propose d'annuler les dispositions prévues dans la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* qui font passer l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti de 65 à 67 ans et l'âge d'admissibilité aux Allocations de 60 à 62 ans pour la période de 2023 à 2029.

Grâce au rétablissement de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti à 65 ans, des milliers de dollars retourneront dans les poches des Canadiens lorsqu'ils deviendront des aînés. Ces prestations forment une partie importante du revenu de retraite des Canadiens, surtout ceux à faible revenu. Les aînés vulnérables dépendent de ce soutien et, sans lui, ils courent un risque encore plus élevé de vivre dans la pauvreté.

SOUTIEN ACCRU AUX COUPLES D'AÎNÉS VIVANT SÉPARÉS

Les couples âgés qui doivent vivre séparés pour des raisons échappant à leur contrôle font face à un coût de la vie plus élevé et courent un risque accru de vivre dans la pauvreté. Le budget de 2016 propose d'apporter à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* des modifications qui feront en sorte que les couples recevant des prestations du Supplément de revenu garanti et des Allocations et dont les membres vivent séparés pour des raisons échappant à leur contrôle (comme le besoin de soins de longue durée) reçoivent des prestations plus élevées en fonction du revenu individuel des membres du couple. Le coût total de cette mesure s'élève à 2,6 millions de dollars par année. Il y a déjà une loi en place en vertu de laquelle les membres des couples âgés qui sont tous deux bénéficiaires du Supplément de revenu garanti reçoivent des prestations en fonction de leur revenu individuel s'ils vivent séparés pour des raisons échappant à leur contrôle. En étendant ce traitement aux couples recevant des prestations du Supplément de revenu garanti et des Allocations, le gouvernement accroît l'équité envers les aînés.

Avantages que tireront les couples âgés à faible revenu

Heather et David sont mariés depuis 40 ans. David, qui a 77 ans, reçoit des prestations annuelles du Régime de pensions du Canada de 3 000 \$ et des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti de plus de 12 500 \$. Heather, qui a 62 ans, a des gains annuels de 6 000 \$ tirés de son emploi à temps partiel et reçoit plus de 5 800 \$ en Allocation. Dans l'ensemble, le programme de la Sécurité de la vieillesse offre à Heather et à David plus de 18 300 \$ en soutien du revenu annuel.

David a besoin de soins de longue durée, et les membres du couple doivent donc vivre séparés. Le budget de 2016 propose de permettre à David et à Heather de recevoir leurs prestations du Supplément de revenu garanti et leurs Allocations en fonction de leurs revenus individuels, reconnaissant le coût de la vie plus élevé auquel Heather et David font face en vivant séparés. En raison du changement proposé, David recevrait plus de 14 300 \$ en prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Heather recevrait environ 8 300 \$ en allocations. Dans l'ensemble, le programme de la Sécurité de la vieillesse offrirait un soutien du revenu annuel d'environ 22 600 \$, soit une hausse de plus de 4 000 \$ par rapport au niveau actuel.

S'ASSURER QUE LES PRESTATIONS POUR LES AÎNÉS SUIVENT L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti suivent l'évolution du coût de la vie réel avec lequel les aînés doivent composer. Le gouvernement se penche donc sur des façons de formuler un nouvel indice des prix s'appliquant aux aînés qui tiendrait compte du coût de la vie auquel les aînés font face.

SOUTENIR LES ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA

Les anciens combattants et les membres de leur famille ont mérité le respect et la gratitude des Canadiens. Le gouvernement donnera à son tour à ceux qui ont tant consenti pour servir toute la population canadienne. Le budget de 2016 propose de rétablir l'accès essentiel aux services à l'intention des anciens combattants, en plus de veiller à la sécurité financière à long terme des anciens combattants handicapés. Le budget de 2016 propose en outre des mesures visant à rendre hommage au service, aux sacrifices et aux réalisations des personnes qui ont fait partie des forces militaires.

AMÉLIORER LES SERVICES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Les anciens combattants du Canada et les membres de leur famille méritent soins, compassion et respect. Afin de mieux soutenir les anciens combattants là où ils vivent, le budget de 2016 propose de rouvrir et de doter en personnel les bureaux de services à Charlottetown, Sydney, Corner Brook, Windsor, Thunder Bay, Saskatoon, Brandon, Prince George et Kelowna, d'ouvrir un bureau supplémentaire à Surrey et d'augmenter les services directs aux anciens combattants dans le Nord en collaborant avec des partenaires locaux. Il sera ainsi plus facile pour les anciens combattants d'accéder aux services à l'échelle du pays.

Le budget de 2016 propose par ailleurs d'embaucher d'autres gestionnaires de cas dans le but de réduire le ratio de clients par gestionnaire de cas à 25:1, tout au plus. Les gestionnaires de cas représentent la première ligne d'intervention pour aider les anciens combattants au cours de leur processus de réadaptation et pour coordonner les références aux fournisseurs de soins de santé. La réduction du ratio des clients par gestionnaire de cas aidera les anciens combattants à réussir leur transition vers la vie civile.

En vue de la mise en œuvre de ces mesures, le budget de 2016 propose d'octroyer 78,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017.

AIDE FINANCIÈRE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Depuis la création de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en 2006, l'éventail des programmes, des services et des prestations qui sont offerts dans le cadre de cette charte a été graduellement mis à jour au fil du temps. Toutefois, les groupes de défense des intérêts des anciens combattants et l'ombudsman des vétérans ont fait observer qu'il faut améliorer la Charte afin de répondre aux besoins des anciens combattants d'aujourd'hui. Le budget de 2016 prévoit donc d'importantes bonifications des prestations financières pour les anciens combattants d'aujourd'hui. L'investissement proposé prévoit les mesures suivantes :

- Accroître l'indemnité d'invalidité (montant maximal porté à 360 000 \$ en 2017) pour les blessures et les maladies causées ou aggravées par le service militaire et l'harmoniser avec les autres prestations prévues dans la Nouvelle Charte des anciens combattants en l'indexant à l'inflation. Une indemnité plus élevée serait payée rétroactivement à tous les anciens combattants qui ont reçu une indemnité depuis l'instauration de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en 2006.
- Élargir l'accès aux tranches supérieures de l'allocation pour déficience permanente afin de mieux soutenir les anciens combattants qui ont vu leurs options de carrière restreintes en raison d'une maladie ou d'une blessure liée au service. Au moment d'établir le niveau approprié de soutien financier, les répercussions possibles des déficiences permanentes et graves des anciens combattants sur leurs possibilités d'avancement professionnel seraient prises en considération. L'allocation serait renommée « allocation pour incidence sur la carrière » pour mieux tenir compte de l'objectif du programme.

- Accroître l'allocation pour perte de revenus afin d'offrir un remplacement du revenu correspondant à 90 % du salaire brut préalable au congé des forces militaires pour les anciens combattants blessés qui participent au programme de réadaptation ou d'assistance professionnelle d'Anciens Combattants Canada ou qui ont des blessures les empêchant d'occuper un emploi approprié et rémunérateur. De plus, l'indexation de cette allocation ne serait plus assujettie à un plafond de 2 %, mais pourrait suivre l'inflation. En dernier lieu, le calcul de l'allocation minimale serait modifié en fonction du salaire d'un soldat de grade supérieur au lieu du salaire de base d'un caporal.

Ces mesures représentent un important investissement, qui viendrait augmenter considérablement le soutien du revenu des anciens combattants handicapés, y compris ceux qui sont en cours de réintégration dans l'effectif civil et ceux aux prises avec des blessures qui les empêchent d'occuper un emploi approprié et rémunérateur. En particulier, ces mesures feraient en sorte que les anciens combattants handicapés qui ne peuvent réintégrer la population active en raison de leurs blessures se voient accorder un soutien financier à vie plus élevé.

De concert avec la communauté des anciens combattants, le gouvernement comprend aussi qu'il y a un grand désir de voir des programmes d'aide financière mieux conçus à l'avenir – et le gouvernement devrait prendre le temps qui convient pour travailler avec les anciens combattants afin de s'assurer que les programmes répondent aux besoins de ceux qui ont été blessés pendant leur service.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement collaborera avec la communauté des anciens combattants afin de trouver la meilleure façon de rationaliser et de simplifier le système des programmes de soutien financier qu'offrent actuellement Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale aux anciens combattants et aux membres de leur famille. Ce travail aura comme objectif général de veiller à ce que le gouvernement exécute des programmes et offre des services d'une façon qui est centrée sur les anciens combattants et qui facilite une transition sans heurts et réussie de la vie militaire à la vie civile.

À la lumière des projections actuelles de la demande à l'égard des programmes, le gouvernement s'attend à verser 1,6 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, aux anciens combattants et aux membres de leur famille sous la forme de paiements directs bonifiés. Toutefois, selon les normes comptables pour le secteur public, la valeur actuelle de tous les futurs versements bonifiés aux bénéficiaires admissibles doit être comptabilisée dès le moment où les changements sont apportés aux régimes de prestations des anciens combattants. La dépense budgétaire liée à l'augmentation des prestations pour les bénéficiaires admissibles s'élève à 5,6 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2015-2016.

FONDS DU SOUVENIR

Le gouvernement du Canada a le devoir de se remémorer le service et les sacrifices des personnes qui ont fait partie des forces militaires.

Le programme du Fonds du Souvenir offre une aide financière aux successions des anciens combattants décédés admissibles, qui s'applique au coût des services funéraires et d'enterrement. Afin d'étendre l'accessibilité au programme à un plus grand nombre de familles d'anciens combattants à faible revenu, le budget de 2016 propose d'accroître l'exemption des avoirs de succession au titre du Fonds du Souvenir, la faisant passer d'environ 12 000 \$ à environ 35 000 \$, et d'appliquer par après un ajustement annuel à cette exemption en fonction du coût de la vie.

À la lumière des projections actuelles de la demande à l'égard du programme, le gouvernement s'attend à verser 3,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, aux familles des anciens combattants sous la forme de paiements directs. Toutefois, selon les normes comptables pour le secteur public, la valeur actuelle de tous les futurs versements bonifiés aux bénéficiaires admissibles doit être comptabilisée dès le moment où les changements sont apportés aux régimes de prestations des anciens combattants. La dépense budgétaire liée à l'augmentation des prestations pour les bénéficiaires admissibles s'élève 25,9 millions de dollars sur six ans, à compter de 2015-2016.

COMMÉMORATION

Le budget de 2016 propose d'intégrer le Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités au Programme de partenariat pour la commémoration et d'étendre la portée de ce dernier afin de rendre possible le financement de l'édification de nouveaux monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités. Cette mesure permettra de rationaliser le processus de demande et facilitera l'accès, par les Canadiens et les groupes communautaires, aux possibilités de financement offertes pour les activités commémoratives à l'intention des anciens combattants.

JEUX INVICTUS

Le 16 mars dernier, Son Altesse Royale le prince Henry de Galles a annoncé que Toronto sera l'hôte des Jeux Invictus de 2017 destinés aux anciens combattants malades ou blessés. Événement sportif international, les Jeux Invictus font la promotion du bien-être et de la réadaptation de notre population d'anciens combattants, et le gouvernement est fier de manifester son appui à l'organisation des Jeux au Canada. Le budget de 2016 propose de réallouer des fonds de 4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2015-2016, et de fournir de nouveaux fonds de 6 millions de dollars en 2016-2017 afin d'appuyer l'organisation des Jeux.

RENFORCER LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ DU CANADA

Le système de soins de santé du Canada financé par les deniers publics constitue une source de fierté et une valeur caractéristique des Canadiens, qui comptent sur lui pour accéder rapidement à des services universels et de qualité élevée offerts en fonction des besoins et non selon la capacité de payer. Cependant, même si le système des soins de santé a bien servi les Canadiens, il est nécessaire de le renforcer afin qu'il réponde mieux aux besoins des patients, à mesure que les changements sur les plans de la démographie, de la structure de la morbidité et de la technologie entraînent l'augmentation relative de l'offre de soins à domicile et dans les collectivités.

Le gouvernement est résolu à collaborer avec les provinces et les territoires pour négocier un nouvel accord pluriannuel sur la santé qui améliorera les soins de santé au Canada et rehaussera les résultats en matière de santé pour tous les Canadiens. La ministre de la Santé a amorcé des discussions avec ses homologues provinciaux et territoriaux dans le but de rendre les médicaments d'ordonnance plus abordables et accessibles, d'améliorer l'accès aux soins à domicile et aux services de santé mentale, et d'appuyer l'innovation dans la prestation de services de santé à l'échelle du Canada.

Puisque ces discussions sont en cours, le présent budget prévoit des investissements immédiats pour appuyer des progrès à l'échelle du pays concernant les priorités de l'accord, sous forme de soutien aux innovations dans le système de soins de santé. De plus, le budget de 2016 annonce des initiatives qui aideront les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé, notamment grâce à l'élargissement de l'accès à des aliments nutritifs dans le Nord, à l'amélioration de la salubrité des aliments, à l'octroi de fonds pour la mise en œuvre d'initiatives ciblées en matière de santé à l'intention des hommes et des femmes, à l'amélioration du taux de vaccination et de la couverture des vaccins, et à des investissements dans les protocoles pour les commotions cérébrales.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé est un organisme à but non lucratif financé par le gouvernement du Canada qui se consacre à l'accélération des améliorations et des gains d'efficacité en matière de soins de santé. Le budget de 2016 propose d'octroyer 39 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé afin de soutenir les efforts déployés par cette dernière en vue de cerner et d'instaurer des innovations dans le système de soins de santé.

INFOROUTE SANTÉ DU CANADA

Créé en 2001, Inforoute Santé du Canada est un organisme à but non lucratif qui exerce un leadership et facilite la collaboration avec les provinces et les territoires en ce qui concerne l'accélération du développement et de l'adoption de systèmes de santé électroniques. Le budget de 2016 propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Inforoute Santé du Canada afin de soutenir des activités numériques à court terme dans les domaines de l'ordonnance électronique et des télésoins à domicile.

ÉTENDRE LE PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA

Une alimentation nutritive est essentielle à une bonne santé physique et mentale. Nutrition Nord Canada contribue à réduire le coût élevé de la nourriture dans de nombreuses collectivités isolées du Nord en offrant une subvention pour les aliments nutritifs périssables. De plus, des initiatives d'éducation en matière de nutrition qui sont appropriées sur le plan culturel sont offertes pour promouvoir la consommation d'aliments sains. Le budget de 2016 propose de fournir 64,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 13,8 millions par année par la suite, afin d'étendre le programme Nutrition Nord Canada et de soutenir ainsi toutes les collectivités isolées du Nord.

AMÉLIORER LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS AU CANADA

L'approvisionnement alimentaire du Canada figure parmi les plus salubres dans le monde. À l'échelle fédérale, les efforts concertés de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada permettent de protéger les aliments et d'améliorer l'état de santé et le bien-être des consommateurs au Canada.

Le système canadien de salubrité des aliments de calibre mondial contribue aussi aux possibilités d'exportations des producteurs et des fabricants de produits agricoles et agroalimentaires du Canada. Des exigences en matière de salubrité des aliments qui sont uniformes à l'échelle internationale contribuent à assurer et à maintenir l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers. L'excellente réputation du Canada au chapitre de la qualité et de la salubrité de ses aliments favorise en outre la confiance des consommateurs étrangers dans les produits agricoles et agroalimentaires canadiens, ainsi que leur demande de tels produits.

Le budget de 2016 propose d'octroyer 38,5 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2016-2017, afin de moderniser et de renforcer davantage le système canadien de salubrité des aliments. Ce financement permettra à l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'investir dans des systèmes qui contribueront à axer les activités d'inspection sur les aliments canadiens et importés qui présentent le plus grand risque. De plus, l'Agence améliorera les activités d'inspection à l'étranger afin de contribuer à réagir aux risques pour la salubrité des aliments avant que ceux-ci parviennent aux consommateurs canadiens.

Pour aider les familles à faire de meilleurs choix alimentaires, le gouvernement prendra aussi des mesures au cours de l'année à venir afin d'améliorer les étiquettes alimentaires de façon à présenter plus de renseignements sur les sucres ajoutés et les colorants artificiels utilisés dans les aliments transformés.

PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE CANCER

Le budget de 2016 confirme le financement permanent du Partenariat canadien contre le cancer, à hauteur de 47,5 millions de dollars par année. L'organisation pourra ainsi poursuivre sa collaboration avec les organismes et les intervenants voués à la lutte contre le cancer, y compris les collectivités autochtones, tout en faisant participer les patients, les fournisseurs de soins et le grand public à la promotion d'approches novatrices destinées à réduire le nombre de victimes du cancer au Canada. Le soutien fédéral du Partenariat canadien contre le cancer complétera les initiatives lancées dans le cadre d'un nouvel accord sur la santé qui fait actuellement l'objet de discussions avec les provinces et les territoires.

AMÉLIORER LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE DES FEMMES

Les maladies du cœur et les accidents vasculaires cérébraux (AVC) constituent une des principales causes de décès chez les Canadiennes. En fait, la plupart des Canadiennes présentent au moins un facteur de risque pour ces maladies; or de nombreuses femmes ne savent pas que cette menace pèse sur elles et ne peuvent reconnaître les symptômes avant qu'il soit trop tard. Le budget de 2016 propose de fournir 5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC afin d'appuyer la recherche ciblée sur la santé cardiovasculaire des femmes et de promouvoir la collaboration entre les institutions de recherche de l'ensemble du pays. Ce financement aidera à jeter les bases des travaux visant à faire en sorte que les femmes aient accès à des soins de grande qualité, qui prennent en considération les différences inhérentes dans le diagnostic et le traitement des maladies du cœur et des AVC chez les femmes et les hommes.

PRENDRE DES MESURES À L'ÉGARD DE LA SANTÉ DES HOMMES

Les hommes sont aux prises avec des défis de santé particuliers. Par rapport aux Canadiennes, les Canadiens sont 79 % plus susceptibles de mourir d'une maladie du cœur et 57 % plus susceptibles de mourir du diabète. Ils comptent par ailleurs pour 82 % des décès attribuables à l'alcool. Or 70 % des problèmes de santé et des maladies qui affectent les hommes sont évitables. Afin de sensibiliser la population aux questions de santé propres aux hommes, le budget de 2016 propose d'accorder 4 millions de dollars sur les quatre prochaines années, à compter de 2016-2017, à la Fondation pour la santé des hommes au Canada afin d'offrir aux hommes des renseignements sur la façon dont ils peuvent apporter des changements à leur style de vie et à leur comportement de façon à améliorer leur santé.

AUGMENTER LES TAUX DE COUVERTURE D'IMMUNISATION

Des maladies évitables par la vaccination sont encore présentes dans certaines régions du Canada, et elles peuvent conduire à une invalidité grave, voire à la mort. Afin de contribuer à assurer la santé et la sécurité des Canadiens, surtout les enfants et les personnes immunodéficientes, comme les aînés, il faut parvenir à un niveau élevé de couverture de l'immunisation au sein de la population canadienne. Le budget de 2016 propose de fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017. Grâce à ce financement, l'Agence de la santé publique du Canada mettra à jour les objectifs en matière de couverture de l'immunisation et les cibles de réduction des maladies à l'échelle nationale, renforcera la capacité du pays à cerner les Canadiens sous-immunisés et non immunisés et élaborera un programme ciblé destiné à améliorer l'accès aux vaccins et l'adoption de la vaccination.

HARMONISATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Bon nombre de personnes, surtout les enfants et les jeunes, subissent une commotion cérébrale dans le cadre d'activités récréatives ou sportives, et les conséquences sont parfois tragiques et non nécessaires. Il faut faire davantage pour harmoniser les lignes directrices sur la gestion des commotions cérébrales à l'échelle du Canada. Le budget de 2016 propose d'accorder 1,4 million de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de permettre à l'Agence de la santé publique du Canada de collaborer avec les provinces et les territoires sur cette question importante, en mettant l'accent sur les protocoles de retour au jeu et de retour aux études des athlètes et des étudiants.

AMÉLIORER LE SYSTÈME DE JUSTICE DU CANADA

Le droit à un procès équitable pour tous les Canadiens constitue une assise essentielle de la démocratie canadienne. Le gouvernement s'est engagé à établir avec les tribunaux canadiens une relation respectueuse qui applique la primauté du droit et met en place des tribunes où résoudre les différends et éprouver les lois de façon équitable et rationnelle. Les mesures incluses dans le budget de 2016 aideront les Canadiens à faire valoir leurs droits et permettront aux Canadiens défavorisés d'accéder à un système de justice équitable, moderne et efficient.

PRENDRE DES MESURES CONTRE LES ARMES À FEU ET LES GANGS DE RUE

Le gouvernement demeure résolu à retirer de la circulation les armes de poing et les armes d'assaut. Au cours de la prochaine année, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile collaborera avec ses homologues provinciaux, territoriaux et municipaux en vue d'élaborer une stratégie sur la façon dont le gouvernement fédéral peut soutenir le mieux les collectivités et les organismes d'application de la loi dans le cadre des efforts continus qu'ils déploient pour empêcher les criminels de se procurer et d'utiliser ces armes et pour réduire le nombre d'armes à feu et la violence des gangs de rue dans nos collectivités.

En outre, alors que le gouvernement consulte les Canadiens sur le cadre de légalisation de la marijuana, il veillera à ce que tout nouveau régime protège les jeunes Canadiens en gardant la marijuana hors de la portée des enfants et des jeunes.

RÉTABLIR LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE DU CANADA

Le gouvernement est déterminé à protéger les langues officielles du Canada et l'égalité des droits, ce qui comprend la protection des droits des femmes et des minorités. Le Programme de contestation judiciaire du Canada offre une aide financière aux personnes et aux groupes qui souhaitent clarifier leurs droits en matière de langue et d'égalité devant les tribunaux canadiens. Ce programme a joué un rôle décisif dans la saisie par les tribunaux d'affaires qui ont précisé et fait valoir les droits en vertu de la Charte. Le budget de 2016 propose de verser de nouveaux fonds de 12 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le Programme de contestation judiciaire du Canada. Combiné avec les investissements fédéraux existants, le financement total s'élèvera à 5 millions de dollars par année.

Protéger les droits linguistiques

Dans un pays vaste et diversifié comme le Canada, la seule façon d'offrir une protection égale à chacun consiste à enchâsser les droits et les libertés de base dans la Constitution. La *Charte canadienne des droits et libertés* a permis aux Canadiens d'interjeter appel devant les tribunaux s'ils estiment que leurs droits constitutionnels ont été violés ou rejetés.

Le Programme de contestation judiciaire joue un rôle clé pour aider les Canadiens à présenter devant les tribunaux des questions qui ont contribué à définir ces droits, particulièrement les droits en matière de langues officielles dans les salles de classe, en milieu de travail et au sein du système de justice.

L'Association du Barreau canadien est depuis longtemps en faveur du Programme de contestation judiciaire; elle l'a toujours soutenu et le considère comme une institution fondamentale de la démocratie canadienne.

– SARAH LUGTIG, PRÉSIDENTE DU COMITÉ PERMANENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

GARANTIR L'ACCÈS À LA JUSTICE

L'accès à l'aide juridique en matière criminelle favorise la justice pour les personnes économiquement défavorisées et contribue à faire en sorte que le système de justice canadien demeure équitable et efficient. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux contribuent tous à la prestation de l'aide juridique en matière criminelle. Le budget de 2016 prévoit 88 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin d'augmenter le financement à l'appui de la prestation de l'aide juridique en matière criminelle au Canada.

UN SYSTÈME JUDICIAIRE FÉDÉRAL PLUS EFFICIENT

Les Canadiens s'attendent à bénéficier d'un système de justice accessible et efficient. Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation fédérale sans lien de dépendance qui soutient la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Les juges des tribunaux fédéraux préparent des dossiers, tiennent audience et rédigent des décisions dans des emplacements partout au Canada. Le budget de 2016 propose d'accorder 7,9 millions de dollars sur cinq ans au Service administratif des tribunaux judiciaires afin d'investir dans des mises à niveau de l'infrastructure de la technologie de l'information pour assurer l'efficacité du système judiciaire fédéral. Le budget de 2016 propose également de fournir jusqu'à 2,6 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, pour faciliter le déménagement des locaux de la Cour fédérale à Québec, garantissant ainsi le maintien de la présence de la Cour fédérale dans cette ville.

INVESTIR DANS LES ARTS ET LA CULTURE

Le patrimoine canadien, façonné par notre diversité, mérite d'être célébré et diffusé.

Les industries culturelles représentent un secteur clé de l'économie canadienne, et la rencontre des arts, des sciences et de la technologie offre des possibilités sans fin d'innovation et de résolution des problèmes. L'investissement dans le secteur culturel canadien contribue à créer des emplois et à renforcer l'économie, en plus de garantir que le point de vue unique du Canada est présenté au monde entier. Le budget de 2016 prévoit un investissement de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour des mesures qui soutiendront des institutions nationales importantes, protégeront les deux langues officielles et appuieront des industries mettant en valeur la culture canadienne. Ces investissements comprennent un financement de 168,2 millions sur deux ans en faveur du Fonds du Canada pour les espaces culturels, proposé dans le cadre de l'engagement du gouvernement en matière d'infrastructure sociale.

Enfin, alors que nous nous rapprochons du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017, le gouvernement collaborera avec ses partenaires pour veiller à ce que tous les Canadiens aient l'occasion de prendre part aux célébrations locales, régionales, nationales et internationales.

Tableau 5.1

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DANS LES ARTS ET LA CULTURE DU CANADA

M\$ (comptabilité de caisse)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation	75,0	150,0	150,0	150,0	150,0	675,0
Conseil des Arts du Canada	40,0	75,0	110,0	145,0	180,0	550,0
Téléfilm Canada	2,0	5,0	5,0	5,0	5,0	22,0
Office national du film du Canada	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	13,5
Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier	10,0	25,0	-	-	-	35,0
Soutenir les musées nationaux	33,5	18,1	18,1	18,1	18,1	105,9
Fonds du Canada pour les espaces culturels	83,8	84,4	-	-	-	168,2
Sites historiques nationaux	10,0	10,0	-	-	-	20,0
Centre national des Arts	38,0	76,9	-	-	-	114,9
Musée des sciences et de la technologie du Canada	45,6	87,9	22,9	-	-	156,4
Musée des beaux-arts du Canada	1,0	8,6	-	-	-	9,6
Investissement total – Arts et culture	340,4	543,9	309,0	321,1	356,1	1 870,5

Nota – Des détails concernant les sites historiques nationaux sont présentés au chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne ».

INVESTIR DANS LES ORGANISMES ARTISTIQUES ET CULTURELS

Les investissements dans les industries culturelles et créatives du Canada permettent aux artistes canadiens de présenter leurs messages au pays et à l'étranger. Le budget de 2016 fournit 1,3 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir les organismes artistiques et culturels établis depuis longtemps, tel que décrit ci-dessous :

- La ministre du Patrimoine canadien collaborera avec la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation en vue d'élaborer un plan de reddition de comptes quinquennal. Le budget de 2016 propose d'investir 675 millions de dollars dans la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation pour diffuser et appuyer le contenu canadien de calibre mondial et offrir aux Canadiens un meilleur accès aux programmes et aux services à l'ère numérique.
- Pour favoriser le développement des arts au Canada à l'aide de subventions, de services et de prix à l'intention des artistes et organismes artistiques professionnels canadiens, ainsi que par l'entremise de bourses de recherche, le budget de 2016 propose d'investir 550 millions de dollars dans le Conseil des Arts du Canada.
- Pour fournir un financement et des programmes promotionnels axés sur le succès culturel, commercial et industriel de l'industrie audiovisuelle du Canada, le budget de 2016 propose de fournir 22 millions de dollars à Téléfilm Canada.
- Pour créer des documentaires, des animations et du contenu numérique traitant d'enjeux sociaux, le budget de 2016 propose de verser 13,5 millions de dollars à l'Office national du film du Canada.

Assurer une viabilité à long terme pour CBC/Radio-Canada

Depuis plus de 75 ans, CBC/Radio-Canada est une institution nationale cruciale qui réunit les Canadiens, fait la promotion de nos deux langues officielles et les défend, et soutient notre culture et nos valeurs communes.

Cette institution indépendante ne cesse de s'adapter à l'environnement changeant de la diffusion et transforme la façon dont elle interagit avec les Canadiens, leur offrant un contenu pertinent de qualité élevée où, quand et comment ils le veulent.

L'annulation des coupures précédentes permettra à CBC/Radio-Canada d'investir dans les priorités décrites dans *Stratégie 2020 : Un espace pour nous tous*, ce qui mènera à la création de contenu canadien plus numérique, plus local et d'une portée plus ambitieuse.

Afin de demeurer d'actualité et de réussir, CBC/Radio-Canada doit investir dans du nouveau contenu multi-plateforme et dans des programmes plus novateurs. Le rétablissement du financement soutiendra également les investissements en vue d'améliorer les services, comme la numérisation d'archives.

Le gouvernement réinvestit dans CBC/Radio-Canada, renoue des liens avec la Société et collaborera avec elle lors de l'élaboration d'une nouvelle vision, d'un nouveau mandat et d'un nouveau plan de reddition de comptes afin de garantir la viabilité à long terme de l'institution.

PRÉSENTER LES INDUSTRIES CULTURELLES DU CANADA AU MONDE ENTIER

Les industries culturelles et créatives du Canada constituent une composante dynamique de notre économie et de notre identité nationale. Nos artistes, producteurs, compositeurs et techniciens canadiens sont des chefs de file dans leur domaine. Le budget de 2016 propose d'investir 35 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger. Ce financement aidera immédiatement les missions canadiennes à l'étranger à faire la promotion de la culture et de la créativité canadiennes sur la scène mondiale, d'autant plus que le Canada s'apprête à célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération. Au cours de la prochaine année, la ministre du Patrimoine canadien mènera des consultations afin de trouver la meilleure façon de continuer à soutenir les exportateurs de la culture canadienne, qui contribuent à favoriser une croissance inclusive.

SOUTENIR LES MUSÉES NATIONAUX

Les musées nationaux du Canada sont des institutions culturelles importantes qui jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine canadien et l'éducation de la population; ils constituent aussi une importante source d'innovation. Depuis plusieurs années, les musées nationaux du Canada sont aux prises avec des pressions financières qui touchent leur capacité de mettre en œuvre des expositions et des programmes dynamiques et importants. Le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 105,9 millions de dollars sur cinq ans, et 6,1 millions par année de façon permanente par la suite, pour aider les musées nationaux du Canada à répondre aux pressions immédiates exercées sur leurs opérations et leurs immobilisations. L'allocation de ces fonds ventilée par institution sera annoncée à une date ultérieure.

Investir dans l'infrastructure culturelle fédérale

Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée au chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose de réaliser des investissements allant jusqu'à 280,9 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, afin de soutenir les besoins en infrastructure de trois institutions culturelles canadiennes importantes :

- 156,4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'agrandissement du Musée des sciences et de la technologie du Canada, grâce à la construction d'un nouveau centre des collections et de la conservation qui permettra de préserver et de protéger les artefacts patrimoniaux inestimables du Canada;
- 114,9 millions de dollars sur deux ans pour soutenir le renouvellement du Centre national des Arts, qui met en valeur la communauté canadienne des arts de la scène;
- 9,6 millions de dollars sur deux ans pour entreprendre les réparations nécessaires au Musée des beaux-arts du Canada, y compris les fenêtres emblématiques.

Ces investissements s'ajoutent aux 168,2 millions de dollars sur deux ans destinés au Fonds du Canada pour les espaces culturels, proposé dans le cadre de l'engagement du gouvernement en matière d'infrastructure sociale.

RENFORCER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les menaces pour le Canada et les situations d'urgence peuvent se présenter sous un bon nombre de façons différentes, par exemple le terrorisme, le crime organisé, les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques violents. Le gouvernement maintient son engagement de continuer à collaborer avec les provinces et les territoires dans le cadre de plusieurs initiatives importantes; ainsi, il les soutiendra dans le cadre de leurs efforts visant à retirer de la circulation les armes à feu illégales et à réduire la violence liée aux gangs, il veillera à ce que les agents de la sécurité publique se voient offrir le soutien et les traitements dont ils ont besoin en cas de trouble du stress post-traumatique, en plus de reconnaître les héros de nos communautés et de soutenir leur famille lorsque survient une tragédie.

Le gouvernement demeure résolu à abroger les éléments problématiques du projet de loi C-51. À la suite de consultations, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile présentera un nouveau projet de loi qui renforcera la reddition de comptes en ce qui concerne la sécurité nationale et qui établit un meilleur équilibre entre la sécurité collective et les droits et libertés.

Il nous faut les bons outils pour passer à l'action lorsque cela s'avère nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens. Le budget de 2016 comporte plusieurs mesures immédiates qui permettront d'appuyer la sécurité des Canadiens à l'intérieur de nos frontières.

BUREAU DU COORDONNATEUR DE LA SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS ET DE LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

Pour être fructueuses, les mesures contre la radicalisation menant à la violence nécessitent le soutien et la participation de tous les ordres de gouvernement et de la société civile. Le budget de 2016 propose d'octroyer 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 10 millions par année par la suite, afin d'établir un bureau du coordonnateur de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation. Le bureau exercera un leadership quant à la réponse du Canada à la radicalisation menant à la violence, coordonnera les initiatives fédérales-provinciales-territoriales et internationales, et soutiendra la sensibilisation des collectivités et la recherche.

RENFORCER LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE EN MILIEU URBAIN À L'AIDE D'ÉQUIPEMENT LOURD

Une intervention rapide et efficace en cas d'urgence est essentielle pour assurer la sécurité des Canadiens et des collectivités. Les intervenants ont recours à l'équipement lourd de recherche et sauvetage en milieu urbain principalement dans le cas d'incidents de grande échelle. Le budget de 2016 prévoit 15,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de rétablir le financement des forces opérationnelles de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd à Vancouver, à Toronto, à Calgary et au Manitoba, ainsi que pour collaborer avec les provinces en vue d'élargir cette capacité dans les régions mal desservies.

DÉMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DE VANCOUVER DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Les services de laboratoire judiciaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) jouent un rôle important de soutien aux enquêtes policières en fournissant des services d'analyse judiciaire de pièces à conviction utilisées comme preuve. Le budget de 2016 propose d'affecter jusqu'à 60,4 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à l'établissement d'un nouveau laboratoire judiciaire de la GRC qui se trouverait sous le même toit que l'administration régionale de la GRC à Surrey, en Colombie-Britannique. Le nouveau laboratoire plus efficace soutiendra les enquêtes portant sur les crimes les plus graves et les plus violents, facilitant l'identification et l'arrestation rapides des délinquants, en plus de contribuer à accroître la sécurité des Canadiens.

Investir dans l'infrastructure des organismes de sécurité

Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée dans le chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose de fournir plus de 128 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2016-2017, afin d'améliorer l'infrastructure physique dont dépendent au quotidien les organismes d'application de la loi et du renseignement à l'échelle du pays. Cet investissement contribuera à la remise en état, à la construction ou à la modernisation d'installations de la GRC, du Service canadien du renseignement de sécurité et de l'Agence des services frontaliers du Canada. L'investissement permettra de répondre aux préoccupations concernant la santé et la sécurité des agents, de garantir la continuité des opérations essentielles, de transformer les espaces existants de manière à mieux répondre aux exigences des programmes et de rénover les installations de formation, surtout celles de la Division Dépôt de la GRC située à Regina, en Saskatchewan.

RÉOUVERTURE DE L'INSTALLATION DE KITSILANO DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

La Garde côtière canadienne est chargée d'assurer la sécurité publique sur l'eau et de protéger l'environnement marin le long des côtes du Canada, y compris dans la région du Grand Vancouver. Le port de Vancouver est le plus affairé du Canada : l'activité liée à la navigation commerciale se chiffre à 187 milliards de dollars par année, et il s'agit d'une des régions de navigation de plaisance les plus actives du Canada.

Le budget de 2016 propose d'accorder 23,6 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2016-2017, afin de rouvrir la station de bateau de recherche et sauvetage de Kitsilano, à Vancouver, en tant que base de la Garde côtière canadienne à capacité d'intervention d'urgence maritime renforcée. Cette mesure permettra de rétablir les services de recherche et sauvetage dans la région. De plus, les activités à Kitsilano seront élargies pour inclure une capacité d'intervention environnementale, ainsi que la formation en intervention d'urgence à l'intention des intervenants régionaux et des partenaires d'intervention, y compris des groupes autochtones. L'installation servira aussi de poste de commandement régional du lieu d'incident en cas d'incident maritime important, comme il a été recommandé à la suite d'un examen indépendant du déversement d'hydrocarbures du *M/V Marathassa* qui a eu lieu en avril 2015.

La réouverture de la base de Kitsilano constitue un investissement important pour renforcer la Garde côtière canadienne, et elle représente une étape cruciale pour améliorer la sécurité maritime au large des côtes est et ouest du Canada. Des options seront élaborées au cours de la prochaine année pour renforcer la capacité de recherche et sauvetage à Terre-Neuve-et-Labrador.

Renforcer les communications maritimes et les aides à la navigation

La Garde côtière canadienne veille à la circulation sécuritaire et efficace des bateaux dans les eaux canadiennes. Pour atteindre cet objectif, elle exploite un vaste réseau d'aides à la navigation, comme les balises, les bouées et les phares. Le programme Services de communication et de trafic maritimes met aussi des services de communication de détresse et de sécurité à la disposition des marins, en plus de surveiller les mouvements des navires pour assurer une circulation marine sécuritaire et ordonnée.

Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée au chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose d'accorder 45,9 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à la Garde côtière canadienne afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité des aides à la navigation et des structures qui soutiennent les Services de communication et de trafic maritimes, notamment les tours vieillissantes. Parmi les améliorations, mentionnons la modernisation de la production d'électricité aux Services de communication et de trafic maritimes et aux sites d'aides à la navigation, et ce, par le remplacement des vieilles génératrices alimentées au diesel par des technologies plus propres et plus vertes.

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES RÉSEAUX ET DES CYBERSYSTÈMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement se doit de protéger les renseignements des particuliers et des entreprises du Canada qui lui sont fournis pour qu'il offre des services publics. Le budget de 2016 propose d'octroyer 77,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de mettre en œuvre de nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité des réseaux du gouvernement et celle de ses systèmes de technologie de l'information. Ces mesures feront en sorte que le gouvernement puisse mieux défendre ses réseaux et ses systèmes contre les cybermenaces, les logiciels malveillants et l'accès non autorisé.

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DU CHEMIN DE FER ET DU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

De nombreuses municipalités et villes du Canada ont été établies en raison de la présence du chemin de fer, et les collectivités se sont agrandies autour de l'infrastructure ferroviaire au fil du temps. Le chemin de fer demeure essentiel à l'économie canadienne, prenant en charge plus du tiers des échanges du Canada à destination et en provenance des passages frontaliers et des ports maritimes. L'incident tragique survenu à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 a mis en évidence l'importance de la sécurité ferroviaire et de la réglementation du transport des marchandises dangereuses. À la suite des recommandations du Bureau de la sécurité des transports du Canada, plusieurs mesures ont été prises, notamment la mise en œuvre de modifications à la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et de nouveaux règlements et de nouvelles normes, ainsi que l'augmentation de la fréquence des inspections des opérations à risque élevé liées aux marchandises dangereuses. Les volumes de trafic ferroviaire devraient continuer d'augmenter, et d'autres recommandations du Bureau de la sécurité des transports devront être mises en œuvre. Les Canadiens s'attendent à ce que l'industrie et le gouvernement passent à l'action pour atténuer les risques associés à la circulation ferroviaire des marchandises dans leur voisinage.

Le budget de 2016 propose de fournir 143 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, dans le but de maintenir les mesures existantes et d'appuyer de nouvelles activités destinées à renforcer la surveillance et l'application de la loi, ainsi que pour améliorer les capacités en matière de prévention et d'intervention liées à la sécurité ferroviaire et au transport de marchandises dangereuses. Les nouvelles mesures comprendront les suivantes : une capacité d'inspection accrue et une meilleure formation afin de rendre la surveillance plus stricte et plus uniforme à l'échelle du pays; des systèmes améliorés d'essai, de classification, d'enregistrement et de cartographie des marchandises dangereuses et de leurs mouvements de façon à soutenir une meilleure gestion des risques; des contributions fédérales accrues aux investissements locaux visant à rendre les passages à niveau plus sécuritaires, pour contribuer à prévenir les accidents; et un soutien accru aux premiers intervenants par la fourniture de meilleurs outils et de l'information requise pour mieux protéger les collectivités.

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

Transports Canada collabore avec des partenaires de l'industrie et des gouvernements afin que les routes du Canada deviennent les plus sécuritaires au monde. Ces activités comprennent l'établissement de normes de sécurité pour la conception, la construction et l'importation de véhicules à moteur.

Le budget de 2016 propose de fournir 7,3 millions de dollars sur deux ans pour renforcer la capacité d'inspection et soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire s'appliquant aux technologies émergentes, comme les véhicules automatisés.

Investir dans les essais pour véhicules automobiles

Dans le cadre de l'initiative relative à l'infrastructure fédérale présentée au chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose de verser 5,4 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, au Centre d'essais pour véhicules automobiles de Blainville, au Québec, dans le but de renforcer la capacité d'essais de l'installation. Par cette mesure, le gouvernement pose des gestes concrets pour assurer une plus grande sécurité des transports au Canada.

Tableau 5.2

UN CANADA INCLUSIF ET ÉQUITABLE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Améliorer la qualité de vie des aînés				
Accroître le Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls		478	669	1 147
Soutien accru aux couples d'aînés vivant séparés		1	3	3
Total partiel – Améliorer la qualité de vie des aînés		479	672	1 150
Soutenir les anciens combattants du Canada				
Améliorer les services aux anciens combattants		8	18	25
Aide financière aux anciens combattants	3 727	420	400	4 547
Fonds du Souvenir	15	3	3	21
Jeux Invictus	2	9		10
Total partiel – Soutenir les anciens combattants du Canada	3 743	438	421	4 602
Renforcer le système de soins de santé du Canada				
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé		5	17	22
Inforoute Santé du Canada		30	20	50
Étendre le programme Nutrition Nord Canada		12	13	25
Améliorer la salubrité des aliments au Canada		14	22	36
Partenariat canadien contre le cancer	48	48	48	143
Améliorer la santé cardiovasculaire des femmes		1	1	2
Prendre des mesures à l'égard de la santé des hommes		1	1	2
Augmenter les taux de couverture d'immunisation		5	5	10
Harmonisation des lignes directrices sur la gestion des commotions cérébrales		1	1	1
Total partiel – Renforcer le système de soins de santé du Canada	48	116	126	290
Améliorer le système de justice du Canada				
Rétablir le Programme de contestation judiciaire du Canada		5	5	10
Garantir l'accès à la justice		9	12	21
Un système judiciaire fédéral plus efficient		1	2	3
Total partiel – Améliorer le système de justice du Canada		15	19	34

Tableau 5.2

UN CANADA INCLUSIF ET ÉQUITABLE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Investir dans les arts et la culture				
Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation		75	150	225
Conseil des Arts du Canada		40	75	115
Téléfilm Canada		2	5	7
Office national du film du Canada		2	3	5
Présenter les industries culturelles du Canada au monde entier		10	25	35
Soutenir les musées nationaux		34	18	52
Total partiel – Investir dans les arts et la culture		162	276	438
Renforcer la sécurité publique				
Bureau du coordonnateur de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation		3	5	8
Renforcer la recherche et le sauvetage à l'aide d'équipement lourd en milieu urbain		3	3	6
Réouverture de l'installation de Kitsilano de la Garde côtière canadienne		3	3	6
Renforcer la sécurité des réseaux et des cybersystèmes du gouvernement du Canada		12	15	27
Accroître la sécurité du chemin de fer et du transport des marchandises dangereuses		34	52	85
Accroître la sécurité automobile		3	4	7
Total partiel – Renforcer la sécurité publique		57	82	139
Total	3 791	1 268	1 596	6 654
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>	-48	-64	-66	-178
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles</i>	-2	-5	-3	-9
Coût budgétaire net	3 741	1 199	1 527	6 467

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 6

LA PLACE DU CANADA DANS LE MONDE

INTRODUCTION

Le gouvernement est déterminé à raffermir la place du Canada dans le monde. Afin de restaurer notre influence internationale et d'avoir une incidence, le Canada redynamisera et renforcera ses efforts en faveur du multilatéralisme. Le gouvernement veillera à ce que les Forces armées canadiennes soient équipées de façon à protéger les Canadiennes et les Canadiens et à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, y compris le maintien de la paix. Il adoptera une approche proactive et un ton positif à l'égard de son engagement, en mettant l'accent sur les intérêts et les valeurs du Canada. Le gouvernement joindra le geste à la parole.



Le gouvernement a déjà pris plusieurs décisions ayant entraîné l'investissement de plus de 5 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, dans des activités qui permettront au Canada de contribuer de façon concrète et positive à un monde plus paisible et prospère, dont ce qui suit :

- 2,65 milliards de dollars d'ici 2020, selon la comptabilité de caisse, afin de s'attaquer aux changements climatiques dans les pays en développement;
- plus de 1,6 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, destinés à la sécurité, à la stabilisation ainsi qu'à l'aide humanitaire et au développement pour l'Irak, la Syrie, la Jordanie et le Liban;
- 678 millions de dollars sur six ans, à compter de 2015-2016, visant à intervenir face à la crise des réfugiés syriens et à faciliter la réinstallation de 25 000 réfugiés syriens;
- 100 millions de dollars en 2015-2016 au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le but de soutenir les activités de secours essentielles dans la région.

Par l'entremise du budget de 2016, le gouvernement réalise d'autres investissements ciblés afin de redonner au Canada un rôle de chef de file sur la scène mondiale. Le gouvernement est en outre déterminé à rétablir la réputation du Canada à titre de membre actif et constructif de la communauté internationale, y compris par notre collaboration avec les Nations Unies et d'autres institutions financières multilatérales.

La participation active à l'échelle mondiale n'est pas dénuée de risques. Le contexte de sécurité internationale a gagné en complexité et présente de plus grands défis, exposant notre personnel à l'étranger à des menaces et des risques accrus. Le gouvernement est soucieux de remplir son devoir de diligence envers ses employés, et il continuera d'investir dans des mesures efficaces qui permettront à notre réseau international d'offrir des services aux Canadiens et de faire avancer les intérêts canadiens.

RÉTABLIR ET RENOUVELER L'AIDE INTERNATIONALE

Afin de raffermir la place du Canada dans le monde, le gouvernement est déterminé à recentrer l'aide internationale sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour ce faire, il faut évaluer les programmes de développement, d'aide humanitaire, de paix et de sécurité du Canada afin de veiller à ce que les priorités du Canada en matière d'aide internationale soient centrées sur la réduction de la pauvreté.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement mènera un examen du cadre stratégique de l'aide internationale du Canada. Cet examen comprendra des consultations auprès des Canadiens et des organismes voués à l'aide internationale, afin que tous les points de vue soient entendus. Les résultats de l'examen orienteront le budget de 2017 et tiendront compte des priorités internationales du gouvernement ainsi que des considérations nationales.

MAJORER L'ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE

À court terme, le gouvernement fournira un financement immédiat pour l'enveloppe de l'aide internationale du Canada.

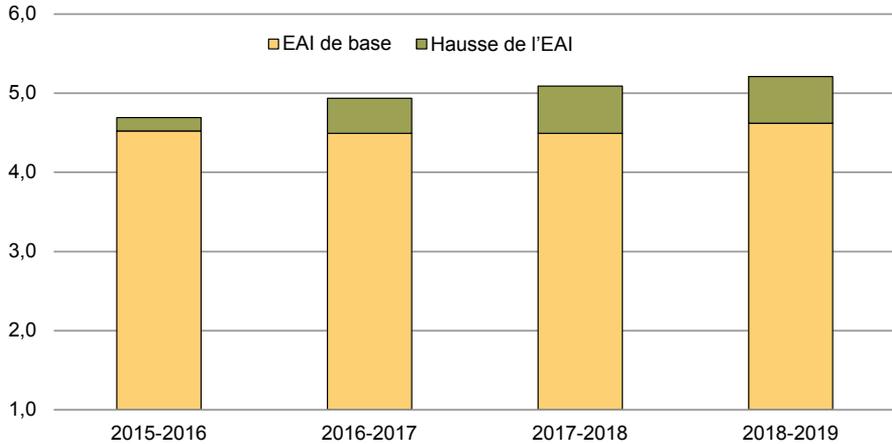
Dans l'ensemble, l'enveloppe de l'aide internationale (EIA) a diminué au cours des dernières années. Le budget de 2016 propose d'y allouer de nouveaux fonds, dont 256 millions de dollars sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018), qui viendront renforcer la capacité du Canada d'intervenir face aux priorités relatives à l'aide internationale.

Majorer l'enveloppe de l'aide internationale

Graphique 6.1

NIVEAUX DE L'AIDE INTERNATIONALE DU CANADA

G\$CAN



Nota – Les chiffres sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Source : Ministère des Finances

PROMOUVOIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales bénéficie aux millions de personnes qui sont touchées par des conflits et vivent dans des États fragiles, et contribue à l'édification d'un monde plus paisible. Un monde plus sûr est aussi un monde plus prospère pour le Canada. Le budget de 2016 propose de consacrer au renouvellement des principaux programmes de paix et de sécurité une somme pouvant atteindre 586,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, tirée des ressources non affectées de l'enveloppe de l'aide internationale. Cette somme comprend :

- jusqu'à 450 millions de dollars destinés au Fonds pour la paix et la sécurité mondiales, y compris à des initiatives de promotion du pluralisme;
- jusqu'à 106,5 millions de dollars pour le Programme de missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix;
- jusqu'à 30 millions de dollars pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes – enveloppe du Sahel.

De plus, le 8 février 2016, le gouvernement s'est engagé à octroyer plus de 1,6 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour faire face à la crise actuelle en Irak et en Syrie, de même qu'à ses répercussions dans la région. Cette somme comprend plus de 1,2 milliard à l'appui des efforts de développement, de stabilisation et d'aide humanitaire et au développement dans la région.

Ce financement considérable soutiendra le rôle de chef de file que joue le Canada en intervenant efficacement face aux défis et aux crises qui touchent la paix et la sécurité internationales, y compris le maintien de la paix.

Approche du Canada en Irak, en Syrie, en Jordanie et au Liban

Le 8 février 2016, le gouvernement a annoncé une nouvelle approche pour faire face à la crise en Irak et en Syrie, de même qu'à ses répercussions dans la région. Le gouvernement a engagé plus de 1,6 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, destiné à la sécurité, à la stabilisation ainsi qu'à l'aide humanitaire et au développement pour l'Irak, la Syrie, la Jordanie et le Liban. Ce montant comprend ce qui suit :

- 306 millions de dollars en 2016-2017 pour recentrer la mission militaire du Canada de façon à former et à conseiller les forces de sécurité locales qui livreront directement combat à l'État islamique en Irak et au Levant (EIL). Étant donné le contexte de sécurité difficile et complexe, le gouvernement examinera ultérieurement l'opportunité de prolonger la mission au-delà du 31 mars 2017;
- 840 millions de dollars sur trois ans pour des programmes d'aide humanitaire qui visent à apporter une aide de première nécessité;
- 270 millions de dollars sur trois ans pour des programmes de résilience et de développement, y compris pour renforcer les capacités locales de prestation des services sociaux de base;
- 145 millions de dollars sur trois ans consacrés à des programmes de lutte contre le terrorisme, de stabilisation et de sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

Cette approche permettra au Canada d'être plus présent dans la coalition internationale contre l'EIL et d'y apporter une contribution significative, tout en renforçant la capacité des gouvernements de la région et des autorités locales à se défendre et à reconstruire leur territoire à long terme.

ACCROÎTRE L'IMMIGRATION

L'histoire du Canada a été façonnée par l'immigration. Les immigrants apportent des cultures et des points de vue uniques, en plus de leurs contributions particulières à la société et à l'économie canadiennes. Notre système d'immigration fonctionne le mieux lorsqu'il établit un équilibre entre, d'une part, les besoins économiques et, d'autre part, les valeurs fondamentales du Canada que sont la compassion et les possibilités pour tous. C'est pourquoi le gouvernement a récemment annoncé une cible de 300 000 admissions de résidents permanents en 2016, soit 7 % de plus que le niveau visé en 2015. Grâce au relèvement du niveau cible, le Canada pourra réunir des familles, offrir un refuge à ceux qui fuient la persécution et favoriser la prospérité économique à long terme au pays. Le budget de 2016 s'appuie sur cet engagement en prévoyant que le Canada continuera de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne la crise des réfugiés syriens et en faisant de la réunification des familles une priorité de la politique d'immigration du Canada.

AUGMENTER LE NOMBRE DE RÉFUGIÉS SYRIENS ACCUEILLIS AU CANADA

Les Canadiens ont été profondément touchés par la crise des réfugiés en Syrie et dans la région environnante et ont manifesté leur volonté de les aider. En novembre 2015, le gouvernement a fait preuve de leadership en consacrant 678 millions de dollars sur six ans, à compter de 2015-2016, afin de réinstaller 25 000 réfugiés syriens d'ici le 29 février 2016. Il a aussi pris l'engagement de réinstaller 10 000 autres réfugiés syriens parrainés par le gouvernement au cours de l'année 2016. Le budget de 2016 propose d'octroyer 245 millions sur cinq ans, à compter de 2016-2017, en vue d'identifier les 10 000 autres réfugiés syriens et d'assurer le traitement de leur dossier à l'étranger, leur transport et leur réinstallation en sol canadien.

Réinstaller 25 000 réfugiés syriens

Le 24 novembre 2015, le gouvernement a annoncé qu'il passerait immédiatement à l'action afin de réinstaller 25 000 réfugiés syriens au Canada d'ici la fin de février 2016. Le gouvernement a respecté cet engagement. Il a collaboré avec des collectivités de partout au Canada afin d'offrir le soutien nécessaire pour aider ces réfugiés à commencer leur nouvelle vie au Canada.

RÉDUIRE LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES

La réunification familiale constitue un objectif clé de l'immigration au Canada; or, trop souvent, la prise de décisions concernant le parrainage familial exige un temps considérable, laissant des familles séparées pendant des périodes prolongées. Afin de remédier à cette situation, le budget de 2016 propose d'octroyer 25 millions de dollars en 2016-2017 afin de réduire et de rendre plus prévisibles les délais de traitement des demandes de parrainage familial. Les nouveaux fonds serviront à cibler les arriérés de demandes précises au Canada et à l'étranger, ainsi qu'à réduire les délais de traitement dans le cadre des décisions concernant le parrainage. Grâce à cet investissement, les arriérés de demandes seront réduits et les temps d'attente diminueront considérablement.

Nous demandons donc à notre gouvernement de promouvoir un système d'immigration et de refuge qui respecte les droits fondamentaux en favorisant une réunification rapide des familles dans l'intérêt d'une intégration saine, humaine, respectueuse et productive des nouveaux arrivants.

– CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

ADMETTRE PLUS DE RÉSIDENTS PERMANENTS

Les Canadiens accueillent les gens qui veulent s'établir au Canada et contribuer au succès de notre pays. Voilà pourquoi le gouvernement a annoncé récemment une hausse de la cible globale d'admissions de résidents permanents pour 2016. Afin de favoriser un plus grand nombre d'admissions et d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer pleinement à la vie au Canada et à contribuer à la croissance de l'économie canadienne, le budget de 2016 propose d'octroyer 56 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017. Ces nouveaux fonds serviraient à faciliter le traitement de nouvelles demandes de résidence permanente et à renforcer les programmes d'établissement, qui procurent aux immigrants une aide indispensable, tels que des cours de langue et une formation axée sur les compétences, pour faciliter leur transition vers l'économie et la société canadiennes.

AMÉLIORER LES VÉRIFICATIONS DES EXPORTATIONS

Le Canada doit s'assurer que ses exportations ne posent aucune menace pour la santé, la sûreté ou la sécurité des Canadiens et de ses alliés, et qu'il continue de respecter ses engagements internationaux. Les vérifications des exportations par l'Agence des services frontaliers du Canada soutiennent cet objectif en empêchant la prolifération d'armes de destruction massive et l'exportation de marchandises obtenues illégalement. Le budget de 2016 propose de verser 13,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin d'améliorer les vérifications des exportations en permettant à l'Agence de renforcer ses processus de détection et d'augmenter le taux d'examen des cargaisons à risque élevé.

DÉFENDRE LE CANADA

Le gouvernement reste inébranlable dans sa volonté d'assurer une sécurité accrue aux Canadiens. À cette fin, il faut entre autres veiller à ce que les Forces armées canadiennes disposent de l'équipement et du personnel nécessaires pour protéger la souveraineté canadienne, défendre l'Amérique du Nord, offrir des secours en cas de catastrophe, effectuer des activités de recherche et sauvetage, soutenir les opérations de paix des Nations Unies et contribuer à la sécurité de nos alliés ainsi qu'aux opérations de la coalition à l'étranger.

Les Forces armées canadiennes continueront de jouer un rôle important dans la lutte de la coalition contre l'EIIL, ainsi que dans le contexte des mesures d'apaisement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Europe centrale et orientale. Le budget de 2016 réaffirme en outre la contribution du Canada au soutien des forces ukrainiennes au moyen d'un entraînement militaire et de mesures de renforcement des capacités en 2016-2017, en coordination avec les autres pays offrant une aide à l'entraînement semblable.

Le gouvernement entreprendra un processus ouvert et transparent dans le but d'élaborer une nouvelle stratégie de défense qui permettra de bâtir une force militaire moderne, plus souple et mieux équipée. Cette nouvelle stratégie comprendra des processus améliorés afin d'établir avec plus d'exactitude les coûts des grands projets d'approvisionnement de défense et de tenir les Canadiens régulièrement informés du coût et du calendrier des projets. Au cours de 2016, le gouvernement sollicitera l'avis des Canadiens, d'experts, d'alliés, de partenaires et du Parlement sur l'environnement stratégique des Forces armées canadiennes, les rôles qu'elles doivent jouer ainsi que leur taille, leur structure et leurs capacités.

RENOUVELLEMENT DES GRANDS ÉQUIPEMENTS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Pour soutenir les missions au pays comme à l'étranger, il faut des Forces armées canadiennes modernes et bien équipées. Le ministère de la Défense nationale renouvelle actuellement ses grands équipements, y compris les parcs vieillissants de chasseurs CF-18 et de navires de guerre du Canada.

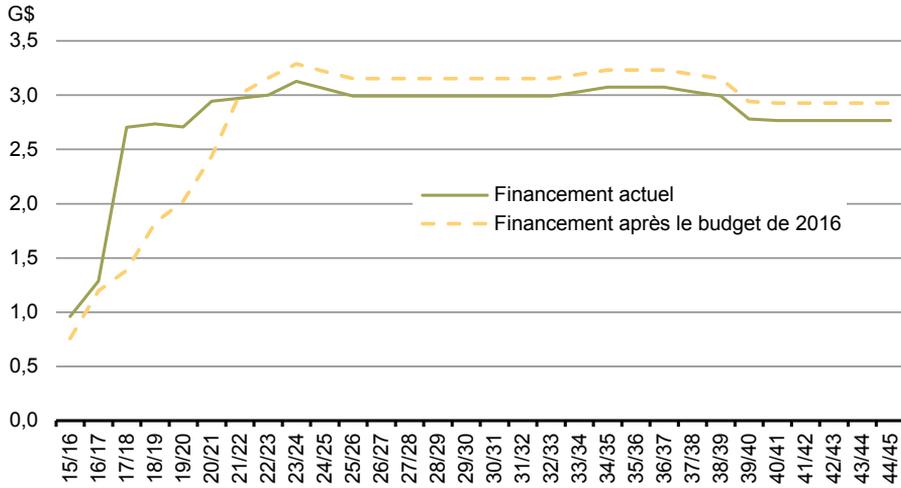
Aux fins de planification budgétaire, des fonds sont réservés dans le cadre financier, et gérés selon la comptabilité d'exercice, afin de financer de grands projets d'immobilisations en matière de défense, y compris les coûts de fonctionnement et de maintien connexes. Dans ce contexte, le coût de tout projet d'immobilisations est amorti sur la durée de vie utile de l'actif; par exemple, un projet d'immobilisations de 1 milliard de dollars dont la durée de vie utile est de 25 ans aurait normalement un profil d'amortissement des dépenses de 40 millions par année sur 25 ans. Les coûts amortis de tous les projets ne peuvent dépasser le total des fonds disponibles pour les grands projets d'immobilisations au cours d'une année donnée. Les crédits budgétaires destinés aux projets sont demandés selon les besoins de la Défense nationale et sont indiqués dans le budget des dépenses du Ministère.

Pour réaliser de grands projets d'immobilisations, la Défense nationale dispose au total de 84,3 milliards de dollars sur 30 ans jusqu'en 2044-2045, et d'un financement continu de 2,8 milliards par année à compter de 2045-2046, selon la comptabilité d'exercice. Afin que des fonds soient disponibles lorsque des acquisitions d'immobilisations importantes seront faites, les fonds qui n'ont pas encore été alloués à des projets en particulier, ou qui ne peuvent être dépensés en raison de retards imprévus liés à des projets planifiés, peuvent être reportés à des années futures où ils seront nécessaires.

Le budget de 2016 propose de réallouer à des années futures des fonds de 3,716 milliards de dollars destinés aux grands projets d'immobilisations pour la période de 2015-2016 à 2020-2021. Il ne s'agit pas d'une réduction du budget de la Défense nationale. Cela garantira qu'au besoin, des fonds seront disponibles pour les grands projets d'immobilisations. Les fonds sont reportés afin de mieux correspondre au calendrier des grandes acquisitions d'équipement de la Défense nationale. Le graphique 6.2 montre les fonds destinés aux grands projets d'immobilisations qui sont à la disposition de la Défense nationale avant et après le budget de 2016, compte tenu du report de fonds à des années ultérieures.

Graphique 6.2

FINANCEMENT POUR LES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE



Nota – Le profil annuel de ce financement pourrait changer en fonction du calendrier des projets particuliers.

Les chiffres n'incluent pas le financement de base permanent prévu dans le budget annuel de la Défense nationale pour les petits projets d'immobilisations, ni le financement ponctuel d'autres projets d'immobilisations (p. ex., l'initiative fédérale liée aux infrastructures du budget de 2016).

Le financement des grands achats d'immobilisations est comptabilisé dans le budget des dépenses de la Défense nationale au moment où l'autorisation d'affecter des fonds à un achat donné est demandée.

Sources : Ministère de la Défense nationale; calculs du ministère des Finances

Répondre aux besoins en infrastructure des Forces armées canadiennes

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les membres des Forces armées canadiennes et leur famille aient le soutien dont ils ont besoin, y compris des installations sécuritaires et modernes où vivre, travailler et s'entraîner. Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures présentée au chapitre 2, « Une croissance avantageuse pour la classe moyenne », le budget de 2016 propose d'affecter à la Défense nationale, à compter de 2016-2017, 200,5 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, afin de lui permettre d'entreprendre des projets d'infrastructure dans les bases des Forces canadiennes et d'autres propriétés vouées à la défense à l'échelle du Canada.

Les investissements comprendront les sommes suivantes :

- 77,1 millions de dollars pour des projets destinés à soutenir la préparation des opérations militaires des Forces armées canadiennes, y compris des investissements visant à réparer et à construire des champs de tir, des terrains d'aviation et des hangars et des jetées navales dans tout le pays;
- 67,4 millions de dollars pour des projets destinés à soutenir la Force de réserve, y compris des investissements destinés à réparer et à entretenir les manèges militaires en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse;
- 50,0 millions de dollars pour des projets destinés à soutenir les membres du personnel militaire et leur famille, y compris des investissements visant à rénover et à construire des logements militaires partout au pays;
- 6,0 millions de dollars pour des projets destinés à soutenir les opérations nordiques, y compris des investissements dans la reconstruction des aires de trafic qui sont essentielles aux activités de recherche et de sauvetage dans le Nord et des améliorations des systèmes d'extinction d'incendie qui soutiennent directement le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Tableau 6.1

LA PLACE DU CANADA DANS LE MONDE

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Rétablir et renouveler l'aide internationale				
Majorer l'enveloppe de l'aide internationale		128	128	256
Promouvoir la paix et la sécurité internationales		196	196	391
Total partiel – Rétablir et renouveler l'aide internationale		324	324	647
Accroître l'immigration				
Augmenter le nombre de réfugiés syriens accueillis au Canada		204	36	240
Réduire les délais de traitement des demandes		25		25
Admettre plus de résidents permanents		20	18	38
Total partiel – Accroître l'Immigration		249	54	303
Améliorer les vérifications des exportations		1	2	3
Défendre le Canada				
Renouveler les grands équipements des Forces armées canadiennes	-205	-90	-1 319	-1 614
Total partiel – Défendre le Canada	-205	-90	-1 319	-1 614
Total	-205	483	-939	-661
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel</i>		<i>-196</i>	<i>-196</i>	<i>-391</i>
Coût budgétaire net	-205	288	-1 135	-1 052

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 7

UN GOUVERNEMENT OUVERT ET TRANSPARENT

INTRODUCTION

Un bon gouvernement est un gouvernement ouvert et transparent. Il renforce la confiance à l'égard de la démocratie et garantit l'intégrité de nos institutions publiques.

Le gouvernement est attaché aux principes de l'ouverture, de la transparence et de la collaboration, et il modernisera le mode de fonctionnement de l'administration fédérale afin qu'il corresponde mieux aux valeurs et aux attentes des Canadiennes et des Canadiens.



En cette ère du numérique, les Canadiens ont des attentes élevées à l'égard des services qu'ils reçoivent. Il devrait en être de même pour leurs interactions avec le gouvernement. Dans le présent budget, le gouvernement propose des initiatives visant à améliorer la qualité et la rapidité des services à la clientèle essentiels fournis par l'Agence du revenu du Canada. En outre, il prend des mesures importantes afin de faire évoluer les services en ligne par l'entremise du site Canada.ca, et il entend établir de nouvelles normes de rendement en vue de favoriser une meilleure expérience client pour les Canadiens lorsqu'ils interagissent avec le gouvernement.

Les Canadiens s'attendent également à ce que le gouvernement soit ouvert et transparent. Le gouvernement est déterminé à rendre l'appareil de l'État plus transparent, et il offrira aux Canadiens un meilleur accès aux renseignements gouvernementaux, notamment en procédant à un examen de la *Loi sur l'accès à l'information*, en simplifiant les demandes de renseignements personnels et en rendant disponibles davantage de données du gouvernement.

DE MEILLEURS SERVICES POUR LES CANADIENS

AMÉLIORER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE OFFERTS PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

L'excellence du service est une priorité essentielle pour l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les Canadiens ont droit à des services de haute qualité qui leur sont fournis d'une façon telle qu'ils se sentent respectés et valorisés. Le budget de 2016 propose d'accorder 185,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 14,6 millions par année par la suite à l'ARC afin de respecter l'engagement du gouvernement à l'égard de l'excellence du service, et ce, par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives.

- En temps normal, l'ARC répond à plus de 23 millions d'appels par année. Toutefois, depuis un certain nombre d'années, la difficulté à obtenir la communication en raison des lignes souvent occupées et les longues périodes d'attente avant d'avoir les réponses voulues ont suscité de la frustration chez les Canadiens. Le fait d'investir dans l'amélioration des services téléphoniques permettra de réduire les périodes d'attente et la frustration pour des millions d'appelants. Le gouvernement propose également d'instaurer une nouvelle ligne exclusive de soutien téléphonique, qui fera l'objet d'un projet pilote auprès de fiscalistes afin de leur offrir un meilleur accès aux renseignements de l'ARC, au profit des millions de clients qu'ils servent.
- Chaque année, l'ARC envoie plus de 130 millions de lettres, mais un bon nombre d'entre elles peuvent cependant s'avérer difficiles à comprendre et parfois porter à confusion. Pour régler ce problème, le gouvernement propose d'investir pour revoir la structure, la conception et la présentation de sa correspondance, afin que toutes les communications soient simples et faciles à lire. Au cours des trois prochaines années, cette nouvelle présentation facile à lire sera adoptée dans la quasi-totalité des articles de correspondance que l'ARC enverra aux particuliers et aux entreprises.
- L'ARC collabore avec des bénévoles d'organismes communautaires locaux afin d'aider les Canadiens admissibles à revenu modeste à produire leur déclaration de revenus; ce programme fait en sorte que les particuliers à faible revenu reçoivent les prestations fiscales auxquelles ils ont droit. Le budget de 2016 propose de réaliser des investissements supplémentaires pour élargir ce programme, afin qu'un nombre encore plus élevé de Canadiens vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin. Le budget de 2016 propose en outre d'accorder un financement supplémentaire afin de mettre en œuvre une stratégie ciblée dans le but d'informer les non-déclarants à faible revenu des crédits d'impôt dont ils pourraient bénéficier.
- En ce qui concerne les règles régissant les organismes de bienfaisance et leurs activités politiques, l'ARC, en consultation avec le ministère des Finances, mobilisera les organismes de bienfaisance, dans le cadre de discussions avec des groupes d'intervenants et de consultations en ligne, afin de préciser les règles régissant les activités politiques des organismes de bienfaisance.
- Les améliorations proposées aux services viseront aussi à renforcer la capacité de régler les contestations présentées par les contribuables et d'informer ces derniers, le plus tôt possible et avec certitude, de leurs obligations fiscales. Le fait de résoudre les contestations dans de meilleurs délais assurera un traitement équitable des contribuables et permettra de donner rapidement suite à leurs préoccupations.

En plus de rehausser le seuil d'excellence des services offerts par l'ARC, les améliorations proposées viendront accroître la conformité et l'équité en rendant plus facile pour les contribuables d'éviter de faire des erreurs dans la préparation de leur déclaration et de remplir leurs obligations fiscales. Ainsi, l'ARC pourra centrer ses efforts en matière de conformité sur la lutte à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal agressif.

Aider les Canadiens à se prévaloir des prestations fiscales auxquelles ils ont droit

Grâce à l'accent mis sur l'amélioration du service à la clientèle, l'Agence du revenu du Canada (ARC) pourra prendre l'initiative de communiquer avec les particuliers qui sont admissibles à des prestations fiscales, mais qui ne s'en prévalent pas. Cette initiative aidera surtout les contribuables à faible revenu à remplir et à produire leur déclaration de revenus. Ces mesures aideront les particuliers à faible revenu, y compris les aînés, les Autochtones et les personnes handicapées.

Le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers offre de nombreux crédits, conçus spécialement pour aider les Canadiens à faible revenu (p. ex., le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée). Chaque année, cependant, un certain nombre de ces contribuables ne produisent pas de déclaration de revenus, ce qui les empêche de recevoir d'éventuelles prestations fiscales.

En vertu de la présente proposition, l'ARC enverrait des lettres aux particuliers qui n'ont pas produit leur déclaration de revenus afin de les informer qu'ils sont peut-être admissibles à des prestations. Cette initiative, dont le coût permanent s'élèvera à environ 1,8 million de dollars par année à compter de 2016-2017, aidera ces contribuables à recevoir les prestations fiscales auxquelles ils ont droit.

Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt est offert aux particuliers admissibles à revenu faible ou modeste. Dans le cadre de ce programme, des organismes communautaires organisent des comptoirs de préparation des déclarations de revenus et recourent aux services de bénévoles afin de préparer gratuitement des déclarations de revenus et de prestations tous les ans. L'an dernier, plus de 2 300 organismes communautaires et 17 000 bénévoles ont préparé et produit au-delà d'un demi-million de déclarations de revenus à l'échelle du pays.

Le budget de 2016 propose de réaliser un investissement permanent d'environ 4,0 millions de dollars par année, à compter de 2016-2017, afin de permettre à l'ARC d'élargir la portée du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin de joindre un plus grand nombre de Canadiens vulnérables et à faible revenu, y compris les aînés, les nouveaux arrivants (en mettant l'accent sur les réfugiés syriens), les personnes handicapées et les Autochtones.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SERVICES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement est résolu à simplifier l'accès aux services gouvernementaux en ligne et à établir de nouvelles normes de rendement pour les services fédéraux. Afin de soutenir cet engagement, le budget de 2016 propose d'accorder 17,8 millions de dollars sur cinq ans au Secrétariat du Conseil du Trésor pour appuyer l'élaboration d'une stratégie en matière de services axée sur la clientèle pour le gouvernement du Canada et terminer la migration des sites Web gouvernementaux vers le site Canada.ca.

GOUVERNEMENT OUVERT ET PARTICIPATION DES CANADIENS

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION

La transparence consiste également à permettre aux Canadiens d'accéder plus rapidement à leurs renseignements personnels détenus par le gouvernement. Afin que les Canadiens puissent accéder plus facilement à l'information du gouvernement, y compris à leurs renseignements personnels, le gouvernement propose de créer un site Web centralisé et simple, où les Canadiens pourront présenter des demandes à n'importe quelle institution gouvernementale. Ces demandes seront assorties d'une garantie de réponse en 30 jours pour les demandes de renseignements personnels : s'il faut plus de 30 jours pour répondre à une demande, le gouvernement présentera au demandeur et au commissaire à la protection de la vie privée une explication écrite pour justifier le retard. Le budget de 2016 propose de fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor 12,9 millions de dollars sur cinq ans pour ces activités.

De plus, à la lumière des consultations menées auprès du commissaire à l'information et des intervenants, et de conseils obtenus de la part des parlementaires, le gouvernement s'emploiera à respecter ses engagements en vue de redynamiser l'accès à l'information, notamment en permettant au commissaire à l'information d'ordonner la publication de renseignements du gouvernement. Il veillera également à ce que la *Loi sur l'accès à l'information* s'applique de façon adéquate aux cabinets du premier ministre et des ministres, ainsi qu'aux institutions administratives qui soutiennent les tribunaux et le Parlement.

ÉTENDRE LES INITIATIVES DE DONNÉES OUVERTES

Le gouvernement est déterminé à accélérer et à étendre les initiatives relatives aux données ouvertes et à mieux faire participer les Canadiens à l'élaboration des politiques. Le budget de 2016 propose d'accorder 11,5 millions de dollars sur cinq ans afin de doubler le budget du Secrétariat du Conseil du Trésor au titre des activités liées au gouvernement ouvert. Ce financement permettra au Secrétariat d'accroître sa capacité à mobiliser les Canadiens, d'élaborer et d'exécuter une stratégie ambitieuse en matière de gouvernement ouvert et d'accélérer l'offre de contenu numérique.

RÉFORME ÉLECTORALE

Le gouvernement s'est engagé à rétablir la confiance du public à l'égard du système politique, en démontrant aux Canadiens que leur vote compte et qu'il contribue à façonner les politiques que mènent les gouvernements. Comme première étape, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les parlementaires pour mettre sur pied un comité spécial composé de représentants de tous les partis, dont le mandat consisterait à étudier des options de réforme électorale qui feraient l'objet de consultations à l'échelle du pays. Le budget de 2016 propose un financement pouvant atteindre 10,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, pour la tenue d'activités d'information, de sensibilisation et d'incitation à la participation des Canadiens aux consultations sur la réforme du système électoral. Ces efforts compléteront les travaux du comité parlementaire afin que les réformes apportées à nos institutions démocratiques soient le fruit d'un processus de mobilisation ouvert et transparent qui fait appel à tous les Canadiens.

AUTORISATION PAR LE PARLEMENT DES EMPRUNTS D'ÉTAT

En 2016-2017, le gouvernement proposera des modifications législatives afin d'exiger l'approbation parlementaire des emprunts du gouvernement, dans le but d'accroître la transparence et la reddition de comptes devant le Parlement.

UN BON GOUVERNEMENT AU SERVICE DES CANADIENS

SE CONCENTRER SUR LES RÉSULTATS

Afin de s'assurer qu'il respecte ses engagements, le gouvernement mettra en œuvre une nouvelle approche en matière de résultats et d'exécution. Celle-ci comprendra la mise sur pied d'un comité du Cabinet chargé du programme du gouvernement, des résultats et des communications, présidé par le premier ministre, ainsi que d'une unité chargée des résultats et de la livraison au sein du Bureau du Conseil privé.

En se concentrant sur des résultats qui sont avantageux pour les Canadiens et en prenant des décisions fondées sur des éléments probants, qui reposent sur des données et des indicateurs significatifs, le gouvernement passe à une culture axée sur l'évaluation et les retombées. Il se dote aussi des outils nécessaires pour réaliser les priorités, canaliser les ressources vers les programmes et les activités qui procurent des bienfaits réels à la population canadienne et communiquer des renseignements utiles aux Canadiens et au Parlement.

De plus, le Bureau du Conseil privé joue un rôle clé pour ce qui est d'assurer le fonctionnement sans heurts du processus décisionnel du Cabinet et de faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement. Le gouvernement s'est engagé à accroître sa collaboration avec les provinces et les territoires, à mettre davantage l'accent sur les communications numériques et à apporter des modifications aux institutions démocratiques du Canada, comme la révision des processus relatifs aux nominations du gouverneur en conseil et aux nominations au Sénat et la mise en œuvre d'une réforme électorale.

Le budget de 2016 propose de verser jusqu'à 49 millions de dollars en 2016-2017, et jusqu'à 50 millions en 2017-2018, au Bureau du Conseil privé pour s'assurer que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour soutenir efficacement le programme du gouvernement, ainsi que pour renforcer la sécurité et effectuer les investissements nécessaires dans les mises à jour du cycle de vie des systèmes et des immeubles. Le gouvernement déposera des mesures législatives, au besoin, pour faire en sorte que l'appareil de l'État soit organisé de façon à obtenir des résultats optimaux pour les Canadiens.

RENFORCER LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement est déterminé à entretenir des relations solides, productives et empreintes de respect avec la fonction publique du Canada, étant donné l'avantage comparatif que procure au Canada cette institution qui figure parmi les meilleures du monde. Chaque fois qu'un fonctionnaire se rend au travail, il le fait au service du Canada, dans le but d'améliorer notre pays et la vie de tous les Canadiens. Le gouvernement, sous la direction du président du Conseil du Trésor, est déterminé à renforcer davantage cette institution de calibre mondial, afin de veiller à ce qu'elle fasse preuve d'innovation, de souplesse et de collaboration et qu'elle affiche un rendement élevé, en plus d'offrir des conseils fondés sur des éléments probants ainsi que des programmes et services de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes des Canadiens dans les collectivités de tout le pays. Le gouvernement est résolu à assurer le perfectionnement des dirigeants de la fonction publique ainsi que l'amélioration continue du milieu de travail sur la base d'éléments probants issus de sondages menés auprès des fonctionnaires.

EXAMINER LES DÉPENSES ET LE RÉGIME FISCAL

Le gouvernement s'est engagé à éliminer les programmes mal ciblés et inefficients, le gaspillage et les initiatives gouvernementales inefficaces et dépassées. Comme première étape en vue de respecter cet engagement, le budget de 2016 prévoit des réductions de 221 millions de dollars par année au chapitre des services professionnels, des déplacements et des publicités gouvernementales, à compter de 2016-2017. À l'avenir, sous la direction du président du Conseil du Trésor, le gouvernement ciblera d'autres changements et harmonisera mieux les dépenses du gouvernement avec les priorités.

De plus, le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que les dépenses fiscales fédérales soient équitables pour les Canadiens et soient faites de façon efficiente et responsable sur le plan financier. Des particuliers et des entreprises ont formulé des préoccupations en ce qui a trait à l'efficacité et à l'équité du régime fiscal, et par la façon dont le nombre croissant de dépenses fiscales a complexifié davantage le régime fiscal fédéral. Au cours de la prochaine année, le gouvernement mènera un examen du régime fiscal afin de déterminer s'il fonctionne bien pour les Canadiens, en vue d'éliminer les mesures fiscales mal ciblées et inefficaces.

INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

Depuis sa création en 2011, Services partagés Canada (SPC) s'est employé à regrouper l'infrastructure stratégique de la technologie de l'information (TI) du gouvernement du Canada afin de réaliser des économies d'échelle. Toutefois, le vérificateur général du Canada a récemment relevé certains problèmes à SPC, notamment celui de démontrer qu'il peut adéquatement atteindre ses objectifs de maintenir ou d'améliorer les services de TI pour servir efficacement les Canadiens. Il est indispensable d'investir dans les systèmes essentiels à la mission pour assurer que le gouvernement peut atteindre ces objectifs et offrir des services de haute qualité aux Canadiens. À cette fin, le budget de 2016 propose d'accorder à Services partagés Canada un total de 383,8 millions de dollars selon la comptabilité de caisse pour 2016-2017 et pour 2017-2018, afin de soutenir la transformation des systèmes de TI, les centres de données et les réseaux de télécommunications du gouvernement.

TRANSFORMER LES SYSTÈMES DE SERVICES ADMINISTRATIFS DU GOUVERNEMENT

Les ministères et organismes fédéraux possèdent actuellement leurs propres plateformes de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de gestion de l'information. En raison de cette multitude de plateformes, il est difficile de réunir des données à l'échelle gouvernementale pour les Canadiens et d'optimiser les ressources en réalisant des économies en matière de services administratifs. Le budget de 2016 propose d'accorder 75,2 millions de dollars sur deux ans afin d'appuyer le remplacement de ces plateformes par des systèmes pangouvernementaux. Cette initiative de transformation des services administratifs, lorsqu'elle sera terminée, devrait entraîner une baisse importante des coûts annuels liés au fonctionnement et à l'entretien de ces fonctions ainsi qu'une amélioration de la prestation de services aux Canadiens.

NÉGOCIER DE BONNE FOI AVEC LES SYNDICATS DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

Une nouvelle série de négociations collectives entre le gouvernement et les agents négociateurs de la fonction publique fédérale a été amorcée en 2014 en vue de renouveler les 59 conventions collectives de la fonction publique. Le gouvernement est déterminé à négocier de bonne foi afin d'en arriver à des ententes qui sont équitables pour les fonctionnaires et pour les Canadiens.

Comme preuve de sa volonté de respecter dans sa totalité le processus de négociation collective, le gouvernement a déjà présenté de nouvelles dispositions législatives visant à abroger les dispositions législatives qui lui accordent le pouvoir de modifier unilatéralement le système de congés d'invalidité et de maladie. Il a aussi annulé la décision du gouvernement précédent de comptabiliser des économies issues des modifications apportées au système de congés d'invalidité et de maladie avant la fin des négociations. Le gouvernement tiendra également des consultations sur les modifications apportées à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* en application de la loi d'exécution du budget de 2013.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE CONDITION FÉMININE CANADA

Les politiques publiques ont des effets différents sur les hommes et les femmes, et le gouvernement doit tenir compte de ces différences au moment de prendre des décisions. À cette fin, le budget de 2016 propose de renforcer les capacités de Condition féminine Canada. Les fonds serviraient à étendre la présence régionale de l'organisme dans l'ensemble du Canada et à soutenir les organismes locaux qui se penchent sur les questions liées à la condition féminine et à l'égalité des sexes. Les fonds proposés garantiraient en outre une analyse comparative entre les sexes plus uniforme à l'échelle du gouvernement fédéral en vue d'assurer une prise de décisions plus éclairée; ils soutiendraient également la création d'une unité spécialisée de recherche et d'évaluation au sein de l'organisme, chargée de présenter des recherches novatrices et fondées sur des données probantes qui portent sur des questions concernant les femmes. L'investissement total serait de 23,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017.

PROCESSUS RELATIF À L'INTÉGRITÉ DES PROGRAMMES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Pour bâtir un meilleur gouvernement, il faut porter attention à la gestion des risques opérationnels et de programme critiques qui découlent de facteurs comme l'évolution des pressions liées à la charge de travail, la détérioration des actifs, l'inflation des prix des programmes et d'autres catalyseurs de coût des programmes. Dans cette optique, le Conseil du Trésor règlera les questions pangouvernementales portant sur l'intégrité des programmes en vue d'améliorer le service à la clientèle et d'assurer la santé et la sécurité des employés. Par exemple, la Gendarmerie royale du Canada et la Garde côtière canadienne sont des organisations fédérales qui ont été cernées comme nécessitant des fonds additionnels pour la prestation de services essentiels aux Canadiens.

Pour aborder ces questions et d'autres questions de gestion des risques, le budget de 2016 propose de verser 500 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin d'appuyer le processus de gestion du Conseil du Trésor. Au fur et à mesure que des décisions sont prises, les montants correspondants seront présentés de façon transparente au Parlement à des fins d'approbation par l'entremise du Budget des dépenses.

Tableau 7.1

UN GOUVERNEMENT OUVERT ET TRANSPARENT

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
De meilleurs services pour les Canadiens				
Améliorer les services à la clientèle offerts par l'Agence du revenu du Canada		61	50	111
Stratégie en matière de services du gouvernement du Canada		8	7	14
Total partiel – De meilleurs services pour les Canadiens		68	56	125
Gouvernement ouvert et participation des Canadiens				
Améliorer l'accès à l'information		3	4	7
Étendre les initiatives de données ouvertes		2	2	5
Réforme électorale		8	1	9
Total partiel – Gouvernement ouvert et participation des Canadiens		13	7	20
Un bon gouvernement au service des Canadiens				
Se concentrer sur les résultats		49	50	99
Examiner les dépenses et le régime fiscal		-221	-221	-442
Investir dans la technologie de l'information du gouvernement		126	95	221
Transformer les systèmes de services administratifs du gouvernement		70	5	75
Renforcer les capacités de Condition féminine Canada		3	5	8
Processus relatif à l'intégrité des programmes du Conseil du Trésor		250	250	500
Total partiel – Un bon gouvernement au service des Canadiens		277	184	461
Total		359	248	607
Coût budgétaire net		359	248	607

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Chapitre 8

UN RÉGIME FISCAL ÉQUITABLE ET UN SECTEUR FINANCIER VIGOUREUX

INTRODUCTION

Le gouvernement a la ferme intention de prévenir l'activité économique clandestine, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive. Le budget de 2016 prévoit accroître les ressources afin que les lois fiscales soient administrées et respectées de manière plus efficace et propose des mesures pour améliorer l'intégrité du régime fiscal du Canada. Le budget de 2016 contient également d'autres mesures fiscales qui toucheront les entreprises et les particuliers.

Le secteur financier joue un rôle essentiel dans l'économie du Canada. Le budget de 2016 propose des mesures pour en renforcer la saine gestion, accroître la concurrence et mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

RENDRE LE RÉGIME FISCAL PLUS ÉQUITABLE

Par souci d'équité pour tous les contribuables, il est important d'empêcher l'activité économique clandestine, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive. À cette fin, il importe de fournir à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les ressources suffisantes pour qu'elle puisse administrer et faire respecter les lois fiscales de façon efficace. Cela requiert également des mesures, notamment des mesures législatives, pour améliorer l'intégrité du régime fiscal du Canada – tant sur le plan international que national – pour en assurer le fonctionnement attendu. Le budget de 2016 propose plusieurs mesures qui améliorent l'équité et l'intégrité du régime fiscal. Ces mesures serviront à appuyer l'objectif de mettre l'économie au service de tous.

AMÉLIORER L'OBSERVATION DES RÈGLES FISCALES

Pour que tous les contribuables s'acquittent de leur juste part des impôts, le budget de 2016 propose un certain nombre de mesures visant à prévenir l'évasion fiscale et à améliorer l'observation des règles fiscales.

SANCTIONNER L'ÉVASION FISCALE ET LUTTER CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL

L'évasion fiscale et l'évitement fiscal agressif par des particuliers et des entreprises entraînent un coût budgétaire pour les gouvernements et les contribuables, en plus de miner l'équité et l'intégrité du régime fiscal. Le budget de 2016 propose d'investir 444,4 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre à l'ARC de faire encore davantage pour réprimer l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal grâce aux mesures suivantes : embaucher des vérificateurs et des spécialistes supplémentaires, développer une infrastructure solide de renseignement d'affaires, intensifier les activités de vérification et améliorer la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.

Comme l'ARC a fait la preuve de sa capacité à répondre aux attentes en menant des interventions ciblées pour vérifier l'observation des règles fiscales, le budget de 2016 tient compte de l'incidence prévue de ces mesures sur les revenus, soit 2,6 milliards de dollars sur cinq ans. Ce montant n'inclut pas le gain qu'en retireront les provinces et les territoires par suite de ces initiatives qui feront augmenter les revenus fiscaux.

RENFORCER LE RECOUVREMENT DES IMPÔTS

Le succès de l'ARC dans la lutte contre la planification fiscale agressive, l'économie clandestine et l'évasion fiscale se trouve amoindri lorsque l'Agence ne recouvre pas les revenus prévus. Le budget de 2016 propose de fournir 351,6 millions de dollars sur cinq ans à l'ARC pour accroître sa capacité à recouvrer les dettes fiscales impayées. Cette mesure proposée devrait permettre le recouvrement de 7,4 milliards de dollars supplémentaires en dettes fiscales sur cinq ans. Cette stratégie viendra s'ajouter aux efforts actuels visant à encourager un paiement plus rapide des dettes fiscales en souffrance et à s'entendre avec les personnes qui ne peuvent pas payer le plein montant exigible.

Améliorer l'observation des règles fiscales profite à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens

Par souci d'équité pour tous les contribuables, il est important d'empêcher l'activité économique clandestine, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive. Pour y arriver, il importe avant tout que l'ARC puisse disposer des ressources suffisantes pour faire respecter les lois fiscales de manière efficace.

Au cours des dernières années, l'ARC a pris des mesures importantes pour détecter, corriger et décourager les cas de non-observation. Elle a notamment mis l'accent sur les segments à risque élevé de la population, renforcé les partenariats stratégiques avec des pays et des organisations clés, développé des outils de renseignement d'affaires afin d'utiliser de manière optimale toutes les données fiscales disponibles et renforcé la capacité d'évaluation des risques.

D'autres investissements pour réprimer l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal accroîtront la capacité de l'ARC à repérer les personnes qui pratiquent, de manière agressive, l'évasion fiscale ou évitent de payer des impôts, ce qui améliorera l'équité du régime fiscal pour tous.

- Pour y arriver, l'ARC embauchera des vérificateurs et des fiscalistes additionnels, développera une infrastructure du renseignement d'affaires plus robuste, accroîtra les activités de vérification et améliorera la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.
- L'ARC intensifiera son travail de sensibilisation afin de s'assurer que les contribuables comprennent et respectent leurs obligations fiscales. L'observation des règles fiscales s'en trouvera améliorée grâce à l'adoption de la méthode consistant à « bien faire dès le début » pour éduquer, informer et aider les contribuables en améliorant le service et en encourageant l'observation volontaire.

RENFORCER L'INTÉGRITÉ FISCALE

Le régime fiscal du Canada doit sans cesse être ajusté pour qu'il fonctionne comme prévu et contribue à l'objectif d'une économie au service de tous. Les ajustements réguliers pour s'attaquer à la planification fiscale sont conformes aux principes d'équité, d'efficacité économique et de gestion budgétaire responsable.

Sur la scène internationale, le Canada participe activement aux efforts multilatéraux concertés visant à lutter contre « l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices » (projet « BEPS » – de l'anglais *base erosion and profit shifting*) et à accroître la transparence au moyen de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers entre administrations fiscales. Au plan national, le défi le plus grand consiste à éviter que les entreprises et les particuliers fortunés retirent des avantages fiscaux imprévus en recourant à des techniques de planification fiscale sophistiquées qui font intervenir des sociétés privées ou d'autres mécanismes.

Le budget de 2016 propose des mesures pour améliorer l'intégrité du régime fiscal du Canada, tant sur le plan international que national, afin de protéger l'assiette fiscale et d'accroître la confiance des Canadiens envers un régime équitable pour tous. En outre, ces mesures protègent les revenus des provinces provenant des assiettes fiscales communes.

RENFORCER L'INTÉGRITÉ FISCALE INTERNATIONALE

Le Canada et d'autres membres du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) collaborent afin de formuler des recommandations visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Ces mécanismes de planification fiscale internationale sont utilisés par des entreprises multinationales afin de réduire leurs impôts au minimum de manière inappropriée, notamment par le transfert de bénéfices imposables à l'extérieur des juridictions où l'activité économique sous-jacente a eu lieu.

Dans le cadre de ses efforts pour protéger l'intégrité de l'assiette fiscale canadienne, le gouvernement du Canada donne suite à certaines recommandations du projet BEPS :

- Le budget de 2016 propose de nouvelles dispositions législatives visant à renforcer la documentation sur l'établissement des prix de transfert en instaurant la déclaration pays par pays pour les grandes entreprises multinationales.

- L'ARC met en application des orientations internationales révisées sur l'établissement des prix de transfert par les multinationales, ce qui permet une meilleure interprétation du principe des entreprises de pleine concurrence.
- Le Canada prend part au travail sur la scène internationale en vue d'élaborer un instrument multilatéral qui permettra de simplifier la mise en œuvre des recommandations issues du projet BEPS liées aux conventions fiscales, y compris la lutte contre l'abus de ces conventions.

L'ARC effectuera également l'échange spontané avec d'autres administrations fiscales des décisions relatives à l'impôt qui pourraient potentiellement soulever des préoccupations liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices.

Le gouvernement protège aussi l'intégrité du régime fiscal international du Canada en prenant des mesures dans d'autres secteurs. Plus précisément, le budget de 2016 propose les mesures suivantes :

- Élargir l'application des règles d'impôt sur le revenu relatives aux mécanismes de prêts adossés se rapportant à des redevances, et instaurer un ensemble de règles semblables au sein des règles sur les prêts aux actionnaires.
- Empêcher les distributions transfrontalières inappropriées de capital libres d'impôt à des non-résidents en limitant l'application d'une exception actuelle à la règle contre le dépouillement de surplus transfrontalier.

Le gouvernement est déterminé à redoubler d'efforts afin de combattre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale à l'échelle internationale. L'échange de renseignements entre administrations fiscales est un outil important pour promouvoir l'observation, lutter contre l'évasion fiscale internationale et assurer la confiance du public à l'égard de l'équité du régime fiscal. En novembre 2015, les dirigeants du G20 ont confirmé leur volonté d'entreprendre l'échange automatique de renseignements en ce qui a trait aux comptes financiers détenus par des non-résidents, en vertu de la norme de déclaration commune élaborée par l'OCDE. Plus de 90 juridictions se sont engagées à mettre en œuvre cette nouvelle norme. Le Canada a l'intention de la mettre en application à compter du 1^{er} juillet 2017, ce qui rendra possibles les premiers échanges de renseignements avec d'autres pays en 2018. Le gouvernement publiera dans un avenir rapproché des propositions législatives afin d'obtenir les commentaires du public.

RENFORCER L'INTÉGRITÉ FISCALE AU CANADA

La capacité des personnes fortunées d'utiliser des sociétés privées pour réduire ou reporter l'impôt de manière inappropriée constitue une source d'inquiétudes à l'échelle nationale. Pour répondre à cette préoccupation, et à titre d'initiatives préliminaires dans le contexte de l'examen du régime fiscal qui sera effectué dans l'année à venir, le budget de 2016 propose les mesures suivantes :

- empêcher les propriétaires d'entreprises de profiter plus d'une fois de la déduction de 500 000 \$ accordée aux petites entreprises au moyen de sociétés de personnes et de structures impliquant des sociétés complexes;
- s'assurer que le revenu de placement dérivé d'une entreprise exploitée activement par une société associée ne soit pas admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (et soit imposé au taux général d'imposition sur le revenu des sociétés) dans certaines circonstances;
- s'assurer que les sociétés associées ne peuvent pas contourner le plafond du capital imposable de 15 millions de dollars dans certaines circonstances;
- éliminer les échappatoires qui permettent aux sociétés privées d'utiliser une police d'assurance-vie pour distribuer des montants libres d'impôt qui seraient autrement imposables.

De plus, le budget de 2016 propose des mesures pour :

- protéger l'intégrité des règles de calcul des gains et des pertes de change dans les opérations communément désignées comme des opérations de remisage de dettes;
- empêcher la reconnaissance asymétrique des gains et des pertes sur les produits dérivés à des fins fiscales;
- empêcher le report de l'impôt sur les gains en capital par les investisseurs dans des sociétés de placement à capital variable organisées comme fonds de substitution;
- instaurer une nouvelle règle selon laquelle la partie de tout gain réalisé sur la vente d'un billet lié qui est attribuable au rendement variable du billet serait traitée comme des intérêts sur le billet;
- s'assurer que l'allègement de la taxe d'accise sur le combustible diesel utilisé comme mazout ou pour produire de l'électricité cible des cas précis.

Les mesures d'intégrité proposées dans le présent budget devraient accroître les revenus fiscaux de plus de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017.

À la suite de consultations tenues en 2015, le budget de 2016 confirme aussi l'intention du gouvernement de maintenir une règle selon laquelle le revenu tiré d'un bien est admissible comme revenu d'une entreprise exploitée activement lorsque l'entreprise a plus de cinq employés à temps plein.

À l'avenir, le gouvernement continuera de cerner et de contrer les stratagèmes de planification fiscale afin de s'assurer que le régime fiscal fonctionne de la manière la plus équitable et efficace possible.

AUTRES MESURES FISCALES

D'autres mesures fiscales touchant les entreprises et les particuliers sont exposées ci-après. Toutes les nouvelles mesures fiscales qui sont proposées dans le budget de 2016 sont décrites en détail dans le document d'accompagnement *Mesures fiscales : renseignements supplémentaires*.

TAUX D'IMPOSITION DES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises – des professionnels de la santé aux petits fabricants – fournissent des biens et des services importants, créent des débouchés et renforcent les collectivités partout au Canada. Elles bénéficient aussi de conditions fiscales favorables, notamment d'un taux d'imposition réduit de 10,5 % sur la première tranche de 500 000 \$ de leur revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. Ce taux réduit leur permet de conserver une plus grande partie de leurs gains, qui peuvent alors être réinvestis pour soutenir la croissance et la création d'emplois.

Le budget de 2016 propose que toute autre réduction du taux d'imposition du revenu des petites entreprises soit différée.

IMMOBILISATIONS ADMISSIBLES

Aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu, les immobilisations admissibles comprennent des biens incorporels comme l'achalandage, les permis, les droits de franchise et les quotas de durée indéfinie, de même que certains autres droits. Le budget de 2016 propose de simplifier le régime de l'impôt sur le revenu en abrogeant le régime des immobilisations admissibles et en le remplaçant par une nouvelle catégorie de déduction pour amortissement (DPA). Dans le cadre de ce changement, le budget de 2016 propose également de permettre que les soldes peu élevés d'immobilisations admissibles reportés dans la nouvelle catégorie de DPA puissent être déduits plus rapidement. Le budget propose en outre de permettre qu'un montant pouvant atteindre 3 000 \$ en frais de constitution d'une société soit déduit à titre de dépense courante. Cette dernière mesure permettra à environ 80 % des entreprises nouvellement constituées en société de déduire le montant intégral de leurs dépenses de constitution en société au cours de leur première année.

DONS DE BIENS IMMOBILIERS ET D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

Le budget de 2015 proposait d'accorder, à compter de 2017, une exonération de l'impôt sur le revenu à l'égard des gains en capital sur certaines dispositions d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers, et ce, lorsque le produit en espèces de la disposition est versé à un organisme de bienfaisance enregistré ou à un autre donataire reconnu dans un délai de 30 jours. Le budget de 2016 confirme que le gouvernement n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec cette mesure.

DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ POUR LES INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

Une déduction pour amortissement (DPA) accéléré est actuellement disponible pour certaines installations de gaz naturel liquéfié (GNL). Pour les biens acquis avant 2025, un taux effectif de DPA de 30 % est disponible pour le matériel de liquéfaction admissible et de 10 % pour les immeubles connexes. Ce traitement sert d'incitatif à l'investissement dans de nouvelles installations qui fournissent du GNL à de nouveaux marchés. Conformément à l'engagement pris par le Canada dans le cadre du G20 d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles à moyen terme, le gouvernement prévoit maintenir cet avantage fiscal conformément à la loi actuelle, et d'en permettre l'expiration selon le calendrier prévu.

RÉTABLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À UNE SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE DE TRAVAILLEURS

Afin de faciliter l'accès au capital de risque pour les petites et moyennes entreprises et d'aider la classe moyenne à épargner, le budget de 2016 propose de rétablir le crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs (SCRT) au taux de 15 % pour les achats d'actions de SCRT de régime provincial pour l'année d'imposition 2016 et les suivantes. Cette mesure procurera un allègement fiscal fédéral d'environ 815 millions de dollars au cours de la période de 2015-2016 à 2020-2021.

RENFORCER LE SECTEUR FINANCIER POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le cadre du secteur financier du Canada établit un équilibre entre différents objectifs : assurer la stabilité, favoriser la concurrence et répondre aux besoins en évolution des consommateurs et des entreprises. Le secteur financier joue un rôle essentiel dans l'affectation efficace de capitaux aux entreprises et aux ménages dans l'ensemble de l'économie. Il doit continuer à jouer ce rôle de manière efficace afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive au Canada.

Le secteur financier du Canada jouit d'une renommée mondiale, et sa résilience et sa stabilité ne se sont pas démenties pendant les jours les plus sombres de la crise financière et dans le sillage de celle-ci. Cependant, la force du secteur financier du Canada ne doit pas être tenue pour acquise ni faire obstacle aux mesures visant à en renforcer la solidité, à accroître la concurrence et à mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Cela revêt encore plus d'importance à un moment où de nouvelles forces du marché et de nouveaux risques, comme la technologie financière, l'évolution de la réglementation mondiale et l'incertitude de la conjoncture économique et des marchés à l'échelle internationale, présentent des défis pour l'économie et le système financier du Canada.

Le gouvernement est déterminé à mettre de l'avant des mesures qui favoriseront des conditions permettant aux institutions financières et aux régimes de retraite sous réglementation fédérale de miser sur leurs forces actuelles et de s'adapter à un monde en évolution, tout en surveillant de près les risques et les vulnérabilités et en les traitant de manière efficace.

AMÉLIORER LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les consommateurs de produits et de services financiers canadiens méritent une protection qui soit à la hauteur de leurs besoins. De plus, le cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers doit pouvoir fournir de la clarté afin d'orienter l'exploitation des banques sous réglementation fédérale.

Des modifications à la *Loi sur les banques* seront proposées afin de moderniser le cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers en précisant et en renforçant la protection des consommateurs au moyen d'un nouveau chapitre dans la *Loi*. Les modifications réaffirmeront l'intention du gouvernement d'avoir un système de règles exclusives pour assurer un système bancaire national efficient dans l'ensemble du pays. Le gouvernement collaborera avec les provinces, les territoires et les intervenants afin d'appuyer la mise en œuvre du cadre, en plus de favoriser l'éducation des consommateurs et la littératie financière.

Protection des consommateurs de produits et de services financiers visant les banques

Le cadre actuel de protection des consommateurs de produits et de services financiers visant les banques est conçu pour donner aux consommateurs les outils dont ils ont besoin pour prendre les décisions financières appropriées. Les dispositions actuelles sont dispersées dans la *Loi sur les banques* et des règlements connexes. Le nouveau chapitre de la *Loi* portant sur les consommateurs rassemblera ces dispositions disparates pour créer un cadre consolidé exhaustif et inclure des règles ciblées et plus souples pour la protection des consommateurs afin de mieux répondre aux besoins en évolution des Canadiens. Il présentera aussi un ensemble de principes directeurs, indiquant que les banques devraient agir de manière équitable et responsable et que les consommateurs devraient pouvoir être en mesure de prendre eux-mêmes des décisions financières éclairées. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada continuera de surveiller la conformité au cadre réglementaire et collaborera avec les intervenants pour améliorer les initiatives d'éducation des consommateurs et de littératie financière, en mettant l'accent sur la gestion des finances et des dettes des ménages.

RENOUVELER LES LOIS RÉGISSANT LE SECTEUR FINANCIER

Les lois fédérales régissant les institutions financières contiennent des dispositions de temporarisation, qui obligent le Parlement à renouveler tous les cinq ans les lois sur les banques et les assurances. Il a ainsi l'occasion d'examiner le cadre législatif et réglementaire à la lumière des nouvelles tendances et des développements récents, pour s'assurer qu'il demeure vigoureux et solide sur le plan technique.

Au cours des prochains mois, le ministère des Finances lancera un examen des lois visant le secteur financier et amorcera des consultations auprès des intervenants. Pour appuyer l'examen, le budget de 2016 propose d'accorder au Ministère un montant de 4,2 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2016-2017, et de reporter de deux ans la date fixée par la disposition de temporarisation actuelle, soit au 29 mars 2019.

INSTAURER UN RÉGIME DE RECAPITALISATION INTERNE DES BANQUES

Pour protéger les contribuables canadiens dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une grande banque, le gouvernement propose la mise en œuvre d'un système de recapitalisation interne qui renforcerait le fait que ce sont les actionnaires des banques et leurs créanciers qui sont responsables des risques courus par les banques, et non les contribuables. Cette mesure permettrait aux autorités de convertir en actions ordinaires une dette à long terme admissible d'une banque d'importance systémique en faillite, afin de recapitaliser la banque et de lui permettre de poursuivre ses opérations sans devoir fermer ses portes. Une telle mesure s'harmonise avec ce qui se fait à l'international pour contrôler les risques possibles pour le système financier et l'économie générale des institutions considérées comme « trop grandes pour faire faillite ».

Le gouvernement propose d'instaurer une loi-cadre pour le régime, ainsi que des améliorations connexes à la trousse d'outils du Canada en matière de résolution bancaire. Des règlements et lignes directrices établissant d'autres caractéristiques du régime suivront. Les intervenants auront ainsi une occasion additionnelle de faire des observations sur les éléments du régime proposé.

Régime de recapitalisation interne pour les banques

Le système financier du Canada a bien fonctionné pendant la crise financière mondiale de 2008. Depuis, le Canada participe activement au programme de réforme du secteur financier du G-20 qui vise à contrôler les facteurs responsables de la crise. Cela comprend les efforts internationaux déployés pour atténuer les risques possibles pour le système financier et l'économie générale des institutions considérées comme « trop grandes pour faire faillite ». La mise en œuvre d'un système de recapitalisation interne pour les banques d'importance systémique nationale du Canada viendrait renforcer notre trousse d'outils de résolution bancaire de manière à ce qu'elle demeure conforme aux pratiques exemplaires d'États semblables et aux normes internationales adoptées par le G-20.

ANALYSER LE SECTEUR DU LOGEMENT ET L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES

Les ménages s'appuient sur les données du marché du logement pour prendre des décisions éclairées au moment d'acheter et de vendre leur maison, alors que les gouvernements s'appuient sur les données pour concevoir des politiques de logement efficaces. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de comprendre parfaitement le rôle des acheteurs étrangers dans le marché du logement canadien puisqu'il n'existe pas un ensemble de données exhaustives et fiables sur le nombre d'habitations vendues à de tels acheteurs.

Le budget de 2016 propose de combler cette lacune en affectant 500 000 \$ à Statistique Canada en 2016-2017 afin d'élaborer des méthodes pour rassembler des données sur les achats d'habitations canadiennes par des acheteurs étrangers. Cette initiative pourrait inclure une collaboration avec les provinces, notamment la Colombie-Britannique, qui vient d'annoncer son intention de demander aux acheteurs d'habitation de déclarer s'ils sont citoyens ou résidents permanents du Canada ou d'un autre pays.

Un marché du logement stable et sûr protège ce qui constitue l'investissement le plus important de nombreuses familles canadiennes de la classe moyenne. Le 11 décembre 2015, le gouvernement a annoncé des mesures concertées afin de renforcer la résilience du système de financement du logement du Canada, d'accroître la discipline du marché en matière de prêts résidentiels et de favoriser la stabilité à long terme et une croissance économique équilibrée³. Le gouvernement continuera de surveiller de près les vulnérabilités liées au logement et à la dette des consommateurs, et il est prêt à mettre d'autres mesures en œuvre au besoin.

³ Le ministre des Finances du Canada a annoncé une augmentation de la mise de fonds initiale pour les prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement, qui passe de 5 à 10 % pour la partie du prix de la propriété dépassant 500 000 \$ à compter du 15 février 2016; la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a annoncé une augmentation des droits de cautionnement pour les programmes de titrisation de la SCHL à compter du 1^{er} juillet 2016; et le Bureau du surintendant des institutions financières a annoncé des plans de mise à jour des exigences réglementaires en capital pour les hypothèques résidentielles.

SURVEILLER LES RISQUES SYSTÉMIQUES POUR LE SYSTÈME FINANCIER

La capacité de surveiller les risques systémiques émergents et les vulnérabilités du système financier du Canada et d'y répondre est essentielle pour favoriser la stabilité financière et la croissance économique.

En décembre 2011, la Cour suprême du Canada a conclu que le Parlement avait un rôle à jouer dans la gestion des risques systémiques des marchés de capitaux du Canada et dans la collecte de données à l'échelle du pays. Le gouvernement compte s'acquitter de ces responsabilités dans un esprit de collaboration et en faisant preuve de respect à l'égard des compétences provinciales et territoriales. Un document de consultation sur la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* proposée par le gouvernement fédéral a été publié aux fins de commentaires publics en septembre 2014. À la lumière des résultats de cette consultation, le gouvernement publiera au plus tard cet été une ébauche révisée de *la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* proposée.

Le gouvernement fera également des investissements pour rehausser la qualité et le caractère actuel des données économiques et financières afin d'appuyer la stabilité financière nationale et internationale. Le budget de 2016 propose d'affecter 13,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de permettre à Statistique Canada de produire quatre nouveaux produits de données et de combler les lacunes dans les données actuelles afin de respecter la Norme spéciale de diffusion des données Plus du Fonds monétaire international.

APPUYER UN SYSTÈME DES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT SOLIDE DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Le cadre législatif fédéral sur les coopératives de crédit offre une possibilité pour les coopératives de crédit qui cherchent à prendre de l'expansion à l'échelle régionale ou nationale. Reconnaissant que les coopératives de crédit qui envisagent d'adopter le cadre fédéral peuvent faire face à des défis de transition, le gouvernement proposera des mesures législatives afin de fournir une protection ciblée contre les risques transitoires et de faciliter un processus d'entrée sans heurt.

RAFFERMIR LE CADRE DE RÉGLEMENTATION ET DE SUPERVISION POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

Le budget de 2016 propose des changements aux pouvoirs en matière d'accord de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et annonce un processus de consultation sur une règle d'investissement pour les régimes de retraite.

Le gouvernement propose d'élargir la portée de sa capacité à conclure des accords bilatéraux avec les provinces en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, ce qui permettra aux gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer plus facilement pour superviser certains régimes de retraite.

Le gouvernement vise à établir un cadre législatif et réglementaire efficace qui procure aux régimes de retraite une marge de manœuvre leur permettant de trouver les meilleures possibilités de placement, tout en protégeant l'épargne-retraite des Canadiens. À cette fin, le gouvernement entreprendra sous peu des consultations publiques sur l'utilité de la règle d'investissement empêchant les régimes de retraite de détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote d'une entreprise.

ASSURER LA GESTION EFFICACE CONTINUE DES FINANCES DU CANADA

Les lois qui appuient la gestion des finances du Canada et la gouvernance du secteur financier sont examinées régulièrement afin d'assurer qu'elles demeurent efficaces et à jour.

Le gouvernement examinera la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les lois connexes, et pourrait ensuite y proposer des modifications, afin de s'assurer qu'elles continuent d'appuyer une gestion efficace des fonds fédéraux. Il examinera également les lois liées à la supervision du secteur financier fédéral et à certaines sociétés d'État afin d'assurer une gouvernance et un fonctionnement efficaces.

Tableau 8.1

UN RÉGIME FISCAL ÉQUITABLE ET UN SECTEUR FINANCIER VIGOUREUX

M\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Rendre le régime fiscal plus équitable				
Réprimer l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal		-154	-312	-466
Renforcer le recouvrement des impôts		32	56	88
Renforcer l'intégrité fiscale		-124	-205	-329
Total partiel – Rendre le régime fiscal plus équitable		-246	-461	-707
Autres mesures fiscales				
	25	130	-230	-75
Renforcer le secteur financier pour soutenir la croissance économique				
Renouveler les lois régissant le secteur financier		1	1	1
Analyser le secteur du logement et l'endettement des ménages		1		1
Surveiller les risques systémiques pour le système financier		2	3	5
Total partiel – Renforcer le secteur financier pour soutenir la croissance économique		4	4	7
Total	25	-113	-688	-775
Coût budgétaire net	25	-113	-688	-775

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Annexe 1

PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES – MOYENNE DES PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche est appuyée par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international.

Le ministère des Finances mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en février 2016⁴.

Des économistes de 15 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de février 2016 :

- Banque Royale du Canada;
- Banque Scotia;
- BMO Marchés des capitaux;
- Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Le Conference Board du Canada;
- Desjardins;
- Deutsche Bank (Canada);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- Financière Banque Nationale;
- Groupe Financier Banque TD;
- IHS Global Insight;
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
- Marchés mondiaux CIBC;
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique);
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Lors de l'enquête de février 2016, les économistes du secteur privé ont révisé à la baisse leur prévision moyenne concernant le PIB réel et l'inflation du PIB en 2016 comparativement à la *Mise à jour des projections économiques et budgétaires* (Mise à jour de l'automne 2015) de novembre 2015. Ils tenaient ainsi compte des répercussions de la chute des prix du pétrole brut depuis la Mise à jour de l'automne 2015 et de l'incertitude accrue et persistante sur la scène économique mondiale. Toutefois, pour 2017 et les années suivantes, la croissance prévue a peu changé depuis la Mise à jour de l'automne de 2015.

⁴ L'enquête de février n'a pas été rajustée pour tenir compte de la publication des comptes économiques canadiens pour le quatrième trimestre de 2015, le 1^{er} mars. Cependant, le niveau du PIB nominal au quatrième trimestre était conforme aux projections issues de l'enquête de février 2016 auprès d'économistes du secteur privé, et les données du quatrième trimestre n'ont donc aucune conséquence pour les projections économiques et budgétaires (qui sont fondées sur l'enquête de février 2016) présentées dans ce budget.

Les économistes du secteur privé s'attendent maintenant à une croissance du PIB réel de 1,4 % en 2016, en baisse par rapport au taux de 2,0 % prévu au moment de la Mise à jour de l'automne 2015. La croissance du PIB réel en 2017 et au cours des années suivantes est demeurée en moyenne inchangée par rapport à la Mise à jour de l'automne 2015 (tableau A1.1).

Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) a continué de chuter à la fin de 2015 et au début de cette année. Les économistes s'attendent maintenant à ce que le prix du pétrole brut WTI demeure faible à 40 \$US le baril en moyenne en 2016 et qu'il augmente ensuite à 63 \$US le baril d'ici 2020, comparativement à une hausse de 54 \$US à 74 \$US au cours de la même période prévue dans la Mise à jour de l'automne 2015.

Les prix moins élevés du pétrole brut ont mené les économistes du secteur privé à revoir à la baisse leurs prévisions concernant l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie), mais uniquement pour 2016. D'après l'enquête de février, l'inflation du PIB devrait s'établir à 1,0 % en 2016, comparativement au taux de 2,1 % prévu dans la Mise à jour de l'automne 2015.

En raison de ces facteurs, la croissance du PIB nominal pour 2016 prévue lors de l'enquête de février auprès d'économistes du secteur privé s'établit à 2,4 % (comparativement à 4,2 % prévu dans la Mise à jour de l'automne 2015). Dans l'ensemble, le PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) prévu dans l'enquête de février pour la période de 2016 à 2020 est inférieur de 27 milliards de dollars par année, en moyenne, aux hypothèses de planification de la Mise à jour de l'automne 2015.

Les économistes ont augmenté de 0,1 point de pourcentage en moyenne les taux de chômage annuels prévus pour la période de 2016 à 2020. Ils s'attendent maintenant à ce que le taux de chômage se situe en moyenne à 7,1 % en 2016 pour ensuite baisser jusqu'à 6,3 % en 2020.

L'inflation de l'indice des prix à la consommation prévue pour 2016 a été revue à la baisse pour s'établir à 1,6 %, par rapport à 2,0 % dans la Mise à jour de l'automne 2015. Après 2016, le taux d'inflation devrait demeurer à environ 2 %.

Les économistes ont encore une fois abaissé d'environ 30 points de base, pour la période de 2016 à 2020, leurs attentes concernant les taux d'intérêt à court terme et à long terme. Cette baisse est attribuable au fait que l'évolution de la situation économique est moins positive que ce qui était prévu dans la Mise à jour de l'automne 2015.

Tableau A1.1

MOYENNE DES PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ

%, sauf indication contraire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2016- 2020
Croissance du PIB réel							
Budget de 2015 ¹	2,1	2,2	2,3	2,2	2,0	-	-
Mise à jour de l'automne 2015 ¹	1,3	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1
Budget de 2016	1,2	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	1,9
Inflation du PIB							
Budget de 2015 ¹	-0,3	2,6	2,3	2,1	2,1	-	-
Mise à jour de l'automne 2015 ¹	-0,3	2,1	2,4	2,1	2,2	2,1	2,2
Budget de 2016	-0,4	1,0	2,4	2,1	2,1	2,1	1,9
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2015 ¹	1,8	4,9	4,7	4,3	4,2	-	-
Mise à jour de l'automne 2015 ¹	1,0	4,2	4,6	4,4	4,2	4,2	4,3
Budget de 2016	0,7	2,4	4,6	4,3	4,2	4,1	3,9
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2015 ¹	2 008	2 106	2 204	2 299	2 396	-	-
Mise à jour de l'automne 2015 ¹	1 993	2 077	2 173	2 267	2 363	2 461	-
Mise à jour de l'automne 2015 après l'ajustement aux fins de planification ¹	1 983	2 057	2 153	2 247	2 343	2 441	-
Budget de 2016	1 988	2 036	2 129	2 221	2 313	2 408	-
Ajustement des prévisions	-	-40	-40	-40	-40	-40	-40
Budget de 2016 après l'ajustement aux fins de planification	1 988	1 996	2 089	2 181	2 273	2 368	-
Écart entre l'enquête du budget de 2016 et les hypothèses aux fins de planification de la Mise à jour de l'automne 2015	5	-21	-23	-26	-30	-34	-27
Écart entre les hypothèses aux fins de planification du budget de 2016 et celles de la Mise à jour de l'automne 2015	5	-61	-63	-66	-70	-74	-67
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2015	0,6	1,0	2,0	2,7	3,0	-	-
Mise à jour de l'automne 2015	0,5	0,6	1,3	2,1	2,7	3,0	1,9
Budget de 2016	0,5	0,5	0,7	1,6	2,4	2,7	1,6
Taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans							
Budget de 2015	1,7	2,5	3,2	3,7	3,9	-	-
Mise à jour de l'automne 2015	1,5	2,1	2,8	3,3	3,6	3,9	3,1
Budget de 2016	1,5	1,6	2,3	3,0	3,4	3,6	2,8

Tableau A1.1

MOYENNE DES PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ

%, sauf indication contraire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2016- 2020
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Budget de 2015	79,2	80,8	83,6	85,5	86,5	–	–
Mise à jour de l'automne 2015	78,2	75,4	78,8	81,4	83,3	84,9	80,8
Budget de 2016	78,3	72,1	75,9	79,1	81,5	83,1	78,3
Taux de chômage							
Budget de 2015	6,7	6,6	6,3	6,2	6,1	–	–
Mise à jour de l'automne 2015	6,8	6,8	6,6	6,4	6,3	6,3	6,5
Budget de 2016	6,9	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	6,6
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2015	0,9	2,2	2,0	2,0	2,0	–	–
Mise à jour de l'automne 2015	1,2	2,0	2,1	2,0	1,9	2,0	2,0
Budget de 2016	1,1	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Croissance du PIB réel aux États-Unis							
Budget de 2015	3,1	2,9	2,6	2,4	2,4	–	–
Mise à jour de l'automne 2015	2,6	2,7	2,6	2,4	2,3	2,3	2,5
Budget de 2016	2,4	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1	2,3
Prix du pétrole brut WTI (\$US/baril)							
Budget de 2015	54	67	75	78	78	–	–
Mise à jour de l'automne 2015	49	54	64	68	70	74	66
Budget de 2016	49	40	52	59	63	63	56

¹ Les chiffres ont été redressés en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada publiée par Statistique Canada et des données du 3^e trimestre de 2015 publiées le 1^{er} décembre 2015.

Sources : Pour le budget de 2015, enquête de mars 2015 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; pour la Mise à jour de l'automne 2015, enquête d'octobre 2015 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

Tel qu'il a été noté dans l'introduction du présent budget, aux fins de la planification budgétaire, les prévisions du secteur privé à l'égard du PIB nominal ont été abaissées de 40 milliards de dollars par année pour 2016 jusqu'en 2020. Cela correspond approximativement à une réduction des prévisions moyennes du secteur privé quant à la croissance du PIB nominal de 2,0 points de pourcentage pour 2016. Par conséquent, le niveau du PIB nominal prévu aux fins de la planification budgétaire dans le budget de 2016 est inférieur de 67 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de 2016 à 2020 par rapport à l'hypothèse de planification de la Mise à jour de l'automne de 2015.

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

Le tableau A1.2 résume la situation budgétaire du gouvernement au cours de la période de prévision. Ces projections s'appuient sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé décrites précédemment, et tiennent compte d'un rajustement de 40 milliards de dollars par année pour la période de 2016 à 2020 aux prévisions du secteur privé pour le PIB nominal.

Après la comptabilisation des mesures du budget de 2016, le solde budgétaire devrait afficher des déficits de 5,4 milliards de dollars en 2015-2016 et de 29,4 milliards en 2016-2017. Pendant le reste de la période de prévision, les déficits devraient baisser graduellement de 29,0 milliards en 2017-2018 à 14,3 milliards en 2020-2021. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait diminuer à compter de 2017-2018 jusqu'à la fin de la période de prévision.

Tableau A1.2

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

G\$

	2014- 2015	Projections					
		2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Revenus budgétaires	282,3	291,2	287,7	302,0	315,3	329,3	344,4
Charges de programmes	253,8	270,9	291,4	304,6	308,7	314,2	323,2
Frais de la dette publique	26,6	25,7	25,7	26,4	29,4	32,8	35,5
Total des charges	280,4	296,6	317,1	331,0	338,0	347,0	358,6
Solde budgétaire	1,9	-5,4	-29,4	-29,0	-22,8	-17,7	-14,3
Situation financière							
Total des passifs	1 023,6	1 056,8	1 095,5	1 138,3	1 171,5	1 201,2	1 229,4
Total des actifs financiers ¹	336,7	361,1	368,0	378,8	388,2	398,7	410,3
Dette nette	687,0	695,7	727,5	759,5	783,4	802,5	819,1
Actifs non financiers	74,6	76,4	78,8	81,8	82,9	84,2	86,6
Dette fédérale¹	612,3	619,3	648,7	677,7	700,5	718,2	732,5
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,3	14,6	14,4	14,5	14,5	14,5	14,5
Charges de programmes	12,9	13,6	14,6	14,6	14,2	13,8	13,6
Frais de la dette publique	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5
Solde budgétaire	0,1	-0,3	-1,5	-1,4	-1,0	-0,8	-0,6
Dette fédérale	31,0	31,2	32,5	32,4	32,1	31,6	30,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté des actifs financiers pour 2015-2016 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES REVENUS BUDGÉTAIRES

Tableau A1.3

PERSPECTIVES CONCERNANT LES REVENUS

G\$

	Projections						
	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	135,7	142,7	143,9	153,7	160,9	168,5	177,0
Impôt sur le revenu des sociétés	39,4	38,8	37,9	39,9	40,4	42,1	44,5
Impôt sur le revenu des non-résidents	6,2	6,3	6,3	6,3	6,6	6,9	7,2
Total de l'impôt sur le revenu	181,4	187,8	188,0	199,9	208,0	217,5	228,7
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	31,3	33,1	33,5	35,2	36,7	38,3	40,0
Droits de douane à l'importation	4,6	5,2	5,0	4,5	4,7	4,8	4,9
Autres taxes et droits d'accise	11,3	11,5	11,1	11,2	11,2	11,2	11,2
Total des taxes et droits d'accise	47,2	49,8	49,6	50,9	52,6	54,3	56,2
Total des revenus fiscaux	228,6	237,6	237,6	250,8	260,6	271,8	284,9
Cotisations d'assurance-emploi	22,6	23,0	22,4	21,0	21,8	22,7	23,5
Autres revenus							
Sociétés d'État	13,5	13,1	10,4	11,6	12,7	13,5	13,6
Autres programmes	16,4	15,5	15,3	16,3	17,7	18,6	19,3
Nets des opérations de change	1,4	2,1	1,9	2,2	2,5	2,8	3,1
Total des autres revenus	31,2	30,6	27,7	30,2	32,9	34,9	36,0
Total des revenus budgétaires	282,3	291,2	287,7	302,0	315,3	329,3	344,4
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	6,9	7,2	7,2	7,4	7,4	7,4	7,5
Impôt sur le revenu des sociétés	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Taxe sur les produits et services	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des revenus fiscaux	11,6	12,0	11,9	12,0	11,9	12,0	12,0
Cotisations d'assurance-emploi	1,1	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Total des revenus budgétaires	14,3	14,6	14,4	14,5	14,5	14,5	14,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.3 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires. Dans l'ensemble, les revenus budgétaires devraient progresser de 3,1 % en 2015-2016. Les revenus devraient baisser de 1,2 % en 2016-2017 en raison des perspectives économiques plus faibles et d'une diminution prévue des autres revenus, avant de croître en moyenne de 4,6 % par année de 2017-2018 à 2020-2021, ce qui cadre avec les perspectives pour le PIB nominal et les taux d'intérêt. La baisse des autres revenus en 2016-2017 s'explique principalement par les gains tirés des ventes d'actifs en 2015-2016 qui ne devraient pas se répéter.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers – la plus importante composante des revenus budgétaires – devraient augmenter de 6,9 milliards de dollars (5,1 %) pour s'établir à 142,7 milliards en 2015-2016. Pour le reste de la période de prévision, ces rentrées devraient progresser de 4,4 % par année en moyenne, soit un peu plus rapidement que la croissance du PIB nominal, en raison de la croissance du revenu personnel et du caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient diminuer de 0,6 milliard de dollars (1,5 %) pour s'établir à 38,8 milliards en 2015-2016. Cette diminution découle de l'attente selon laquelle, malgré la forte croissance des revenus jusqu'au mois de janvier, la faiblesse des prix du pétrole aura une incidence défavorable importante sur les rentrées finales d'impôt sur le revenu des sociétés à payer, tout particulièrement parce que les sociétés peuvent reporter rétrospectivement les pertes pour demander des remboursements de l'impôt payé au cours des trois dernières années. Toute perte restante peut également être reportée prospectivement pour réduire l'impôt payable par les sociétés dans les années à venir, ce qui devrait entraîner des effets négatifs sur les revenus des années ultérieures. En conséquence, une croissance annuelle moyenne de 2,8 % des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés est prévue pour le reste de la période de prévision.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt sur le revenu payé par des non-résidents sur des revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. En 2015-2016, ces rentrées d'impôt devraient augmenter de 0,1 milliard de dollars (1,7 %). Durant le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devraient augmenter à un taux annuel moyen de 2,6 %.

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient s'accroître de 5,6 % en 2015-2016, en raison de la croissance projetée de la consommation taxable et des résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,8 % par année en moyenne, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation taxable et du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 13,2 % en 2015-2016, ce qui illustre une forte croissance globale cumulative des importations et le retrait d'avantages à certains pays en vertu du Tarif de préférence général du Canada, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2015. Les droits de douane à l'importation devraient diminuer légèrement pendant le reste de la période de prévision, principalement en raison des répercussions prévues de la mise en œuvre continue de l'Accord de libre-échange Canada-Corée, ainsi que de l'instauration envisagée de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de la mise en œuvre éventuelle du Partenariat transpacifique.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 2,4 % en 2015-2016, ce qui est conforme aux résultats cumulatifs, et diminuer légèrement par la suite en raison des droits d'accise sur le tabac moins élevés que prévu et de l'expiration de l'Accord de 2006 sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en octobre 2015. L'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux n'a aucune incidence sur le solde budgétaire, car les droits d'exportation perçus dans le cadre de l'Accord sont un élément intermédiaire qui s'accompagne d'un effet égal et compensatoire sur les dépenses.

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient pour leur part augmenter de 1,9 % en 2015-2016, en raison de la croissance de la rémunération assurable et de l'incidence du crédit pour l'emploi visant les petites entreprises. Ces revenus devraient ensuite diminuer de manière importante en 2016-2017 et en 2017-2018 à la suite de la mise en œuvre du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, en 2017. Compte tenu des mesures proposées dans le présent budget, le taux d'équilibre de cotisation d'assurance-emploi serait de 1,61 \$ en 2017; ce niveau ferait en sorte que les revenus de cotisations seraient égaux aux coûts anticipés du programme d'assurance-emploi selon le statu quo au cours de la période de sept ans qui commence cette année-là. Les taux de cotisation projetés ne tiennent pas compte des engagements du gouvernement à améliorer davantage les prestations de compassion et les prestations parentales.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

PROJECTIONS CONCERNANT LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

G\$

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Cotisations d'assurance-emploi	22,6	23,0	22,4	21,0	21,8	22,7	23,5
Prestations d'assurance-emploi ¹	18,1	19,4	21,1	21,6	21,3	21,5	22,1
Frais d'administration et autres charges du programme ²	1,7	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7
	2014³	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	3,5	2,2	1,2	-2,1	-1,1	-0,3	0,1
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-1,7	0,5	1,7	-0,4	-1,5	-1,8	-1,8
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable) ⁴	1,88	1,88	1,88	1,61	1,61	1,61	1,61

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

³ Les données de 2014 sont les données réelles, alors que celles de 2015 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Les taux de cotisation projetés ne tiennent pas compte des engagements du gouvernement à améliorer davantage les prestations de compassion et les prestations parentales.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. À ce titre, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi sont crédités et imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces revenus et ces charges sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Aux fins de cohérence avec l'application du taux de cotisation d'assurance-emploi, qui est fixé en fonction de l'année civile, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont établis en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer un excédent annuel de 2,2 milliards de dollars en 2015, ce qui permettra de rétablir son équilibre cumulatif, conformément au principe d'équilibre du Compte au fil du temps. En raison de la croissance continue des revenus de cotisations d'assurance-emploi, un excédent annuel est également prévu pour 2016, avant que le taux de cotisation d'assurance-emploi soit réduit au taux d'équilibre sur sept ans de 1,61 \$ en 2017.

Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées et les revenus nets des sociétés d'État entreprises; d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers; et les revenus tirés des opérations de change.

Les revenus des sociétés d'État tendent à fluctuer, sous l'effet des gains ou pertes nets des sociétés d'État entreprises et du rendement des prêts consentis. Par exemple, en 2014-2015, d'importants gains financiers ont été réalisés grâce au transfert à l'Ontario de la part de la province (le tiers) des actions ordinaires de General Motors détenues par le gouvernement et au repositionnement du portefeuille de placement en assurance prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En 2015-2016, les revenus des sociétés d'État devraient diminuer de 3,1 %, malgré les gains importants réalisés par le gouvernement lors de la vente, en avril 2015, des dernières actions ordinaires de General Motors qu'il détenait. Cette situation s'explique par les baisses prévues des revenus nets de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de Postes Canada et d'Exportation et développement Canada, qui découlent, en partie, du fait que les revenus de l'année précédente étaient élevés en raison d'événements ponctuels (p. ex., les gains enregistrés sur le repositionnement du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement). Les revenus des sociétés d'État devraient baisser encore de 20,1 % en 2016-2017, principalement parce que les gains tirés de la vente d'actions en 2015-2016 ne devraient pas se répéter. De 2017-2018 à 2020-2021, ces revenus devraient augmenter de 6,8 % par année en moyenne.

Les autres revenus de programmes sont touchés par l'effet des variations des taux d'intérêt et du taux de change (qui a une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises), ainsi que par l'effet des postes donnant lieu à une charge compensatoire et n'ayant donc aucune incidence sur le solde budgétaire. Ces revenus ont augmenté en 2014-2015 en raison des gains de change sur les prêts et les investissements. Pour 2015-2016, une baisse de 5,4 % est projetée selon les faibles gains de change sur les prêts et les investissements et les faibles revenus d'intérêts et de pénalités. Pendant le reste de la période de prévision, les autres revenus de programmes devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,5 %.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus ont été réduits par une importante perte des opérations de change en 2014-2015. Puisqu'aucune perte importante des opérations de change ne devrait se reproduire, les revenus nets tirés des opérations de change en 2015-2016 devraient s'élever à 0,7 milliard de dollars de plus qu'en 2014-2015. Au cours du reste de la période de prévision, les revenus nets tirés des opérations de change devraient augmenter à un taux annuel moyen de 8,5 %, en raison des hausses prévues des taux d'intérêt.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES CHARGES DE PROGRAMMES

Tableau A1.4

PERSPECTIVES CONCERNANT LES CHARGES DE PROGRAMMES

G\$

	Projections						
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	44,1	45,6	48,4	51,1	53,9	56,9	60,1
Prestations d'assurance-emploi ¹	18,1	19,4	21,1	21,6	21,3	21,5	22,1
Prestations pour enfants	14,3	18,1	21,9	22,8	22,4	22,1	21,8
Total	76,5	83,1	91,4	95,5	97,7	100,5	104,0
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	32,1	34,0	36,1	37,1	38,5	40,2	41,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12,6	13,0	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0
Péréquation	16,7	17,3	17,9	18,3	19,0	19,9	20,7
Formule de financement des territoires	3,5	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,9
Fonds de la taxe sur l'essence	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2
Autres arrangements fiscaux ²	-3,7	-4,0	-4,4	-4,7	-5,0	-5,3	-5,6
Total	63,1	65,8	68,6	70,3	72,7	75,4	78,1
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	35,1	34,1	41,7	45,3	44,0	44,3	46,0
Amortissement des immobilisations	4,8	5,2	5,8	6,1	6,2	6,3	6,5
Charges de fonctionnement	74,4	82,8	83,9	87,4	88,1	87,8	88,7
Total	114,3	122,0	131,3	138,8	138,3	138,3	141,1
Total des charges de programmes	253,8	270,9	291,4	304,6	308,7	314,2	323,2
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	3,9	4,2	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4
Principaux transferts aux autres administrations	3,2	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	5,8	6,1	6,6	6,6	6,3	6,1	6,0
Total des charges de programmes	12,9	13,6	14,6	14,6	14,2	13,8	13,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

² Les autres arrangements fiscaux comprennent les suivants : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements transitoires; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôticières; un paiement de stabilisation fiscale au Québec relativement à sa demande de 1991-1992; des paiements en ce qui concerne l'organisme commun de réglementation des valeurs mobilières; et des paiements anticipés de stabilisation fiscale à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador en 2015-2016.

Le tableau A1.4 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers devraient passer de 83,1 milliards de dollars en 2015-2016 à 104,0 milliards en 2020-2021. Ces transferts se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

Les prestations aux aînés, qui englobent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, devraient augmenter d'environ 5,7 % par année, pour passer de 45,6 milliards de dollars en 2015-2016 à 60,1 milliards en 2020-2021, soit une progression plus rapide que celle du PIB nominal, dont la croissance moyenne prévue est de 3,9 % par année. L'augmentation projetée des prestations aux aînés est attribuable à l'inflation des prix à la consommation, à laquelle les prestations aux aînés sont pleinement indexées, et à l'accroissement prévu du nombre d'aînés, de même qu'à la hausse du Supplément de revenu garanti à l'intention des aînés vivant seuls, qui est annoncée dans le présent budget.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 7,4 % pour s'établir à 19,4 milliards de dollars en 2015-2016. Cette croissance est conforme aux résultats cumulatifs de l'exercice en cours, et découle de l'affaiblissement du marché du travail, particulièrement dans les provinces productrices de pétrole. Sur le reste de la période de prévision, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter modérément, soit de 2,7 % par année en moyenne. Ceci est dû au fait que la hausse des prestations hebdomadaires moyennes, y compris les mesures relatives à l'assurance-emploi annoncées dans le présent budget, sera en partie compensée par une baisse du nombre de bénéficiaires de prestations régulières en raison de l'amélioration prévue du marché du travail.

Les prestations pour enfants devraient passer de 18,1 milliards de dollars en 2015-2016 à 21,8 milliards en 2020-2021 en raison de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui remplacera la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants à compter de juillet 2016.

Au cours de la période de prévision, les principaux transferts aux autres administrations, dont le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence, devraient passer de 65,8 milliards de dollars en 2015-2016 à 78,1 milliards en 2020-2021.

Le TCS devrait passer de 34,0 milliards de dollars en 2015-2016 à 41,9 milliards en 2020-2021. En 2016-2017, la loi prescrit une augmentation de 6,0 % du TCS. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, assortie d'une hausse garantie d'au moins 3,0 % par année.

Aux termes de la loi, le TCPS augmentera de 3,0 % par année, pour passer de 13,0 milliards de dollars en 2015-2016 à 15,0 milliards en 2020-2021.

Le Fonds de la taxe sur l'essence devrait passer de 2,0 milliards de dollars en 2015-2016 à 2,2 milliards en 2020-2021, du fait que ces paiements sont indexés à 2,0 % par année; les augmentations seront appliquées en tranches de 100 millions de dollars.

Les charges de programmes directes devraient augmenter à 122,0 milliards de dollars en 2015-2016 et à 141,1 milliards en 2020-2021, principalement en raison des mesures annoncées dans le présent budget. Les charges de programmes directes comprennent des charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères et l'amortissement des immobilisations.

L'augmentation projetée des charges de programmes directes est attribuable à une hausse des paiements de transfert gérés par les ministères, y compris les transferts aux gouvernements provinciaux, aux administrations municipales, aux gouvernements autochtones et aux établissements postsecondaires aux fins d'investissement dans l'infrastructure, ainsi que du financement pour l'éducation. Dans l'ensemble, les paiements de transfert devraient passer de 34,1 milliards de dollars en 2015-2016 à 46,0 milliards en 2020-2021.

Les charges de fonctionnement rendent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères et d'organismes. Elles devraient passer de 82,8 milliards de dollars en 2015-2016 à 88,7 milliards en 2020-2021, en raison en partie des mesures annoncées dans le budget de 2016, y compris les prestations bonifiées aux anciens combattants.

Le montant de l'amortissement des immobilisations devrait passer de 5,2 milliards de dollars en 2015-2016 à 6,5 milliards en 2020-2021, à la suite d'investissements récents et nouveaux et de la mise à niveau d'immobilisations fédérales existantes.

Les frais de la dette publique devraient passer de 25,7 milliards de dollars en 2015-2016 à 35,5 milliards en 2020-2021, en raison d'une hausse prévue des taux d'intérêt au cours de l'horizon prévisionnel et d'un encours de la dette portant intérêt plus élevé que prévu, ce qui traduit une hausse des besoins d'emprunt.

Un soutien sans précédent aux provinces et aux territoires

À compter du budget de 2016, les Canadiens verront des investissements réels faits dans leurs collectivités, des investissements immédiats qui permettront de créer des emplois et de favoriser une croissance propre partout au pays.

La première phase du plan d'infrastructure du gouvernement prévoit consacrer 11,9 milliards de dollars sur cinq ans dès maintenant. Le budget de 2016 concrétise ce plan en y consacrant une mise de fonds immédiate, y compris les investissements suivants :

- 3,4 milliards de dollars sur trois ans pour mettre à niveau et améliorer les réseaux de transport en commun partout au Canada;
- 5,0 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements dans des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées partout au Canada;
- 3,4 milliards de dollars sur cinq ans pour l'infrastructure sociale, y compris le logement abordable, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'infrastructure culturelle et récréative et les installations de soins de santé communautaires dans les réserves⁵.

Le gouvernement continuera aussi d'offrir environ 3 milliards de dollars par année en financement réservé pour les projets d'infrastructures municipales par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités.

De plus, le gouvernement fournira un montant record de 70,9 milliards de dollars en 2016-2017 en paiements de transfert aux provinces et aux territoires afin de financer des services publics essentiels comme les soins de santé, les études postsecondaires, les programmes pour les enfants, l'aide sociale et d'autres programmes sociaux, et de réduire les disparités fiscales entre les provinces et les territoires. Il s'agit d'une hausse de 2,9 milliards ou de 4,3 % par rapport à 2015-2016. Les principaux transferts aux provinces et aux territoires continueront d'augmenter de façon soutenue à l'avenir.

Le Transfert canadien en matière de santé augmentera à 36,1 milliards de dollars, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux à 13,3 milliards, la péréquation à 17,9 milliards et la formule de financement des territoires à 3,6 milliards en 2016-2017. Les montants qui seront transférés à chaque province et territoire sont indiqués dans le tableau ci-après.

⁵ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Un soutien sans précédent aux provinces et aux territoires

PRINCIPAUX TRANSFERTS EN 2016-2017

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T.N.-O.	Nt	Total
M\$														
Transfert canadien en matière de santé	528	147	943	754	8 300	13 867	1 304	1 145	4 245	4 716	38	44	37	36 068
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	195	54	349	279	3 072	5 132	482	424	1 571	1 745	14	16	14	13 348
Péréquation	-	380	1 722	1 708	10 030	2 304	1 736	-	-	-	-	-	-	17 880
Paiement compensatoire en vertu des accords sur les ressources extracôtières	-	-	49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49
Formule de financement des territoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	895	1 220	1 489	3 603
Total	723	582	3 063	2 741	21 402	21 303	3 522	1 568	5 817	6 461	947	1 280	1 540	70 948
\$ par habitant														
Transfert canadien en matière de santé	997	997	997	997	997	997	997	997	997	997	997	997	997	997
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369
Péréquation	-	2 574	1 822	2 260	1 205	166	1 327	-	-	-	-	-	-	-
Paiement compensatoire en vertu des accords sur les ressources extracôtières	-	-	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule de financement des territoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 397	27 528	39 693	-
Total	1 366	3 940	3 240	3 626	2 571	1 532	2 694	1 366	1 366	1 366	24 764	28 894	41 060	-

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le paiement compensatoire anticipé versé à la Nouvelle-Écosse inclut un paiement de 16 millions de dollars au titre de la garantie des avantages cumulatifs.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, les paiements au titre de la formule de financement des territoires incluent 67 millions de dollars additionnels découlant des modifications législatives qui seront proposées afin d'améliorer la stabilité et la prévisibilité du programme.

Paiements de stabilisation fiscale à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador

Le gouvernement reconnaît que les provinces éprouvent des difficultés en raison de l'effondrement des prix du pétrole brut. Certaines provinces ont ressenti cette baisse de façon plus marquée que d'autres. Dans le cadre du soutien permanent accordé aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les aider à offrir des programmes et des services, le gouvernement verse des paiements anticipés de stabilisation fiscale de 251,4 millions de dollars à l'Alberta et de 31,7 millions à Terre-Neuve-et-Labrador pour l'exercice 2015-2016.

Un soutien sans précédent aux provinces et aux territoires

Mesures en vue d'améliorer la formule de financement des territoires

En réponse aux préoccupations exprimées par les gouvernements territoriaux, le budget de 2016 instaure des mesures pour améliorer la formule de financement des territoires. Les transferts aux territoires sont censés diminuer de 25 millions de dollars en 2016-2017, principalement en raison d'une révision des données du secteur public dans les Comptes macroéconomiques de Statistique Canada. Le gouvernement présentera des modifications législatives pour améliorer la stabilité et la prévisibilité des paiements fédéraux en vertu de la formule de financement des territoires et tiendra compte de l'incidence de cette récente révision des données. Ces modifications permettront au gouvernement de recalculer les paiements fédéraux aux territoires en vertu de la formule de financement des territoires pour 2016-2017, ce qui fournira 67 millions de plus aux territoires en 2016-2017 par rapport aux montants calculés en décembre 2015.

Le gouvernement est résolu à mobiliser de façon permanente les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Canadiens de façon à collaborer pour relever nos défis économiques et budgétaires. À l'approche du renouvellement des programmes de péréquation et de la formule de financement des territoires en 2019, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux poursuivront leurs efforts de collaboration pour améliorer ces programmes.

RESSOURCES OU BESOINS FINANCIERS

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les sorties ou les rentrées de fonds correspondantes.

En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire, mais aussi des opérations non budgétaires du gouvernement. Ces opérations comprennent les modifications des comptes des régimes de retraite du secteur public fédéral, les modifications au titre des actifs non financiers, les activités d'investissement par l'entremise de prêts, de placements et d'avances, ainsi que les modifications à l'égard d'autres éléments d'actif et de passif financiers, y compris les opérations de change.

Tableau A1.5

SOLDE BUDGÉTAIRE, OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET RESSOURCES OU BESOINS FINANCIERS

G\$

	Projections						
	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Solde budgétaire	1,9	-5,4	-29,4	-29,0	-22,8	-17,7	-14,3
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	3,4	9,0	2,4	0,5	1,0	1,0	0,0
Actifs non financiers	-4,2	-1,8	-2,4	-3,0	-1,0	-1,4	-2,4
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	3,1	-6,7	-3,8	-4,0	-5,6	-5,4	-5,2
Autres	-1,5	-1,0	-0,7	-1,0	-1,0	-1,2	-1,1
Total	1,6	-7,8	-4,5	-5,0	-6,6	-6,6	-6,3
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	7,3	-0,5	0,1	-4,7	-2,4	-2,0	-3,3
Opérations de change	-12,8	-14,9	-3,4	-2,2	-1,5	-2,8	-2,7
Total	-5,4	-15,4	-3,2	-6,9	-3,9	-4,7	-5,9
Total	-4,6	-15,9	-7,8	-14,3	-10,6	-11,7	-14,7
Ressources ou besoins financiers	-2,7	-21,4	-37,2	-43,4	-33,3	-29,4	-28,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comme le montre le tableau A1.5, des besoins financiers sont prévus pour la durée de la période de prévision. Les besoins financiers prévus de 2015-2016 à 2020-2021 traduisent en grande partie les besoins associés au solde budgétaire, aux augmentations des bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et à la croissance des autres actifs, notamment pour financer le Compte du fonds des changes.

Des ressources financières sont prévues de 2015-2016 à 2019-2020 au titre des régimes de retraite et autres comptes. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges nommés par le gouvernement du Canada et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. Les ressources financières pour les régimes de retraite et les autres comptes tiennent compte principalement des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisés pendant la période visée.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils prennent également en compte l'aliénation des immobilisations corporelles ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers nets estimatifs pour 2016-2017 s'établissent à 2,4 milliards de dollars.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada (EDC), la Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole Canada (FAC). Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes publics. Les besoins projetés des sociétés d'État entreprises pour les exercices 2015-2016 à 2020-2021 s'expliquent par les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et par la décision du gouvernement, annoncée dans le budget de 2007, de combler l'ensemble des besoins d'emprunt de la SCHL, de la BDC et de FAC par l'émission de titres du gouvernement du Canada sur le marché intérieur. En général, les prêts, placements et avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité d'exercice d'éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité de caisse, ainsi que les opérations de change. Les besoins de trésorerie projetés associés à d'autres opérations tiennent compte principalement des augmentations prévues des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, conformément au plan de liquidité prudentielle, ainsi que de la croissance prévue des comptes débiteurs, ce qui concorde avec les tendances historiques.

SENSIBILITÉ DU SOLDE BUDGÉTAIRE AUX CHOCS ÉCONOMIQUES

Les risques associés aux perspectives économiques constituent la principale source d'incertitude entourant les projections budgétaires. Les tableaux présentés ci-après illustrent la sensibilité du solde budgétaire à un certain nombre de chocs économiques; ils servent à quantifier l'effet de ces risques.

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. Les chocs économiques réels peuvent avoir des incidences budgétaires différentes. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex., l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné), ou ils peuvent occasionner une interaction avec des éléments particuliers du régime fiscal (p. ex., les reports rétrospectifs et prospectifs de pertes).

Tableau A1.6

ESTIMATION DE L'INCIDENCE D'UNE BAISSSE DE 1 POINT DE POURCENTAGE, SUR UNE ANNÉE, DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL SUR LES REVENUS, LES CHARGES ET LE SOLDE BUDGÉTAIRE FÉDÉRAUX

G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,2	-3,1	-3,4
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,3	-0,4	-0,4
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,5
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-4,0	-4,0	-4,5
Cotisations d'assurance-emploi	-0,2	-0,2	-0,3
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-4,3	-4,3	-4,9
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,9	0,9	0,2
Prestations pour enfants	0,0	0,0	0,1
Total	0,8	0,9	0,2
Autres charges de programmes	-0,2	-0,1	-0,6
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,6
Total des charges	0,7	0,9	0,2
Solde budgétaire	-5,0	-5,2	-5,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 5,0 milliards de dollars la première année, de 5,2 milliards la deuxième année et de 5,1 milliards la cinquième année (tableau A1.6).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,0 milliards de dollars la première année et de 4,0 milliards la deuxième année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfiques. Les revenus de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.

- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi fléchissent à mesure que l'emploi et les salaires baissent. Afin d'isoler l'incidence directe du choc économique et de fournir une vue d'ensemble des incidences budgétaires, les incidences sur les revenus de cotisations d'assurance-emploi ne comprennent pas les variations du taux de cotisation.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.7

ESTIMATION DE L'INCIDENCE D'UNE BAISSÉ DE 1 POINT DE POURCENTAGE, SUR UNE ANNÉE, DE L'INFLATION DU PIB SUR LES REVENUS, LES CHARGES ET LE SOLDE BUDGÉTAIRE FÉDÉRAUX

G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,4	-1,7	-1,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,3	-0,4	-0,4
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-3,3	-2,6	-2,6
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,3
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-3,5	-2,9	-3,0
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,5	-0,6
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations pour enfants	0,0	-0,1	-0,1
Total	-0,5	-0,7	-0,9
Autres charges de programmes	-0,3	-0,4	-1,3
Frais de la dette publique	-0,5	0,0	0,2
Total des charges	-1,4	-1,1	-2,0
Solde budgétaire	-2,2	-1,8	-1,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,2 milliards de dollars la première année, de 1,8 milliard la deuxième année et de 1,0 milliard la cinquième année (tableau A1.7).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, sous l'effet de la réduction de l'assiette fiscale nominale sous-jacente. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation et qu'ils sont rajustés automatiquement à la suite du choc, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs de chocs du PIB réel et de chocs du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus. Afin d'isoler l'incidence directe du choc économique et de fournir une vue d'ensemble des incidences budgétaires, les incidences sur les revenus de cotisations d'assurance-emploi ne comprennent pas les variations du taux de cotisation.
- Les autres revenus baissent légèrement puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, et par la pression à la baisse exercée sur les charges de programmes fédérales. Les paiements au titre de ces programmes sont moins élevés si l'inflation est plus faible. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées puisque les coûts de certains programmes sont liés à la croissance du PIB nominal ou de l'indice des prix à la consommation.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A1.8

ESTIMATION DE L'INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION SOUTENUE DE 100 POINTS DE BASE DE TOUS LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES REVENUS, LES CHARGES ET LE SOLDE BUDGÉTAIRE FÉDÉRAUX

G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux	1,4	1,8	2,6
Charges fédérales	2,3	3,8	5,8
Solde budgétaire	-0,9	-1,9	-3,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 0,9 milliard de dollars la première année, de 1,9 milliard la deuxième année et de 3,3 milliards la cinquième année (tableau A1.8). Cette détérioration découle entièrement de la hausse des charges liées aux frais de la dette publique, qui augmentent au fil des ans, à mesure que la dette à long terme arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. L'effet global est atténué par la hausse des revenus attribuable à l'augmentation du taux de rendement des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les charges au titre des régimes de retraite et avantages sociaux du secteur public est exclue de l'analyse de sensibilité.

Annexe 2

INCIDENCE ÉCONOMIQUE DES MESURES BUDGÉTAIRES

Il existe deux leviers principaux par l'entremise desquels les dépenses publiques peuvent influencer sur la production et l'emploi. D'une part, les administrations publiques peuvent investir dans l'infrastructure ou acheter des biens et des services, ce qui donne lieu à une hausse immédiate et équivalente des dépenses intérieures finales. D'autre part, ces administrations peuvent inciter les ménages et les entreprises à accroître leurs dépenses au moyen de mesures fiscales ou de transferts. Toutefois, la mesure dans laquelle ces initiatives font augmenter les dépenses et la production intérieure sera déterminée par la variation de l'épargne et des importations.

Par exemple, bien qu'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers donne lieu à une hausse équivalente du revenu disponible des ménages, celle-ci ne se traduit pas par une augmentation immédiate des dépenses. En effet, les ménages peuvent choisir d'épargner une partie de ce revenu additionnel, surtout à court terme, les ménages à revenu élevé épargnant relativement plus et les ménages à faible revenu, relativement moins⁶.

L'incidence sur la production intérieure d'une augmentation donnée des dépenses dépend de la proportion des biens et services qui seront importés, puisqu'une part des dépenses et des investissements effectués par les ménages, les entreprises ou les administrations publiques fait l'objet d'une « fuite économique » lorsque les biens sont produits à l'étranger. Par exemple, environ la moitié des biens de consommation durables sont importés, comparativement au quart environ des biens non durables, comme les produits alimentaires et l'énergie.

Pour ces raisons, l'incidence sur la production intérieure et sur l'emploi de la plupart des types de mesures fiscales a tendance à être relativement faible à court terme. Avec le temps, cependant, les nouvelles dépenses stimulent la croissance de l'emploi, ce qui contribue à la hausse du produit intérieur brut (PIB) réel.

ESTIMER L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE

Afin de pouvoir estimer leur incidence économique, les mesures énoncées dans le présent budget ont été réparties dans des catégories qui correspondent à celles utilisées dans le modèle macroéconomique et budgétaire du ministère des Finances, à savoir : les investissements dans le logement (y compris la construction de nouveaux logements et la rénovation de logements existants), les investissements dans l'infrastructure, les mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts, les mesures à l'intention des ménages à faible revenu (y compris les changements à l'assurance-emploi et aux autres transferts aux ménages à revenu faible et modeste), les autres mesures de dépenses gouvernementales (comme l'aide gouvernementale à la recherche, à la formation et à l'innovation) et les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés.

⁶ Une hausse de l'épargne n'entraîne pas une hausse de l'investissement à court terme, mais au fil du temps, elle mène à une accumulation de capital plus importante et, par conséquent, à un niveau plus élevé et durable de production.

Un multiplicateur différent s'applique à chacune de ces catégories. Les multiplicateurs sont des mesures agrégées qui tiennent compte des mécanismes par lesquels les mesures influent sur l'activité économique, y compris les effets directs, indirects ou induits, ainsi que les fuites économiques liées à l'épargne et aux importations. Par exemple, le multiplicateur de l'investissement public dans l'infrastructure comprend l'incidence positive de l'activité directe (p. ex., la production du secteur de la construction), l'incidence indirecte (la fourniture d'intrants par les entreprises du pays au secteur de la construction) et l'activité induite (la hausse des dépenses des ménages découlant de l'augmentation de l'emploi et du revenu). Un multiplicateur de 1 signifie qu'un dollar consacré à des dépenses budgétaires génère un dollar de production réelle.

Les multiplicateurs varient selon le type de mesure pour tenir compte, par exemple, de la mesure dans laquelle les ménages épargnent le montant des réductions d'impôt au lieu de le dépenser, ou de la part importée des biens et services achetés à la suite de la hausse des dépenses en infrastructure. En outre, puisque les incidences indirectes et induites mettent du temps à se concrétiser, les multiplicateurs sont faibles au début, mais augmentent au fil du temps à mesure que de nouvelles dépenses stimulent la croissance de l'emploi, ce qui donne une nouvelle impulsion à la production économique.

Comme l'indique le tableau A2.1 ci-après, les multiplicateurs à court terme associés aux investissements en infrastructure et dans le logement sont relativement élevés, étant donné que les fuites économiques associées à l'épargne ou aux importations sont moins importantes. À l'opposé, une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés a un multiplicateur beaucoup moins élevé à court terme (autrement dit, son incidence à court terme sur le PIB réel est relativement faible), car il faut du temps aux entreprises pour investir et accumuler du capital⁷.

⁷ Cependant, les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés présentent certains des multiplicateurs les plus élevés à long terme, puisqu'une hausse de l'investissement accroît, au bout d'un certain temps, la capacité de production de biens et services sur une base permanente.

Tableau A2.1

MULTIPLICATEURS DE DÉPENSES ET MULTIPLICATEURS FISCAUX

	2016-2017	2017-2018
Mesures d'investissement dans le logement	1,0	1,5
Investissements dans l'infrastructure	0,9	1,4
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers	0,2	0,6
Mesures à l'intention des ménages à revenu faible et modeste	0,8	1,3
Autres mesures de dépenses	0,9	1,4
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés	0,0	0,1

Le tableau A2.2 ci-dessous donne un aperçu de la valeur des mesures décrites dans le présent budget, ainsi que celle de la baisse d'impôt pour la classe moyenne annoncée en décembre 2015, selon les catégories énumérées ci-dessus (voir données détaillées au tableau A2.4 à la fin de la présente annexe).

Tableau A2.2

VALEUR ASSOCIÉE AUX MESURES DU BUDGET DE 2016

M\$, selon la comptabilité de caisse

	2016-2017	2017-2018
Mesures d'investissement dans le logement	1 359	966
Investissements dans l'infrastructure	3 967	7 316
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers	-1 345	-2 383
Mesures à l'intention des ménages à revenu faible et modeste	5 591	6 426
Autres mesures de dépenses	2 100	3 244
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés	-102	-638
Total de ces mesures	11 570	14 930

Nota – La valeur de ces mesures est présentée ici selon la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice, puisque les sorties de fonds correspondent à l'activité économique au cours de la période indiquée.

INCIDENCE ÉCONOMIQUE

D'après les multiplicateurs estimatifs indiqués ci-dessus, ces mesures devraient faire augmenter le niveau du PIB réel de 0,5 % au cours de la première année et de 1,0 % au cours de la deuxième année, ce qui devrait se traduire par la création ou le maintien de 100 000 emplois d'ici 2017-2018⁸ (tableau A2.3). Il convient de noter que la plupart des prévisionnistes du secteur privé s'attendaient à ce que des initiatives gouvernementales additionnelles visant à promouvoir la croissance soient annoncées dans le présent budget. Par conséquent, l'enquête de février auprès d'économistes du secteur privé intègre, dans une certaine mesure, les estimations des prévisionnistes en ce qui concerne l'incidence économique de ces initiatives.

Tableau A2.3

INCIDENCES SUR LE PIB RÉEL ET L'EMPLOI

%, sauf indication contraire

	2016-2017	2017-2018
Mesures d'investissement dans le logement	0,1	0,1
Investissements dans l'infrastructure	0,2	0,4
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers	0,0	0,0
Mesures à l'intention des ménages à revenu faible et modeste	0,2	0,4
Autres mesures de dépenses	0,1	0,2
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés	0,0	0,0
Incidence totale sur le PIB	0,5	1,0
Incidence sur l'emploi (emplois créés ou maintenus)	43 000	100 000

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁸ En supposant qu'une hausse de 1 % du PIB réel entraîne une hausse immédiate de l'emploi de 0,2 %, qui augmentera par la suite pour s'établir à environ 0,6 % après huit trimestres. Ce ratio correspond à la relation observée par le passé entre la croissance de l'emploi et le PIB réel au Canada.

Il est à noter que la taille des multiplicateurs budgétaires fait l'objet d'une certaine incertitude et de débats. Cependant, de récentes études économiques laissent entendre que les multiplicateurs budgétaires sont plus élevés lorsque les ressources sont sous-utilisées⁹ au sein de l'économie et lorsque le taux directeur de la banque centrale se situe près de sa valeur plancher¹⁰.

Autrement dit, en période de croissance économique relativement faible, les investissements du gouvernement ont probablement une incidence plus marquée, puisqu'ils ne font pas que supplanter des investissements du secteur privé ou augmenter les taux d'intérêt. En effet, certains travaux de recherche indiquent que les multiplicateurs peuvent être très élevés lorsque ces conditions existent, et qu'ils peuvent atteindre entre 3 et 4¹¹ dans le cas des dépenses publiques globales. Ces deux conditions étant présentes au Canada, la valeur des multiplicateurs présentés précédemment et leur incidence sur le PIB sont appropriées et prudentes.

⁹ Michael T. Owyang, Valerie A. Ramey et Sarah Zubairy, « Are Government Spending Multipliers Greater During Times of Slack? Evidence from 20th Century Historical Data », dans *American Economic Review*, vol. 102, n° 2, 2013, p. 51-102.

¹⁰ Nicoletta Batini, Luc Eyraud et Anke Weber, « A Simple Method to Compute Fiscal Multipliers », dans *IMF Working Paper WP/14/93*, 2014.

¹¹ Lawrence Christiano, Martin Eichenbaum et Sergio Rebelo, « When Is the Government Spending Multiplier Large? », dans *Journal of Political Economy*, vol. 119, n° 1, 2011, p. 78-121.

Tableau A2.4

VALEUR ASSOCIÉE AUX MESURES DU BUDGET DE 2016

M\$, selon la comptabilité de caisse

	2016-2017	2017-2018
Investissements dans le logement	1 359	966
Logement abordable et logement pour les aînés	875	490
Logement dans le Nord et dans les réserves	353	379
Itinérance	58	54
Autres mesures liées au logement	74	43
Investissements dans l'infrastructure	3 967	7 316
Infrastructure fédérale	1 179	1 937
Transport en commun et autre infrastructure municipale	1 604	3 005
Infrastructure de l'enseignement postsecondaire	500	1 250
Autochtones	492	837
Infrastructure culturelle, récréative et diverse	192	288
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers	-1 345	-2 383
Baisse d'impôt pour la classe moyenne	1 265	1 180
Mesures d'équité fiscale	-712	-1 280
Autres mesures du budget de 2016	-1 898	-2 283
dont : Élimination du fractionnement du revenu pour les couples ayant des enfants	-1 920	-1 980
Mesures à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste	5 591	6 426
Allocation canadienne pour enfants ¹	4 510	5 370
Mesures pour les aînés à faible revenu	479	672
Mesures liées à l'assurance-emploi	602	384
Autres mesures de dépenses	2 100	3 244
Environnement	107	1 439
Autochtones	476	578
Un bon gouvernement au service des Canadiens	589	522
Mesures pour les anciens combattants	80	865
Mesures pour les jeunes Canadiens	172	427
Arts et culture	162	276
Croissance et innovation des entreprises	87	197
Science et recherche	117	187
Autres mesures	620	292
Réductions de dépenses ciblées et réaffectations	-311	-1 540

Tableau A2.4

VALEUR ASSOCIÉE AUX MESURES DU BUDGET DE 2016

M\$, selon la comptabilité de caisse

	2016-2017	2017-2018
Impôt sur le revenu des sociétés	-102	-638
Équité fiscale	-216	-446
Autres mesures du budget de 2016	115	-106
Total de ces mesures	11 570	14 930

¹ Montant net après annulation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Annexe 3

STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2016-2017

OBJET

La *Stratégie de gestion de la dette* présente les plans du gouvernement du Canada au chapitre de la gestion de ses emprunts sur les marchés intérieur et extérieur, de ses autres passifs financiers et de ses actifs connexes pour l'exercice 2016-2017. Les opérations d'emprunt qui y sont décrites comprennent le refinancement des titres du gouvernement qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement. Ces opérations incluent les emprunts pour le compte de certaines sociétés d'État.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement doit déposer au Parlement, avant le début de chaque exercice, un rapport faisant état des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de cet exercice et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés. La *Stratégie de gestion de la dette* répond à cette exigence.

OPÉRATIONS D'EMPRUNT PRÉVUES EN 2016-2017

POUVOIR D'EMPRUNT

La *Loi sur la gestion des finances publiques* confère au gouvernement le pouvoir d'effectuer des emprunts sur le marché, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.

En 2016-2017, le gouvernement proposera des modifications législatives afin d'exiger l'approbation parlementaire des emprunts du gouvernement dans le but d'accroître la transparence et la reddition de comptes devant le Parlement.

Les sources et les utilisations prévues des emprunts sont présentées ci-après. Le *Rapport sur la gestion de la dette* de 2016-2017 présentera des données réelles sur les emprunts et l'utilisation des fonds par rapport aux prévisions, et des renseignements détaillés sur les résultats seront fournis dans les *Comptes publics du Canada* de 2017.

SOURCES DES EMPRUNTS

Le total projeté du principal que le gouvernement empruntera sur les marchés financiers en 2016-2017 devrait s'établir à 278 milliards de dollars.

UTILISATION DES EMPRUNTS

Les besoins de refinancement, qui devraient s'établir à 241 milliards de dollars au cours de l'exercice, sont principalement constitués de 136 milliards au titre des bons du Trésor arrivant à échéance et de 92 milliards au titre des obligations arrivant à échéance.

Les ressources ou besoins financiers du gouvernement constituent l'autre facteur déterminant des besoins d'emprunt. Si le gouvernement dégage des ressources financières, il peut les utiliser pour répondre à certains de ses besoins de refinancement. Au contraire, s'il a des besoins financiers, il doit les combler en plus de ses besoins de refinancement.

Les ressources ou besoins financiers correspondent à l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire, mais aussi des opérations non budgétaires du gouvernement.

Les opérations non budgétaires comprennent les éléments suivants : les modifications touchant les comptes de retraite des employés fédéraux, les variations au chapitre des actifs non financiers, les activités d'investissement par voie de prêts, de placements et d'avances (y compris les prêts accordés à trois sociétés d'État – la Banque de développement du Canada, Financement agricole Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement), et d'autres opérations (p. ex., les variations au chapitre des autres actifs et passifs financiers, et les opérations de change).

Des besoins financiers d'environ 37 milliards de dollars sont projetés pour 2016-2017. Puisque le montant que le gouvernement a l'intention d'emprunter équivaut aux besoins en matière d'emprunts, le solde de trésorerie de fin d'exercice ne devrait pas changer (tableau A3.1).

Les emprunts réels pour l'exercice pourront différer des prévisions en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État.

Tableau A3.1

SOURCES ET UTILISATIONS PRÉVUES DES EMPRUNTS EN 2016-2017

G\$

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	134
Obligations	133
Titres sur le marché de détail	1
Total à payer en dollars canadiens	268
À payer en devises	10
Total – Encaisse provenant des opérations d'emprunt	278
Utilisation des emprunts	
Besoins de refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	136
Obligations	92
Dont :	
Rachats réguliers d'obligations	0,8
Rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie	23
Titres sur le marché de détail	2
Total à payer en dollars canadiens	231
À payer en devises	10
Total – Besoins de refinancement	241

Tableau A3.1

SOURCES ET UTILISATIONS PRÉVUES DES EMPRUNTS EN 2016-2017

G\$

Ressources ou besoins financiers	
Solde budgétaire	29
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-2
Actifs non financiers	2
Prêts, placements et avances	
Dont :	
Sociétés d'État entreprises	4
Autres	1
Total – Prêts, placements et avances	5
Autres opérations ²	3
Total – Opérations non budgétaires	8
Total – Ressources ou besoins financiers	37
Total – Utilisation des emprunts	278
Autres opérations de la dette non échue ³	0
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Une valeur négative correspond à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, comme il est indiqué dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion de rajustements de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse, notamment au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des impôts à verser et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues.

STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2016-2017

OBJECTIFS

L'objectif fondamental de la gestion de la dette consiste à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada. L'obtention d'un financement stable à faible coût exige un équilibre entre le coût et les risques liés à la structure de la dette au fil des variations des besoins de financement et dans diverses conditions du marché.

Un objectif connexe consiste à assurer le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, ce qui contribue à assurer la stabilité et la modicité des frais de la dette.

La capacité d'obtenir de façon efficiente des fonds au fil du temps pour combler les besoins du gouvernement dépend de l'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien. Le gouvernement du Canada s'efforce d'assurer la transparence et la régularité afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres.

AUGMENTER LES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS

Le gouvernement augmente actuellement les émissions dans tous les segments des obligations à rendement nominal, y compris les segments à 2 ans et à 5 ans; de plus, il réinstalle le segment à 3 ans pour 2016-2017. Cette approche tient compte des besoins en liquidités du marché pour les segments de base actuels, tout en veillant à ce que le gouvernement ait accès à un segment supplémentaire.

CONSULTATIONS AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU MARCHÉ

Comme par les années passées, les participants au marché ont été consultés en 2015-2016 aux fins de l'élaboration de la *Stratégie de gestion de la dette*.

Dans l'ensemble, les participants au marché ont indiqué que la liquidité des titres du gouvernement du Canada avait diminué par rapport aux années précédentes, surtout, mais non seulement, en ce qui concerne les anciennes obligations (autres que de référence). Les participants au marché ont indiqué que, pour favoriser le bon fonctionnement du marché, il est important de maintenir un programme d'obligations qui offre des obligations de référence liquides de grande taille pour les segments principaux, surtout les segments à 2 ans et à 5 ans, ainsi qu'un encours minimal de bons du Trésor.

PLANIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE

La *Stratégie de gestion de la dette* de 2016-2017 repose sur une analyse qui tient compte d'un vaste éventail de scénarios relatifs à l'économie et aux taux d'intérêt et de prévisions concernant la structure de la dette à moyen terme.

Plus particulièrement, le gouvernement cherche à parvenir à un juste équilibre entre la modicité des coûts de financement et l'atténuation des risques. Ces éléments sont mesurés par des paramètres comme le taux de refinancement de la dette, la variation annuelle des frais de service de la dette et la variation du solde budgétaire annuel. Même si elle prévoit une augmentation dans tous les segments des obligations à rendement nominal, la *Stratégie de gestion de la dette* cible davantage l'émission d'obligations à courtes et à moyennes échéances (2 ans, 3 ans et 5 ans).

Au cours de la prochaine décennie, la part des obligations à échéance initiale de 10 ans ou plus devrait demeurer stable à environ 40 %; le niveau de risque de refinancement de la dette contractée sur le marché intérieur devrait diminuer à moyen terme. Le montant annuel net de cette dette à refinancer, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui mesure la proportion de l'ensemble de la dette contractée sur le marché intérieur arrivant à échéance pendant l'exercice en fonction du PIB du Canada, devrait passer d'environ 8 % en 2016-2017 à moins de 6 % au cours de la prochaine décennie.

Le terme moyen à courir de la dette contractée sur le marché intérieur, après déduction des actifs financiers, devrait demeurer relativement stable, à environ 7 à 7,5 ans, à moyen terme.

COMPOSITION DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS

Le total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre les 706 milliards de dollars d'ici la fin de 2016-2017 (tableau A3.2).

Tableau A3.2

VARIATION DE LA COMPOSITION DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS

G\$, fin de l'exercice

	2012-2013 Données réelles	2013-2014 Données réelles	2014-2015 Données réelles	2015-2016 Estimations	2016-2017 Projections
Obligations négociables	469	473	488	503	544
Bons du Trésor	181	153	136	136	134
Dettes extérieures	11	16	20	24	24
Titres sur le marché de détail	7	6	6	6	5
Total de la dette contractée sur les marchés	668	649	649	669	706

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'encours des bons du Trésor ne devrait pas subir de changement important d'ici la fin de l'exercice. Cette situation aura pour effet de réduire le risque global de refinancement et de roulement pour le portefeuille de la dette contractée sur le marché, et ce, tout en tirant parti des taux d'intérêt historiquement bas pour maintenir les faibles coûts de financement.

PROGRAMME D'OBLIGATIONS

En 2016-2017, les émissions brutes d'obligations devraient s'établir à 133 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 41 milliards par rapport aux niveaux de 2015-2016 (tableau A3.3).

Tableau A3.3

PLAN D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR 2016-2017

G\$, fin de l'exercice

	2012-2013 Données réelles	2013-2014 Données réelles	2014-2015 Données réelles	2015-2016 Estimations	2016-2017 Projections
Émissions brutes d'obligations	96	88	99	92	133
Rachats	-1,1	-1,0	-0,5	-0,7	-0,8
Émissions nettes	94	86	98	92	132
Obligations venant à échéance et rajustements ¹	-74	-82	-84	-76	-92
Variation de l'encours des obligations	21	4	15	16	41

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les rachats aux fins de gestion de la trésorerie et le rajustement des obligations à rendement réel au titre de l'inflation.

Compte tenu de la forte demande d'obligations à long terme et du fait que les rendements à long terme demeurent bien en deçà de leur moyenne historique, le gouvernement pourrait envisager l'émission de nouvelles obligations à 50 ans en 2016-2017. Toute décision de réouverture de l'obligation à 50 ans dépendrait de conditions de marché favorables. Des consultations ont été entreprises en 2015 sur les adjudications d'obligations à 50 ans, et il s'agit d'une option que pourrait exercer le gouvernement.

DATES D'ÉCHÉANCE ET FOURCHETTES CIBLES DES OBLIGATIONS DE RÉFÉRENCE

Aucun changement au profil des échéances des obligations n'est prévu pour 2016-2017, tandis que les fourchettes cibles des obligations de référence augmentent pour les segments à 2 ans, à 5 ans et à 10 ans.

Le profil des échéances et la fourchette des obligations de référence pour le segment des obligations à 3 ans seront rendus publics à la suite de discussions avec les participants au marché au cours du premier trimestre de l'exercice.

Tableau A3.4

PROFIL DES ÉCHÉANCES ET FOURCHETTES DES OBLIGATIONS DE RÉFÉRENCE

G\$

	Févr.	Mars	Mai	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.
2 ans	12-18		12-18		12-18		12-18	
3 ans ¹								
5 ans		14-20				14-20		
10 ans				12-18				
30 ans								10-16
Obligations à rendement réel ²								10-16
Total ³	12-18	14-20	12-18	12-18	12-18	14-20	12-18	10-16

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ Le profil des échéances et la fourchette des obligations de référence pour le segment à 3 ans seront confirmés à la suite d'une consultation du marché au cours du premier trimestre de l'exercice.

² Comprend une estimation de l'ajustement au titre de l'inflation. L'obligation à rendement nominal à 30 ans et l'obligation à rendement réel n'arrivent pas à échéance la même année.

³ Les totaux de certains mois seront plus élevés une fois que le profil des échéances et la fourchette des obligations de référence du segment à 3 ans auront été mises au point.

CALENDRIER DES ADJUDICATIONS D'OBLIGATIONS

En 2016-2017, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans et à rendement réel¹². Cinq adjudications d'obligations à 10 ans auront lieu : deux au cours du premier trimestre de 2016-2017 et une au cours de chacun des trimestres restants de 2016-2017. De plus, deux adjudications d'obligations à rendement nominal à 30 ans auront lieu, soit au premier et au troisième trimestre de 2016-2017.

L'ordre des adjudications d'un trimestre donné pourrait être modifié afin d'appuyer le programme d'emprunts. De plus, de multiples adjudications d'une même obligation pourraient avoir lieu certains trimestres. Les dates de chaque adjudication continueront d'être annoncées dans le *Calendrier trimestriel des obligations* que la Banque du Canada affiche avant le début de chaque trimestre sur son site Web (http://www.banqueducanada.ca/stats/cars/results/bd_auction_schedule.html).

PROGRAMMES DE RACHAT D'OBLIGATIONS

Deux types d'opérations de rachat d'obligations sont exécutés de temps à autre : le rachat régulier d'obligations assorti d'une conversion et le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

¹² Les adjudications trimestrielles des obligations à 3 ans ne commenceront pas avant le deuxième trimestre de l'exercice.

Les opérations de rachat assorti d'une conversion pourront être maintenues dans le segment à 30 ans. Toutefois, aucune opération de rachat régulier d'obligations au comptant n'est prévue pour 2016-2017.

Les opérations hebdomadaires de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie seront reconduites en 2016-2017. Le programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie contribue à la gestion des besoins de trésorerie du gouvernement en réduisant les pointes des soldes de trésorerie que le gouvernement doit conserver en prévision de l'échéance d'émissions obligataires de grande taille.

PROGRAMME DES BONS DU TRÉSOR

En 2016-2017, la part des bons du Trésor devrait diminuer pour passer à un peu moins de 20 % de la dette contractée sur le marché intérieur. Cette baisse est conforme à l'objectif à moyen terme consistant à réduire la part cible des bons du Trésor, pour s'établir à environ 20 %, afin de limiter le roulement de la dette et de maintenir la stabilité du programme d'obligations.

Conformément à cet objectif, l'encours des bons du Trésor devrait diminuer légèrement, passant de 136 milliards de dollars au début de l'exercice à environ 134 milliards d'ici la fin de 2016-2017.

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois sera reconduite en 2016-2017, et la taille des adjudications aux deux semaines devrait se situer dans une large mesure entre 8 milliards et 14 milliards de dollars. Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à courte échéance, aident à gérer de manière efficiente les besoins de trésorerie du gouvernement. Ces instruments continueront également d'être utilisés en 2016-2017.

TITRES SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

Plus de 2 millions de Canadiennes et de Canadiens détiennent des Obligations d'épargne du Canada (OEC) ou des Obligations à prime du Canada (OPC). Les OEC sont offertes exclusivement dans le cadre du Programme d'épargne-salaire, tandis que les OPC sont vendues par l'entremise d'institutions financières et de courtiers ou directement par téléphone. Le site Web des Obligations d'épargne du Canada (<http://www.oec.gc.ca>) contient de plus amples renseignements sur le Programme de placement de titres sur le marché de détail.

FINANCEMENT EN DEVISES

Le Compte du fonds des changes (CFC) contribue au contrôle et à la préservation de la valeur du dollar canadien sur les marchés internationaux, en plus de constituer une source de liquidités pour le gouvernement. Le gouvernement emprunte en devises afin d'investir dans les actifs du CFC. Les réserves de change liquides sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal, et la *Stratégie de gestion de la dette* part du principe que tous les passifs libellés en devises qui arrivent à échéance pendant l'année seront refinancés. On estime que les besoins de financement en devises pour 2016-2017 seront d'environ 10 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des moyens de financement des réserves en 2016-2017, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada), de billets à moyen terme et d'obligations internationales (obligations multimarchés) ainsi que l'achat et la vente de dollars canadiens sur le marché des changes et la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'échanger des passifs libellés en dollars canadiens contre des passifs libellés en devises.

Pour en savoir davantage sur le financement en devises et les réserves de change, veuillez consulter le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada* (<http://www.fin.gc.ca/purl/efa-fra.asp>) et *La revue financière* (<http://www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp>).

GESTION DE LA TRÉSORERIE

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

L'encaisse se compose des sommes déposées auprès de la Banque du Canada, des banques à charte et d'autres institutions financières. L'encaisse auprès de la Banque du Canada comprend les soldes de fonctionnement et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Les soldes de trésorerie devraient rester stables, se situant à 36 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière* (<http://www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp>).

LIQUIDITÉ PRUDENTIELLE

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change pour être en mesure de respecter ses obligations de paiement dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement couvrent au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins de refinancement de la dette.

GESTION PRUDENTE DES FINANCES DU CANADA

En 2016-2017, dans le but d'assurer une gestion prudente des finances du Canada, le gouvernement examinera la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les textes législatifs connexes pour s'assurer qu'ils continuent de représenter et de prendre en considération les pratiques modernes des marchés.